BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LIV
B
9
NAPOLI

LIV
B
9

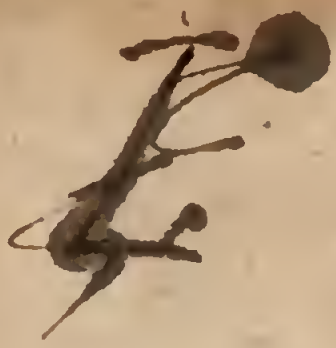

MEMOIRES
DE LA
MINORITÉ
DE
LOUIS XIV.

Corrigez sur trois copies differentes, & augmentez de plusieurs choses fort considerables, qui manquent dans les autres editions;

Avec une Préface nouvelle, qui sert d'Indice & de Sommaire.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EM. NAPOLI

A VILLEFRANCHE
Chez JEAN DE PAUL. 1690.

PRÉFACE.

CEs Memoires aïant déja paru cinq ou ſix fois, il n'eſt pas beſoin de faire ici leur éloge, pour donner envie de les lire. L'eſtime qu'en font tous ceux, qui les ont lûs, eſt une puiſſante recommandation auprés de ceux, qui les liront. Meſſieurs de la Chaſtre & de la Rochefoucault, qui en ont compoſé les deux premiéres parties, ſont illuſtres, & par leur naiſſance, & par la figure, qu'ils ont faite à la Cour de France. Ce ſont deux autres *Commines*, qui racontent non ſeulement ce qu'ils y ont vû, mais encore ce qu'ils y ont fait & négocié eux-mêmes, & qui plus eſt dans un tems orageux, & fertile en évenemens ſinguliers.

Il seroit dificile de trouver un livre plus rempli d'intrigues, de pratiques, & d'éxemples de tous les artifices, que les Grans emploïent, pour bâtir leur fortune sur la ruine de leurs rivaux, ou de leurs ennemis. On y voit premiérement un Roi moribond, qui haïssant également sa femme & son frére voudroit bien les exclure tous deux de la Régence [a]; une Reine, qui la prétend en qualité de Mére; un Fils de France, qui la brigue en qualité d'Oncle; la Cour partagée de cœur & d'intérets entre ces deux Concurrens; un Duc d'Anguien, qui embrasse le parti de la Reine, pour être préféré dans la faveur, & dans les emplois, au Duc d'Orleans [b], suspect à céte Princesse; trois Ministres, Créatures du Cardinal de Richelieu, qui demandent la Régence pour celle, que leur Maître avoit cruellement persécutée [c], mais plûtôt pour

a Pages 25. 26. 92. & 93.

b p. 95.

c p. 91. & 92.

pour ſauver le débris de leur autorité mourante, que par un véritable repentir du paſſé ; un Duc de Beaufort entré ſi avant dans les bonnes-graces de la Reine, qu'il ſembloit être le ſeul, qui puſt ouvrir aux autres la porte des honneurs & des charges[a] ; un Evêque ambitieux, qui aſpiroit au Cardinalat, & à la direction univerſelle des afaires, mais deſtitué de toutes les conditions requiſes pour gouverner en chef[b] ; enfin, quantité de prétendans, qui ſe feſoient un ſi grand mérite d'avoir été maltraitez du Roi, ou du Cardinal de Richelieu, qu'ils ſe croïoient en droit d'obtenir toutes les récompenſes, dont leur préſomption repaiſſoit leur atente.[c] Voilà préciſement ce que contient la premiére Scene.

a *p.* 18. 22. 31. 38. & 99.

b *p.* 28. 34. 40. 42, & 98.

c *p.* 96.

La mort de LOUIS XIII. ouvre la ſeconde, où nous voïons une choſe, qui ne s'étoit peutêtre

jamais faite en France, où la volonté Roïale eſt plus reſpectée qu'en nul autre Etat Monarchique. C'eſt que le Parlement de Paris, qui, par ſon inſtitution, eſt le dépoſitaire & le Gardien de toutes les loix fondamentales de l'Etat, & qui ne tient ſa juriſdiction que de la main du Roi, ainſi que tous les autres Tribunaux du Roïaume, caſſa la *Déclaration*, par laquelle LOUIS XIII. qui avoit toujours crû la Reine incapable de toutes ſortes d'afaires, & trop paſſionnée pour l'Eſpagne [a], établiſſoit un *Conſeil de la Régence*, comme pour la métre en tutéle [b]. Témoignage, que tout céde à la Faveur, & à l'Intéreſt, & que c'eſt bien en vain, que les Princes les plus abſolus ſe flatent de l'eſpérance d'être obéïs aprés leur mort, quand ils n'ont pas pris ſoin de ſe faire aimer durant leur vie. Mais ce qui ne paroîtra pas moins ſurprenant, c'eſt que le prin-

a *p.* 16. 25. & 91.

b *p.* 22. & 93.

principal Auteur de céte *Déclaration* injurieuſe, qui outre cela avoit eſſaïé avec Mr. de Chavigny, de faire aſſocier le Duc d'Orleans à la Régence[a], fut choiſi par la Régente, pour être Chef de ſon Conſeil[b], à l'excluſion de l'Evêque de Beauvais, qu'elle avoit déſigné, quelque tems auparavant, pour ſon Premier Miniſtre, & nommé, depuis, au Cardinalat[c]; de Mr. de Chaſteauneuf, qui outre qu'il avoit été ennemi déclaré du Cardinal de Richelieu, s'étoit particuliérement ataché à elle, avant qu'elle fût en autorité; & de Mr. de Noyers, qu'elle avoit promis de rapeller, deux heures aprés la mort du Roi, à la Cour, d'où il s'étoit retiré pour ſe faire ôter du *Conſeil de la Régence*.

a *p.* 1. 16. 2. 93. & 98.

b *p.* 4 & 10.

c *p.* 2. 44. & 59.

La troiſiéme Scene commence au retour en France de la Ducheſſe de Chevreuſe, que l'on peut apeller, par une comparaiſon tres-juſte, la

Pénélope de nôtre siécle, soit qu'on la regarde du côté de ses Amans, & de ceux de sa fille [a], *matre pulcra filia pulcrior* [b]; ou du côté des partis qu'elle forma pour faire chasser le Cardinal Mazarin. Céte Dame, qui avoit possedé toute la faveur & toute la confiance de la Reine avant son éxil [c], revenoit à la Cour, comme une personne, dont la présence devoit décider de la bonne ou de la mauvaise fortune de ceux qu'elle y trouveroit établis [d]. Elle croïoit bien, que l'Evêque de Beauvais, à qui tout le monde fesoit ombrage, lui avoit rendu, ainsi qu'à Mr. de Chasteauneuf, de tres-mauvais ofices auprés de la Reine; mais elle ne pouvoit croire, que tout cela eût été capable de la détruire dans l'esprit de sa Maîtresse; ou du moins elle présumoit tant de sa dextérité, & même de ses charmes, quoique le tems les eût fort éfacez, qu'elle se prométoit de trionfer hautement de

a *Aujourdui Abbesse de Joüars.*

b *Horat. od. 16. lib. 1.*

c *p. 46. & 47.*

d *p. 100.*

tous

tous ſes ennemis [a]. De ſorte qu'elle eut grand ſujet d'être ſurpriſe, à ſon arivée, lors qu'alant ſalüer la Reine, de qui elle atendoit mille careſſes, la Reine lui dit, que pour ne point donner de ſoupçon aux Alliez de la France, il faloit qu'elle alât faire un tour à la Campagne [b]. Ce revers aprend aux Favoris, qu'il y a bien de la diférence entre l'amitié perſonelle des Rois, & leur amitié d'ofice; & que ſi leur perſonne ſoufre quelquefois un compagnon, leur ofice de Roi n'en ſoufre jamais.[c] Madame de Chevreuſe avoit été la compagne de la Reine dans ſa perſécution, mais cela ne lui donnoit aucun droit de le devoir être dans ſa Régence, où il faloit faire le jaloux perſonage de la Majeſté. Peut-être que ſi la Ducheſſe eût ſuivi le ſage conſeil, que ſon ami lui donnoit, de ne point témoigner, qu'elle fût revenuë avec deſſein de gouverner la Reine, qui avoit dans l'autorité

[a] *p.* 104.

[b] *p.* 56.

[c] *Antoine Perez dans la* 68. *&* 71. *de ſes ſecondes létres.*

souveraine des pensées fort éloignées de celles qu'elle avoit eües dans l'adversité, elle auroit pû réüssir à la ruine du Cardinal [a], & au rétablissement de Mr. de Chasteauneuf, son ancien adorateur. Quoi qu'il en soit, si du commencement l'Evêque de Beauvais eût voulu s'entendre avec elle, & avec ce vieux Magistrat, qui étoit homme d'expérience, & propre à soutenir le poids des afaires; il est certain, que le Cardinal auroit trouvé mille dificultez à les ruiner tous trois; & que si Mr. de Chasteauneuf fût entré dans le Ministére, du consentement de Mr. de Beauvais, ce bon Prélat y auroit eu beaucoup de part [b], ou du moins n'auroit pas été frustré du Chapeau de Cardinal. Mais comme il ne se connoissoit point, & qu'il ne trouvoit pas grand esprit au Cardinal Mazarin, à cause qu'il n'entendoit pas les Matiéres Bénéficiales [c], il négligea plusieurs pré-

[a] p. 103. & 104.

[b] p. 29

[c] p. 60.

précautions, qu'un plus habile homme-d'état auroit jugées tres-néceſſaires.

La derniére & la principale Scene de ces Memoires eſt celle de *la Fronde*, dont Monſieur de la Rochefoucault nous fait une peinture tout-à-fait naturelle depuis la page 114 juſqu'à la p. 179. car, à mon avis, toutes les piéces, qui ſuivent, ſont de diférentes mains; & cela ſe peut remarquer à l'inégalité du ſtile, qui n'eſt pas ſi nerveux, ſi ſentencieux, ni même ſi reſſemblant à celui de Tacite, dont ce Duc étoit grand imitateur. Ce n'eſt pas à dire néanmoins, que ces Rélations ne ſoient bien écrites, & ne contiennent auſſi des faits hiſtoriques tres-curieux: Tout ce qui me ſemble y manquer, eſt, que ſouvent ces faits ne ſont pas aſſez circonſtanciez, ni même raportez éxactement ſelon l'ordre des tems. Mais pour remédier à ce defaut, qui ôte un

grand jour à la narration, il faudroit avoir eu en main les journaux de ceux, qui ont été les principaux Acteurs de céte Scene; ce qui n'eſt pas facile à trouver, parceque, dit nôtre Duc, ceux qui ont cauſé les mouvemens paſſez, aïant agi par de mauvais principes, ont pris ſoin d'en dérober la connoiſſance, de peur que la poſtérité ne leur imputât d'avoir ſacrifié à leurs intérets la félicité de leur patrie[a]. Ajoûtez à céte raiſon, que des Courtiſans & des gens-d'épée ne ſont pas capables de toute la juſteſſe, ni de tout l'arangement, dont ſe piquent nos Ecrivains de profeſſion.

ap. 107.

Au reſte, je ne doute preſque point, que les *Mémoires de la Régence*, qui commencent à la page 90. ne ſoient de ce Duc, quoique l'Auteur de la létre, qui eſt au devant des *Réflexions* ou *Maximes Morales*, die, qu'il *ſe defie preſque toûjours de l'opinion publique, & que c'eſt*

assez qu'elle fasse present d'un livre à quelqu'un, pour avoir une juste raison de n'en rien croire..... Que la réputation du Duc est établie dans le monde par tant de meilleurs titres, qu'il n'auroit pas moins de chagrin de savoir que ces Réflexions *sont devenuës publiques, qu'il en eut lorsque les* Mémoires, *qu'on lui atribuë, furent imprimez.* Car on peut répondre à cela, que Mr. de la Rochefoucault ne fut fâché de l'impression de ces Mémoires, que parce qu'il savoit qu'il en étoit le véritable Auteur, & que les véritez odieuses qu'il y dit lui atireroient la haine des Grans, qui y sont intéressez, & particuliérement de Monsieur le Prince, & de Madame la Duchesse de Longueville, dont il fait des portraits, qui leur ressembloient trop, pour leur être agréables. Celui de la Duchesse [a] est inimitable, & je ne crois pas qu'on puisse rien dire en douze lignes, qui signifie, ni qui instruise davantage.

[a] p. 141.

Plus intelligitur, quàm pingitur. l'Autre [a] est aussi tres-beau, & nous montre un Capitaine revétu de toutes les vertus & de tous les vices d'Aléxandre; un homme extrême en tout, & qui n'avoit rien de médiocre, ni dans l'esprit, ni dans les mœurs; en un mot, un sujet si mêlé, qu'on ne le sauroit ni trop loüer, ni trop blâmer. Au reste, pour faire justice à la mémoire de ce Prince, qui disoit de si bonne foi, qu'il étoit entré en prison le plus innocent de tous les hommes, & qu'il en étoit sorti le plus coupable [b]; j'ajouterai à son portrait, que par la victoire de Rocroy, où il renouvella au bout de cent ans dans le nom de *Bourbon* & d'*Anguien* les trofées de la bataille de Cérisolles [c], il mérita, que la France n'eût pas regret de l'avoir mis au monde, dautant que le

[a] p. 145 & 146.

[b] *Dans son Oraison funébre par Mr. l'Evêque de Meaux.*

[c] *Gagnée par François de Bourbon, Comte d'Anguien, le 14. d'Avril 1544. Victoire, qui nous aquit la Ville de Carignan & tout le Montferrat, excepté Casal. Ce Comte étoit frére ainé de Louis Prince de Condé, & puisné d'Antoine, Pére d'Henri IV.*

le bien qu'il fit alors à l'Etat, par ce merveilleux coup d'eſſai, & par la priſe de Thionville, qui en fut le digne prix, peut entrer en compenſation pour tous les maux, que ſa retraite aux Païs-bas cauſa depuis à ſa patrie.

Quant à l'inimitié, qui ſe mit entre le Prince de Condé & le Cardinal Mazarin, qui lui avoit de ſi étroites obligations, c'eſt ce qui arive tous les jours parmi les Grans. Car celui, qui a obligé, veut d'ordinaire ſe réſerver un droit de ſupériorité ſur la perſonne obligée, & celle ci, au contraire, voïant que la reconnoiſſance lui eſt onéreuſe, ne tarde guére à ſe laſſer de ſa dépendance, & à ſecoüer un joug, que l'amour-propre fait regarder comme une tirannie. Et voila ſur quoi le Cardinal forma la réſolution de ſe paſſer dorenavant de la protection de ce Prince, & de rechercher pour apui l'aliance de Meſſieurs de Ven-

dô-

dôme, de tout tems ennemis de la
ap.167. Maiſon de Condé[a]. Mr. de la R. remarque auſſi, que leur aliénation prit origine de l'extréme familiarité qu'ils avoient eüe enſem-
bp.168. ble[b]; ce qui enſeigne aux Grans,
& 169. & ſur-tout aux perſonnes, qui ſont dans le Miniſtére, à vivre reſſerrez, & à fuir comme l'écüeil de leur fortune, & de leur réputation, la communication aſſiduë, qu'Antoine Perez a bien raiſon d'apeller *un eſpion privilégié*[c], qui les fait voir tout entiers, &, par conſéquent, toujours mépriſer.

c *Dans ſes létres Eſpagnoles.*

Si le Duc de Beaufort eût été de l'humeur & du ſentiment de Monſieur de Turenne, qui diſoit, que la plus belle femme du monde ne méritoit pas, qu'un homme d'eſprit perdiſt un mois de tems auprés d'elle[d]; il ne ſe fût jamais embarqué dans l'amour de Madame de Montbazon, qui le broüilla irréconciliablement avec toute la Maiſon de Mon-

d *Vie de Mr. de Turenne*

Monsieur le Prince au sujet de Madame de Longueville [a]; ni dans les intrigues de Madame de Chevreuse contre le Cardinal, qui lui firent perdre non seulement l'estime de la Reine, qui l'avoit crû le plus honnête homme de France [b], mais encore sa fortune & la liberté [c].

La grande liaison, que le Coadjuteur de Paris, qui, depuis, fut le Cardinal de Rets, avoit avec Madame de Chevreuse, ne lui fut pas moins fatale qu'au Duc de Beaufort & à Messieurs de Chasteauneuf & de la Chastre; & c'est ce qui donna lieu aux railleurs de ce tems-là de comparer céte Duchesse au *Cheval Sejan*, dont tous les maîtres avoient eu une fin malheureuse. Au reste, le portrait de ce Prélat [d] est trop chargé, & si Mr. D. L. R. en eût dit moins de mal, les désintéressez en auroient pû croire davantage. Je ne me mêlerai pas de justifier la conduite du Coadjuteur, qui vé-

[a] *p.* 19. 33. & 62.

[b] *p.* 18. & 31.

[c] *p.* 71. & 130.

[d] *pag.* 140. & 162.

véritablement se laissa trop emporter à son dépit, aprés que la Régente eut mépriſé ses ofres & ses avis [a] dans une conjoncture tres-fâcheuse, où son service pouvoit être fort utile ; mais je rendrai témoignage à la Vérité, si je dis, que son plus grand crime étoit d'avoir un esprit & un crédit, qui donnoient de l'inquiétude au Cardinal, dont la fortune étoit alors bien ébranlée.

a *pag.* 320.

La Rélation intitulée, *la prison des Princes*, décrit agréablement les artifices, dont le Prince de Condé se servoit auprés des *Frondeurs*, pour tenir dans la crainte & dans la soumission le Cardinal, qui songeoit à marier une de ses Niéces avec le Duc de Mercœur ; & pareillement ceux, que ce Ministre, qui avoit passé toute sa vie à l'école de la Dissimulation, emploïoit sous le masque d'une foiblesse afectée, pour se défaire d'un protecteur, dont les prétentions

tions n'avoient plus de bornes [a]. Ce qu'il y a de singulier en céte afaire, c'est que comme Monsieur le Prince s'étoit réconcilié avec les *Frondeurs*, pour détruire le Cardinal, ou du moins pour faire sa condition meilleure avec lui, par le moïen d'un parti, dont le peuple épousoit aveuglément les sentimens & les intérets; le Cardinal lui rendit le change en se réconciliant lui-même avec la *Fronde*, aprés que son concurrent eut éclaté publiquement contre le Duc de Beaufort & le Coadjuteur, lesquels il acusoit au Parlement de l'avoir voulu faire assassiner sur le Pont-neuf [b]. Réconciliation, qui fut le commencement de tous les malheurs de Monsieur le Prince, puisqu'elle causa son empriſonnement, par l'habileté de Madame de Chevreuse, qui en surmonta toutes les dificultez [c].

[a] *pag.* 193. 197. 198. 201. 204. & 209.

[b] *pag.* 204. 205. & 206.

[c] *pag.* 208. & 209.

Mais ce qui montre, que la Fortune se joüe de toute la prudence des

des hommes, & que les mesures les mieux prises sont souvent les plus malheureuses, c'est que le Cardinal aïant fait transférer de Marcoussy au Havre-de-Grace Messieurs de Condé, de Conty, & de Longuèville, dont les *Frondeurs* vouloient se rendre les maîtres, soit pour les perdre tous trois, ou pour avoir la gloire de leur donner la liberté, en vuë de les engager par un si bon service à ôter la Régence à la Reine; les *Frondeurs*, qui se virent frustrez de leur espérance par le transport de ces Princes en un lieu plus sûr & plus éloigné, & qui depuis qu'ils s'étoient réconciliez secrétement avec le Cardinal, feignoient, de concert avec lui, d'être toujours ses ennemis jurez, se servirent adroitement de céte feinte, pour le ruiner tout de bon [a], sans qu'il en prist ombrage. De sorte que peu de tems aprés les Princes furent délivrez, & le Cardi-

a p. 201. 234. & 237.

di-

dinal obligé de sortir du Roïaume, où il couroit risque d'être immolé à la haine du Parlement & du peuple.

Cète Préface seroit trop longue, si j'entrois dans le détail de toutes les autres intrigues, qui sont raportées dans ces Mémoires. Ce que j'en ai mis ici en extrait est un assez bel échantillon pour faire juger de tout le reste. C'est pourquoi, je finis par une réflexion du Cardinal de Richelieu, qui ne quadre pas moins bien à la Régence d'Anne d'Autriche, qu'à celle de Caterine & de Marie de Medicis. Pendant que ces Reines, dit-il, ont eu part au gouvernement de l'État, & qu'à leur ombre diverses femmes se mêloient des afaires, il s'en est trouvé de puissantes en esprit & en atraits, qui ont fait des maux indicibles, leurs charges leur aïant aquis les plus qualifiez du Roïaume & les plus malheureux, qui les servant selon leurs passions ont

„ ont souvent desservi ceux, qui ne
„ leur étoient point agréables, parce
qu'ils étoient utiles à l'Etat [a]. Pa-
roles, dont les Lecteurs habiles sau-
ront bien faire l'aplication aux Du-
chesses de Longueville, de Chevreu-
se, de Montbazon, & de Chastil-
lon, qui ont la meilleure part à ces
Mémoires. Adieu.

[a] *à la fin du chap. 8. de la 2. partie de son Testament politique.*

Pieces

Pieces contenues dans ces

MEMOIRES.

MEMOIRES DE MONSIEUR DE LA CHASTRE, *contenans la fin du Regne de* LOUIS XIII. *& le commencement de celui de* LOUIS XIV. pag. 1

Lettre de Monsieur de la Chastre, à Monsieur de Brienne. 88

MEMOIRES DE LA REGENCE D'ANNE D'AUTRICHE, *Mére de* LOUIS XIV. 90

GUERRE DE PARIS. 107

RETRAITE DE MONSIEUR LE DUC DE LONGUEVILLE *en son Gouvernement de Normandie, pendant la guerre de Paris de* 1649. 179

LA PRISON DES PRINCES. 191

RELATION *de ce qui se passa depuis* LA PRISON DES PRINCES *jusqu'à la Guerre de Guienne.* 249

GUERRE DE GUIENNE. 286

SUITE DE LA GUERRE DE GUIENNE, *& la derniere de* PARIS. 321

SUPLE'MENT *aux Relations des Guerres de* PARIS *&* GUIENNE. 381

MA-

MANIFESTE *de Monsieur le* PRINCE DE CONDE, *contenant les veritables raisons de sa sortie de Paris le 6. Juillet* 1651. 385
APOLOGIE *de Monsieur le* DUC DE BEAUFORT *contre la Cour, la Noblesse & le Peuple.* 400
Lettre de Monsieur le CARDINAL MAZARIN *à Monsieur de Brienne.* 416
ARTICLES & CONDITIONS, *dont S. A. R. & Monsieur le Prince sont convenus pour l'expulsion du Cardinal Mazarin, en consequence des Déclarations du Roi, & des Arrests des Parlemens de France.* 422

ME-

MEMOIRES DE LA MINORITÉ DE LOUIS XIV.

MEMOIRES DE MONSIEUR DE LA CHASTRE, contenans la fin du regne de *Louïs* XIII. & le commencement de celui de *Louïs* XIV.

IL eſt bien dificile de paroître prudent, lors qu'on eſt malheureux. Comme la pluſpart du monde ne s'atache qu'à l'aparence des choſes, l'événement ſeul régle leurs jugemens; jamais un deſſein ne leur paroît bien forné, ni bien ſuivi, lors que l'iſſuë n'en eſt favorable. Dans les diſgraces, qui me ont arivées depuis un an, j'ai reçu cét a-

croiſſement de douleur de voir mes plus paſſionnez amis me blâmer en me plaignant, & ſans éplucher davantage mes actions, m'acuſer d'avoir été, par mon peu de conduite, l'auteur de ma ruine [a]. Ce ſeroit une préſomption trop grande à moi de croire, que je n'aie point commis de fautes, dans le tems que j'ai demeuré à la Cour, puiſque les plus rafinez Courtiſans, ſe trouvent quelquefois embaraſſez en des rencontres, où quelque adroits & ſouples qu'ils ſoient, il leur arive des accidens, dont ils ne ſe peuvent bien retirer. J'avoüe, que je puis avoir failli, ſoit manque d'expérience, ſoit en ne contraignant pas aſſez mon naturel, ennemi de toutes ſortes de fineſſes. Lors que je ſuis venu auprés du feu Roi, j'y ai aporté un eſprit mal propre aux fourbes & aux baſſeſſes, & qui a toûjours fait profeſſion d'une franchiſe trop ouverte. J'ai trouvé ce train de vie aſſez honnête pour le continuer depuis, & quoi que j'aie aparemment reconnu, que ce n'étoit pas là le chemin de faire fortune, j'ai préferé la ſatisfaction de ma conſcience, une réputation ſincére, & l'aquiſition de quelques amis, gens d'honneur, aux dignitez, & aux avantages, que j'aurois pû eſpérer en faiſant l'eſpion, ou en joüant le double, & prométant en même tems aux deux partis. Dans céte maniére d'agir, que j'ai obſervée, je me ſuis, peutêtre, découvert trop librement, & d'ailleurs je me ſuis ataché trop fermement à mes

a Ita ſe res habet, ut plerumque, quod accidit, id etiam merito accidiſſe videatur, & caſus in culpam tranſeat. *Patere. hiſt.* 2.

à mes amis, quand ils ont été en mauvaise posture ; & c'est en ces deux points, que je puis avoir principalement manqué : mais je crois, que de telles fautes paroîtront excusables aux personnes de probité [a], & que le fondement en est trop bon pour avoir des suites condannables.

Voilà, sans rien déguiser, tous les crimes, dont je me trouve coupable. Et pour le montrer plus clairement, je déduirai en peu de paroles, & fort véritablement, tout ce qui s'est passé de plus considérable dans les derniers tems que j'ai été à la Cour, parce qu'encore que mes intérets soient fort éloignez de ceux de l'Etat, les afaires générales les plus importantes ont eu quelque liaison avec les miennes particuliéres.

* *On ne s'avance à la Cour, qu'autant qu'on y fait faire l'esclave.* Nobiles, quanto quis servitio promptior, opibus & honoribus extolluntur. *Tac. Annal.* 1.

Quelque tems aprés la naissance de nôtre Roi Louis XIV. voïant qu'il n'y avoit rien à espérer pour moi, tant que le Cardinal de Richelieu seroit tout-puissant, parce que je ne pouvois m'assujétir servilement auprés de lui *, & que d'ailleurs j'avois beaucoup d'aliances & de liaisons d'amitié, qui lui pouvoient être suspectes, je crus, que je devois songer à prendre quelque autre parti, qui pust un jour relever ma fortune ; & dans cete pensée je n'en trouvai point de plus juste, ni de plus grande espérance, que celui de la Reine, parce que le Roi son mari étant tres-mal sain, & ne pouvant aparemment vivre jusqu'à ce que son fils fust en âge de Majorité, la Régence devoit infailliblement, dans

[a] Agnosco crimen, amplector etiam ; quid enim honestius culpa benignitatis ? *Plin. ep.* 28. *lib.* 7.

peu d'années, [a] tomber entre les mains de céte Princeſſe, de qui les adverſitez preſque continuelles, ſoufertes avec grande patience, avoient élevé l'eſtime à un ſi haut point, qu'on la croioit la meilleure & la plus douce perſonne du monde, & la plus incapable d'oublier ceux, qui ſe ſeroient atachez à elle dans ſa diſgrace. Ces belles qualitez me charmérent, & de plus je jugeai, qu'il y avoit de l'honneur à ſe jeter de ſon côté, dans un tems, où l'abſolu pouvoir de ſon perſécuteur faiſoit éviter ſon abord à toutes les perſonnes foibles & intéreſſées [b], &, par un excés de tirannie, ne laiſſoit preſque dans ſa maiſon que des traîtres, ou des gens, que leur ſtupidité rendoit éxemts de ſoupçon, & incapables de la ſervir en quoi que ce fuſt. [c] Je lui voüai donc dés ce tems-là mes ſervices, & l'en fis aſſurer par Mademoiſelle de S. Louis (à-préſent Madame de Flavacourt) & par Monſieur de Brienne. Les réponſes obligeantes, qu'elle leur fit pour moi, m'y engagérent encore davantage, ſi bien que, depuis, je me réſolus à ne ſonger jamais à aucun avantage dans la Cour, que quand elle ſeroit en état de m'en départir; ou quand je croirois lui pouvoir être plus utile dans une autre charge, que celle de Maître de la Garderobe du Roi, que j'avois alors. Je vécus

a Ingruentium dominationum proviſor, conſiliis ejus implicari. *Tac. Ann.* 12.

b Alii occurſum ejus vitare, quidam ſalutatione reddita ſtatim averti. *Ann.* 4.

c Qui ſortem miſerabantur, remoti fictis cauſſis: etiam libertorum ſi quis incorrupta fide, depellitur. *Ann.* 12.

cus dans ce ſentiment juſqu'à la mort du Cardinal, aprés laquelle ceux, qui s'étoient le plus éloignéz de la Reine, ſe preſſant à lui faire de nouveau leur cour[a], il n'eſt pas fort étrange, que m'étant donné dés auparavant entierement à elle, je cherchaſſe avec ſoin les ocaſions de lui témoigner mon zéle. Il s'en preſenta une incontinent, laquelle j'embraſſai avec grande joie, & la lui aïant fait propoſer par Monſieur de Brienne, & lui en aïant enſuite parlé moi-même, elle la jugea avantageuſe pour ſon ſervice, & m'en remercia en des termes, qui redoublerent ma paſſion pour ſes intérets, & acrurent mes eſpérances. Céte ocaſion fut l'achat de la Charge de Colonel Général des Suiſſes, dans laquelle je ne regardai ni la grande ſomme d'argent, que j'y emploïois, ni beaucoup d'autres conſidérations, que me pouvoit faire naître la vüe d'une femme & de trois enfans, dont la ruine étoit inévitable, ſi, par ma mort, ma Charge ſe perdoit ſans récompenſe. Je lui ſacrifiai donc ſans regret toute ma famille, & ſoit que mon procedé plein de franchiſe lui pluſt; ſoit qu'elle jugeaſt, que je la pouvois utilement ſervir; elle redoubla dés lors ſon bon viſage & ſes civilitez pour moi, & parla de moi à ſes plus confidens, comme d'un homme, qui lui étoit abſolument dévoüé, & dont elle faiſoit état pour ſa fidelité, ordonnant particuliérement à Monſieur l'Evêque de Beauvais, qui avoit alors ſon ſecret, de me communiquer librement les choſes, qui ſeroient de ſon ſervice.

a Lætantes ut fermè ad nova imperia. *Ann.* 2.

Ce fut preſque en ce même tems, que Monſieur de Beaufort revint d'Angleterre: car ſi toſt que le Cardinal fut mort, Mr. l'Evêque de Liſieux, par ordre de la Reine, lui écrivit de s'en revenir, & lui, ſans prendre d'autres précautions, partit à l'heure même, & métant pied à terre en France, m'écrivit par un Gentilhomme nommé Droüilly, une létre fort pleine de confiance, par laquelle il me prioit de le ſervir en ce que je pourois auprés du Roi, & ajoûtoit, que Monſieur de Montreſor (qu'il ſavoit être mon couſin germain, & mon principal ami, & qui étoit le ſien fort particulier) l'avoit aſſuré, que je m'y porterois avec beaucoup de joie. Tout ce que je crus devoir répondre à Droüilly, fut, que Monſieur de Beaufort me faiſoit trop d'honneur, de ſe fier en moi, & que je le conjurois de me dire en quoi je lui pourois être utile, lui proteſtant, que j'éxécuterois ce qu'il ſouhaiteroit de moi, peutêtre avec peu de crédit, mais au moins avec beaucoup de paſſion & de fidélité. Sur cela il me témoigna, que Monſieur de Beaufort euſt bien deſiré, qu'avec quelque autre de ſes amis je me fuſſe chargé de déclarer directement au Roi ſon retour dans le Roïaume; mais en même tems il m'aprit, qu'aïant porté à Mr. de Brienne une létre qu'il avoit pour lui, où Monſieur de Beaufort le prioit de la même choſe que moi, ce bon ſeigneur, meilleur Courtiſan que je n'euſſe peutêtre été, lui avoit dit, que le moïen de ruiner ſes intérets, étoit de prendre le biais qu'il lui propoſoit: que pour lui, qui ſavoit mieux l'air du monde,

de, qu'un homme, qui venoit d'outre-mer, il étoit d'avis d'en parler aux Miniſtres, & qu'il partoit à l'heure même pour les aler trouver. Voïant l'afaire en ces termes, je lui dis, qu'il n'étoit plus tems de conſulter; & que les Miniſtres aïant connoiſſance du retour de Monſieur de Beaufort, il faloit atendre ce qu'ils feroient en céte ocaſion, & ne pas entreprendre ſans eux une négociation auprés du Roi, laquelle les piqueroit & les rendroit ſes ennemis: que pour moi, je m'en retournois à Saint-Germain où étoit le Roi, & que ſi je voïois jour de m'emploïer, je n'y perdrois pas un moment. Si-toſt que je fus à Saint-Germain, je paſſai chez la Reine, & lui croïant aprendre céte nouvelle, je trouvai qu'elle en étoit déja bien inſtruite. J'ai ſû depuis, que ç'avoit été par Mr. de Liſieux. Quelque tems aprés, Meſſieurs de Sully, de Rets, de Fieſque, de Chabot, & moi, alâmes voir à Anet ce nouveau revenu; & ce fut dans ce voïage, que je me liai plus particuliérement d'amitié avec lui; car auparavant j'y avois eu peu d'habitude, & même, en quelques rencontres, je m'étois trouvé dans des intérets contraires aux ſiens. Comme, à mon gré, la plus grande marque d'eſtime & de bonne volonté eſt la confiance, ce fut par là que je me laiſſai gagner par lui. Il me témoigna de m'être obligé de la franchiſe, avec laquelle j'avois parlé à Droüilly, m'entretint de ſes intérets à cœur ouvert, & me diſcourut enſuite ſur l'état préſent de la Cour, non pas en des termes extremément polis, n'étant pas naturellement

fort éloquent ; mais au moins avec des ſentimens ſi beaux & ſi nobles que je pûs remarquer aiſément, qu'il avoit beaucoup profité en Angleterre dans la converſation de quelques Seigneurs, qu'il y avoit fréquentez. Mais ce qui m'atacha davantage à lui, furent deux choſes. l'une l'étroite union, que je ſavois qu'il avoit avec M^r. de Montreſor, dont les intérets ont toujours été les miens ; & l'autre, la paſſion extraordinaire, qu'il me fit paroître pour le ſervice de la Reine. Comme c'étoit un parti, auquel je m'étois abſolument rangé, ce fut céte derniére conſidération, qui emporta la balance, & ç'a été la même, qui m'a toujours engagé depuis avec lui : mais c'eſt une choſe, que l'on connoîtra plus viſiblement dans la ſuite de céte narration, qu'il faut que je reprenne de plus haut, afin de la rendre plus exacte.

Aprés la mort du Cardinal, toute la France s'atendoit à voir un changement entier dans les afaires : Car comme ce Miniſtre ne ſubſiſtoit auprés du Roi, que par la terreur, on crût, que céte raiſon étant finie avec lui, la haine de Sa Majeſté éclateroit ſur tout ce qui reſteroit de ſa famille, & de ſa cabale [a]. Mais ces eſpérances, qui flatoient beaucoup de perſonnes, ne durérent pas long-tems, & on vit peu de jours aprés avec étonnement ſa Maiſon maintenuë dans ſes dignitez, & ſes derniéres volontez ſuivies entiérement, hormis

[a] Metus & terror infirma vincula caritatis, quæ ubi removeris, qui timere deſierint, odiſſe incipient. *In Agricola.*

mis en un ſeul point, qui fut, l'échange des charges de Surintendant des Mers, & de Général des Galéres, qui furent données, la premiére, au Duc de Brezé; & la derniére au petit de Pont-Courlay, Duc de Richelieu; quoique le Cardinal en mourant euſt demandé le contraire, & euſt deſtiné la charge de l'un pour l'autre. Je ne parlerai point ici des querelles, que céte afaire excita entre Madame la Ducheſſe d'Aiguillon & le Maréchal de Brezé, qui dit contre elle tout ce que la rage lui ſuggéra; & dirai ſeulement, que l'ancienne familiarité du Maréchal avec le Roi lui aporta cet avantage, ſans l'aide de perſonne. Mais quoique céte diſpoſition des plus belles Charges du Roïaume, & des plus beaux Gouvernemens, ſemblaſt bizarre à tous ceux, qui la conſidérerent; & que le Gouvernement de Bretagne donné au Maréchal de la Meilleraie, à qui nous le verrons quiter aſſez foiblement quelque tems aprés, paruſt auſſi fort extraordinaire, on fut beaucoup plus ſurpris de voir le Cardinal Mazarin, & Meſſieurs de Chavigny & de Noyers, ſeuls dans le Conſeil étroit du Roi: Je dis ſeuls, parce qu'encore qu'en aparence le Chancelier, le Surintendant Bouthillier, & les deux autres Secretaires d'Etat, de Brienne, & de la Vrilliére, fuſſent préſens à toutes les délibérations, il eſt certain, que le ſecret étoit pour les trois premiers, & qu'outre ce grand Conſeil, où ſe trouvoient tous ceux, que j'ai nommez, une fois ou deux la ſemaine; comme eux trois demeuroient aſſidûment à Saint-Germain, ils en tenoient tous les

jours un pour le moins avec le Roi, où se résolvoient les principales choses. Dés que leur Protecteur fut mort, se voiant apellez au Ministére, ils jugérent, que le seul moïen d'y subsister étoit de n'avoir point de désunion ensemble, & de travailler d'un commun acord en tout ce qui se presénteroit. Mais quelque resolution qu'ils en eussent faite, leurs premiéres actions, & la diférence de leur conduite, firent connoître aussi-tost leur division secréte [a]. Le Cardinal Mazarin & Mr. de Chavigny, joints de tout tems ensemble, [b] s'unirent encore plus étroitement en céte conjoncture; & comme le dernier n'ignoroit pas l'aversion, que le Roi avoit pour sa personne, il crut, que rien ne le pouvoit maintenir, que d'atacher ses intérets inséparablement à ceux de l'autre, qui entrant nouvellement dans les afaires auroit long-tems besoin de lui, pour être instruit. Leur métode, pour s'introduire dans l'ésprit du Roi, fut de témoigner un désintéressement général de toutes choses, & même d'afecter de dire, l'un, que son plus grand desir eust été de s'en aler en Italie; & l'autre, de se retirer de l'embaras de la Cour, pour vivre avec plus de repos, & moins de traverses [c]. Aprés ce premier fondement, ils songérent à s'aquérir des gens, qui pronassent leurs actions auprés du Roi, & essaïassent de lui persuader, que la grande dépen-

a Arduum est, eodem loci potentiam & concordiam esse. *Ann.* 4.

b Pari in societate potentiæ concordes. *Ann.* 13.

c Negotia urbis, populi accursus, multitudinem adfluentium increpat, extollens laudibus quietem & solitudinem, quis abesse tædia & offensiones. *Ann.* 4.

penſe, qu'entretenoit le Cardinal, étoit un éfet de ſon humeur, qui n'avoit nul atachement à l'argent, & une dépenſe qu'il avoit crue néceſſaire en la place qu'il tenoit de Premier Miniſtre. Ils firent pour ce ſujet revenir à la Cour le Commandeur de Souvré, qui par la nouriture, qu'il avoit priſe auprés du Roi, s'étant aquis une parfaite connoiſſance de ſon naturel[a], leur parût capable de les bien ſervir; quoi que depuis le ſiége de la Rochelle, le feu Cardinal, craignant ſon eſprit, l'euſt éloigné de la Cour, n'aïant pas oublié les biais de s'inſinuer auprés du Roi, il rentra dans peu de jours en une aſſez grande familiarité, pour s'y rendre utile à ceux, qui l'emploïoient.

Mais outre ce premier émiſſaire, leur façon de vivre, libre & magnifique, la profeſſion, qu'ils faiſoient de vouloir obliger toutes les perſonnes de condition, & particuliérement, de ſonger à la délivrance des priſonniers, & au rapel des éxilez, leur aquirent pour amis, ou du moins pour complaiſans, & pour aprobateurs, la plus grande partie de la Cour, & entr'autres Meſſieurs de Schomberg, de Leſdiguieres, de la Rochefoucault & de Mortemar. Je ne parle point de Monſieur de Liancourt, car aiant été de tout tems ami intime de Mr. de Chavigny, & fort particulier du Cardinal, il n'eſt pas étrange, qu'il demeuraſt dans le même train de vie. Le petit Mr. de Noyers avoit le même but qu'eux de s'introduire dans l'eſprit de ſon

a Peritia morum. *Ann.* 1, Cogitationum principis peritus. *In Agricola.*

Maître, mais sa métode étoit toute contraire; au-lieu que les deux premiers afectoient la splendeur & l'éclat, lui se maintenoit dans une vie basse & obscure, & tandis que les autres recevoient les compagnies, & passoient une partie du jour & les soirées entiéres à joüer, & à se divertir, lui s'enfonçoit plus que jamais dans le travail, & ne bougeoit presque de sa chambre à écrire, hors les heures qu'il emploïoit à prier Dieu, ou à demeurer auprés du Roi, avec qui sa Charge de Secretaire-d'Etat de la Guerre lui donnoit des matiéres d'entretien plus agréables que les autres. Car au-lieu que les grandes négotiations pesoient à ce Prince, le tracas & la discussion des troupes sembloient être ses seules afaires, tant il prenoit plaisir à retrancher quelque chose aux Oficiers, & à parler du détail de toutes les charges, dans la disposition desquelles il lui sembloit, que paroissoit principalement son pouvoir. La profession de dévotion, que faisoit hautement Mr. de Noyers, lui avoit donné outre cela une familiarité avec le Roi, que les autres ne possédoient pas; car il étoit de toutes ses priéres, & souvent dans son Oratoire, aprés lui avoir aidé à dire son Ofice, ils avoient de longues conférences. Le Roi lui aïant voulu faire un don de cent ou deux-cens mille écus sur une certaine afaire, il ne l'accepta qu'à condition de l'emploïer au bâtiment du Louvre, & céte preuve de son désintéressement fit un grand éfet dans l'esprit de Sa Majesté. Les prisonniers, ni les éxilez, ne trouvoient point de protecteur ni d'intercesseur en lui, & tout

ce

ce qu'il faiſoit pour ne ſe pas charger de la haine publique, étoit, d'aſſurer qu'il ne s'oposeroit point à la bonne volonté du Roi pour eux. Il avoit en ce procedé deux intentions, l'une, de complaire au Roi, dont il ſavoit que l'humeur n'étoit pas naturellement portée à faire du bien ; l'autre de témoigner ſon reſpect pour la mémoire du feu Cardinal, en ne voulant pas ſi-toſt contribuer au changement des choſes qu'il avoit faites, & rejeter par là ſur lui toutes les violences paſſées. Voilà quelle fut la premiére introduction de ces Meſſieurs, & leur maniére d'agir juſqu'à la fin de l'année 1642. de laquelle avant que de ſortir, je dirai pour ce qui me touche, qu'aïant traité de ma charge, & voiant que j'aurois principalement afaire de Mr. de Noyers, comme Secretaire-d'Etat de la Guerre, je lui en parlai, & fus confirmé par lui dans le deſſein de m'adreſſer moi-même directement au Roi, qui me reçut avec toutes les bontez poſſibles, & ſans en prendre avis de perſonne, ſi ce que le Chancelier me dit en ce tems-là eſt véritable ; & les deux autres ne m'y auroient pas favoriſé, mais il ne les aimoit pas alors, & je ne ſai ſi c'eſt de là, que je dois prendre le premier fondement de la haine du Cardinal pour moi.

Au commencement de l'an 1643. ces deux Cabales voïant la ſanté du Roi s'afoiblir encore de jour en jour, & laiſſer peu d'eſpérance d'une longue vie, chacun crût devoir ſonger à prendre un apui, & comme ils n'étoient pas convenus en toutes les autres choſes, ils ne s'acorderent pas auſſi en celle-ci. Mr. de Chavigny croïant que ſa charge, & ſon habitude

auprés de Monsieur, & les derniers services, qu'il prétendoit lui avoir rendus aprés le Traité d'Espagne, lui devoient tenir lieu d'un grand mérite envers son Alteſſe Roiale, & qu'au contraire, la Reine le devoit toujours haïr, comme le principal Miniſtre de son ennemi, il fit pancher le Cardinal Mazarin du côté de Monsieur, & tous deux se mirent à travailler auprés du Roi, pour le faire revenir à la Cour. Et sur ce sujet il y a une particularité, qui d'abord ne semblera pas peutêtre fort importante, mais qui a été de telle conséquence pour nous, que je puis dire, que c'eſt ce qui a commencé à nous perdre.

Aprés la prise de Monsieur le Grand, le Traité d'Espagne étant découvert, il courut un bruit, que ç'avoit été par le moïen du Comte de Bethune. Monsieur sembla donner force à céte fausseté, & l'avouër tacitement, pouſſé à cela aparemment par la Riviére, qui crut ne se pouvoir mieux vanger de Mr. de Montresor durant son éloignement, ni mieux lui ôter tout chemin de r'aprocher de son Maître, qu'en le faisant auteur, ou du moins aprobateur d'une si noire calomnie contre son meilleur ami. Céte médisance dura peu de tems, & le feu Cardinal même, quoi que peu ami du Comte de Bethune, en désabusa ceux, qui lui en parlérent. Chacun peut juger combien un homme d'honneur doit être sensible à une si rude ofense; mais l'autorité du Cardinal, qui protégeoit la Riviére, l'éxemtant des justes ressentimens, qu'on eust pû avoir, le maintint durant sa vie sans apréhension. Sa mort changea la face des choses, & la Riviére

re ne ſachant pas ſi ſon Maître ſeroit aſſez vigoureux, ou auroit aſſez d'amitié pour lui, pour le maintenir contre une Maiſon de conſidération, & ne ſe voïant plus d'autre apui, il entra dans des fraïeurs mortelles, & étant quelques jours aprés apellé à Paris par Mr. de Chavigny, pour y traiter du retour de Monſieur, il ne pût jamais être perſuadé de prendre ce chemin, qu'auparavant on ne l'aſſuraſt des reſſentimens du Comte de Bethune. Mr. de Chavigny, qui en avoit beſoin, emploïa Monſieur de Liancourt, & parla lui-même enſuite au Comte de Bethune, qui ſe ſentant ofenſé tout ce qu'un Gentilhomme le peut être, ne pût jamais être induit à lui donner ſa parole pour un tems; ſi bien qu'à la fin on le lui fit commander par une létre du Roi, que lui porta Varennes l'un de ſes Ordinaires, qui empêcha bien l'éfet de ſa juſte colére, mais ne fit qu'acroître une haine ſi équitable & ſi bien fondée. Peutêtre que céte digreſſion ſemblera un peu longue, mais on verra par la ſuite, qu'elle n'eſt pas hors de propos.

La Riviére étant enfin venu à la Cour, y traita avec l'aide des deux Miniſtres les intérets de ſon Maître ſi heureuſement, que peu de temps aprés on le revit auprés du Roi ſon frére en tres-bonne intelligence, quant à l'aparence [a]. Pendant que ces deux Meſſieurs travailloient de céte ſorte de leur côte, Mr. de Noyers prenoit d'autres briſées, & par l'entremiſe de Chandenier ſon ami intime, faiſoit aſſurer la Reine de ſon ſervice, & de ſon atachement inſéparable à ſes intérets: &

a Manente in ſpeciem concordia. *Tac. hiſt.* 3.

& aprés céte premiére déclaration, il eut sur le même sujet quelques conférences avec Mr. l'Evêque de Beauvais, dans lesquelles il s'ouvrit assez clairement des desseins de ses collégues, qui lui donnérent belle matiére d'entretien en ce tems-là. Car voïant peu à peu la maladie du Roi s'augmenter, & Sa Majesté leur aïant parlé quelque fois de la disposition de son Roïaume, ils portérent le Pére Sirmond, son Confesseur, à lui proposer la Corrégence pour Monsieur avec la Reine; & dans ce même tems, ils furent tous deux à Paris, pour solliciter beaucoup de personnes du Parlement à ce même dessein, & se servirent de l'entremise du Président de Maisons pour cet éfet. Mais céte proposition déplût si fort au Roi, qu'aprés l'avoir aigrement rebutée, & en avoir même dit quelque chose à la Reine, il ne voulut plus entendre parler son Confesseur, & l'aiant fait renvoïer, sous un autre prétexte, prit en sa place le Pere Dinet.

Aprés céte premiére tentative, ces Messieurs se voïant absolument exclus de leur prétention, prirent un autre biais, qui tomba plus dans le sens du Roi, assez porté de son naturel à croire la Reine incapable de toutes sortes d'afaires, & proposérent céte même déclaration, qui parut deux mois aprés, & qui auroit éclaté dés l'heure, si Mr. de Noyers n'en eust dissuadé Sa Majesté. Il en fit avertir la Reine, à qui ce Conseil de la Régence donna infiniment l'alarme. Et dans ce même tems, le Roi aïant eu la fiévre, & aïant donné de l'apréhension aux Médecins, ceux, qui sûrent le particulier de la chose, ofrirent de nouveau leur

leur ſervice à la Reine ; & moi, (à qui elle avoit défendu quelque tems auparavant de demander à aler ſervir de Mareſchal de Camp, me jugeant plus utile à ſon ſervice dans la Cour) je m'ofris en céte ocaſion, (ſi le Roi venoit à l'extrémité) d'aler avec le Régiment des Gardes Suiſſes me ſaiſir du Palais, & empêcher que qui que ce fuſt y entraſt juſqu'à ce qu'elle y fut arivée. Céte propoſition étant aſſez hardie & afectionnée ne lui déplût pas, & la réponſe, qu'elle y fit, témoigna, qu'elle m'en ſavoit gré, & qu'elle me croioit tout à elle. Quelque tems auparavant, le Cardinal & Mr. de Chavigny portérent le Roi à la delivrance des Marechaux de Vitry, & de Baſſompierre, & du Comte de Cramail. Le moïen, dont ils ſe ſervirent en céte ocaſion, mérite d'être écrit, comme étant aſſez plaiſant ; car ne voïant pas que le Roi y euſt beaucoup d'inclination, ils le prirent par ſon foible, & lui repreſentérent, que ces trois priſonniers lui faiſoient une extrême dépenſe dans la Baſtille, & que n'étant pas en état de faire cabale dans le Roïaume, ils ſeroient auſſi bien dans leurs maiſons, où ils ne lui coûteroient rien. Ce biais leur reüſſit, ce Prince étant préocupé d'une ſi extraordinaire avarice, que tous ceux, qui lui pouvoient demander de l'argent, lui peſoient ſur les épaules ; juſques-là qu'aprés le retour de Treville, Beaupuy, & des autres, que la violence du feu Cardinal l'avoit forcé d'abandonner lors qu'il mourut, il chercha une ocaſion de leur faire une rebufade à chacun, pour leur ôter l'eſperance d'être récompenſez de ce qu'ils avoient ſoufert pour lui.

lui. A la liberté des prisonniers, suivit le rapel de quelques éxilez. Le Maréchal d'Estrées eut permission de revenir d'Italie, & Monsieur de Mercœur revint à la Cour, où aïant été introduit auprés du Roi par le Cardinal Mazarin, il parla pour son frére, & obtint pour lui la liberté d'y retourner aussi, comme il fit quelques jours aprés, avec un éclat, & une estime tresgrande. Avant que d'aler voir les Ministres, il ala droit chez le Roi, qui le reçut avec des marques d'une amitié extrême, & un instant aprés son arivée, l'entretint des afaires d'Angleterre, comme si c'eût été lui, qui l'y eust envoïé. Il acorda le même jour à Monsieur de Mercœur le retour de Monsieur de Vendosme en France, & vit aussi Madame de Vendosme, qu'il avoit renvoïée assez rudement, sans la vouloir voir, lors qu'elle le vint trouver aussitôt aprés la mort du Cardinal.

La Reine fit paroître à ce retour beaucoup de bonne volonté pour Monsieur de Beaufort, témoigna s'intéresser dans le traitement, qu'il reçut du Roi, lui parla avec grande familiarité, & par l'estime, qu'elle en fit hautement, confirma ce qu'elle nous avoit dit au retour d'Anet, que nous venions de voir le plus honnête-homme de France. Il est certain, quoi qu'il soit malheureux, qu'il a de tres-bonnes parties, & que pour le cœur & la fidelité, peu de personnes se peuvent comparer à lui. Je ne dirai pas, qu'il ait toute la prudence, qui se peut souhaiter, & je suis contraint d'avoüer, qu'un peu de vanité & de feu de jeunesse lui fit faire à son retour des fautes notables.

bles. Peutêtre que quelque jour, s'il plait à Dieu, je le pourai voir en état de le faire ſouvenir d'un diſcours, que je lui tins un jour, lui diſant qu'en la poſture, où il ſe voïoit, il ne faloit pas s'amuſer aux bagatelles des femmes, & que la partie des Héros devoit être ſa principale. S'il en euſt uſé de céte ſorte, il ne ſe fuſt pas fait des ennemis puiſſans, qui enfin ont beaucoup contribué à ſa perte: mais c'eſt un défaut aſſez ordinaire aux perſonnes de ſon âge, de ſe laiſſer emporter au dépit & à l'amour. Sans particulariſer les choſes davantage, le dépit de Madame de Montbaſon contre Monſieur de Longueville, & le ſien contre Madame ſa femme, firent, que rencontrant ſon intéreſt dans la paſſion de celle, qu'il aimoit, il ſe porta à des actions un peu inconſiderées; & aïant déſobligé Monſieur d'Anguien, il le jeta dans le parti du Grand-Maître contre lui. Il ſe fit un autre ennemi en ce tems-là, mais ce fut par un trait de généroſité & de fermeté; car faiſant profeſſion, d'être ami intime de Meſſieurs de Bethune & de Montreſor, il ne voulut pas même ſalüer la Riviére; & céte froideur le ſépara infiniment du commerce & de l'intéreſt de Monſieur, qui avoit déja quelque choſe ſur le cœur contre lui, de ce que lui aïant parlé du Traité d'Eſpagne, il s'excuſa d'y entrer, & dit, qu'il faloit qu'il euſt là deſſus l'avis de Monſieur ſon péré, qui étoit en Angleterre, & à qui on euſt dificilement confié un tel ſecret. Beaucoup de gens ont trouvé étrange, qu'il euſt refuſé de ſe métre dans un parti fait contre l'ennemi capital de ſa Maiſon, & j'au-

rois

rois moi-même peine à comprendre la raiſon de ſa retenuë ſur ce ſujet, ſi je ne ſavois, que quelque tems aprés, il en voulut faire parler à la Reine par une perſonne, à qui elle ne voulut point s'ouvrir, ni même preſque préter l'oreille, ne la jugeant pas, à mon avis, aſſez prudente, pour une intrigue de céte importance; & ſi je ne conjecturois par là, qu'avant que de ſe jetter dans cet embaras, il vouloit ſavoir le ſentiment de la Reine, à qui il s'étoit dés lors abſolument donné. Enfin, quelque raiſon qu'il euſt en céte rencontre, Monſieur en étoit demeuré mal ſatisfait; & ce prétexte étoit aſſez plauſible, pour fournir matiére à la Riviére d'aigrir ſon Alteſſe Roiale contre lui.

Pendant toutes ces diverſes menées, le Roi baiſſoit chaque jour, & les Médecins commençoient à prédire, que ſa fin ariveroit bientoſt. Ce pitoïable état obligea le Cardinal Mazarin & Mr. de Chavigny de ſonger ſérieuſement à leurs afaires; & comme ils voïoient, que toutes leurs brigues en faveur de Monſieur n'avoient produit autre fruit, que de faire éclater l'inclination, que la France preſque toute entiere avoit à ſervir la Reine, & que même ſon Alteſſe Roïale, perdant toute eſpérance d'être Corrégent, lui témoignoit, qu'il lui obéïroit tres-volontiers, ils eſſaïérent de regagner quelque créance auprés d'elle, lui firent faire de nouvelles proteſtations de leur fidélité, & tâchérent même de ménager l'eſprit de Mr. de Beauvais; mais leurs éforts furent d'abord aſſez inutiles, & leurs complimens peu perſuaſifs,

parce

parce qu'outre ce qu'ils avoient entrepris ouvertement pour Monſieur, Mr. de Noyers, qui avoit dés le commencement témoigné ſon zele pour la Reine, emportoit tout le mérite de ce qui s'étoit fait juſques alors, & eux au contraire portoient toute l'iniquité. Deplus leur changement étoit plutôt reçu comme une marque de leur impuiſſance, que comme une preuve de leur bonne volonté: Et ſans doute ils auroient fait peu de progrés de ce côté-là, ſi le petit bon-homme Mr. de Noyers euſt eu plus de patience, ou plus de ſoupleſſe auprés du Roi. On a imputé généralement ſa retraite au déplaiſir, qu'il eut de ne pouvoir gagner auprés de Sa Majeſté le crédit, qu'il s'étoit figuré, & d'y voir (à ce qu'on croit) prévaloir le Cardinal. On a jugé, que ce fut ſur cela, qu'il lui demanda ſi inſtamment ſon congé, dans une conteſtation qu'il eut pour les intérets du Maréchal de la Mothe, & pour les dépenſes de l'Armée d'Italie, & que n'aïant pû l'obtenir lui-même, il pria le Cardinal de s'y emploïer; ce que celui-ci fit ſi éficacement, que dans le ſoir même il lui aporta la permiſſion de s'en aler à Dangu. Mais pour moi, je crois avec des perſonnes aſſez intelligentes, que ce qui parut être le premier mouvement d'un eſprit fort pront, fut le trait d'un courtiſan prevoïant, & rafiné; & que Mr. de Noyers voïant, que la déclaration, qu'il avoit retardée juſqu'à ce tems-là, aloit éclater dans peu de jours, (ſoit par l'opiniatreté du Roi, ſoit par les ſuggeſtions des deux autres Miniſtres) & qu'il étoit compris dans le nombre de ceux, qu'on métoit

dans

dans le Conſeil de la Régence, il voulut s'en ôter abſolument, perſuadé, que ſe retirant chez lui, dans un tems, où le Roi ne pouvoit plus guére durer, la Reine ne perdroit point le ſouvenir de ſes ſervices; & qu'étant juſtement aigrie contre les autres, à-cauſe de céte déclaration, qui ſembloit la métre en tutelle, elle les éloigneroit, ſi-toſt qu'elle ſeroit en pouvoir, pour ſe ſervir principalement de lui, comme du plus inſtruit dans toutes les afaires. La ſuite de ce diſcours fera voir, que ce raiſonnement n'étoit pas trop mal fondé. Mais avant que de paſſer outre, je ſuis obligé de déduire quelques afaires particuliéres, l'une, que le Gouvernement de Bretagne donné au Grand-Maître, lui aïant aquis l'inimitié de la Maiſon de Vendoſme, céte mésintelligence ouverte partagea toute la Cour. Monſieur d'Anguien, Monſieur de Longueville, Meſſieurs de Leſdiguieres, de Schomberg, de la Rochefoucault, & quelques autres ſe rangérent du côté du Grand-Maître, & preſque tout le reſte ſe déclara pour Meſſieurs de Vendoſme. Monſieur de Marſillac aïant obligation au premier, & voïant ſon pére dans ſon parti, étoit preſt à s'y métre auſſi, mais en aïant parlé à la Reine, elle lui commanda de s'ofrir à Monſieur de Beaufort, & lui en parla comme de la perſonne du monde, pour qui elle avoit autant d'eſtime & d'afection. Cet ordre qu'il reçut a été ſû de la pluſpart de ceux, qui étoient alors à Saint-Germain; mais il m'ariva deux diſcours avec elle, qui n'étant preſque que de

mon

mon intéreſt, n'ont point éclaté, & n'ont été qu'entre mes plus particuliers amis. Le premier fut ſur le ſujet de Monſieur de Beaufort, pour qui lui témoignant beaucoup de paſſion, je lui dis, que la principale raiſon, qui m'atachoit à ſon amitié, étoit le zele extraordinaire, que je reconnoiſſois en lui pour les intérets de Sa Majeſté. Cet article lui plût, & elle amplifia la matiére, que j'avois entamée, avec des termes, qui ne me permirent plus de douter de ſa confiance pour ce pauvre Prince, & du plaiſir qu'on lui faiſoit de s'unir avec lui. L'autre entretien fut un peu de plus longue haleine, & le ſujet en fut, qu'au même tems que j'entrai dans la Charge de Colonel Général des Suiſſes, Mr. de Noyers introduiſit en celle de Commiſſaire Général de céte nation, Liſle-la-Sourdiere, ſa créature. Quoi que cela m'aportaſt beaucoup de préjudice, je n'avois pas lieu de m'en plaindre, parce que l'afaire étoit réſoluë avant que j'achetaſſe ma charge. Ce m'étoit toutefois un tres-fâcheux obſtacle, parce que Mr. de Noyers, qui anticipoit volontiers ſur toutes celles, où il pouvoit mordre, donnoit à ſon dépendant une autorité tres-grande, & qui aloit au détriment de la mienne. Dés l'inſtant qu'il ſe fut retiré, la pluſpart de la Cour, qui n'ignoroit pas mon intéreſt, me ſollicita de ſonger à la ſupreſſion de ce nouvel Oficier. Pour moi, quoique je n'euſſe point de liaiſon avec Mr. de Noyers, qui me duſt empêcher de me ſervir de l'ocaſion, que me donnoit ſa diſgrace, ſachant, que la Reine le croïoit ſon ſerviteur, & n'étoit pas ſatisfaite

des

des autres, dont il m'euſt falu rechercher l'apui, je me reſolus avant toutes choſes, de ſavoir ſon ſentiment. L'étant alé trouver, je lui dis, que ce petit changement m'ofroit une rencontre de me procurer un avantage, qui me rendroit plus autoriſé, & plus en état de la ſervir dans ma charge ; mais que s'agiſſant de depoſſéder une créature de Mr. de Noyers, qui m'avoit paru fort zelé pour ſon ſervice, & étant beſoin, que je m'apuïaſſe de ces deux Meſſieurs, qui ne s'étoient pas comportez envers elle, de maniere qu'elle en dûſt être ſatisfaite ; je n'avois rien voulu entreprendre, qu'auparavant je ne fuſſe venu ſavoir la volonté de S. M. Que m'étant dévoüé abſolument à elle, je ne voulois jamais de bien ni de faveur, que par ſon moïen, & que j'aurois atendu ſans impatience le tems, où elle m'en euſt pû faire, ſans lui parler de mon petit intéreſt, ſi je n'euſſe crû lui en devoir rendre compte, pour aprendre, ſi avec cet acroiſſement de pouvoir, elle me jugeroit plus en état d'obéïr à ſes commandemens. Aprés beaucoup de civilitez, & d'aſſurances, qu'elle n'oublieroit jamais la paſſion, que je lui faiſois paroître pour ſon ſervice, elle me répondit, que je devois me prévaloir de l'occaſion, & me ſervir de qui je pourois, & qu'elle en ſeroit fort aiſe, parce que je lui ſerois plus utile aïant plus de crédit : que Mr. de Noyers s'étoit trop hâté, & s'étoit voulu perdre pour ſon plaiſir. Et aprés quelques paroles ſur ſon ſujet, elle finit, ſans me rien dire des deux autres Miniſtres, & me promit en me quitant, que

ſi la

si la choſe ne s'achevoit point avant qu'elle fuſt en autorité, elle me feroit céte grace avec beaucoup de joie. Aprés céte conférence, je priai le Commandeur de Souvré, de parler au Cardinal, & Monſieur de Liancourt à Mr. de Chavigny, afin qu'ils m'obligeaſſent en céte ocaſion. La réponſe, qu'ils firent tous deux, fut, qu'ils s'y emploieroient tres-volontiers; mais qu'il faloit diférer quelques jours, parce que ce ſeroit ſe détruire eux-mêmes, que d'aler parler ſi prontement au Roi contre un homme, avec qui ils n'avoient eu aucun démélé, & qui étoit entré dans les afaires par la même voïe qu'eux. Il eſt certain qu'en ce tems-là, ils n'étoient pas trop aſſurez de l'eſprit du Maître, & que le lendemain de la diſgrace de Mr. de Noyers, il ne voulut jamais parler d'afaires au Cardinal, que Mr. de Chavigny ne fût hors de la Chambre. Et enſuite ſur une propoſition, que le Cardinal lui fit, il repartit aigrement, que *cela étoit Italien en diable.* Pour revenir à mon diſcours, je n'eus pas le tems de voir l'éfet de leurs promeſſes; car huict jours aprés, le Roi ſe ſentant fort afoiblir, découvrit enfin ſa volonté ſur la Régence, & parla tout haut de céte Déclaration, dont j'ai fait mention ci-devant. Je crois que ces deux Meſſieurs n'y nuiſirent pas: mais comme j'ai déja dit, il eſt tres-véritable, qu'en deux ou trois points, s'ils ont été les inventeurs, ils ont deviné le ſens du Roi, qui jugeoit la Reine incapable de toutes afaires, & tres-paſſionnée pour ſa patrie, & ne croioit rien de ſi pernicieux à l'Eſtat, que l'autorité de

* *Charles de l'Aubespine, Chancelier des Ordres du Roi, fils de Guillaume Chancelier des mêmes Ordres.*

Mr. de Chasteauneuf, * parce qu'entre les autres choses, il le croïoit inseparable de Madame de Chevreuse dont il aprehendoit l'esprit, & eust voulu trouver un biais de la bannir pour jamais de France. Il n'avoit guére plus d'inclination pour Monsieur son Frére, & je sai, que dans sa maladie il a dit quelquefois à la Reine, que c'étoit de lui, dont leurs enfans avoient principalement à craindre: si bien que ce qui touche son Alteſſe Roiale, vient assurément de son instinct. Enfin, soit que cela vinst du mouvement du Roi, ou du conseil des Ministres, la Reine en fut horriblement ulcérée contre eux, & dit à la plusparт des personnes, qui avoient quelque accés auprés d'elle, que c'étoient des tours, qui ne se pardonnoient point, & que quand le feu Cardinal, son ennemi declaré, eust vécu, il n'eust pû lui faire pis. Céte démonstration d'une haine si ouverte fut cause, que tous ceux, qui s'étoient particulierement atachez à la Reine, s'éloignérent absolument d'eux; & depuis le jour que le Roi fit lire céte belle Déclaration devant lui, & préter serment à la Reine & à Monsieur de l'observer, & qu'il voulut que Monsieur la portast le lendemain au Parlement; Messieurs de Vendosme, Monsieur de Mets, Monsieur de Rets, Monsieur de Marsillac, le Comte de Fiesque, le Comte de Bethune; Beaupuy, & beaucoup d'autres aussi ses serviteurs particuliers, dont je fus du nombre, ne les visitérent plus. Voilà le commencement de nos malheurs, car aprés, ce premier pas fait, il nous fut presque impossible de revenir à eux

de

de bonne grace : mais deux raiſons nous y précipiterent, l'une, le deſſein de plaire à la Reine, en nous éloignant de ce qu'elle haïſſoit ; & l'autre, la maladie extrême du Roi, qui fit croire même aux Medecins, qu'il ne pouvoit durer que deux ou trois jours, & nous fit réſoudre, voïant ces Meſſieurs ſur le penchant, de les pouſſer tout à fait, & eſſaïer à porter la Reine à métre en leurs places des perſonnes tres-capables, & dont la pluspart de ce que nous étions pouvions eſpérer de l'amitié & du ſuport : & ce deſſein nous ſembloit tres-facile, vû l'état où étoit alors l'eſprit de la Reine. Le jour propre de la Déclaration, les Médecins ne jugérent pas, que le Roi pût aller qu'à grand' peine juſqu'au lendemain. Dans céte penſée, on commença à lui parler de pardonner, & de rapeller tous les éxilez. Monſieur de Beaufort fut le premier, qui parla pour Monſieur ſon Pére, & dit hautement aux Miniſtres, que s'ils n'en faiſoient ſur l'heure l'ouverture au Roi, il la lui aloit faire lui-même. Ces Meſſieurs, pour ne pas perdre leur emploi, en parlérent à l'inſtant à Sa Majeſté, & enſuite démandérent & obtinrent la même grace pour Monſieur de Bellegarde, pour Meſſieurs les Maréchaux de Vitry, de Baſſompierre, & d'Eſtrées ; pour le Comte de Cramail, & pour Manicant, & Bellinghen. Dés le même jour, Monſieur de Vendoſme ariva d'Anet, & les autres, qui étoient plus éloignez, arivérent à la file durant le reſte de la ſemaine. Cependant la Reine, peu acouſtumée aux afaires, ſe trouvant acablée de voir beaucoup de monde, qui

venoit l'aborder, voulut, pour s'en décharger, que chacun alaſt trouver Mr. de Beauvais, à qui dés long-tems, mais particulierement depuis l'hiver, elle avoit donné ſa principale confiance. Elle ne pouvoit mieux choiſir pour la fidélité; ni guére plus mal pour la capacité, ce bon Prélat n'aïant pas la cervelle aſſez forte pour une telle charge.

Nous le reconnûmes dés le jour même, en ce que des perſonnes de la Robe, tres-zelées pour la Reine, venant lui demander quel ſervice on pouvoit rendre à Sa Majeſté dans le Parlement, (n'y aïant point lieu de douter, que ſon premier but ne duſt être de faire caſſer la Déclaration) il leur fit, hors de propos, l'ignorant des intentions de Sa Maîtreſſe, & voulut métre la choſe en longueur dans un tems, ou le Roi paroiſſant tirer à ſa fin, tous les momens ſembloient être précieux. Il eſt homme de grande probité, & fort déſintereſſé du bien; mais il eſt ambitieux, comme le ſont la pluſpart des dévots; & ſe voïant deſigné pour Premier Miniſtre, tout le monde lui faiſoit ombrage: & même aïant été juſqu'alors en parfaite intelligence avec Monſieur de Beaufort, il ſe refroidit, & fit même, que la Reine ſe retira durant quelques jours de lui, ſur la penſée, qu'il eut, que ce Prince vouloit pouſſer Mr. de Limoges auprés d'elle. Il ſe reconnut, & changea bien-toſt d'humeur ſur ce ſujet: mais il n'en fit pas de même pour Mr. de Chaſteauneuf, car l'apréhenſion qu'il eut, que l'ancienne inclination de la Reine pour lui, ne ſe renouvelaſt, & ne diminuaſt

ſon

ſon crédit auprés d'elle, fit qu'il le ruina autant qu'il lui fut poſſible ; & je doute même ſi ce ne fut point par ſon conſeil, que quelque tems auparavant, elle promit les Seaux au Preſident le Bailleul.

Je ſai bien, qu'avant la mort du Roi, elle avoit une fois changé d'avis, & qu'elle avoit réſolu de rendre juſtice à Mr. de Chaſteauneuf ; mais j'ai de la peine à croire, que Mr. de Beauvais y euſt contribué, & ſuis certain que le bon-homme ne ſe connoiſſant pas bien, ſe voulut charger ſeul du poids des afaires, dont il fut connu incapable par la Reine dés le premier moment, & donna ainſi lieu à ſes ennemis de s'introduire, & de le détruire. Au-lieu qu'en rapellant Mr. de Chaſteauneuf, s'il n'euſt conſervé la premiére place, il en auroit au moins toujours poſſédé une fort honorable. Mais, comme j'ai déja dit, il ne ſentoit pas ſa foibleſſe ; & parmi ſes défauts il eſt loüable au moins de ce qu'il a agi de bonne foi avec ſes amis, & de ce que le Cardinal Mazarin & Mr. de Chavigny lui faiſant ou envoïant faire chaque jour beaucoup de propoſitions, il n'a jamais rien ménagé avec eux, dont il n'ait fait part à ceux, qui s'étoient liez avec lui. Je m'arête peutêtre trop à ces petites circonſtances. Mais les trois derniéres ſemaines de la vie du Roi s'étant paſſées en petites intrigues, dont toutes les particularitez ont été conſidérables, il faudra par néceſſité, que je marque même les moins importantes. Le ſoir de ce jour, qui fut le commencement de cent négotiations diférentes, le Roi

ſe ſentit un peu mieux, mais non pas aſſez bien, pour faire eſpérer qu'il pût aler plus de deux ou trois jours. Le lendemain il fut preſque au même état, & ſur le ſoir il choiſit le Cardinal Mazarin pour Parrain de Monſeigneur le Daufin avec Madame la Princeſſe. Le jour ſuivant ſon mal augmentant, le Cardinal lui fit quelque ouverture, qu'il faloit ſonger à la mort ; & à-peine lui en eut-il dit le premier mot, que ce pauvre Prince s'y reſolvant avec beaucoup de conſtance & de piété, ſe confeſſa, & demanda le Viatique. Le reſte du jour, les Medecins trouverent qu'il baiſſoit toûjours, & le lendemain ils le jugérent aſſez mal, pour lui faire donner l'Extréme-Onction. Ce jour, qu'on nomma depuis le grand Jeudi, fut aſſez remarquable dans la Cour pour beaucoup de choſes, qui s'y paſſerent, dont l'origine fut, que le Grand Maître croïant, que le Roi aloit mourir, & craignant, que Meſſieurs de Vendoſme, portez preſque de toute la Cour, ne lui fiſſent un affront, il fit deſſein de s'eſcorter du mieux qu'il pouroit, & envoïa pour cét éfet chercher dans Paris tous les Oficiers dépendans de ſa charge, qui amenérent chacun quelques uns de leurs amis. Tout ce ramas fit environ trois ou quatre cens chevaux, qui venant de Paris en aſſez groſſes troupes, donnérent une eſpéce d'alarme à Saint-Germain. Monſieur aïant ſur ce bruit demandé à Monſieur le Prince, s'il faiſoit venir ſes gens ? Celui-ci lui répondit qu'il les aloit envoïer querir, croïant à ce qu'il a dit depuis, qu'il parlaſt de ſes Officiers. Monſieur entendant la choſe

d'une

d'une autre maniére, envoïa en même tems querir la pluſpart de ſa ſuite, & céte nouvelle étant raportée à la Reine, elle ne douta point que ce ne fuſt pour quelque entrepriſe; ſi bien que ſortant du vieux Château, où elle logeoit, pour aler au neuf, où étoit le Roi, elle laiſſa Meſſieurs de Vendoſme auprés de Meſſeigneurs ſes enfans, les recommandant principalement à Monſieur de Beaufort, avec des paroles, qui marquoient la plus haute eſtime, & la plus grande confiance, qu'on puiſſe jamais avoir. Etant venuë au Château-neuf, elle m'apella, & me commanda tout haut d'envoïer ordonner au Régiment des Gardes-Suiſſes de ſe tenir preſt à marcher, & de faire auſſi métre en état beaucoup d'autres Oficiers Suiſſes, que je lui avois dit être à Paris, & m'aſſurer de plus de ce que je trouverois de mes amis. Le Roi & Elle donnérent en ſuite ordre à Mr. de Charoſt, de faire faire des gardes extraordinaires au dedans du vieux Château, où dés le jour de devant nous avions fait métre la même garde des deux Régimens devant le lieu, où étoit le Roi. Enfin, il ne ſe pût guére ajouter aux défiances, que tous deux témoignérent avoir de Monſieur, & je crois, qu'ils en auroient fait de même de Monſieur le Prince, s'il n'euſt été un des premiers à leur venir conter l'action de ſon Alteſſe Roiale, qui ſe rapatria dés le même jour avec la Reine, lui fit quelques plaintes de ſa méfiance, & ſe prit à Monſieur le Prince de tout ce vacarme fait contre lui. J'avoüe, que quand Monſieur de Beaufort n'auroit eu que ce jour de bonheur en toute ſa vie,

je le tiendrois assez glorieux, d'avoir été choisi, pour être gardien du plus grand tresor, qui fust en France. On le blâme d'avoir trop fait l'empressé, mais il se trouvera peu de personnes, qui dans une posture si avantageuse eussent pû se moderer, & qui ne se fussent laissé transporter à la joie, de regarder cinq-cens Gentilshommes, (entre lesquels il y avoit grand nombre de gens de condition) qui sembloient n'atendre que ses ordres, & voir même le Premier Prince du Sang lui venir faire compliment. Il est indubitable, que si le Roi fust mort ce jour-là, les Ministres étoient perdus sans ressource, & que la Reine animée par tant de raisons contre eux, ne leur eust pas pardonné. Mais quoi que ce pauvre Prince ne reçust point de soulagement durant toute la journée, & que sur le soir se voulant dépoüiller de toutes les pensées de son Etat, il ordonnast à la Reine d'aler tenir le Conseil, (ce qu'elle fit, aprés s'en être défenduë avec beaucoup de larmes,) la nuit lui aporta de l'amendement, & le lendemain matin se trouvant mieux, il se fit faire la barbe, passa l'apresdinée à faire enfiler des morilles & des champignons, & à oüir chanter Nielle dans sa ruelle, & lui répondre par fois; & sur le soir, voulant tenir le Conseil, il le dit à la Reine, & la fit sortir de la chambre, ce qu'elle prit pour un nouvel outrage fait par les deux Ministres, à qui ce petit moment de meilleure santé aïant rehaussé le cœur, leurs dépendans commencerent à dire hautement, que si le Roi guerissoit, on pouvoit s'assurer de la ruine des *importans*. (C'est ainsi qu'on

qu'on nommoit déja tous ceux, qui s'étoient ſi ouvertement déclarez pour la Reine, & contre eux.) Mais le jour ſuivant, le Roi étant retombé dans ſa premiére langueur, ils perdirent toute eſpérance qu'on le puſt ſauver, & redoublérent dés lors plus que jamais toutes leurs intrigues du côté de la Reine, auprés de qui ils ſe trouvérent aidez de beaucoup de perſonnes diférentes. Madame la Princeſſe (piquée contre Monſieur de Beaufort, de la maniére dont il en avoit uſé envers Madame de Longueville, contre qui il avoit témoigné trop de dépit & d'aigreur) fut une des premiéres, qui parla pour eux; Monſieur de Liancourt les ſervit avec l'ardeur, qu'il a ordinairement pour ſes amis, & Madame ſa femme, & Madame de Chavigny, n'en perdirent point d'ocaſion; mais les plus fortes machines qu'ils emploïérent, furent le Pére Vincent, Beringhen, & Montaigu. Le premier ataqua la Reine par la conſcience, & lui prêcha inceſſamment le pardon des ennemis; le ſecond, en qualité de ſon premier valet de chambre, ſe rendant aſſidu à des heures, où perſonne ne la voïoit, lui remontra, que ces deux Meſſieurs lui étoient utiles, & qu'aïant le ſecret de toutes les afaires importantes, il lui étoit preſque impoſſible de s'en paſſer dans les commencemens: mais le troiſiéme, devot de profeſſion, mêlant Dieu & le monde enſemble, & joignant aux raiſons de dévotion la néceſſité d'avoir un Miniſtre inſtruit des choſes de l'État, y ajoûta encore (à mon avis) une autre conſidération, qui la gaigna abſolument, qui fut de lui repreſenter, que le Cardinal

avoit en ſes mains, plus que perſonne, les moïens de faire la Paix ; & qu'étant né ſujet du Roi ſon frére, il la feroit avantageuſe pour ſa Maiſon, qu'elle devoit eſſaïer de maintenir en pouvoir, afin de s'en faire un apui contre les factions, qui pouroient naître en France durant ſa Régence.

Voilà quels furent les principaux reſſorts, que ces Meſſieurs firent joüer, & j'y puis encore ajoûter la Princeſſe de Guimené, puis que ce fut une des premiéres, à qui la Reine s'ouvrit, & une de celles, qui la confirma le plus à garder le Cardinal. Je ne ſai ſi je dois auſſi compter dés lors Mr. de Brienne, mais ſoit devant ou aprés la mort du Roi, il eſt certain, que ce fut un des premiers, qui changea de parti, aprés nous avoir promis amitié. On s'étonnera peutêtre, que toutes ces choſes ſe puſſent paſſer ſans que nôtre Cabale ſe remuaſt davantage, mais à cela j'ai à répondre, qu'en premier lieu Mr. de Beauvais, qui ſembloit avoir le principal ſecret de la Reine, fut le premier trompé, & que Sa Majeſté n'aïant pas été ſatisfaite des réponſes, qu'il lui fit ſur les afaires, qu'elle lui propoſa d'abord, commença à ſe dégoûter de lui, & ne lui découvrit plus le fond de ſon ame. Quelquefois à lui, & à tous nous autres, elle témoignoit quelque envie de garder le Cardinal pour un tems ; mais au même inſtant qu'on lui diſoit quelques raiſons, pour l'en diſſuader, elle ſembloit y aquieſcer, & n'en parloit plus : ſi bien que ſi ſes premiers ſentimens nous donnoient quelque ſoûpçon, céte condeſcendance à ce qu'on lui repreſen-

preſentoit, nous raſſuroit auſſi-toſt. Mais ce qui nous abuſa entiérement, fut qu'au même tems qu'elle inclinoit du côté du Cardinal, elle prométoit à Monſieur de Beaufort les Finances pour Mr. de la Vieuville ; faiſoit eſpérer les Seaux, tantôt à Mr. de Chaſteauneuf, tantôt à Mr. de Bailleul ; aſſuroit Monſieur de Vendoſme, que deux heures aprés la mort du Roi, elle feroit revenir Mr. de Noyers ; & même ſur la fin, envoïoit querir le Pére de Gondy *, & le Préſident Barillon, nouvellement revenu de ſon éxil d'Amboiſe, pour ſavoir leurs ſentimens. Je crois qu'il y peut avoir eu beaucoup de diſſimulation dans tout ce procedé, mais auſſi il y a eu ſans doute beaucoup d'incertitude & d'irréſolution. Cependant ce n'étoit pas de ce ſeul côté, que le Cardinal travailloit, il eſſaïoit auſſi à ſe maintenir avec Monſieur, & à s'aſſurer de Monſieur le Prince ; mais pour ce dernier, quoi qu'il aimaſt mieux, que les afaires demeuraſſent entre les mains de ceux, qui les gouvernoient alors, que de les voir tomber en celles de Mr. de Chaſteauneuf, il ne voulut jamais pourtant leur prométre autre choſe, que de faire ce que Monſieur feroit. La Riviére, qui gouvernoit abſolument Monſieur, tint le Cardinal en balance juſqu'à la fin, & ſi ſes intérets particuliers ne l'euſſent empêché de s'accommoder avec nous, je crois, qu'il n'euſt jamais favoriſé l'autre parti.

* *Prêtre de l'Oratoire, Pére de feu M. le Cardinal de Rets.*

J'ai déja parlé de ſon inimitié découverte avec Mr. de Montreſor, & de la noire calomnie, qu'il avoit inventée contre le Comte

de Bethune, en suite du commandement que ce dernier reçut du Roi. La Riviere gagna tant sur l'esprit de son Maître, que son Alteſſe Roiale fit écrire à Mr. de Montresor en Angleterre, qu'il desiroit qu'il se racommodast avec lui. Mr. de Montresor, qui ne vouloit pas s'expliquer de si loin, répondit seulement, que quand il seroit en France, il auroit l'honneur d'entretenir Monsieur, & suivroit ses ordres. Céte réponse ambiguë ne dissipa pas les fraieurs de la Riviére, qui voïant tous les amis de ces deux adversaires ne le point saluër, & ne lui parler point, craignoit, que dans la confusion de la mort du Roi, il ne lui arivast quelque fracas, & quoi qu'en ce tems-là, il se fust r'acommodé, par l'entremise du Maréchal d'Estrées, avec Monsieur de Vendosme, qui parla même favorablement de lui à la Reine, quoi qu'en partant d'Angleterre il eust promis à Mr. de Montresor une amitié inviolable, il crût n'avoir rien fait, s'il ne gagnoit Monsieur de Beaufort. Dans ce dessein, la veille de la mort du Roi, il pria le même Maréchal de lui dire, que s'il lui vouloit acorder son amitié, & le garantir des ressentimens de ses deux ennemis, il se faisoit fort en échange, d'empecher que le Cardinal demeurast dans les afaires, & de faire agir Monsieur comme l'on voudroit. Je fus le premier, à qui Monsieur de Beaufort conta céte proposition; & comme il m'en demanda mon sentiment, je lui dis, que les intérets particuliers devoient toujours ceder aux généraux; & que je trouvois fort raisonable, qu'il entendist à l'o-

l'ofre, qu'on lui faiſoit ; mais qu'il me diſpenſeroit de m'y mêler en aucune maniére, étant couſin-germain & ami intime de Mr. de Montreſor. Il me pria d'en aler parler au Comte de Bethune, ce que je fis à l'heure même avec Mr. d'Humieres ; mais je le trouvai ſi préocupé de ſes juſtes reſſentimens, qu'il ne pût ſonger à d'autres conſidérations ; & toute la réponſe, que nous en pûmes tirer, & qu'il fit enſuite à Monſieur de Beaufort, qui lui en parla, ce fut, qu'il lui remétoit ſes intéreſts, mais qu'il ne pouvoit lui répondre des mouvemens de l'eſprit de ſon ami, qui étoit abſent : mais ces paroles furent dites d'une maniére, qui fit bien connoître à Monſieur de Beaufort, que c'étoit l'ofenſer mortellement, que de paſſer outre ; ſi bien que dés lors il rompit ce Traité, dont je fus tres-fâché : car encore que je ne me veüille jamais ſéparer des interéts de mes amis, j'avoüe qu'en céte rencontre, je ne voïois point d'ocaſion de balancer, & que je trouvois foible la raiſon du Comte de Bethune, qui diſoit, que ſans conſidérer ce qui le touchoit, c'étoit beaucoup d'imprudence de ſe fier à un coquin de naiſſance, & à un fourbe avéré ; puiſque, s'il nous trompoit, nous étions quites de nos paroles, & plus en état que jamais de pouſſer nos reſſentimens ; & s'il nous tenoit ce qu'il nous prométoit, il rendoit un ſervice aſſez conſidérable, pour faire oublier tout le paſſé. De dire, qu'il ſe fuſt ſervi de ce qu'on lui euſt promis pour faire ſon parti meilleur de l'autre côté, & que cela nous euſt pû nuire, c'eſt une raillerie ; puiſque déja nous

étions déclarez, & comme irréconciliables. Quoi qu'il en ſoit, Monſieur de Beaufort n'y voulut plus ſonger, & ou lui doit donner céte gloire, qu'en céte ocaſion, & en toute autre, il a toujours préferé l'honorable à l'utile, & n'a jamais ſongé à ſon fait particulier. Ce qui parut évidemment dans la diſtribution que fit le Roi des Charges vacantes. Car lors que Monſieur le Prince eut celle de Grand-Maître, il pouvoit avoir celle de Grand-Ecuier, s'il eût voulu s'aider; mais quoi que la Reine le preſſaſt de la prendre, il lui dit toujours, qu'il ne vouloit jamais de bien, que par elle, & il eſt indubitable qu'en ce tems-là le Cardinal euſt donné toutes choſes pour l'avoir pour ami, & non ſeulement lui, mais tous ceux de la Cabale, ce que je ſai par moi-même. Le Commandeur de Souvré m'étant venu ſonder de ſa part, & me dire, qu'encore qu'on me nommaſt entre ceux, qui lui vouloient le plus de mal, nôtre amitié de Rome l'empêchoit de le croire; à quoi je répondis ſeulement, qu'il m'obligeoit beaucoup d'avoir céte créance, & que je ne me mêlois que de faire ma charge, & de ſervir la Reine.

Tel étoit l'état des choſes, lors que le Roi mourut; & ſi dans cet inſtant, on eût fait un afront à quelqu'un des Miniſtres, ſans doute que, dans la conſternation où ils êtoient, tout le reſte euſt pris la fuite. Mais on crût, qu'il faloit laiſſer agir la Reine, & Mr. de Beauvais apuia, principalement céte opinion. Sitoſt que la Reine fut rentrée dans le vieux Château, & qu'on eut rendu l'hommage à nôtre

à nôtre nouveau Monarque, ariva la broüillerie de Monſieur le Prince & de Monſieur de Beaufort, dans laquelle ce dernier agit un peu trop hautement. Le ſujet fut, que la Reine s'étant retirée de ſa chambre, en atendant qu'on euſt fait ſortir l'horrible foule de monde, qui y étoit entrée, elle envoïa Monſieur de Beaufort dire à Monſieur, qu'il fiſt vuider la chambre, & qu'il demeuraſt ſeul auprés d'elle, pour la conſoler. Monſieur le Prince, qui êtoit auprés de ſon Alteſſe Roiale, reprit la parole à l'inſtant, & dit, que ſi la Reine lui vouloit faire commander quelque choſe, qu'elle choiſiſt un Capitaine des Gardes, mais que pour Monſieur de Beaufort, il ne vouloit point, qu'il lui ordonnaſt rien. Monſieur de Beaufort lui répliqua bruſquement, qu'il ne ſe méloit pas de lui rien ordonner, mais qu'il n'y avoit perſonne dans le Roïaume, qui le pût empêcher de faire ce que la Reine lui commanderoit. Céte petite diſſenſion fut aſſoupie un moment aprés, mais l'aigreur ne laiſſa pas d'en demeurer. Dés ce jour-là, les Miniſtres voïant, qu'on diſoit hautement, que la Reine, dés qu'elle ſeroit à Paris, devoit aler au Parlement, pour faire caſſer la Déclaration, ils crûrent, qu'en ſe ſoumétant, ils pouroient rompre ce coup, & firent dire à la Reine, comme ils avoient déja fait auparavant, qu'ils ſe démétoient abſolument de toute l'autorité, que céte Déclaration leur donnoit, & en paſſeroient tous les actes qu'on voudroit. Cela fit balancer la Reine, & quand elle ariva le lendemain à Paris, elle étoit irréſoluë de ce qu'elle feroit ; mais

dans

dans les deux jours ſuivans, on lui repreſenta, que ſa Régence n'auroit pas l'éclat, ni l'autorité néceſſaire, ſi le Parlement ne la lui confirmoit ſans reſtriction. On fit auſſi voir à Monſieur, combien la Déclaration lui étoit injurieuſe, ſi bien qu'enfin la Reine & lui s'acordérent à la faire caſſer, & Monſieur le Prince y conſentit auſſi. Il eſt vrai, que pour les y faire condeſcendre tous deux, il falut, que Mr. de Beauvais promiſt de la part de la Reine un Gouvernement avec une place pour ſon Alteſſe Roiale, & la même choſe enſuite pour Monſieur d'Anguien. Aprés ce Traité, la Reine ala au Parlement, & y fit tout ce qu'elle deſira d'une maniére ſi glorieuſe, qu'il ne s'y peut rien ajoûter, tous ceux du Parlement lui témoignant ne deſirer rien tant que ſon autorité abſoluë. Leur réſolution avoit auſſi été de lui faire en même tems quelque Remontrance, & la ſuplier tres-humblement de ſe ſervir de gens d'une probité reconnuë, & d'éloigner d'elle les Miniſtres de la tirannie paſſée [a]. Mais il n'y eut que le Préſident Barillon, qui en dit obliquement quelque choſe, & l'on ne pouſſa point davantage céte afaire par l'avis de Mr. de Beauvais, qui dit, qu'il faloit laiſſer à la Reine la gloire de ſe défaire elle ſeule de ces Meſſieurs [b]. L'efet a aſſez fait paroître combien ſon opinion étoit mauvaiſe,

a Pertinere ad utilitatem reip. pertinere ad *Reginæ* honorem occurrere illi, quos innocentiſſimos ſenatus habeat, qui honeſtis ſermonibus aures *ejus* imbuant. Fruerentur præmiis & impunitate, qui *Ludovicum* XIII. in exitium tot innocentium impulerant, *filium* melioribus relinquerent. *Hiſt.* 4.

b Suadere, ne ſupra principem ſcanderent, ne *Reginam* præceptis coërcerent. *Ibid.*

vaise, & l'on doit demeurer d'acord, que si le Parlement eust parlé comme il vouloit faire, il eust imprimé une tache à la réputation des Ministres, aprés laquelle la Reine eust peutêtre eu honte de s'en servir; & ils étoient déja d'eux-mêmes si chancelans, que le moindre éfort les auroit abatus.

Je ne sai pas quelle assurance le Cardinal pouvoit avoir à céte heure-là de la bonne volonté de la Reine, mais s'il en avoit quelqu'une, il ne s'en découvrit à personne du monde, & parla à ses plus confidens de son retour en Italie, comme d'une chose résoluë, témoignant être fort ofensé de ce qu'en cassant la Déclaration, l'on ne l'avoit point excepté. Mais les afaires changérent bien de face en peu de tems, car quelque trois ou quatre heures aprés le retour du Palais, la Reine lui envoïa proposer par Monsieur le Prince, de lui rendre par un brevet la place, que la Déclaration lui donnoit, & de le faire, outre cela, Chef de son Conseil. Il fit quelque resistance à céte propositon, mais enfin il se rendit, & promit de demeurer en France jusqu'à la Paix seulement. On peût juger qu'elle surprise ce fut pour nous tous, qui le croïons prest à passer les monts, lors qu'en arivant sur le soir au Louvre, nous aprimes céte belle nouvelle. Je trouvai Mr. de Beauvais dans le Cabinet de la Reine, & lui en témoignant mon étonnement, il me répliqua en haussant les épaules, qu'il avoit bien répondu du premier Acte, mais non pas de la suite; me voulant dire, qu'il savoit bien comme l'afaire passeroit au Parlement, mais qu'il ignoroit ce que la Reine fe-

roit

roit en ſuite. Je me retirai fort confondu du peu de ſufiſance de nôtre principal Directeur, & m'en étant alé le ſoir à l'Hôtel de Vendoſme, j'y apris de Monſieur de Beaufort, que, Mr. de Beauvais s'étant plaint modeſtement à la Reine de ce qu'elle avoit fait, ſans lui faire l'honneur de lui en rien communiquer, elle lui avoit répondu, qu'elle s'étoit cruë néceſſitée à choiſir & garder dans le commencement quelqu'un de ceux, qui ſavoient le ſecret des afaires, & qu'elle n'en avoit point jugé de plus propre que le Cardinal, parce qu'étant étranger, il n'avoit nul intéreſt ni nul apui en France; que cela ne devoit point donner l'alarme ni à lui, ni à ſes autres ſerviteurs, qui n'étoient pas bien avec le Cardinal, puis qu'elle prométoit de ne les point délaiſſer; & que pour marque qu'en arêtant ce Miniſtre, elle n'embraſſoit pas tous ſes intérets, elle abandonnoit tout le reſte de la Cabale. Ce diſcours nous raſſura un peu, mais aprés un tel trait, nous crûmes bien toujours avoir lieu d'apréhender un revers d'un eſprit ſi couvert.

Deux jours aprés ariva la nouvelle de la victoire de Rocroy, qui releva merveilleuſement les eſprits de Monſieur le Prince, & de Madame ſa femme; & comme leur haine pour la Maiſon de Vendoſme étoit aſſez manifeſte, il ſembla que la grandeur des uns, fût l'abaiſſement des autres. Madame la Princeſſe inſolente & aigre à ſon ordinaire [a], quand elle eſt en proſpérité, s'en laiſſa entendre à beau-

[a] Semper atrox. *Ann.* 4. Æqui impatiens, domi-nandi avida. *Ann.* 6. Neſcia tolerandi. *Ann.* 3.

beaucoup de monde, & même quand je l'alai voir, pour me réjoüir avec elle, elle me fit un diſcours, qui commença par des picoteries, & finit pourtant fort obligeamment pour moi, mais qui fut rempli de beaucoup d'ataques contre Monſieur de Beaufort, auſquelles je repartis le mieux que je pûs ſans la cabrer. Ce glorieux ſuccés mit toute céte Maiſon en état d'eſpérer & de demander avec raiſon beaucoup de choſes, & fit que le Cardinal ſe joignit plus étroitement avec eux. Pour moi, c'eſt là où je commençai à reconnoître, que je m'étois trompé, quand j'avois eſpéré quelque choſe de grand de la bonne volonté de la Reine ; car lui aïant demandé une Compagnie dans Rambures, pour le frére d'un Capitaine, qu'on croïoit mort à la bataille, elle me fit l'honneur de me la refuſer. Il faut pourtant, que j'avouë, que cinq ou ſix jours aprés, elle me fit une tres-grande grace, en conſentant à la ſupreſſion de la charge de Commiſſaire Général des Suiſſes ; mais ce fut aprés y avoir fait beaucoup de dificultez. Mr. de Beauvais fut le ſeul, à qui j'en parlai d'abord, & enſuite la Reine aïant témoigné qu'elle s'en remétoit au ſentiment du Maréchal de Baſſompierre, je le priai de m'y vouloir rendre ofice, ce qu'il fit avec des marques de beaucoup de joie. Quand j'achetai ma Charge, je lui envoïai dire dans la Baſtille par le Comte de Bethune, que ſi je croïois, non ſeulement qu'il y prétendiſt quelque choſe, mais même qu'il euſt quelque regret de la voir entre les mains d'un autre, je n'y ſongerois jamais ; il receut mon com-

compliment avec toute la civilité poſſible, & renvoïa ſon neveu d'Eſtelan dire à ma femme, qu'il étoit ravi, que j'euſſe céte Charge, & qu'il me vouloit inſtruire, & m'y ſervir de Pére. L'aïant vû dans la Baſtille, il me continua ſes cajoleries, me redit encore les mêmes choſes quand il fut en liberté ; & lors qu'il revint à la Cour, aprés cent embraſſades, il dit tout haut, que s'il avoit encore des amis parmi les Suiſſes, il les prioit d'être des miens. Dans céte ocaſion du Commiſſaire Général, il s'y porta avec un ſoin extrême, & juſqu'à ce qu'il me vit en diſgrace, il afecta toujours de bien vivre avec moi ; mais tout cela paroîtra mieux dans la ſuite de ce diſcours, & pour le reprendre, où je l'ai laiſſé, une afaire ſi conſidérable pour mon établiſſement, faite ſans que j'y emploïaſſe le Cardinal, me fit croire, qu'en éfet nos intérets n'étoient pas déſeſpérez, & quoi que la capacité de Mr. de Beauvais fût médiocre, c'étoit toujours quelque choſe d'éclat de le voir declaré Miniſtre-d'Etat, & déſigné Cardinal, la Reine aïant écrit pour lui à Rome ; & de voir qu'en ce même tems, elle prométoit à Monſieur de Vendoſme le Gouvernement de Bretagne, auquel le Grand-Maître avoit renoncé, ou une récompenſe équivalente. Mais cependant le Cardinal prenoit toujours pied, & quoi que la Reine proteſtaſt, qu'il ne pouvoit rien faire contre ſes véritables ſerviteurs, elle avoüoit, que ſa converſation étoit fort charmante, & le loüoit toujours d'être déſintereſſé. Lui de ſon côté faiſoit des civilitez extraordinaires à toutes les perſonnes de condition,

dition, & hors la Maiſon de Vendoſme, qui s'étoit ouvertement déclarée contre lui, il ala rendre viſite à tous les Princes, Ducs, Pairs, & Oficiers de la Couronne. Pluſieurs perſonnes ſe ſont étonnées de ce que dés lors nous ne ſongeâmes point à nous rapatrier avec lui. Mais il me ſemble, qu'il étoit fort dificile de le pouvoir recevoir de bonne grace, & qu'aïant rompu avec lui pour les intérets de la Reine, c'étoit à elle à nous preſcrire, comme elle vouloit que nous y vécuſſions. Mais outre cet intéreſt général, il y en avoit encore un particulier, qui étoit ſon intelligence avec le Chancelier, contre qui Meſſieurs de Vendoſme, Monſieur de Mets, Meſſieurs de Montreſor, de Bethune, de Beaupuy, & moi, nous étions déclarez, principalement à cauſe de la mort de Mr. de Thou ; ſi bien que nous ne jugions pas le pouvoir revoir avec honneur, tant qu'il ſeroit joint avec un homme, que nous avions tant de ſujet de haïr : & à dire le vrai, ç'a été une choſe aſſez incompréhenſible, que la Reine, à qui il devoit être encore plus odieux qu'à nous, l'ait laiſſé dans ſa Charge. Mais comme elle eſt d'un eſprit aſſez ſuſceptible des impreſſions, qu'on lui veut donner, aïant trouvé des interceſſeurs, elle diminua peu à peu la juſte aigreur, qu'elle avoit contre lui. Le premier, qui lui en parla, fut Montaigu, créature dépendante autrefois de Mr. de Chaſteauneuf, & gagné depuis, durant ſa retraite à Pontoiſe, par la Mére Jeanne Carmelite, ſœur du Chancelier. Monſieur de Brienne enſuite l'apuia fort, & préféra, comme il l'a dit lui-même, l'intéreſt d'un

d'un ami vivant à la mémoire de Mr de Thou, qui avoit été de ſes plus intimes. On l'acuſe auſſi d'avoir principalement conſidéré en céte rencontre vint-mille écus, qu'on dit qu'il lui fit toucher pour ſes peines. Mais ce qui l'établit entiérement, ce fut la conſidération de Mr. de Chaſteauneuf, qui étoit le ſeul homme, dont le Cardinal apréhendoit le retour; & ne voïant pas, que dans un tems, où l'on faiſoit grace à tout le monde, il puſt empêcher ſa délivrance, puiſque ſon principal crime paroiſſoit avoir été de s'être trop ataché à la Reine, il prit ſes précautions de bonne heure, & s'y trouva merveilleuſement aidé par Madame la Princeſſe, qui dans ce nouvel orgüeil de la victoire de Rocroy, croïoit, que tout lui étoit dû, & publioit hautement, qu'il faloit, que toute leur Maiſon ſortiſt de la Cour, ſi la Reine remétoit dans le Conſeil celui, qui avoit préſidé à la condamnation de Monſieur de Montmorency, ſon frére. Il n'en faloit pas davantage pour detourner la Reine, de qui l'inclination étoit déja ſi refroidie, qu'elle commençoit à dire, que Mr. de Chaſteauneuf n'étoit point ſon martir, mais plûtôt celui de Madame de Chevreuſe; ſeparant ainſi ſes intérets de ceux de céte Dame, qu'elle avoit autrefois ſi chérement aimée, & dont maintenant elle craignoit bien plus le retour, qu'elle ne le deſiroit. Elle euſt bien voulu la laiſſer encore en Flandre *, mais puiſque Monſieur d'Eſper-

* *Elle s'étoit retirée de France en 1626. au ſujet de la conſpiration du Comte de Chalais, ſon principal confident. Elle s'apelloit Marie de Rohan.*

perſon étoit déja de retour d'Angleterre, auſſi bien que Mr. de Montreſor ; que Fontrailles & Aubijoux, apuiez par Monſieur, ſe montroient publiquement dans Paris ; que Meſdames de Senecey & de Hautefort étoient rentrées à la Cour & dans leurs charges, & qu'on atendoit de jour à autre le reſte des proſcrits ; il n'étoit pas raiſonnable, qu'elle laiſſaſt plus long-tems dans l'éxil une Princeſſe, que toute l'Europe ſavoit n'y être, que pour avoir été tres-paſſionnée pour ſon ſervice. Si l'on me démande, d'où pouvoit venir un ſi grand changement dans ſon eſprit? je dirai librement, que je l'impute à deux cauſes, l'une, que depuis que nous avons des obligations extraordinaires à des perſonnes, il ſemble, que nous redoutions leur préſence, comme ſi elle nous incitoit ſans ceſſe à la reconnoiſſance [a], & blâmoit nôtre ingratitude dans le moindre retardement : l'autre, que ſa vieille amitié pour Madame de Chevreuſe, s'éfaçoit peu à peu par la nouvelle pour le Cardinal, qu'on voïoit s'acroître de jour en jour, & qui faiſoit deja, que les converſations, qu'il avoit avec elle, au-lieu d'une heure ou deux, emportoient toute la ſoirée ; & que le pauvre Mr. de Beauvais, qui avoit acoutumé de prendre ce tems-là pour l'entretenir, atendoit dans un autre Cabinet, & n'avoit plus que le loiſir de lui dire ſon *Benedicite*, & de la voir un inſtant aprés ſouper. Néanmoins, pour vérifier en quelque ſorte ce qu'elle avoit dit, qu'elle ne s'atachoit pas à toute

[a] Beneficia, ubi multum antevenêre, pro gratia odium redditur. *Ann.* 4.

toute la Cabale ; elle voulut qu'en ce tems-là Mr. Bouthillier quitaſt les Finances. Comme le Cardinal n'étoit pas encore entiérement ancré, il falut, qu'il cedaſt à ce coup, & il obtint ſeulement, que la choſe ſe fiſt d'une maniére moins fâcheuſe. Le Surintendant demandant de lui-même à ſe démétre, on remplit ſa place de Meſſieurs de Bailleul & d'Avaux, pour empêcher ce dernier d'être en paſſe pour la Charge de Mr. de Chavigny, que le Cardinal eſſaïoit de maintenir. Pour le premier, la raiſon, qui le fit métre en ce grade, fut, pour faire voir, que la Reine avançoit ſes anciens ſerviteurs, & pour l'éloigner de la prétention des Seaux, où il vouloit maintenir le Chancelier ; parce qu'un Titulaire étoit bien plus propre à opoſer à Mr. de Chaſteauneuf, qu'un Commiſſionnaire, comme l'eſt toujours un Garde-des-Seaux. A ces raiſons, on en peut ajoûter une plus obſcure, qui eſt, qu'y métant ces deux, & le dernier étant obligé d'aler Plénipotentiaire pour la Paix générale à Munſter, les Finances demeuroient entiérement entre les mains du premier, qui par ſon inſufiſance donnoit lieu à Mr. d'Emery nouveau Controleur Général, & afidé du Cardinal d'agir avec autorité, comme s'il euſt été Surintendant. Quelque tems aprés céte promotion, le Cardinal jugeant, qu'il témoigneroit une extraordinaire déférence aux ſentimens de la Reine, en faiſant quelques avances, pour aquerir l'amitié de ceux, qu'elle avoit toujours crus ſes ſerviteurs ; il commença par Mr. de Marſillac, comme étant

étant le premier, à qui elle avoit proteſté hautement de faire du bien, & lui fit demander ſon amitié avec des termes les plus civils & les plus preſſans, qui ſe puiſſent imaginer, & entr'autres choſes il lui fit dire, qu'il le prioit de ſe ſéparer entiérement de lui, en cas qu'il remarquaſt jamais en lui aucun intéreſt particulier de biens, de charges, ni d'autres avancemens, ou aucune intention de nuire à un homme de condition. Mr. de Marſillac rendit compte à la Reine de ce que le Cardinal lui avoit fait dire, & lui demandant ce qu'elle lui ordonnoit là-deſſus, elle lui dit, que le plus grand plaiſir, qu'il lui pouvoit jamais faire, étoit d'être ſon ami; & lui en parla avec une eſtime & un empreſſement, qui decouvroient aſſez ſon inclination. Aprés ce diſcours, Mr. de Marſillac n'eut plus à conſulter, mais avant que de l'aler voir, il déduiſit ce qui lui étoit arivé à ſes amis particuliers, & entr'autres me fit la grace de me le raconter aſſez amplement. Cét exemple nous fit ſonger à nous, & étant arivé dans ce même tems, que Mr. de Chavigny, ſelon la métode de ſon pére, demanda & obtint permiſſion de ſe défaire de ſa charge, qui fut donnée à Mr. de Brienne; & qu'on parla de l'envoïer à Rome, ou en Allemagne, comme un homme ſans reſſource à la Cour; nous crûmes, que le Cardinal n'aïant plus perſonne dans le Conſeil, qu'il afectionnaſt particuliérement, il ſeroit aiſé de ſe lier avec lui, & que pour avoir nôtre amitié, il abandonneroit peutêtre volontiers le Chancelier. Aïant conſulté ce deſſein, Monſieur de Mets, à qui

il avoit auſſi fait faire des propoſitions d'être ſon ami, ala trouver la Reine, & lui aïant fait preſque un même diſcours que Mr de Marſillac, il en reçut une ſemblable réponſe, y aïant ſeulement cela de plus, que ſur l'ouverture, qu'il lui en fit, elle le conjura de lui aquérir d'autres amis, autant qu'il pouroit. Monſieur de Mets aïant raporté cet entretien à Monſieur de Vendoſme, lui & Meſſieurs ſes enfans voulurent, que leurs amis sûſſent tout ce qui ſe paſſeroit en céte rencontre, & priérent pour ce ſujet, Monſieur de Mets, Monſieur d'Eſpernon, le Comte de Fieſque, Beaupuy, & moi, de nous trouver à leur Hôtel. Campion étant lors domeſtique de la Maiſon, fut auſſi apellé à céte conférence. Meſſieurs de Bethune & de Montreſor étant de leurs anciens & principaux amis, devoient bien y être mandez, mais je crois, que Monſieur de Vendoſme ne le deſira pas, peutêtre à-cauſe de ce que j'ai déja dit de la Riviére, qu'il vouloit ſe conſerver pour ami par l'intrigue du Maréchal d'Eſtrées. La volonté de la Reine ne donnant pas lieu à beaucoup d'opinions diférentes, le Comte de Fieſque ſe chargea d'aler dire au Cardinal, de la part de Meſſieurs de Vendoſme, de Mets, & d'Eſpernon, qu'ils ſouhaitoient être ſes amis avec toute ſorte de franchiſe & de ſincérité, mais qu'ils ne vouloient s'attacher qu'à lui ſeul; & qu'à-cauſe de cela, ils n'avoient point voulu lui faire parler, qu'ils ne viſſent Mr. de Chavigny hors des afaires : que la ſeule choſe, qu'ils lui demandoient, pour marque de ſa bonne volonté, étoit, qu'il détruiſiſt le Chancelier,

celier, que la mort de Mr. de Thou, & la maniére, dont il avoit procedé dans l'afaire des Hermites, & dans le procés de Monsieur d'Espernon, rendoient odieux à ces Messieurs. Le Cardinal, aprés avoir témoigné recevoir céte ouverture avec joie, & faire un état extreme de leur amitié, répondit, qu'on lui avoit fait plaisir de ne lui point parler, lors que Mr. de Chavigny avoit encore part dans les afaires, parce qu'il ne l'auroit jamais abandonné; que pour le Chancelier, c'étoit un infame, qui, à la mort du Roi, l'avoit renoncé, & dont par conséquent il ne faisoit nul état; mais qu'en l'ôtant, il ne pouvoit éviter de voir rentrer Mr. de Chasteauneuf, avec qui il avoüoit ne pouvoir demeurer dans le Ministére.

Ce premier colloque finit ainsi, & laissa de la matiére pour quelques autres, dans lesquels le Comte de Fiesque dit au Cardinal, que ces Messieurs, pour qui il parloit, desirant se lier d'amitié avec lui, ne vouloient pas commencer à le choquer dans ses intérets: c'est-pourquoi ils lui demandoient seulement, que toutes les fois qu'il pouroit prendre ses sûretez du côté de Mr. de Chasteauneuf, il chassast le Chancelier. Il fit quelque difficulté de prométre qu'il le feroit chasser, & dit seulement à l'abord, qu'il l'abandonneroit; mais enfin il aquiesça, & fit la même chose sur le sujet de Monsieur d'Anguien: car aïant dit, qu'il vivoit civilement avec lui, & ne prétendoit pas rompre, il n'eut point de réponse, quand le Comte de Fiesque lui dit, que ces Messieurs le choisissant pour leur principal

ami, demandoient auſſi d'avoir la préférence dans ſon eſprit ſur tous ceux de leur volée. Ce Traité dura cinq ou ſix jours, parce que d'un côté, le Cardinal témoignoit tantoſt deſirer avec ardeur l'amitié de ces Meſſieurs; puis aprés faiſoit paroître plus de froideur, & parloit avec plus de réſerve; & de l'autre, Monſieur de Beaufort étoit bien aiſe, avant que conclure, de voir le retour de Campion, qu'il avoit envoïé au devant de Madame de Chevreuſe, qui arivoit alors en France, & avec qui Monſieur ſon pére, Monſieur d'Eſpernon, & lui, avoient de tres-étroites liaiſons. Et comme il étoit néceſſaire, que le Comte de Fieſque rendiſt compte de ce qu'il négotioit, & fûſt ce qu'on vouloit qu'il diſt, nous nous aſſemblâmes durant ce tems cinq ou ſix fois, ou à l'Hôtel de Vendoſme, ou à l'Hôtel d'Eſpernon, ou chez Monſieur de Mets, ou aux Capucins, ou chez moi: Et quoi que dans toutes ces aſſemblées, il ne ſe ſoit preſque agi, que d'obéïr à la Reine, l'on n'a pas laiſſé depuis, de faire paſſer cela pour un crime, & pour le projet d'une cabale ſéditieuſe. Cependant, le Cardinal ne ſauroit nier, qu'il ne fûſt chaque jour ce qui ſe réſolvoit entre nous, par le Comte de Fieſque. Au bout de ces cinq ou ſix jours Campion revint, & nous aprit qu'avant que de partir de Flandres, Madame de Chevreuſe avoit reçu des létres de la Reine, qui lui faiſoient paroître qu'elle deſiroit, que le Cardinal & elle fuſſent en bonne intelligence; qu'elle venoit avec un eſprit préparé à cela; & qu'elle conſeilloit à ces Meſſieurs d'en faire de même: à quoi ils ſe réſolu-

ſolurent auſſi-toſt, & alérent dés le lendemain faire leur viſite, dont ils eurent ſujet d'être ſatisfaits, y aïant reçu toute la civilité poſſible. On s'étonnera peutêtre qu'aïant été juſqu'alors dans le même intéreſt de ces Meſſieurs, je ne fuſſe point compris dans leur Traité ; mais c'eſt que je ne le deſirai point, & qu'aiant une Charge, qui ne dépendoit que de la Reine, je ne voulus rien faire, que par ſon ordre. Ce fut la réponſe, que je fis à Monſieur de Beaufort, lors qu'il m'en parla, & je ne ſai, s'il en dit quelque choſe à la Reine ; mais deux ou trois jours aprés, comme je prenois ſon ordre, elle me dit, qu'elle croïoit, que je ſavois bien, que Meſſieurs de Vendoſme avoient vû Monſieur le Cardinal Mazarin : je lui dis qu'oui, avec un ton de voix, & une façon, qui pouvoit lui faire connoître, que je ne jugeois pas, que cela fiſt rien pour moi. Sur cela, elle pourſuivit ſon diſcours, & me dit, qu'elle le croïoit ſon ſerviteur, & qu'elle deſiroit, que tous ceux qui l'étoient, vécuſſent bien avec lui. Je lui répondis, que je la ſupliois tres-humblement de ſe ſouvenir, que je ne m'étois éloigné de lui, que lors que j'avois crû, qu'il n'étoit pas dans ſes intérets ; *il eſt vrai*, me dit-elle, *mais à céte heure : Madame*, lui répliquai-je, *je n'ai que l'obéiſſance pour toutes les choſes, que Vôtre Majeſté me commande* ; & me retirai là-deſſus, avec deſſein de faire ma viſite dés le jour ſuivant. Il eſt vrai, qu'avant que de paſſer outre, je voulus voir Meſſieurs de Bethune & de Montreſor, que je trouvai fort piquez de ce que le Traité s'étoit fait ſans eux ; & quoi

que Monſieur de Beaufort leur en fuſt venu parler avant que de voir le Cardinal, ils croïoient, qu'il devoit davantage à leur ancienne amitié, que de leur rendre ſimplement compte d'une afaire réſoluë. Mais ils s'en prenoient particuliérement à Monſieur de Vendoſme, & ſur-tout Mr. de Montreſor, qui ſe ſouvenoit, que quand il partit d'Angleterre, il lui promit toute amitié, & l'aſſura même de le ſervir auprés de Monſieur ; ce qu'il éxécuta ſi mal, qu'une des premiéres liaiſons, qu'il voulut avoir, fut avec la Riviére. Ce ſouvenir lui étoit un peu dur, principalement en ce tems ; car à ſon retour d'Angleterre, Monſieur l'aïant encore fait preſſer de vivre civilement avec la Riviére, & aïant emploïé pour ce ſujet Mr. de Bellegarde ſans aucun éfet, Mr. de Montreſor aïant perſiſté à dire, qu'il tenoit la Riviére pour tel, que Monſieur le lui avoit dépeint autrefois, c'eſt à dire, pour *un coquin & un traître* ; Son Alteſſe Roiale avoit vécu d'une autre maniére avec lui, & le traitant fort indiféremment, il étoit enfin réſolu de vendre ſa Charge, & de ſe retirer entiérement ; ce qu'il fit quelque tems aprés. Leur aïant dit tout ce qui me concernoit (qu'ils aprouvérent comme étant un éfet d'obéïſſance pour une perſonne, à qui je m'étois donné ſans réſerve) & aïant été à Montrouge le communiquer à Mr. de Chaſteauneuf, qui fut du même ſentiment, j'allai chez le Cardinal, que je rencontrai deſcendant ſon degré avec des Dames, & s'en alant de là au Conſeil ; ſi bien que je n'eus pas, pour céte premiére fois, long diſcours avec lui. Ce qu'il me dit, fut pourtant

tant fort civil, & fort obligeant pour moi, jusque-là qu'il me fit excuse, s'il ne remontoit pas, pour m'entretenir. J'y retournai le lendemain, & l'aïant trouvé dans sa chambre avec peu de monde, je lui fis un compliment, dont il s'est fort plaint depuis, assurant, que je lui avois dit, que je l'alois voir seulement par l'ordre de la Reine; quoi que mes paroles signifiassent toute autre chose. Je savois, que quand Mr. de Marsillac le fut voir, il lui dit d'abord, que la Reine lui avoit parlé de lui; je crûs, qu'elle en pouroit avoir fait de même de moi, & aprés l'avoir assuré de mon respect & de mon service, je lui dis, que je m'imaginois, qu'il me feroit l'honneur de croire facilement ce que je lui protestois, puisqu'il savoit, que depuis tres long-tems, je faisois profession d'être son tres-obeïssant serviteur; mais que s'il se pouvoit ajoûter quelque chose à l'inclination, que j'avois toujours euë à l'honorer, ce seroit sans doute par la confiance & l'estime, que la Reine témoignoit pour lui, ce qui obligeoit tous ceux, qui êtoient à elle, & moi particuliérement, à le respecter encore davantage; que je le supliois de croire, que quand Sa Majesté me feroit quelque commandement sur ce sujet, je l'exécuterois, non seulement avec l'obéïssance aveugle, que je devois à tous ses ordres, mais avec une joie & une satisfaction extrême. Je laisse à juger, si ce discours peut avec raison recevoir le sens, qu'il lui a donné, & si c'est un juste fondement des maux, qu'il m'a faits depuis, & qu'il commença dés le lendemain. Car le Maréchal de Bassompierre, l'étant alé voir, il lui parla

de moi d'une façon, qui témoignoit assez, qu'il ne m'aimoit pas; & lui voulut faire naître dés lors des pensées de rentrer dans sa Charge; dequoi le Maréchal me fit avertir, dés le jour suivant, par deux ou trois personnes.

Céte nouvelle me surprit un peu, & desirant en savoir le fond, j'alai trouver Mr. de Liancourt, & le supliai de lui parler pour moi, ce qu'il fit incontinent avec céte bonté, qu'il a toujours euë pour mes intérets; & lui aïant seulement fait paroître, qu'on lui avoit dit, qu'il étoit mal satisfait de moi, il fit l'ignorant, & sans lui découvrir d'aigreur contre moi, lui conta, qu'aprés avoir longtemps cessé de le voir, j'y étois retourné, & lui avois dit, que c'étoit par l'ordre de la Reine; mais que maintenant il l'assuroit, que si je voulois être de ses amis, il seroit des miens. Mr. de Liancourt lui aïant répondu, qu'il se pouvoit fier en moi, leur conversation finit, & me l'aïant depuis dite, je crûs, que ce peu de mauvaise volonté étoit passé, & que je pourois me métre bien avec lui. Pendant ce tems, Madame de Chevreuse étoit arivée, & étoit alé descendre droit au Louvre; mais si la Reine avoit eu peu d'impatience de la voir, elle en eut beaucoup de l'envoïer à Dampierre; car incontinent aprés les premiéres salutations, elle lui dit, que les Alliez de la France pouroient entrer en soupçon, si incontinent aprés son retour de Flandres, ils la savoient auprés d'elle, & que pour céte raison, il faloit, qu'elle alast faire un petit voïage à la campagne. Madame de Chevreuse, malgré sa surprise, lui répondit sans

ſans s'émouvoir ; qu'elle étoit toute preſte à lui obéïr, mais qu'elle la ſuplioit de conſidérer, que toute l'Europe ſavoit, qu'elle avoit été perſécutée pour l'amour de Sa Majeſté ; & que ce ſeroit peutêtre ſe faire tort à elle-même, ſi elle l'éloignoit ſi prontement ; qu'elle en demandaſt, s'il lui plaiſoit, l'avis au Cardinal, qui ſe trouvant dans le Cabinet, & étant apellé en tiers dit à la Reine, que Madame de Chevreuſe avoit raiſon, & que Sa Majeſté ſeroit blâmée, ſi elle en uſoit de céte ſorte. Ainſi, Madame de Chevreuſe para céte premiére ataque, qui dût bien lui faire conoître, qu'elle n'avoit plus ſa place accoûtumée : mais ſi elle s'en aperçut, au moins le cacha-t'elle à ſes plus intimes, & de long-tems aprés ne fit part à perſonne de céte avanture ; ſelon la métode ordinaire de tous les favoris, qui ne veulent jamais laiſſer voir la diminution de leur crédit.

Il ne faloit pas pourtant, que le Cardinal la cruſt entiérement ruïnée, ni qu'il la jugeaſt abſolument inutile à ſa fortune, puiſque dés le lendemain il l'ala voir, & pour premier compliment lui dit, que ſachant, que les aſſignations de l'Epargne venoient lentement, & que venant d'un long voïage, elle auroit peutêtre beſoin d'argent, il étoit venu lui ofrir & aporter cinquante mille écus. Mais comme il ſavoit, qu'une ame ambitieuſe, comme celle-là, ſe laiſſeroit moins toucher à ces belles ofres, qu'à des actions d'éclat ; il lui demanda, quelques jours aprés, ce qu'il pouvoit faire pour gagner ſon amitié, & lui proteſta de n'y rien épargner.

Elle le mit d'abord à une assez belle épreuve, lui demandant deux choses assez importantes ; l'une, que l'on contentast Monsieur de Vendosme pour ses prétentions du Gouvernement de Bretagne, sur lesquelles on ne lui avoit encore donné que des paroles ; & l'autre, qu'on rendist à Monsieur d'Espernon sa Charge & son Gouvernement [a]. Il y procéda en toutes deux tres-obligeamment, car, pour le premier point, Mr. de Brienne eut aussi-tost commission de traiter avec Monsieur de Vendosme, & de lui prométre au nom de la Reine l'Admirauté, dont on envoïa demander la démission au Duc de Brezé ; & pour le second, Monsieur d'Espernon fut remis incontinent aprés dans tous ses honneurs ; & l'on n'épargna ni diligence, ni récompense, pour tirer Monsieur le Comte d'Harcourt de la Guienne. Aprés ces deux premiéres afaires, elle lui en proposa une troisiéme, où il eut peine à consentir, mais où il aquiesça à la fin, quoi que, depuis, elle n'ait point eu d'éfet ; ce fut de faire donner le Gouvernement du Havre à Mr. de Marsillac : & sur cela il lui representa ce qu'il devoit à la mémoire du feu Cardinal, & qu'il n'étoit pas juste, qu'il servist d'instrument, pour dépoüiller ses héritiers ; mais elle insistant toujours, il témoigna à la fin qu'il se rendoit. Aprés de si grands coups d'essai, elle crût, que rien ne lui seroit impossible auprés de lui [b], & lui proposa enfin le rétablissement de Mr. de Chasteauneuf ; mais comme c'étoit là

a Præmia amicis obtinuit. *Ann.* 13.

b Cuncta fortunæ suæ patere rebatur, nec quidquam ultra incredibile. *Hist.* 4.

là ſon ſenſible & ſon intéreſt, il ne pût diſſimuler, & lui répliqua nétement, qu'il n'y conſentiroit jamais : & dés cet inſtant, il s'éloigna d'elle, ſans que, depuis, quelque civilité qui ait paru entr'eux, il y ait jamais eu d'intelligence, ni de réconciliation ſincére. Il y avoit déja quelque tems, que Mr. de Chaſteauneuf étoit à Montrouge, y étant arivé au même tems que Madame de Chevreuſe abordoit de l'autre côté à Paris, & peutêtre que s'il ne ſe fuſt pas arêté, & qu'il fuſt venu droit à la Cour, ſans capituler avec la Reine, il l'euſt engagée par céte franchiſe à ne le point abandonner : mais s'étant voulu ſervir de l'éxemple de Madame de Senecey, qui n'avoit point voulu rentrer dans Paris, qu'étant rétablie dans ſa Charge, il donna tems à la Reine de s'acoutumer à le ſavoir auprés de Paris, ſans ſouhaiter de l'aprocher davantage ; & ne conſidéra pas, que Madame de Senecey n'avoit pour obſtacle, qu'une perſonne, que la Reine n'aimoit point, au lieu que lui, outre la Maiſon de Monſieur le Prince, qui s'opoſoit à ſon retour, donnoit de l'ombrage au Premier Miniſtre, & ne pouvoit gagner, que par adreſſe & peu à peu, ce que la Dame d'honneur avoit gagné du premier pas. Mais il ſe trompa ſans doute dans la créance de l'inclination de la Reine pour lui ; & ce fut auſſi par là, que Mr. de Beauvais ſe perdit inſenſiblement, & qu'aprés avoir tenu le premier rang, & avoir été nommé pour Cardinal, on envoïa un contremandement ſecret à Rome, & le laiſſa-t'on dans l'antichambre, pendant que la Reine entretenoit paiſiblement le Cardi-

nal, de qui au commencement il n'eſtimoit pas l'eſprit, diſant, qu'il n'étoit pas habile homme, puis qu'il n'entendoit pas les Matiéres Bénéficiales, ni les Finances; parties véritablement fort néceſſaires pour un grand Miniſtre. Voilà comme toutes nos afaires aloient à leur declin; & pour moi, Mr. le Tellier, ſuivant les tracès de Mr. de Noyers ſon prédéceſſeur, commençoit dés lors à me traverſer dans ma Charge; & ſe voulant aproprier l'autorité de donner des Commiſſaires pour les revües des Suiſſes, ſongeoit à m'ôter en détail ce que la Reine m'avoit rendu en gros, par la ſupreſſion de la Charge de Liſle. Il s'y prit pourtant d'abord d'une maniére, qui me donna lieu de croire, que ſon deſſein aloit plutoſt contre les Maréchaux de France que contre moi, & par les civilitez, qu'il me fit, il me tint quelque tems dans céte penſée; mais enfin voïant, que toutes ces belles paroles n'aboutiſſoient à rien, & qu'on ne faiſoit qu'alonger de jour en jour la réſolution de ce que je demandois, je jugeai, que ces chicanes venoient d'un autre principe, & que le Cardinal n'y avoit pas moins de part, que dans les delais, qu'on aportoit à la concluſion des afaires de Monſieur de Vendoſme, à qui l'on faiſoit naître chaque jour mille obſtacles dans l'éxécution de ce qu'on lui avoit promis. Il eſt vrai, que lui-même contribuoit bien à ſon malheur; car il faiſoit difficulté de prendre l'Admirauté ſans l'Ancrage, & ne conſidéroit pas, qu'il devoit à quelque prix que ce fuſt entrer en charge, aprés quoi il lui ſeroit aiſé d'étendre ſes droits

droits. Cependant, ſa façon d'agir incertaine & confuſe donnoit aſſez d'ocaſion de lui rendre de mauvais ofices. Tantoſt il s'adreſſoit au Cardinal, & témoignoit lui vouloir avoir l'obligation de ce qu'on feroit pour lui ; un inſtant aprés, il aloit chercher l'ocaſion de faire parler à la Riviére par le Maréchal d'Eſtrées, & le conjurer de faire réüſſir ſes intérets ; & au ſortir de là il eſſaïoit, par des voies obliques, d'engager Monſieur le Prince à le ſervir. Enfin, il ne ſe paſſoit preſque point d'heure, où il ne changeaſt plus d'une fois d'opinion & de parti [a]. Mais ce ne lui étoit pas aſſez d'aler ainſi de côté & d'autre, il vouloit faire faire le même badinage à Monſieur de Beaufort, qui aïant de ſon côté ſes viſions particuliéres, & mêlant les afaires importantes avec les bagatelles, vivoit d'une façon ſi bizarre avec le Cardinal, qu'il lui étoit impoſſible d'y prendre aſſurance. Ce n'eſt pas, que je croïe, qu'il ait jamais eu dans l'ame aucun des deſſeins, qu'on lui a imputez ; & je dirai ſeulement, que ſelon la diſpoſition des eſprits de Meſdames de Chevreuſe & de Montbazon [b], ſes entretiens avec le Cardinal étoient pleins de froideur ou de civilité ; ſi bien que ſi un jour il lui donnoit lieu de ſe loüer de lui, le lendemain il le déſobligeoit en lui diſant, qu'il le venoit voir ſeulement par l'ordre de Monſieur ſon pére. Si dans l'état, où il eſt, je voulois me plaindre de lui, j'en

a Ipſe modò huc, modò illuc, ut quemque ſuadentium audierat, promptus. *Ann.* 12. Neque alienis conſiliis regi, neque ſua expedire. *Hiſt.* 3.

b Feminarum imperiis obnoxius. *Ann.* 12.

aurois quelque petit ſujet, étant tres-veritable, qu'en ce tems-là, quoi qu'il me fiſt l'honneur de venir ſouvent manger chez moi, & que nous paſſaſſions la pluſpart des apreſdinées enſemble, il ne me faiſoit que fort peu de part de ſa conduite : & j'oſe dire, qu'encore que je ne ſois pas le plus grand politique du Roïaume, s'il ſe fuſt ouvert plus librement à moi, il ne ſe ſeroit peutêtre jamais embaraſſé dans céte fâcheuſe & honteuſe intrigue des létres de Madame de Longueville, qui ariva en ce tems-là, & dans laquelle l'amour de Madame de Montbazon le précipita *. Sans aprofondir davantage la choſe, ni imputer la malice à ceux, qui n'en ſont poſſible pas coupables ; je puis avancer ce mot, que pour bien prendre l'afaire, il n'en faut rien croire du tout. Je n'ai jamais recherché à en être plus ſavant ; mais ſi, dés le commencement, Monſieur de Beaufort m'en euſt parlé, je lui euſſe conſeillé, ſans en éplucher davantage la fauſſeté, ou la vérité, de faire rendre les létres à Madame de Longueville : & je crois, que ce ſervice rendu à une perſonne, qu'on a autrefois paſſionnément aimée, & contre qui le dépit nous dure encore, eſt un reproche bien ſenſible, qu'on lui fait, & une vangeance la plus honnête & la plus glorieuſe, qu'on puiſſe prendre. Mais il ſe laiſſa emporter à la paſſion d'autrui ; &, par l'éclat de céte maudite broüillerie, il acheva de ſe jeter dans le précipice. Dés là véritablement il y avoit peu d'intelligence entre Monſieur d'Anguien & lui, & outre le ſouvenir de ce qui s'étoit paſſé dans le demêlé du Grand-Maître, & le bruit,

* *Il lui donna toutes les létres, que Madame de Longueville lui avoit écrites, pour montrer les faveurs, qu'il diſoit en avoir reçues : & Madame de Montbazon, pour trionfer de ſa rivale, qui étoit plus jeune qu'elle, liſoit ces létres à tout le monde.*

bruit, qui couroit, que ce Prince demandoit qu'on maintinſt ſon beaufrére le Duc de Brezé en ſa Charge, il avoit fait une réponſe à la létre, que Monſieur de Beaufort lui avoit écrite ſur la naiſſance de Mr. ſon fils, où il le traitoit fort de haut en bas, pour avoir ſa revanche du petit orgüeil, qui l'avoit porté à lui métre ſeulement à la ſouſcription, *tres-humble*, & *tres-afectionné ſerviteur*. Mais quoique ces petites piques entre deux eſprits fiers & glorieux fuſſent aſſez capables de les porter aux extrémitez, il s'y pouvoit encore aporter de la modération ; au-lieu qu'aprés une afaire, qui touchoit directement à l'honneur, il n'y avoit plus de biais de réconciliation. J'avoüe, que je ne parle pas de ſens froid ſur ce ſujet, & que dans tout ce qui s'eſt paſſé depuis la mort du Roi, il n'y a que ce ſeul point, que je regarde avec regret, & je dirois, avec quelque ſorte de repentir, ſi je ne trouvois une infinité de raiſons, qui me forcérent à me jeter du côté, où je me mis. Celles, qui m'en devoient détourner, étoient, que j'avois preſque tout mon bien dans le Berry, & ſous le Gouvernement de Monſieur le Prince ; que je voïois Monſieur d'Anguien en état de revenir dans peu à la Cour, aïant augmenté l'éclat de la victoire de Rocroi par la priſe de Thionville, qu'on jugeoit infaillible ; & qu'aprés de tels ſervices, il étoit dificile à croire, que la Reine apuiaſt un autre parti que le ſien ; que Monſieur de Longueville avoit toujours agi tres-obligeamment avec moi, & qu'il y avoit peu de perſonnes, à qui il parlaſt plus confidemment. Enfin, il y avoit à remarquer, que j'avois l'honneur

neur d'apartenir de fort prés à Madame la Princeſſe, que j'ofenſois mortellement en m'ofrant à Madame de Montbazon, de qui la parenté m'étoit & plus éloignée, & moins glorieuſe. Mais auſſi, de l'autre côté, de puiſſantes conſidérations m'apelloient, preſque tous mes amis s'y trouvoient embarquez, & particuliérement Monſieur de Guiſe, qui, à ſon retour en France, m'avoit fait des careſſes extraordinaires, & ſembloit m'avoir choiſi pour ſon capital ami; j'avois l'honneur de lui être plus proche, qu'à qui que ce fuſt de ſa condition, je l'avois de tout tems fort chéri & honoré, & avois été le premier auteur de l'étroite union entre Monſieur de Beaufort, & lui, qui ſembloit être une des principales cauſes, qui le jétoit dans céte intrigue. Je croïois auſſi, qu'indubitablement la querelle des femmes en formeroit une entre les hommes, & je ne voulois pas embraſſer un parti, pour le quiter le lendemain. Mais pour parler franchement, la plus eſſentielle raiſon, qui me fit déclarer, fut, que je voïois bien, que quelque bon acüeil que me fiſt le Cardinal, il avoit peu de bonne volonté pour moi, & croïois, qu'il étoit néceſſaire, que je priſſe un autre apui auprés de la Reine. D'en eſpérer de Monſieur le Prince, quoi que je fiſſe, je ſavois bien, qu'il ne choqueroit pas le Premier Miniſtre pour moi: D'en prétendre du côté de Monſieur, la Riviére ennemi mortel de mes amis m'y étoit un obſtacle invincible. Si bien que je ne voïois plus, que Madame de Chevreuſe, qui cachant ſa diſgrace le mieux qu'elle pouvoit, & conſervant ſon ancienne fa-

familiarité avec la Reine, me paroiſſoit encore en état de me protéger. M'étant trouvé joint d'intéreſt avec ſes principaux amis, j'y avois en peu de tems aquis beaucoup de liberté, & en avois reçû des aſſurances de me ſervir en toutes ocaſions ; mais je l'y voulus encore obliger par quelque choſe d'éclatant, ſachant bien, qu'étant vaine & ambitieuſe, cela la toucheroit. Je lui dis, qu'en me rangeant du côté de Madame de Montbazon, c'étoit elle prèmiérement que je regardois ; ce qu'elle reçut comme je l'avois pû eſpérer, & me promit des aſſiſtances nompareilles. Je ne parlerai point de toute la ſuite de l'afaire, parce qu'elle a été ſi publique, que perſonne ne l'a ignorée ; je dirai ſeulement, que ſi le ſentiment de Monſieur de Longueville euſt été ſuivi, on l'auroit étoufée : mais Madame la Princeſſe ſuivant l'aigreur de ſon naturel, & trouvant une ocaſion de contenter ſes anciennes animoſitez, la porta à l'extrémité ; & je ne ſai, ſi elle n'y fut point pouſſée par le Cardinal, qui conſidéroit nôtre parti comme formé contre lui, & jugeoit, que c'étoit moins contre Monſieur le Prince, que contre ſon autorité, qui croiſſoit chaque jour, que s'étoit faite à l'Hôtel de Chevreuſe l'aſſemblée des quatorze Princes, à laquelle je ne me trouvai point, la jugeant fort inutile, & fort impertinente.

Deux jours aprés l'amende honorable, que Madame de Montbazon fut faire à l'Hôtel de Condé *, la Reine étant dans le Cercle m'apella

* *En rendant les létres de Madame de Longueville à Monſieur le Prince, qui lui dit des duretez horribles.*

m'appella, & me dit, qu'elle croïoit, que je n'avois pas seû, que les Oficiers de la Maison du Roi ne prenoient point de parti dans les querelles de la Cour, parce qu'il faloit qu'ils atendissent ce qu'elle leur ordonneroit. Je lui répondis, que je l'avois ignoré, mais que quelque parti, que je pusse prendre, cela ne pouvoit préjudicier à l'obéïssance, que je rendrois toujours à ses commandemens. Elle répliqua, que me rendant suspect à l'un des partis, cela me métoit presque hors d'état de bien suivre ses ordres ; & finissant son discours, elle me témoigna, qu'il faloit qu'une autre fois je demeurasse neutre.

Le lendemain, je fus voir le Cardinal, qui m'aïant reçû avec plus d'aparence de franchise qu'auparavant, me dit, que la Reine lui avoit parlé de ce qu'elle m'avoit dit : & comme je m'étois informé de ce que je pouvois aléguer là-dessus, je lui répondis, que puisque la Reine désaprouvoit mon action, j'en étois corrigé pour jamais ; mais que si j'avois failli, ma faute n'étoit pas sans éxemple ; & je lui citai là-dessus celui de feu Monsieur d'Espernon, dans la querelle de Monsieur le Comte & de Monsieur de Guise. Il me dit, que la Reine avoit beaucoup de raison de desirer, que cela ne se fist plus, & m'exhorta comme mon ami à demeurer dans le dessein, que je lui témoignois d'obéïr ponctuellement à Sa Majesté. Je lui fis encore ensuite deux ou trois visites ; dans lesquelles il me traita si bien, que je crus que peutêtre ne seroit-il pas faché de m'obliger dans mes intérets, puis-qu'il avoit bien voulu servir un de mes parens à ma recom-

recommandation. Je lui parlai donc de ce qui étoit à démêler entre Mr. le Tellier & moi, & par un mémoire, que je lui donnai, je lui expliquai assez nétement la chose, & en le quitant j'ajoûtai, que c'étoit la plus importante afaire, je que pouvois avoir. Ses réponses furent fort civiles & afectionnées, mais lors que je lui en reparlai, je le trouvai beaucoup plus froid, & il me fit un long discours, pour me montrer, qu'il y aloit fort du service du Roi, en ce que je lui demandois, & conclut en me disant, que pour ce qui seroit de mon intéreſt, il faloit, que j'eusse satisfaction, & que je ne m'atachasse pas à conserver un droit, qui tiroit à trop grande conséquence. Je lui répondis, que mes prédécesseurs en la Charge en avoient joüi, & que pour ce qui étoit de moi, tous ceux, qui me connoissoient, savoient, que le bien & l'intéreſt me touchoient peu, & que l'honneur étoit ce qui me faisoit agir, & ce que je cherchois dans l'afaire, dont je l'entretenois. Je doute, si céte déclaration si franche de mon humeur lui plût, mais je sai bien, qu'il me quita sans me donner de grandes espérances. Ce fut ce jour-là, ou le suivant, qu'ariva le dernier trait de la disgrace de Madame de Montbazon chez Renard; je n'y arivai, que comme la Reine en sortoit, & fus tres-surpris & fâché de ce désordre. Monsieur de Mets m'est têmoin de ce que je dis à Madame de Montbazon, & combien je la blâmai d'avoir fait de l'afaire de Madame la Princesse celle de la Reine. Cependant, sa Majesté me fit le lendemain l'honneur de me conter entre les conseillers de céte belle disgra-

disgraciée, & témoigna, que les choses, qu'elle avoit dites devant Madame la Princesse, contre ceux, par l'avis de qui elle étoit demeurée dans le logis de Renard, étoient particuliérement adressées à moi. J'en fus averti incontinent, mais me sentant entiérement innocent, je jugeai n'en devoir point faire d'excuses, & crus, que je ne pouvois entrer en éclaircissement, sans parler en quelque sorte contre l'éxilée, ce qui n'étoit pas de mon humeur. Cependant, je m'apercevois bien, qu'on tiroit mon afaire en longueur pour l'une de ces deux fins, ou de me faire faire quelque escapade, & quelque trait bizarre; ou bien d'ennuïer les Suisses par le retardement, & de me décrediter auprés d'eux. Ainsi, je pensai, que je devois me hâter d'en voir la conclusion, & fus trouver Madame de Chevreuse, à qui je dis, qu'aux termes, où étoient les choses, je ne la venois pas prier pour parler pour moi, sachant bien, qu'elle avoit des intérets plus importans à démêler; mais que je venois seulement lui dire, qu'il faloit, que je me pressasse, & qu'avant que de le faire, je lui en avois voulu rendre compte. Elle apella Campion en tiers à nôtre conversation, & me répondit, que si j'eusse pû me donner huit jours de patience, elle croïoit, que dans ce tems-là, elle eust pû faire mon afaire hautement; mais puisque je ne pouvois différer, que je cherchasse mon apui ailleurs, & que je demeurasse seulement toujours de ses amis. Je crois, que ce discours ne s'est point étendu plus avant que nous trois; mais je sai bien, que

que le lendemain étant alé parler au Cardinal, il me témoigna avoir peu d'inclination à me favoriſer ; & aprés pluſieurs dificultez, (quoi que je l'aſſuraſſe, que je deſirois lui avoir l'obligation de la choſe) il me dit, qu'il n'étoit pas ſeul dans le Conſeil, & qu'il faloit, que j'en parlaſſe aux autres. Je jugeai bien dés là mon afaire perduë ; mais ne trouvant point d'autre biais d'en ſortir, & voïant, que Mr. le Tellier avoit obtenu par proviſion ce qu'il deſiroit contre moi, je me réſolus à parler à ſon Alteſſe Roïalle, & aux autres perſonnes, qui avoient entrée dans le Conſeil ; mais durant ce tems, le procedé de mes amis ruïnoit tout ce que je pouvois établir. Monſieur de Beaufort, ſoit par amour, ſoit par orgüeil, ſe montroit outré de l'éxil de Madame de Montbazon, & quand la Reine vouloit parler à lui, il s'en éloignoit avec une maniére ſi dédaigneuſe, que cela ſeul étoit capable de détruire toute l'amitié, qu'elle euſt pû avoir pour lui. Je m'en aperçus un ſoir, & lui fis des reproches d'agir ainſi en enfant ; mais au-lieu de me païer de raiſons, il ne me répondit qu'avec des tranſports & des boutades fort imprudentes. Comme il avoit moins d'ocupation qu'à l'ordinaire, il me venoit chercher tres-ſouvent, & pour moi, quoique je le viſſe en aſſez mauvaiſe poſture, par amitié, & par honneur, je ne voulois point m'éloigner de lui. Il eſt vrai, que les ſoirs je ne le voïois pas ſi fréquemment, & que je doute, s'il paſſoit toutes les nuits dans Paris. Monſieur de Vendoſme ne voïant point ſon afaire s'achever, le tourmentoit tous les

jours

jours pour le faire r'acommoder avec le Cardinal, & ne pouvant rien gagner sur lui de ce côté, il crut, qu'il faloit s'unir absolument avec la Riviére. Il le fit donc presser plus que jamais par le Maréchal d'Estrées, & lui fit ofrir l'amitié de Monsieur de Beaufort. La Riviére écouta céte propositon avec beaucoup de joie, & aïant pris rendez-vous chez le même Maréchal d'Estrées, il fut surpris de n'y voir que Monsieur de Mercœur avec Monsieur son pére, & point du tout Monsieur de Beaufort. Dés là, il se tint pour fourbé, & quoi que Monsieur de Vendosme l'assurast, qu'il lui améneroit son fils au premier jour, & lui aléguast quelque obstacle, qui l'avoit empéché de venir, il ne voulut jamais entrer en matiére ; & s'étant séparé civilèment de la conversation, il s'unit dés le lendemain avec le Cardinal, avec qui jusqu'alors il n'avoit pas eu une intelligence parfaite. Monsieur le Prince entra en tiers en céte association, dont je crois, que le premier article fut la ruïne de Monsieur de Beaufort. Et de fait, deux jours aprés, la Reine étant alée au Bois de Vincennes faire collation chez Mr. de Chavigny, il y fut, & en eut une assez mauvaise réception. Je ne sai, si cela le piqua, mais il s'en revint aussi-tost à Paris, & étant alé au Louvre y atendre le retour de Sa Majesté, il y trouva le Cardinal, à qui, à ce qu'on dit, il fit quelques questions s'il sortoit, qui le mirent en alarme. Quelque tems aprés, on le vint avertir, qu'il y avoit des cavaliers sur le Quai, qui sembloient atendre quelque chose ; aprés cela il ne douta plus qu'on ne le vouluſt assassiner ; il

le

le publia hautement, & envoïa querir tous les braves, qu'il pût, pour son escorte. Le lendemain, j'apris céte nouvelle de Monsieur de Mets, & étant alé à Luxembourg j'y trouvai Monsieur de Guise, que j'apréhendois de voir embroüillé dans ce mauvais bruit. Je trouvai qu'il l'ignoroit encore ; nous atendimes ensemble le retour de Monsieur, qui parla fort sobrement de la chose ; mais la Riviére la releva hautement ; & dit, qu'il y aloit de l'autorité de son Alteſſe Roialle de maintenir les Ministres en sûreté. J'eusse bien voulu voir Monsieur de Beaufort, mais il étoit alé à la campagne voir Monsieur son pére, & n'en revint que le soir ; ce qui acheva de le perdre ; car peutêtre que s'il eust été chez le Cardinal, il se fust éclairci avec lui, & n'auroit point été arêté. On lui conseilla de s'en aler pour quelques jours à Anet, mais il se confioit si fort à la bonne volonté de la Reine pour lui, qu'il s'en voulut venir droit au Louvre. Pour moi, aïant été l'apresdinée chez le Cardinal l'assurer de mon service, & lui ofrir de faire avancer une Rote des Gardes Suisses, pour l'acompagner, j'en fus reçu fort civilement, quoi qu'il refusast mon ofre ; il fit semblant de croire, que ce bruit étoit faux ; mais je lui trouvai pourtant le visage & la contenance d'un homme fort étonné. Le soir en entrant au Louvre, j'y apris sous la porte la prise de Monsieur de Beaufort. La connoissance, que j'avois de mon innocence, fit, que sans balancer je montai en haut, & trouvai dans la sale des Gardes de la Reine le Cardinal, qui sortoit acompagné de trois-cens Gentilshommes ; il me salüa

assez

assez civilement, mais de toute sa suite, Noailles, Piennes, & St. Megrin furent les seuls, qui me voulurent connoître & aborder. Je trouvai dans le petit Cabinet de la Reine Madame de Chevreuse, à qui je parlai quelque tems, & aïant demandé par plusieurs fois, si je ne pourois point voir ce pauvre Prince, & aïant seû de Guitault même, que non; je m'en alois, lors que la Reine me fit apeller dans sa petite chambre grise, & me commanda de faire venir deux Compagnies Suisses le lendemain à six heures du matin devant le Louvre. N'aïant pû dés le soir voir personne de l'Hôtel de Vendosme, j'y alai le lendemain matin mêler mes soupirs avec ceux de toute céte Maison affligée, & aprís de Monsieur de Vendosme, à qui Monsieur en avoit fait entendre quelque chose, la confirmation de ce que m'avoit dit le soir d'auparavant Monsieur de Guise, que j'étois du nombre de ceux, qu'on devoit éloigner de la Cour. Ce bruit me fâchoit médiocrement, & je ne sai par quelle presience de mon malheur, je souhaitois le bannissement plus que je ne le craignois. J'en alai au sortir de là atendre la nouvelle chez Messieurs de Bethune & de Montresor, qui étoient menacez du même accident, & qui en reçurent une heure aprés le commandement en ma présence. Ce n'est pas qu'ils eussent tant de liaison pour l'heure avec Monsieur de Beaufort, qu'ils dussent participer à sa disgrace; mais c'est que la Riviere ne voulut jamais prométre au Cardinal, de faire consentir son Maître à la prise de ce pauvre Prince, qu'il ne l'assurast en méme tems d'éxiler ses deux ennemis:

nemis : & je crois, que Monsieur même y contribua de son avis, étant mortellement ulceré contre Mr. de Montresor, de ce qu'il l'avoit quité ; & n'aïant pas aussi oublié, que tout ce qu'il avoit pû dire lui-même, & faire dire en son nom au Comte de Bethune l'hyver d'auparavant, pour l'adoucir envers la Riviere, n'avoit de rien servi, & qu'il avoit falu lui envoïer un commandement du Roi pour cela. On fit le même jour partir Mr. de Chasteauneuf de Montrouge, & Saint-Ibal * eut aussi ordre de se retirer. Ce qui fut la récompense des services, que Beringhen avoit rendus au Cardinal, qui le délivra de la présence d'un homme, qui en parloit partout avec un mépris horrible. Pour moi, je croïois à chaque moment acroître le nombre des proscrits ; mais enfin l'apresdinée, on me vint assurer, que j'étois garanti du naufrage, & que la protection de Monsieur m'en avoit sauvé. J'avois peine à comprendre, que celui, que je n'avois jamais servi, me préservast des malheurs, que m'auroit préparez celle, à qui je m'étois devoüé si fidélement. Néanmois céte nouvelle m'étant confirmée de trois ou quatre endroits, & même de l'Hôtel de Guise, je crûs l'en devoir aler remercier. Etant alé le soir au Louvre, la Reine ne me regarda pas, dequoi je m'étonnai peu dans une si récente disgrace de mes meilleurs amis. Mais je fus assez surpris, lors qu'aprés avoir été le lendemain dire adieu à Monsieur de Vendosme, qu'on chassoit quoi qu'assez malade, je m'en alai à Luxembourg, & y aïant fait à son Alteſſe Roiale le com-

* *Cousin-germain de Mr. de Montresor, qui l'apelle dans ses Memoires, homme de hauts desseins, & ennemi de la tirannie.*

pliment, que je lui devois pour le bon ofice, qu'on diſoit qu'elle m'avoit rendu, j'en reçus une réponſe fort froide, & qui contenoit preſque un déſaveu de ce qu'on publioit qu'il avoit entrepris en ma faveur. Je recommençai dés ce jour à faire les fonctions de ma Charge à l'ordinaire, & aïant eſſaïé le lendemain inutilement de voir le Cardinal, qui avoit pris médecine, j'y retournai le jour d'aprés, & en reçus un acüeil fort froid, ne m'aïant jamais parlé qu'en tierce perſonne, & comme s'il ſe fuſt auſſi-toſt adreſſé à toute la compagnie, qu'à moi. Je fis céte premiére viſite aſſez courte, & y étant revenu deux ou trois fois, dans la ſemaine ſuivante, je n'en eus jamais que des révérences fort ſérieuſes, & pas une parole. Dés là, je jugeai mes afaires en fort mauvais état, mais je ne doutai plus, qu'elles ne fuſſent entiérement ruïnées, lors que j'apris, que Monſieur, en préſence du Cardinal, avoit preſque tourné en ridicule le remercîment, que je lui avois fait, & avoit conté tout haut, qu'il m'avoit nié de m'avoir ſervi. Je fus redevable de cet avis à Monſieur de Longueville, qui, malgré tous les démêlez paſſez, m'avoit fait l'honneur de demeurer de mes amis, & s'étoit ofert dés la priſe de Monſieur de Beaufort à me ſervir. Je ne doutai point, que la Riviere n'euſt operé en ce rencontre, & priai Mr. de Brienne, à qui je contai toute la choſe, de la vouloir dire à la Reine, & lui témoigner, que mon compliment n'avoit point été pour chercher une autre protection, que la ſienne; & le conjurai d'entrer un peu plus en matiére, s'il y trou-

trouvoit jour. Il le fit, & eut pour reponſe de Sa Majeſté, qu'elle me croïoit trop homme d'honneur, pour avoir trempé dans la conjuration, qu'on imputoit à Monſieur de Beaufort; mais qu'il y avoit eu de l'imprudence dans ma conduite. Ne trouvant pas beaucoup d'aigreur dans céte réponſe, je crûs, que ſi je lui parlois moi-même, peûtêtre s'ouvriroit-elle davantage. Je pris donc mon tems comme elle me donna l'ordre, & lui aïant reconfirmé ce que Mr. de Brienne lui avoit dit de ma part, elle me dit ſeulement avec froideur, qu'elle le croïoit, & s'éloigna de moi. On me conſeilla de me rendre ſoigneux de la voir à toutes heures, ce que je fis avec toute l'aſſiduité qu'il me fut poſſible, & dans ce même tems Mr. de Liancourt étant arivé à Paris, je le priai de dire au Cardinal, que je reſſentois la captivité de Monſieur de Beaufort avec une douleur infinie, mais que c'étoit ſans murmurer, & ſans perdre le reſpect, que je lui devois; & que je lui demandois, qu'il me conſideraſt comme un homme, qui ſongeoit à faire ſa Charge, & rien davantage. Sa réponſe fut, que j'avois refuſé d'être de ſes amis, & que ce qu'il pouvoit faire par généroſité, étoit de ne me point faire de mal. Cependant, je voïois, que le Maréchal de Baſſompierre, qui m'avoit juſqu'alors témoigné tant d'amitié, & qui même étoit venu dîner chez moi huict jours devant, s'éloignoit de moi, & ne me parloit plus qu'en crainte. Un ſoir, dans le petit Cabinet de la Reine, il m'avertit de ſonger à moi, & m'aprit la diſgrace de Mr.

de Beauvais, à qui l'on fit faire une querelle ſans ſujet par Monſieur le Prince, pour avoir lieu de le bannir. Il ne me dit la choſe qu'en gros, & en trois mots, & puis ſe retira de moi ſans me vouloir parler davantage, comme s'il euſt apréhendé, qu'on ne nous euſt vûs en converſation. Un jour aprés, trouvant un de mes amis, il ſe mit à lui blâmer ma conduite, & à m'acuſer entr'autres choſes, de voir ſouvent Madame de Chevreuſe. Il eſt vrai, que m'étant dit ſon ſerviteur avant ſa chûte, je ne m'éloignai pas d'elle, lors que le malheur de Monſieur de Beaufort avança le ſien, & qu'alant, comme j'ay dit, fort ſouvent au Louvre, dont ſon logis étoit fort proche, j'y alois atendre la fin des priéres de la Reine, & l'heure de ſon ſouper; mais mes viſites n'étoient point particuliéres, & Meſſieurs de Guiſe, de Rets, & vint autres perſonnes, y venoient aux mêmes heures. Je fus même un des premiers, qui lui conſeillai d'eſſaïer à ſe racommoder avec le Cardinal, & lui confirmai le deſſein d'y emploïer Mr. de Liancourt, qui l'y ſervit avec grande chaleur, mais ſans aucun fruit; le Cardinal ſe plaignant, qu'elle lui avoit manqué de parole, & diſant, qu'elle ſavoit bien de quoi elle étoit demeurée d'acord avec la Reine. Nous ne ſavions ce que c'étoit, parce qu'elle cachoit ſa diſgrace juſqu'à la fin; mais nous aprîmes enfin, que le ſoir même de la priſe de Monſieur de Beaufort, s'étant oferte à faire ſans répugnance tout ce que la Reine lui ordonneroit, Sa Majeſté lui dit qu'elle la croïoit innocente des deſſeins du Priſonnier, mais

que

que néanmoins elle jugeoit à propos, que, sans éclat, elle se retirast à Dampierre, & qu'aprés y avoir fait quelque sejour, elle s'en alast en Touraine. Depuis ce soir elle ne fut qu'une seule fois au Louvre, & n'auroit pas tant demeuré à Paris, si elle ne se fust opiniâtrée à toucher, avant que d'en partir, quelque argent qu'on lui avoit promis. Tous les jours il venoit des émissaires de la Reine & du Cardinal la solliciter de s'en aler, & entr'autres Montaigu étant venu un jour lui parler, elle lui demanda s'il étoit vrai, qu'on chassast encore beaucoup de gens, & parut sur-tout curieuse de savoir, si l'on m'ôtoit ma Charge, témoignant me plaindre, & prendre part à mon malheur. Cete question étant raportée au Cardinal fut le dernier coup de ma ruïne, & dés le lendemain la Reine dit au Maréchal de Bassompierre, qu'elle lui vouloit rendre sa Charge; ce qu'il refusa d'abord, à ce que l'on m'a dit. Ce bruit s'étant épandu par la ville vint jusqu'à moi, & fit, que je priai Mr. de Liancourt de faire encore une tentative auprés du Cardinal. Il me dit, que sans que je l'en eusse sollicité, il lui en avoit parlé plusieurs fois, & n'en avoit point eu de satisfaction; si bien qu'il jugeoit necessaire, que quelque autre lui aidast à rentrer dans ce discours. Le Commandeur de Souvré me promit de me rendre cet ofice, & eux-deux ensemble, aïant pris leur tems dés le soir, ils trouvérent un homme fort aigri, & qui à peine les voulut ouïr, assurant toujours pourtant, qu'il ne me feroit point de mal. Ce dernier éfort étant demeuré inutile, je

jugeai, que je devois tout apréhender, & pris dés lors mes réfolutions. En ce tems, ma femme étant arivée à Paris, ala voir Madame la Princeſſe, avec qui la dévotion lui avoit donné quelque intrigue, & quelque familiarité; elle eut avec elle une longue converſation, où elle déclama furieuſement contre moi, faiſant paroître pourtant à la fin de ſon diſcours, qu'elle deſiroit de me voir. Elle mena enſuite ma femme aux Carmélites, où elle & Madame d'Aiguillon la preſentérent à la Reine, & tâchérent de l'adoucir pour moi; mais ils la trouvérent trop oſtinée à me perdre, & déja, diſoit-elle, engagée de parole au Maréchal de Baſſompierre. Madame d'Aiguillon la mena le ſoir chez le Cardinal, qui lui dit la même choſe, & l'aſſura, que ſi elle fuſt venuë trois ſemaines plûtôt, il y auroit eu lieu de me ſauver. Voïant ainſi tout le monde bandé contre moi, je me réſolus de ne point voir la Reine, de peur de recevoir un commandement de ſa bouche, & d'être réduit à la refuſer en face, & aïant trouvé Saint-Luc, qui m'aſſura de la part de ſon oncle, qu'il ne contribuoit point à mon malheur, & qu'il ne vouloit point de ma Charge, je lui dis, que je lui demandois ſeulement, qu'il ne la priſt point ſans ma démiſſion; ce qu'il m'aſſura qu'il feroit.

Le lendemain, je fus voir Madame la Princeſſe, qui d'abord s'emporta fort contre moi, je ſoufris ce qu'elle me voulut dire, & ne voulant pas juſtifier mon procédé, pour ne la pas choquer entiérement, ni auſſi le condanner, parce que cela m'auroit paru honteux;

teux ; je rejetai tout ce qui s'étoit paſſé ſur mon malheur, & ſur des rencontres inévitables. Elle donna pluſieurs ataques ſur le pauvre Monſieur de Beaufort, auſquelles je repartis le plus modeſtement & le plus fermement, que je pûs, & ſortis d'avec elle, la laiſſant en aparence fort adoucie. En éfet, quoi qu'elle euſt un peu ſur le cœur, que je ne lui euſſe point demandé ſon aſſiſtance, elle promit à ma femme d'empêcher ma ruïne, & lui dit, que je me trouvaſſe le lendemain chez elle à l'arivée de Monſieur ſon fils. Je paſſai le reſte du jour en l'atente du commandement, & le lendemain matin aïant ſeû, que le Maréchal de Baſſompierre ſembloit trouver étrange, qu'aprés tant de civilitez, qu'il m'avoit faites, je ne lui en rendiſſe pas une ; j'alai chez lui, où il me répéta les mêmes aſſurances, que Saint-Luc m'avoit données de ſa part ; & pour reméde contre la perſécution, qu'on me préparoit, il me conſeilla de ne point donner ma démiſſion ; ce que je lui proteſtai que je ferois. Je me trouvai l'apreſdinée à l'arivée de Monſieur d'Anguien, à qui Madame ſa mére me preſenta, & en fus fort bien reçu. Monſieur ſon pére, que je vis un inſtant aprés, me fit quelques reproches, mais ſans s'emporter, & m'aſſura, qu'il ne me nuiroit point. Ne voïant plus céte Maiſon aigrie contre moi, au contraire Madame la Princeſſe aïant dit ce jourlà que mon afaire étoit la ſienne, il me reſtoit encore quelque eſpérance, fondée principalement ſur céte haute réputation du Maréchal de Baſſompierre, que je croïois

trop genéreux, pour contribuer à ma perte, aprés ce qu'il m'avoit promis, & la priére, qu'il avoit faite à Monſieur de Longueville, d'aſſurer Madame la Princeſſe, que bien loin de le déſobliger en me ſervant, il le tiendroit à faveur, ne prétendant point me dépoüiller. Cependant, n'aïant point été depuis deux ou trois jours au Louvre, je jugeai à propos de faire dire à la Reine, qu'aprés le bruit, qui avoit couru, je n'avois oſé par reſpect me preſenter devant elle, pour faire ma Charge, quoi que je la creuſſe trop juſte, & me ſentiſſe trop innocent, pour apréhender ſa diſgrace. Je priai Mr. de Brienne de me rendre cet ofice, & de voir auſſi le Cardinal, pour lui dire, que quelque bruit qui couruſt, je ne pouvois croire mon malheur, ſachant bien, que je n'avois jamais manqué contre la fidélité, que je devois à la Reine, ni contre le reſpect, qui étoit dû à ſon Eminence. J'eus réponſe de ce dernier point dés le jour même, & ſeûs, que le Cardinal n'avoit point témoigné d'animoſité contre moi, & avoit parlé comme s'il y euſt eu encore quelque eſpérance de me racommoder. Mais pour le premier point, Mr. de Brienne, m'étant venu voir le lendemain matin, me dit, que comme il ouvroit la bouche, pour parler de moi à la Reine, elle l'avoit prévenu, & lui avoit dit, que le ſachant mon ami, elle l'avoit choiſi plutoſt que Mr. le Tellier, avec qui elle avoit apris que je n'étois pas bien, pour me venir ordonner de lui envoïer la démiſſion de ma Charge, & ne lui avoit alégué autre raiſon de ce commandement, ſinon qu'elle

vou-

vouloit rendre justice au Maréchal de Bassompierre. Ma réponse fut, que je m'estimois le plus malheureux homme du monde, d'avoir pû déplaire à la Reine, & que ma seule consolation étoit, que ma conscience ne me reprochoit point de l'avoir ofensée, ni en bagatelles, ni en choses sérieuses : Que pour ma charge elle en étoit la maîtresse absoluë, & qu'elle en pouvoit disposer ; mais que je la supliois tres-humblement de trouver bon, que je n'y contribuasse point : Que l'aïant prise huit mois auparavant à la vûë de toute la France par son commandement, il sembleroit, que je me sentirois coupable de quelque grand crime, si je consentois si-tost à m'en dépoüiller ; & qu'enfin, pour les petits services, que j'avois essaïé de lui rendre, je ne lui demandois point d'autre grace, que la permission de me retirer chez moi, pour y plaindre mon infortune, & atendre un tems plus favorable à mon innocence ; ce que j'espérois quelque jour, parce que je croïois Sa Majesté juste, & que je savois que Dieu l'étoit. Mr. de Brienne ne pouvant absolument improuver ma résolution, me dit seulement, qui si j'en voulois prendre une autre, on pouroit me ménager, outre la récompense entiére de ma Charge, quelques avantages, comme des Brevets de Chevalier du Saint-Esprit, de Maréchal de Camp, de deux-mille écus de pension, & d'assurance de récompense de la premiére Charge vacante. Je me moquai de toutes ces graces frivoles, & me séparai de lui, aprés l'avoir prié de raporter éxactement ma réponse à la Reine. Une heure

aprés, j'apris de ma femme, que Madame la Princeſſe s'étoit excuſée à elle-même de l'aſſiſtance, qu'elle avoit promis de me rendre ſur la conſidération du Maréchal de Baſſompierre, qui l'en avoit priée, à ce qu'elle diſoit, quoi que l'autre le niaſt. Ne jugeant pas à propos, aprés ma réponſe, de demeurer chez moi, je me retirai chez un de mes amis, & le ſoir j'apris d'une perſonne de tres-grande condition, que s'étant trouvé au Louvre, il avoit vû quelque remuëment parmi les Gardes de la Reine, & avoit eu certitude, qu'il y avoit ordre de m'arêter. Si j'euſſe crû mon ſentiment, je ſerois demeuré dans Paris, pour voir, ſi l'on pouſſeroit l'injuſtice juſqu'au bout; mais mes amis ne l'aprouvant pas, dés le lendemain matin je fus à la campagne. Quelques jours aprés, j'apris, que la Reine, Monſieur, Monſieur le Prince, le Cardinal, ou pour mieux dire en un mot, toutes les Puiſſances, étoient acharnées contre moi; & que le Maréchal de Baſſompierre commençoit à changer ſon premier diſcours, & à dire, qu'aïant tant de droit à la Charge, il ne pouvoit la refuſer, s'il faloit, que je la perdiſſe, & que la Reine la lui jetaſt à la teſte; mais qu'il n'y entreroit jamais que je ne fuſſe entiérement ſatisfait. Contre un ſi grand orage, je ne trouvois que peu ou point d'amis; Mr. de Liancourt, qui ſeul a fait paroître pour moi de la vigueur & de la généroſité, étoit à la campagne; preſque tous les autres m'abandonnoient peu à peu [a]; & ceux, qui me reſtoient, étoient,

a Abnuentibus cunctis, cùm diverſa prætenderent, eadem formidine. *Ann.* 2.

étoient, ou envelopez dans le même malheur que moi, ou dans l'impuiſſance de m'aſſiſter. Des premiers, les uns, comme Mr. de Brienne, me propoſoient des avantages en obéïſſant, & des perſécutions en réſiſtant ; d'autres, même des plus qualifiez, complaiſans aux Puiſſances, ou incitez par mes ennemis, m'écrivoient des létres, pour m'intimider, & me vouloient faire apréhender, qu'on ne me traitaſt de rebelle [a], & qu'ainſi mes biens ne fuſſent confiſquez, & mes maiſons raſées. Enfin, il ſe paſſoit peu de jours, où je ne reçuſſe cent avis diférens, qui ne m'ébranloient point du tout. Au bout d'un mois, me voïant toujours dans les mêmes ſentimens, la Reine fit faire une déclaration, par laquelle le Roi publioit, que la démiſſion du Maréchal de Baſſompierre étoit nulle, comme aïant été donnée en priſon, & ſous une promeſſe de le métre en liberté, qu'on ne lui avoit pas tenuë ; & caſſoit toutes les proviſions données en conſéquence au Marquis de Coiſlin, & à moi, remétant le Maréchal en charge, ſans qu'il euſt beſoin de nouveau ſerment, à condition de me païer dans quinze jours, en un ſeul païement, les quatre-cens mille livres, qu'il en avoit touchées pour récompenſe ; ou de conſigner céte ſomme à l'Epargne, en cas que je ne donnaſſe pas un pouvoir valable, pour la recevoir. Céte déclaration, dreſſée par le Chancelier, & écrite de ſa propre main, me laiſſoit à courre aprés les vint deux mille écus, que j'avois don-

a Quidam cogitationum principiis periti, primò occultius quietem & otium laudare ; poſtremò non jam obſcuri, ſuadentes ſimul terrenteſque. *In Agricola.*

nez de surplus : néanmoins craignant, que je ne les répétasse contre lui, avec qui j'avois traité comme Tuteur de ses petits-fils de Coislin, il prit un Brevet du Roi de pareille somme, pour me le donner en païement. J'apris céte nouvelle, qui ne m'émût point, avec une autre, qui me toucha beaucoup davantage, qui fut un discours, que Madame de Brienne voulut faire croire à ma femme, qu'elle avoit eu avec la Reine sur mon sujet, où Sa Majesté blâmant ma désobéïssance, avoit juré, disoit-elle, devant le Saint Sacrement, qu'elle avoit contre moi des choses capables de me perdre, qu'elle ne vouloit point pousser par pure bonté. J'avoüe que ce discours me mit si fort en colére, qu'à l'heure même j'écrivis à Mr. de Brienne. Que tant qu'il ne s'étoit agi que de ma Charge, & de ma fortune, j'avois soufert sans murmurer ; mais que je ne pouvois, sans me plaindre, ouïr dire, qu'on ataquast mon innocence, & qu'on me vouluſt noircir auprés de la Reine, à qui en céte ocasion je ne demandois que justice ; la supliant, si j'étois coupable, d'ordonner au Parlement, de me faire mon procés, étant prest d'entrer dans la Conciergerie, toutes les fois qu'elle lui voudroit donner connoissance de mes fautes *. C'étoit là le sens de ma létre †, qui étoit

* *Quelque innocent, que soit un sujet, il doit toujours éviter autant qu'il peut d'être mis en justice, quand il a son Prince pour partie, car alors les péchez veniels passent pour mortels. Témoin l'Amiral Chabot, qui fut condanné à mort sous Francois I. quoi qu'il fût innocent. Le Maréchal de Montmorency fut bien plus sage, car Henry III. qui le tenoit prisonnier à la Bastille, voulant, qu'on lui fist son procés, il l'empêcha par tant de longueurs afectées, qu'à la fin il sortit de prison, sans aucune flétrissure.*

† *Dont la copie est à la fin de ces Mémoires.*

étoit en termes un peu plus étendus. Mr. de Brienne la trouvant peutêtre trop hardie, ne voulut pas la montrer à la Reine, & se contenta (que je pense) d'en faire part au Cardinal, qui n'étoit pas ce que je desirois de lui. Cependant, le Maréchal de Bassompierre voïant, que tout ce qu'on m'avoit pû dire jusqu'alors ne m'avoit point fait changer de dessein, & aïant ordre de la Reine de se résoudre à se déshonorer en prenant ma Charge, aprés tant de paroles données du contraire, étoit en d'étranges inquietudes, & travailloit chaque jour, par mille biais diférens, à me faire parler, pour me rendre moins opiniâtre. Enfin, se disant extremément pressé par la Reine, il fit faire trois sommations à ma femme de recevoir son argent, & en donner quitance valable à la troisiéme. Elle aïant fait réponse, qu'elle étoit preste à donner quitance, pourvû qu'on lui aportast tout son argent, cela l'avoit encore mis en peine, n'aïant pas le quart de la somme, & toute sa pensée étant de consigner en papier, par la faveur de Mr. d'Emery, il fit demander qu'on lui montrast ma procuration, & sur le refus, qu'on en fit, jugeant que ce n'étoit qu'un delai, il dit, que si dans quatre jours on ne la lui montroit, il consigneroit, & dés lors il entra en charge. Dans céte extrémité, quoi que je fusse encore dans la même pensée qu'au commencement, je trouvai tous mes amis de contraire opinion, qui me representérent, que c'étoit perdre & ma Charge & mon bien à crédit, puisque laissant consigner à l'Epargne, (ce qui ne se feroit qu'en

papier) c'étoit jeter mon argent dans un goufre, d'où je ne le retirerois jamais : Que j'aurois afaire à un Vieillard, Oficier de la Couronne, & rafiné Courtiſan, qu'il m'étoit comme impoſſible de dépoſſeder tant qu'il vivroit, & qu'à ſa mort, ſi je ne me trouvois bien à la Cour, je ne r'entrerois point dans ma Charge : Que ma déſobéïſſance feroit, qu'on me pouſſeroit juſqu'au bout ; & que je voïois bien, que celui, qu'on me métoit en teſte, étoit un homme hors d'âge de pouſſer mes reſſentimens, & un fourbe, qui m'aiant manqué tant de fois de parole, ſe rendroit volontiers l'inſtrument de toutes les tirannies, qu'on voudroit éxercer contre moi. Toutes ces raiſons jointes à la conſidération d'une femme groſſe, & de trois enfans, que je pouvois rendre miſérables par ma mort, me firent enfin ceder ; & je crûs, que quelque raiſon, que j'euſſe dans mon deſſein, le ſentiment de tant de perſonnes prudentes & généreuſes devoit être préferé au mien. Ainſi, je fis dire à Mr. de Brienne, que j'étois preſt à obéïr, & à recevoir mon argent ; & lui me promit, de la part de la Reine, tout ce qu'il m'avoit propoſé le jour qu'il me demanda ma démiſſion. Enſuite je donnai ma procuration à ma femme, aprés avoir fait des proteſtations, qu'on me dit me pouvoir ſervir quelque jour ; à quoi, pour dire le vrai, je n'ai guére de confiance : & ſi j'ai gardé ma démiſſion, ç'a été ſeulement, parce que je m'étois engagé, dés le commencement, à ne la point donner, & non pas par eſpérance, qu'il puiſſe jamais ariver un aſſez grand changement, pour m'en pré-

prévaloir. Ne m'étant jamais ataché qu'à la Reine, & me trouvant ruïné dans ſon eſprit, je ne trouve pas de reſſource tant qu'elle ſera en puiſſance ; & lors que nôtre Roi ſera en âge de ſe gouverner lui-même, il ſe trouvera une ſi grande diſproportion entre ſon âge & le mien, que je n'y puis jamais prétendre d'accés ni de familiarité.

Les choſes, qui ſe ſont paſſées dans mes afaires, enſuite de ce que j'ai écrit ci-deſſus, ont été ſi connuës de tout le monde, que ce ſeroit un diſcours fort ennuïeux de vouloir éxagérer encore les fourbes du Maréchal de Baſſompierre, les foibleſſes de Mr. de Brienne, & les longueurs & manquemens de parole des Miniſtres. Je me ſuis déja, peutêtre, trop arêté à des choſes peu importantes ; mais comme je n'ai fait céte rélation, que pour mes proches, & mes amis tres-particuliers, ils auront la bonté d'en excuſer les défauts ; & ſi mon diſcours ne leur paroît pas fort éloquent, ils le trouveront au moins plein de ſincérité, & de vérité. Je ſerai ravi, s'il leur donne quelque ſatisfaction, & aurai obtenu la principale fin, que je me ſuis propoſée, s'ils connnoiſſent qu'en beaucoup de choſes j'ai été plus malheureux qu'imprudent ; & que dans celles, où j'ai manqué, ç'a été par des principes de généroſité, & de fidélité, dont je ne me départirai jamais, quoi qu'ils ne m'aient pas bien ſuccédé.

Létre de Monsieur de la Chastre à Monsieur de Brienne.

MONSIEUR,

Tant que le malheur ne s'est ataqué qu'à ma fortune, & que j'ai crû n'avoir rien à apréhender, que la perte de ma Charge, j'ai soufert ma disgrace sans murmure, & me suis resolu sans peine à atendre; qu'un tems plus favorable me donnast lieu d'espérer plus d'avantage. Mais maintenant que j'aprens, qu'on en veut à mon innocence, & qu'on essaïe de ruiner dans l'esprit de la Reine le peu de bonne opinion, que j'avois souhaité de m'y aquérir; j'avoüe, que je n'ai pas assez de constance, pour endurer un si rude choc sans me plaindre. Vous me connoissez assez, Monsieur, pour savoir, que l'intéreſt ne m'a jamais fait agir; je n'ai cherché dans mes actions que de l'honneur, & en ai mis le plus haut point à pouvoir être estimé de la seule personne, à qui je dédiois tous mes services. Jugez par là combien je dois être sensible à l'injure, qu'on me fait, de me vouloir noircir auprés d'elle, & trouvez bon, s'il vous plaist, que je vous suplie tres-humblement, de dire à Sa Majesté, qu'en toute autre ocasion, je recevrai ses graces avec le respect, auquel je suis obligé; mais qu'en celle-ci je ne lui demande que justice. Si je suis coupable envers elle, ou en choses d'importance, ou en bagatelles, je suis le plus criminel homme du Roïaume, & je desire avec passion, que le

Parle-

Parlemenr éxamine mes fautes, & les puniſſe. Pour ce ſujet, je ſuis preſt d'entrer dans la Conciergerie toutes les fois qu'il lui plaira de me faire faire mon procés; me ſentant ſi innocent, que je n'en puis redouter l'iſſuë. Et quand même la fin m'en pouroit être funeſte, je penſe que je ne l'apréhenderois pas dans le déſeſpoir, où je ſuis préſentement, croïant n'avoir plus rien à perdre au monde, puiſque la Reine a perdu la créance, qu' elle a euë autrefois de ma fidélité. J'atens de l'honneur de vôtre amitié, que vous me ferez la grace de lui témoigner mes triſtes ſentimens; & c'eſt le meilleur ofice que puiſſe eſpérer de vous,

MONSIEUR,

Vôtre &c.

ME-

MEMOIRES
DE LA REGENCE
D'ANNE D'AUTRICHE,
MERE DE
LOUIS XIV.

LA persécution, que j'avois soufferte durant l'autorité du Cardinal de Richelieu, étant finie avec sa vie, je crûs devoir retourner à la Cour. La mauvaise santé du Roi, & le peu de disposition où il étoit de confier ses enfans, & son Etat à la Reine, me faisoient espérer de trouver bientôt des ocasions considérables de la servir, & de lui donner dans l'état présent des choses, les mêmes marques de fidélité, qu'elle avoit reçuës de moi, dans toutes les rencontres, où ses intérests & ceux de Madame de Chevreuse avoient été contraires à ceux du Cardinal de Richelieu. J'arivai à la Cour, que je trouvai aussi soumise à ses volontez aprés sa mort, qu'elle l'avoit été durant sa vie. Ses parens & ses créatures y avoient les mêmes

mes avantages qu'il leur avoit procurez ; & par un éfet de ſa fortune, dont on trouvera peu d'éxemples, le Roi, qui le haïſſoit, & qui ſouhaitoit ſa perte, fut contraint, non ſeulement de diſſimuler ſes ſentimens, mais même d'autoriſer la diſpoſition, que le Cardinal de Richelieu faiſoit par ſon teſtament, des principales charges, & des plus importantes places de ſon Roïaume. Il choiſit encore le Cardinal Mazarin, pour lui ſuccéder au Gouvernement des afaires ; & ainſi fut aſſûré de regner bien plus abſolument aprés ſa mort, que le Roi ſon Maître n'avoit pû faire dépuis trente-trois ans qu'il étoit parvenu à la Couronne. Néanmoins, comme la ſanté du Roi étoit deplorée, il y avoit aparence, que les choſes changeroient bien-tôt, & que la Reine, ou Monſieur, venant à la régence, ſe vangeroient ſur les reſtes du Cardinal de Richelieu, des outrages qu'ils avoient reçus de lui. [a]

Le Cardinal Mazarin, Mr. de Chavigny, & Mr. de Noyers, qui avoient alors le plus de part aux afaires, voulurent prevenir ce mal-là, & ſe ſervir du pouvoir qu'ils avoient ſur l'eſprit du Roi, pour l'obliger à declarer la Reine Regente, & pour ſe reconcilier avec elle par ce ſervice, qui devoit paroître d'autant plus conſidérable à la Reine, qu'elle croïoit le Roi tres-éloigné de céte penſée, par le peu d'inclination, qu'il avoit toujours eu pour elle, & par la liaiſon qu'il croïoit qu'elle avoit encore avec les Eſpagnols, par le moïen de Madame de Chevreuſe, qui s'étoit

a Odia, injurias, cupidinem ultionis allaturos. Tac. *Ann.* 13.

toit réfugiée en Eſpagne, & qui étoit alors à Bruxelles.

Mr. de Noyers fut le premier, qui donna des eſpérances à la Reine de pouvoir porter le Roi par ſon Confeſſeur * à l'établir Régente, croïant par là faire une liaiſon étroite avec elle [a], à l'excluſion de Mr. de Chavigny; qu'elle avoit conſidéré davantage du vivant du Cardinal de Richelieu. Mais Mr. de Noyers ſe trouva peu de tems aprés bien éloigné de ſes deſſeins; car le Confeſſeur eut ordre de ſe retirer, & lui-même fut chaſſé enſuite. Il me parut, que ce changement-là n'avoit rien diminué de l'eſpérance de la Reine, & qu'elle atendoit du Cardinal Mazarin, & de Mr. de Chavigny, le même ſervice, que Mr. de Noyers avoit eu deſſein de lui rendre. Ils lui donnoient tous les jours l'un & l'autre toutes les aſſurances, qu'elle pouvoit deſirer de leur fidélité; & elle en atendoit des preuves, lors que la maladie du Roi augmentant à un point, qu'il ne lui reſtoit aucune eſpérance de guériſon, leur donna lieu de lui propoſer de régler toutes choſes, pendant que ſa ſanté lui pouvoit permétre de choiſir lui-même une forme de gouvernement, qui pût exclure des afaires toutes les perſonnes, qui lui étoient ſuſpectes.

* *Qui étoit alors le Pere Sirmond, Jéſuite.*

Céte propoſition, quoi qu'elle fût aparemment contre les intérêts de la Reine, lui ſembla néanmoins trop favorable pour elle. Il ne pouvoit conſentir à la déclarer Régente, & ne ſe pouvoit réſoudre auſſi à partager

[a] Ingruentium dominationum proviſor, quo gratiam (ejus) pararet conſiliis ejus implicari. *Ann.* 12.

ger l'autorité entre elle & Monſieur. Les intelligences, dont il l'avoit ſoupçonnée, & le pardon, qu'il venoit d'acorder à Monſieur pour le traité d'Eſpagne *, le tenoient dans une irréſolution, qu'il n'euſt peutêtre pas ſurmontée, ſi les conditions de la Déclaration, que le Cardinal Mazarin & Mr. de Chavigny lui propoſérent, ne lui euſſent fourni l'expédient qu'il ſouhaitoit, pour diminuer la puiſſance de la Reine, & pour la rendre en quelque façon dependante du Conſeil, qu'il vouloit établir. Cependant la Reine & Monſieur, qui avoient eu trop de marques de l'averſion du Roi, & qui le ſoupçonnoient preſque également de les vouloir exclure du maniment des afaires, cherchoient toutes ſortes de voies pour y parvenir. J'ai ſeû de Mr. de Chavigny même, qu'étant alé trouver le Roi de la part de la Reine, pour lui demander pardon de tout ce qu'elle avoit jamais fait; & même de ce qui lui avoit déplu dans ſa conduite, le ſupliant particuliérement de ne point croire, qu'elle euſt eu aucune part dans l'afaire de Chalais *, ni qu'elle euſt trempé dans le deſſein d'épouſer Monſieur, aprés que Chalais auroit fait mourir le Roi; il répondit ſur cela à Mr. de Chavigny ſans s'émouvoir, *en l'état où je ſuis, je lui dois pardonner, mais je ne la dois pas croire.* Chacun croïoit d'abord avoir droit de prétendre la Régence à l'excluſion l'un de l'autre; & ſi Monſieur ne demeura pas long-tems dans céte penſée, pour le moins crut-il devoir être déclaré Régent avec la Reine. Les eſpérances de la Cour, & de tout le Roïaume étoient trop diférentes;

* *Conclu par le Sr. de Fontrailles, au nom de Monſieur, avec le Comte-Duc Premier Miniſtre d'Eſpagne, le 13. de Mars 1642.*

* *Henry de Talleran, Grand-Maître de la Garderobe, décapité à Nantes le 19. d'Août 1626.*

& tout l'Etat, qui avoit preſque également ſoufert durant la faveur du Cardinal de Richelieu, atendoit un changement avec trop d'impatience, pour ne recevoir pas avec joie une nouveauté, dont chaque particulier eſpéroit de profiter [a]. Les intérêts diférens des principaux du Roïaume, & des plus conſidérables du Parlement, les obligérent bien-tôt à prendre parti entre la Reine & Monſieur; & ſi les brigues, qu'on faiſoit pour eux, n'éclatoient pas davantage, c'eſt que la ſanté du Roi, qui ſembloit ſe rétablir, leur faiſoit craindre, qu'il ne fût averti de leurs pratiques; & qu'il ne fit paſſer pour un crime les précautions, qu'ils prenoient d'établir leur autorité aprés ſa mort [b]. Ce fut dans céte conjoncture-là, que je crus qu'il importoit à la Reine, d'être aſſurée du Duc d'Anguien. Elle aprouva la propoſition, que je lui fis de ſe l'aquerir; & m'étant rencontré dans une union tres-particuliére d'amitié avec Coligny, en qui le Duc d'Anguien avoit toute confiance, je leur repreſentai à l'un & à l'autre les avantages, que la Reine & le Duc d'Anguien rencontreroient à être unis; & qu'outre l'intéreſt particulier qu'ils avoient de s'opoſer à l'autorité de Monſieur [c], celui de l'Etat les y obligeoit encore. Céte propoſition-là étoit aſſez avantageuſe au Duc d'Anguien, pour la recevoir agré-

a Poſtquam ægro corpore fatigabatur, aderatque finis & ſpes novæ. Tac. *Ann.* 1. *Et quelques pages aprés*; mutatus princeps licentiam turbarum, & ex civili bello ſpem præmiorum oſtendebat.

b Suſpectum ſemper inviſumque dominantibus (h. i.) in Cæſaris fata ſcrutari. *Ann.* 16.

c Potentiam ejus ſuſpectantes. *Ann.* 11.

agréablement Il m'ordonna donc de contribuer à la faire réüſſir, & comme le commerce, que j'avois avec lui, euſt peutêtre été ſuſpect au Roi, ou à Monſieur, principalement dans un tems, où l'on venoit de lui donner le commandement de l'Armée ; & qu'en toutes façons il importoit grandement de le tenir ſecret ; il deſira, que ce fût à Coligny ſeul que je rendiſſe les réponſes de la Reine, & que nous fuſſions les ſeuls têmoins de leur intelligence. Il n'y eut aucune condition par écrit, & Coligny & moi fûmes dépoſitaires de la parole, que la Reine donnoit au Duc d'Anguien de le préférer à Monſieur, non ſeulement par des marques de ſon eſtime & de ſa confiance, mais auſſi dans tous les emplois, d'où elle pouroit exclure Monſieur par des biais, dont ils conviendroient enſemble, & qui ne pouroient point porter Monſieur à une rupture ouverte avec la Reine. Le Duc d'Anguien prométoit de ſon côte d'être inſeparablement ataché aux intérets de la Reine, & de ne prétendre que par elle toutes les graces, qu'il deſireroit de la Cour. Le Duc d'Anguien partit peu de tems aprés pour aler commander l'armée en Flandre, & donner commencement aux grandes choſes, qu'il a ſi glorieuſement éxécutées. Le Roi, de qui la maladie augmentoit tous les jours, voulant donner dans la fin de ſa vie quelques marques de clémence [a], ſoit par devotion, ou pour témoigner, que le Cardinal de Richelieu avoit eu plus de part que lui à toutes les violences

a Oſtentui clementiæ ſuæ. *Ann.* 12.

ces [a], qui s'étoient faites depuis la disgrace de la Reine sa mére, consentit de faire revenir à la Cour les plus considérables de ceux, qui avoient été persécutez, & il s'y disposa d'autant plus volontiers, que les Ministres prévoïant beaucoup de désordres, essaïoient d'obliger des personnes de condition, pour s'assurer contre tout ce qui pouvoit ariver dans une révolution, comme celle qui les menaçoit [b].

Presque tout ce qui avoit été banni, revint, & comme il y en avoit beaucoup d'atachez à la Reine par des services qu'ils lui avoient rendus, ou par la liaison que la disgrace fait d'ordinaire entre les personnes persécutées [c], il y en eut peu, qui n'eussent pas assez bonne opinion de leurs services, pour n'en atendre pas une récompense proportionnée à leur ambition ; & beaucoup crûrent, que la Reine leur aïant promis toutes choses, conserveroit dans la souveraine autorité les mêmes sentimens, qu'elle avoit eus dans sa disgrace.

Le Duc de Beaufort étoit celui, qui avoit conçu les plus grandes espérances, il avoit été depuis tres-long-tems tres-particuliérement

a Cuncta dominationis flagitia in eum transtulit. *An.* 14. *Et quelques lignes aprés*, quo gravaret invidiam ejus, eoque demotò auctam lenitatem suam testificaretur, illustres (viros) sedibus patriis reddidit ab eo olim pulsos.

b Non clementia, sed effugio in futurum; quia pessimus quisque diffidentia præsentium mutationem pavens adversus publicum odium privatam gratiam præparat. *H.* 1.

c Antistius Pammenem ejusdem loci exulem similitudine fortunæ sibi conciliat. *Ann.* 16. primam ex similitudine fortunæ amicitiam. *Ann.* 12.

ment atachè à la Reine [a], & elle lui avoit donné une preuve si publique de sa confiance, en le choisissant pour garder Monsieur le Daufin, & Monsieur le Duc d'Anjou, un jour que l'on croïoit, que le Roi aloit mourir, que ce ne fut pas sans fondement, que l'on commença à considérer son crédit ; & à trouver beaucoup d'aparence à l'opinion, qu'il essaïoit d'en donner.

L'Evêque de Beauvais, qui étoit le seul des serviteurs de la Reine, que le Cardinal de Richelieu avoit trop mépriſé, pour l'ôter d'auprés d'elle [b], & qui par son assiduité avoit trouvé ocasion d'y détruire presque tous ceux, qu'elle avoit considerez, crut ne se devoir point opoſer à la faveur du Duc de Beaufort ; & souhaita de faire une liaison avec lui, pour ruiner de concert le Cardinal Mazarin, qui commençoit de s'établir. Ils crûrent d'en venir facilement à bout, non seulement par l'opinion, qu'ils avoient de leur crédit, & par l'expérience, que l'Evêque de Beauvais avoit faite de la facilité, avec laquelle il avoit ruiné des personnes, qui devoient être plus considérables à la Reine [c] par leurs services, que le Cardinal Mazarin ; mais encore parce qu'étant créature du Cardinal de Richelieu, ils croïoient, que céte liaison-là seule lui devoit donner l'exclusion, & que la Reine avoit condanné trop publiquement la conduite du Cardinal de Richelieu, pour conserver dans les afaires une personne, qui

E y étoit

[a] Primus in partes transgressus spem conceptam acrius rapiebat. *Hist.* 1.

[b] Segnis & dominationi fastiditus. *Ann.* 13.

[c] Eo usque valuit, ut gratia, vi nocendi præmineret. *Ann.* 15.

y étoit mise de sa main [a], & qui étoit auteur de la Déclaration, que le Roi venoit de faire, dont la Reine paroissoit aigrie au dernier point.

Cette confiance fit négliger au Duc de Beaufort, & à l'Evêque de Beauvais beaucoup de précautions [b] durant les derniers jours de la vie du Roi, qui leur eussent été bien necessaires aprés sa mort; & la Reine étoit encore assez irréſoluë en ce tems-là [c], pour recevoir les impressions que l'on eût voulu lui donner.

Elle me cachoit moins l'état de son esprit qu'aux autres, parce que n'aïant point eu d'autres intérets que les siens, elle ne me soupçonnoit pas d'apuïer d'autre parti, que celui qu'elle choisiroit.

C'étoit elle, qui avoit voulu que je fusse ami du Duc de Beaufort dans une querelle qu'il eut contre Mr. le Maréchal de la Meilleraïe, & qui m'avoit ordonné de voir le Cardinal Mazarin, afin d'éviter un sujet de plainte au Roi, qui étoit persuadé, qu'elle empêchoit ses serviteurs de voir ceux en qui il avoit confiance: de sorte que ne lui étant point suspect, je pouvois connoître plus facilement que personne l'impression, que les raisons de l'un & de l'autre parti faisoient dans son esprit.

Elle commençoit à craindre l'humeur impérieuse & altiére du Duc de Beaufort [d], qui ne

a Fidus in [eum] memoria beneficii. *Ann.* 12. Demovere præfectura, tanquam [*Richelii*] gratia proiectum & vicem reddentem. *Ann.* 13.

b Posito metu incauti, *Mazarinum* dum uterque dedignatur, supra tulere. *Ann.* 14. *Hist.* 1. Utrique pari culpa meritus adversi. *Hist.* 4.

c Metu (enim) ac necessitate huc illuc mutabatur. *Hist.* 4.

d Velut arbitrum regni agebat. *Ann.* 13.

ne ſe contentant pas d'apuïer les prétentions du Duc de Vendoſme ſon pére ſur le gouvernement de Bretagne, apuïoit encore celles de tous ceux, qui avoient ſoufert ſous l'autorité du Cardinal de Richelieu ; non ſeulement pour atirer preſque toutes les perſonnes de condition, par leurs intérets particuliers, dans une cauſe, qui leur paroiſſoit juſte ; mais encore pour avoir un prétexte de choquer par là le Cardinal Mazarin ; & en rempliſſant les principales charges de l'Etât faire des créatures, & donner des marques ſi éclatantes de ſa faveur [a], que l'on en puſt atribuer la cauſe à tout ce qui étoit le plus capable de ſatisfaire ſon ambition, & même ſa vanité.

D'un autre côté la Reine conſideroit, qu'aprés avoir confié ſes enfans au Duc de Beaufort, ce ſeroit une legéreté, que tout le monde condanneroit, que de la voir paſſer dans ſi peu de tems d'une extrémité à l'autre, ſans aucun ſujet aparent.

La fidélité du Cardinal Mazarin & celle de Mr. de Chavigny ne lui étoient pas aſſez connuës pour être aſſurée, qu'ils n'euſſent point de part à la Déclaration ; & ainſi trouvant des doutes de tous côtez, il lui étoit mal-aiſé de prendre une réſolution ſans s'en repentir [b]. La mort du Roi l'y obligea néanmoins, & on connut bien-tôt, que les ſoins du Cardinal Mazarin avoient eu le ſuccés qu'il deſiroit ; car dans le tems que l'on croïoit, que la Reine le conſideroit comme l'auteur

a Quo vim ſuam oſtentaret, *Ann.* 12.

b Futuri ambiguus, & magis quid vitaret, quàm cui fideret, certus. H. 3. quia pavidis conſilia in incerto ſunt. *Ann.* 3.

de l'auteur de la Déclaration, toute l'aigreur tomba sur Mr. de Chavigny [a]; & soit que le Cardinal Mazarin fût innocent, ou qu'il se fût justifié aux dépens de son ami, qui aparemment n'étoit pas plus coupable que lui, enfin il demeura dans le Conseil.

Or comme je ne pretens pas écrire toutes les particularitez de ce qui s'est passé en ce tems-là, & que ce que j'en fais présentement est plûtost pour ne pas oublier quelques circonstances, que j'ai vuës, dont quelqu'un de mes amis a eu curiosité, que pour les faire voir; je me contenterai de raporter seulement ce qui me regarde, ou au moins les choses, dont j'ai été têmoin.

Peu de tems aprés la mort du Roi, il me fut bien aisé de connoître l'augmentation du crédit du Cardinal Mazarin, & la diminution de celui du Duc de Beaufort; l'un & l'autre paroissoit dans la confiance, que la Reine témoignoit avoir pour le Cardinal Mazarin, puis qu'étant directement opposé au Duc de Beaufort, la puissance de l'un étoit entiérement la ruine de l'autre.

La Cour étoit néanmoins encore fort partagée, & on atendoit le retour de Madame de Chevreuse comme la décision de toutes choses; on ne la considéroit pas comme une personne, qui vouluſt se contenter d'apuïer un des deux partis, mais qui détruiroit certainement celui, qui dépendroit le moins d'elle. J'avois moins de sujet que les autres de juger si avantageusement de son autorité.

La Reine, qui m'avoit toujours témoigné l'ami-

[a] Damnatus culpæ, quam duo deliquerant. *Ann.* 12.

l'amitié qu'elle avoit pour elle, m'en avoit parlé quelque tems avec assez de froideur, & l'incertitude où je la vis, si elle la feroit revenir à la Cour, me tira de celle où j'étois, que les mauvais ofices de l'Evêque de Beauvais[a] n'eussent point fait autant d'impression contre elle, que contre tout le reste, qu'il avoit essaïé de détruire.

La Reine m'avoit déja ordonné de voir le Cardinal Mazarin, & bien qu'elle eust aprouvé la déclaration que je lui fis, que je ne pouvois être son ami, & son serviteur, que tant que je le verrois ataché au service de la Reine, & qu'il feroit dans les grandes & dans les petites choses ce que l'on devoit atendre d'un homme de bien, & digne de l'emploi qu'il avoit; Je seus toutefois, qu'elle eust souhaité, que je lui eusse parlé avec moins de reserve, & qu'elle eust désiré, que je lui eusse promis toutes choses aussi facilement, que plusieurs autres, qui s'y étoient engagez d'autant plus aisément, qu'ils étoient résolus de n'en tenir aucune, qu'entant que leurs intérets les y obligeroient. Elle me parut néanmoins satisfaite de ma visite, & ne me témoigna pas desirer de moi rien de plus que ce que j'avois fait.

On eut avis en ce tems-là, que Madame de Chevreuse revenoit en France, & la Reine me parut plus irrésoluë que jamais sur son retour à la Cour; non pas comme je crois, qu'elle en fut retenuë par aucune dificulté qu'il y eust à lui acorder céte grace; mais seulement afin que le Cardinal Mazarin s'entremist pour la lui faire obtenir, & que Madame de Chevreuse

a In alios criminator. *Ann.* 4.

lui fût obligée de ce qu'il avoit porté la Reine à surmonter les raisons, qui la retenoient, qui étoit une clause particuliére de la Déclaration, & une aversion étrange que le Roi avoit témoignée contre elle [a] en mourant.

Je demandai permission à la Reine d'aler au devant de Madame de Chevreuse, & elle me l'acorda d'autant plus volontiers, qu'elle crut que je disposerois son esprit à souhaiter l'amitié du Cardinal Mazarin, puisque je voïois bien que c'étoit une des choses, que la Reine desiroit le plus.

Montaigu* avoit été envoïé vers elle, pour lui faire des propositions, qui étoient davantage dans les intérests du Cardinal Mazarin; & c'étoit en suite de quelques autres, qu'on lui avoit fait faire en Flandre, par le même homme deux ou trois mois avant la mort du Roi.

Je rencontrai Madame de Chevreuse à Bray-Comte-Robert; & Montaigu qui étoit arivé quelque tems devant moi, avoit eu tout celui qu'il avoit desiré pour faire reüssir ses projets. Elle me témoigna d'abord, qu'il lui étoit suspect, soit que véritablement elle manquât de confiance pour lui, ou qu'elle crust, que je ne serois pas bien aise de partager la sienne avec une personne, que je ne connoissois pas par moi, & que je n'aurois pas grand sujet d'estimer sur le raport des autres.

Elle desira, que je ne lui parlasse point devant lui, mais comme il lui importoit d'être infor-

* *Gentilhomme Anglois Abbé de St Martin de Pontoise; fort aimé de la Reine Mére, qui le vouloit faire Cardinal, pour l'introduire dans le Ministére aprés la mort du Card. Mazarin.*

[a] Infensus iis, quibus superbia muliebris (*de la Reine*) innitebatur. *Ann.* 13. *Le Procurateur Nani dit, que céte Dame portoit par tout le feu de la guerre contre la France, & alumoit celui de l'Amour dans le cœur de tous les Princes, chez qui elle aloit négotier.*

informée de l'état de la Cour, & de l'esprit de la Reine, & que je vis bien qu'elle se méprendroit indubitablement à l'un & à l'autre, si elle en jugeoit par ses propres connoissances, & par les sentimens que la Reine avoit eus autrefois pour elle : je crus être obligé de lui representer les choses, comme elles me paroissoient, & de l'assurer, que les pensées de la Reine étant fort diferentes de ce qu'elle les avoit vûes, il étoit nécessaire de prendre d'autres précautions, que celles dont elle s'étoit servie. Que la Reine étoit entierement resoluë de prendre auprés d'elle le Cardinal Mazarin ; qu'il étoit malaisé de juger d'autre sorte que par les événemens, si c'étoit là un bon ou mauvais conseil, parce qu'étant créature du Cardinal de Richelieu, & uni avec ses parens, il étoit à craindre, qu'il n'autorisât ses maximes ; mais aussi, que n'ayant point eu de part à ses violences, & étant presque le seul, qui eut connoissance des afaires étrangeres, je doutois, que dans le besoin où étoit la Reine & l'Etat d'un homme capable de les ménager, on pût facilement obtenir d'elle, d'en exclure le Cardinal Mazarin. Outre que je ne voïois personne, dont la capacité & la fidélité fussent assez connuës, pour souhaiter de l'établir dans un emploi aussi dificile, & aussi important que celui-là. Que ma pensée étoit donc de ne point témoigner à la Reine, qu'elle revînst auprés d'elle avec dessein de la gouverner, puisqu'apparemment ses ennemis s'étoient servi de ce prétexte-là pour lui nuire [a]. Qu'il faloit

a Exueret ferociam, submitteret animum, non regressa in Urbem æmulatione potentiæ validiores invitaret. *Ann.* 2.

faloit par ſes ſoins, & par ſa complaiſance, ſe remétre au même point, où elle avoit été, & qu'ainſi étant unie avec Madame de Senecey, Madame de Hautefort, & le reſte de ceux, en qui la Reine ſe confioit, qui m'avoient tous donné parole d'être entiérement dans ſes intérêts, elle ſeroit en état de détruire ou de proteger le Cardinal Mazarin, ſelon que ſa conſervation, ou ſa ruine, ſeroient utiles au public.

Madame de Chevreuſe me témoigna d'aprouver mes penſées, & me promit afirmativement de me ſuivre. Elle ariva auprés de la Reine dans céte réſolution-là, & quoi qu'elle en fuſt reçuë avec beaucoup de marques d'amitié, je n'eus pas grande peine à remarquer la diférence qu'il y avoit de la joie qu'elle avoit de la voir, à celle, qu'elle avoit euë autrefois de m'en parler; & je reconnus par de certains défauts, qu'elle remarqua en ſa perſonne, que les mauvais ofices, qu'on lui avoit rendus, avoient fait une aſſez grande impreſſion [a]. Madame de Chevreuſe les mépriſa tous néanmoins, & crut, que ſa préſence détruiroit en un moment tout ce que ſes ennemis avoient fait contre elle pendant ſon abſence. Elle fut fortifiée dans céte opinion-là par le Duc de Beaufort, & ils crurent l'un & l'autre qu'étant unis ils pouroient facilement détruire le Cardinal Mazarin, avant qu'il euſt eu le tems de s'établir.

Céte penſée fit recevoir à Madame de Chevreuſe

[a] Inſignis genere, forma, & (*Reginæ*) diu percara, mox occultis inter eas offenſionibus, *Ann.* 13. ſpeciem magis in amicitia principis, quam vim tenuit. *Ann.* 3.

vreuſe toutes les avances du Cardinal Mazarin comme des marques de ſa foibleſſe, & elle crut, que c'étoit aſſez y répondre, que de ne pas ſe déclarer ouvertement de vouloir ſa ruine, mais ſeulement de la procurer en établiſſant Mr. de Châteauneuf dans les afaires.

Elle crut auſſi être obligée d'apuïer mes intérets, & voïant la Reine dans le deſſein de me donner quelque établiſſement conſiderable, elle inſiſta fort pour me faire avoir le Gouvernement du Havre de Grace, qui eſt entre les mains du Duc de Richelieu, afin qu'en me procurant du bien, elle puſt commencer la perſécution, & la ruine de céte Maiſon-là.

Cependant, le Cardinal Mazarin voïant bien, que la Reine n'étoit plus en état d'entreprendre une afaire de céte importance-là ſans ſa participation, crut qu'il ſuffiſoit, pour l'empêcher, de dire, qu'il aprouveroit toujours avec beaucoup de ſoumiſſion toutes les volontez de la Reine, mais qu'il croïoit être obligé, non ſeulement pour la reconnoiſſance qu'il lui devoit, mais auſſi pour l'intéreſt du ſervice de Sa Majeſté, de lui repreſenter les raiſons qu'elle avoit de maintenir la Maiſon de Richelieu; qu'il ſouhaiteroit toujours qu'elle les aprouvaſt, mais qu'il ne croiroit point avoir ſujet de ſe plaindre, quand on ne ſuivroit point ſon avis.

Il ne ſe déclara pas ſi ouvertement ſur le retour de Mr. de Chaſteauneuf, ſoit qu'il le cruſt ſi ruiné dans l'eſprit de la Reine, qu'il s'imagina lui pouvoir donner céte marque de ſa modération, ſans aucun péril, & qu'elle étoit aſſez éloignée de le remétre dans les afaires par

son propre sentiment, sans qu'il essaïast de faire quelque éfort pour cela ; mais enfin il se contenta de laisser agir Monsieur le Chancelier, qui étant obligé par sa propre conservation d'exclure Mr. de Chasteauneuf, qui ne pouvoit revenir à la Cour sans lui ôter les seaux, avoit pris toutes les précautions imaginables auprés de la Reine, par le moïen d'une de ses sœurs, qui étoit Religieuse à Pontoise, & de ce même Montaigu, dont j'ai déja parlé.

Cependant, tous ces retardemens aigrissoient au dernier point Madame de Chevreuse ; elle les considéroit non seulement comme des artifices du Cardinal Mazarin, qui acoûtumoient peu à peu la Reine à ne lui acorder pas d'abord les choses qu'elle en desiroit ; mais qui diminuoient dans l'esprit du monde l'opinion, qu'elle y voulöit donner de son crédit. Elle témoignoit souvent sa mauvaise satisfaction à la Reine ; & dans ses plaintes elle y mêloit toujours quelque chose de piquant contre le Cardinal Mazarin ; elle ne pouvoit soufrir d'être obligée de lui parler de ce qu'elle desiroit de la Reine ; & elle faisoit paroître qu'elle aimoit mieux n'en recevoir point de graces, que d'en devoir une partie à l'entremise du Cardinal. Lui au contraire, qui voïoit, que céte conduite de Madame de Chevreuse persuadoit mieux à la Reine, qu'elle avoit envie de la gouverner, que tout ce qu'il avoit emploïé jusque-là pour le lui faire croire, prit des voïes bien diférentes pour la ruiner [a].

[a] Intellecta invidia odium intendit. *Ann.* 13. occulta molitur. *Ibid.*

GUER-

GUERRE DE PARIS.

IL eſt preſque impoſſible d'écrire une rélation bien juſte des mouvemens paſſez ; parce que ceux, qui les ont cauſez, aïant agi par de mauvais principes, ont pris ſoin d'en dérober la connoiſſance, de peur que la poſtérité ne leur imputât d'avoir dévoüé à leurs intérets la félicité de leur patrie. Outre céte raiſon, il eſt aſſez mal-aiſé à celui, qui écrit des afaires de ſon tems, qu'il conſerve ſes paſſions ſi pures, qu'il ne s'abandonne, ou à la haine, ou à la flaterie, qui ſont les écüeils ordinaires, où la vérité fait naufrage [a]. Quant à moi, je me propoſe de faire un récit déſintereſſé de ce qui s'eſt paſſé, pour laiſſer à ceux, qui le liront, la liberté entiére du blâme, ou de la loüange.

La France avoit déclaré la guerre en l'année 1635. à la Maiſon d'Autriche, & la fortune avoit favoriſé une ſi haute entrepriſe par tant d'heureux ſuccés, qu'elle étoit victorieuſe par tous les endroits, où elle portoit ſes armes. Nous avions pénétré dans le cœur de la

a Veritas pluribus modis infracta, libidine aſſentandi, aut odio adverſus dominantes, *H.* 1. Tiberii, Cajique, & Claudii ac Neronis res, florentibus ipſis, ob metum falſæ, poſtquam occiderunt recentibus odiis compoſitæ ſunt. *Ann.* 1. Scriptores temporum corruptas in adulationem cauſas tradidere. *H.* 2.

Flandre, aïant assujéti toute la riviere du Lis; l'on avoit porté en Allemagne la victoire jusques au Danube, par la fameuse bataille de Nortlingue * ; le Milanez étoit le téatre de la guerre d'Italie; & du côté d'Espagne nos conquêtes n'auroient pas été bornées par le Roussillon & la Catalogne, sans Lerida, qui en étoit le terme fatal.

* en 1645.

Ces prospéritez, qui avoient commencé du tems du feu Roi, avoient encore continué avec plus d'éclat pendant les cinq premiéres années de la Régence, qui s'étoient renduës fameuses par de si belles & célebres victoires, non sans admiration, que dans un tems de minorité, d'ordinaire exposé aux guerres civiles & domestiques, l'on eust remporté des avantages si considérables sur les étrangers.

Mais comme c'est l'étoile de nôtre nation de se lasser de son propre bonheur, & de se combatre elle-même [a], quand elle ne trouve pas de résistance au dehors; ou bien que Dieu ait prescrit aux Empires de certains limites de puissance & de durée [b], qui sont hors de la jurisdiction des hommes; nous avons perdu dans une Campagne, par nos divisions, la plus part des conquêtes, que nous avions faites pendant le cours heureux de plusieurs années. Mais avant que d'entrer dans la narration de ces troubles, il est à propos de dire com-

a Quia ingrata genti quies. *In Germ.* Vacui externo metu, gentis adsuetudine, arma in se vertunt. *Ann.* 2.

b Quemadmodum urbium imperiorumque, ita gentium nunc florere fortunam, nunc senescere, nunc interire. *Paterc. H.* 2. *n.* 11. *Les Etats ont leur période aussi bien que les hommes.*

comme les choſes ſe gouvernoient dans le Cabinet.

Le Conſeil du Roi pendant la Régence de la Reine étoit compoſé de Monſieur le Duc d'Orleans, de Monſieur le Prince, & du Cardinal Mazarin. Les autres Miniſtres, comme Monſieur le Chancelier, Monſieur de Longueville, le Surintendant, Chavigny & Servient, y avoient peu de conſidération [a].

Les principales afaires ſe régloient du conſeil des Princes & du Cardinal, qui en avoit l'entiére direction, par la confiance, que la Reine prenoit en lui.

Les Princes du ſang étoient fort unis à la Reine, & céte union produiſoit le bonheur public, dautant que par là toutes les eſpérances des nouveautez étant ôtées [b], auſquelles nôtre nation a une pente naturelle, chacun aſpiroit par des ſervices légitimes à quelque acroiſſement en ſa fortune.

Le Cardinal Mazarin entretenoit céte bonne intelligence, avantageuſe à ſa conſervation, & lors que l'un des Princes vouloit s'élever, il le modéroit par l'opoſition de l'autre, & balançant leur puiſſance, la ſienne étoit ſans comparaiſon la plus reſpectée.

D'ailleurs il avoit procuré au Duc d'Orleans le Gouvernement du Languedoc, & s'étoit rendu ſi dépendant l'Abbé de la Riviére, ſon premier Miniſtre, qui aſpiroit au Cardinalat, qu'il enviſageoit toutes les voies, hors des bonnes graces du Cardinal, comme des précipices.

a Vana & ſine viribus nomina, *Hiſt.* 4.

b Sic cohiberi pravas aliorum ſpes, *Ann.* 3.

Pour Monsieur le Duc d'Anguien, il satisfaisoit à son ambition par le Gouvernement de Champagne ; & de Stenay ; & par le commandement des Armées, qu'il lui procuroit. Joint que le Cardinal étant étranger, sans parens, sans établissement, d'une nature assez douce [a], il étoit moins aprehendé ; & les Princes, moins apliquez aux afaires, s'en déchargeoient sans envie sur lui [b].

Or comme il prevoïoit, que la liaison des Princes & de leur autorité, afoibliroit celle de la Reine ; il jetoit adroitement dans leurs esprits des soupçons de jalousie, & de défiance [c] l'un de l'autre, lesquels il dissipoit à propos, de crainte qu'ils ne vinssent à une rupture ; car étant l'auteur de leurs diférens, il lui étoit aisé d'être l'arbitre de leur réconciliation, & même de s'en atirer le mérite. Pour les autres Grans du Roïaume, comme ils étoient sans pouvoir, leur bonne ou mauvaise volonté n'étoit pas regardée [d].

Telle étoit l'assiéte de la Cour, lors que des évenemens rompant céte union si nécessaire à l'Etat lui causérent des maux tres-funestes.

Avant que de les dire, je remarquerai la mort du Prince de Condé arivée à la veille de ces mouvemens, d'autant plus considérable

a Nulla odia, nullas injurias, nec cupidinem ultionis afferre. *Ann.* 13.

b Rarò enim invidetur eorum honoribus, quorum vis non timetur. Paterc. *H.* 2. *n.* 31.

c Semina odiorum jacienda. *An*, 12. Serendæ in alios invidiæ artifex, discordiis & seditionibus potens. *Hist.* 2.

d Ceteri, ut modestia, vel ignobilitate, obscuri, ita præmiorum expertes. *Hist.* 4.

rable, que l'opinion publique eſt, que s'il euſt vécu, il les auroit prévenus par ſa prudence, & par ſon autorité [a], qui donnoit de la retenuë aux Miniſtres [b], & à laquelle le Parlement auroit déferé.

L'union de ces puiſſances étoit un gage ſi ſolide de la tranquillité du Roïaume, qu'elle donnoit trop de confiance aux Miniſtres, & ne retenoit point Emery Surintendant des Finances de faire de grandes levées de deniers. Or comme céte conduite, quoi que colorée de la guerre étrangere [c], & de la défenſe de l'Etat, avoit été introduite durant le miniſtére du Cardinal de Richelieu, & qu'elle n'en étoit qu'une ſuite, il ne ſera pas inutile d'en parler.

Ce Miniſtre, dont la politique abſoluë avoit violé les anciennes loix du Roïaume, pour établir l'autorité immodérée de ſon Maître, dont il étoit diſpenſateur, avoit conſideré tous les réglemens de cét Etat comme des conceſſions forcées, & des bornes impoſées à la puiſſance des Rois, plutoſt que comme des fondemens ſolides pour bien regner. Et comme ſon adminiſtration tres-longue avoit été autoriſée par de grands ſuccés pendant la vie du feu Roi, il renverſa toutes les formes de la Juſtice & des Finances, & avoit introduit pour le ſouverain tribunal de la vie, & des biens des hommes, la volonté roïale

a Civitati grande deſiderium ejus manſit : quippe graveſcentibus in dies publicis malis, ſubſidia minuebantur. *Ann.* 14.

b Ultor metuebatur (à Sejano Druſus) *Ann.* 4. *Il mourut dans les fêtes de Noël de* 1646.

c Quæ gravia atque intoleranda, ſed neceſſitate armorum excuſata. *H.* 2.

roïale [a]. Ce Gouvernement si violent subsista jusques à sa mort, & le Roi ne l'aïant survécu que de peu de mois, laissa à la Reine, avec la Régence, l'établissement de ses ordres de Finances, qui sembloient néceſſaires, pour subvenir aux dépenses de la guerre.

Sa Majesté dans les premiers jours de sa Régence, pressée de faire ses liberalitez, épuisa l'épargne [b] des plus clairs deniers, & par là Emery fut obligé de métre en pratique tous les expédiens [c], que son esprit lui fournissoit, sans être retenu ni par la justice, ni par la pitié, ni par le desespoir, où il pouroit jeter le monde [d]. Pour cet éfet, aprés avoir consumé la substance des peuples par des subsides nouveaux, il porte ses soins dans les villes, taxe les aisez, & les mal-aisez, fait de nouvelles créations d'Ofices, prend les gages des anciens Oficiers, saisit les rentes publiques, éxige des emprunts [e], prépare encore de nouveaux édits ; & dans céte Inquisition rigoureuse sur les biens de toute nature, il pousla dans une révolte secréte les Compagnies, les Communautez, & les corps de

a Munia Senatus, Magistratuum, legum, in se trahere. *Ann.* 1. & 2. Eam conditionem esse imperandi, ut non aliter ratio constet, quam si uni reddatur. *Ann.* 1. Id diis placitum, ut arbitrium penes Romanos maneret, quid darent, quid adimerent, neque alios judices, quam seipsos paterentur. *An.* 13.

b Paucis diebus absumpta sunt, quæ adversus necessitates; in longum sufficiebant. *Hist.* 4.

c Si Ærarium exhauserimus, per scelera supplendum erit. *Ann.* 2.

d Non jus aut verum in cognitionibus, sed solam magnitudinem opum spectabat. *Hist.* 2.

e Locupletissimus quisque in prædam correpti. *Ib.* ubique hasta & sector, & inquieta urbs auctionibus. *Hist.* 1. Ubique lamenta, conclamationes. *Hist.* 4.

de ville. Enfin toutes reſſources étant épuiſées, il veut prendre les gages des Chambres des Comptes, des Cours des Aides, & du Grand-Conſeil, qui firent leurs plaintes au Parlement, qui donna ce celebre Arreſt d'Union *.

Cét Arreſt fut un ſignal pour tous les mécontents, les Rentiers, les Treſoriers de France, les Secretaires du Roi, les Elûs, les Oficiers des Tailles, & des Gabelles. Enfin les peuples de toutes conditions ſe ralliérent, & expoſant leurs griefs au Parlement en demandent la réparation. Les noms des Partiſans & d'Emery [a] tombérent dans l'éxécration publique, chacun declamoit contre l'éxaction violente des Traitans, la puiſſance demeſurée des Intendans, la cruauté des Fuſeliers, les contraintes rigoureuſes faites au pauvre peuple, par la vente des biens, & l'empriſonnement des perſonnes, la ſolidité réelle des tailles [b]; enfin céte opreſſion derniére, nuiſible à la vie, à la liberté, & aux biens de tous les ſujets du Roi.

Le Parlement paroiſſant touché des miſéres publiques, reçoit les ſuplications des Malheureux, ofre de leur faire juſtice, & par la part qu'il témoigne prendre aux ſoufrances des peuples, aquiert leur bienveillance à tel point, qu'il eſt reſpecté, comme leur Dieu vangeur & libérateur.

Je

* (*De tous les Parlemens enſemble,*) *par où il montra, que ſon intéreſt particulier lui avoit fait prendre une réſolution qu'il n'avoit pas priſe, tant que l'opreſſion n'étoit tombée que ſur le peuple.*

a Nota publicarum cladium nomina. *H.* 1. & vetera odiorum nomina. *Hiſt.* 2.

b Crebris populi flagitationibus immodeſtiam publicanorum arguentis. *An.* 13. Tanquam mancipia haberi. Legatos, gravi quidem comitatu, & ſuperbo cum imperio venire; tradi ſe præfectis centurionibusque, quos ubi ſpoliis & ſanguine expleverint, mutari, exquirique novos ſinus, & varia prædandi vocabula. *Hiſt.* 4.

Je ne pretens pas faire un récit des assemblées des Chambres, des matieres, que l'on y a traitées, des avis, & résultats, & des remontrances de la Compagnie portées par le Premier Président Molé à leurs Majestez; assez de mémoires en sont remplis; il me sufit de dire, qu'il y avoit trois sortes de partis dans le Parlement.

Le premier étoit des *Frondeurs*, nom donné par raillerie à ceux, qui étoient contre les sentimens de la Cour. Ces gens-là étant touchez du desir d'arêter le cours des calamitez présentes, avoient le même objet, quoi que par un diférent motif, que ceux qui étoient intéressez par leur fortune, ou par leur haine particuliére contre le principal Ministre[a].

Le deuxiéme parti étoit des *Mazarins*, qui étoient persuadez, que l'on devoit une obéissance aveugle à la Cour, les uns par conscience, pour entretenir le repos de l'Etat[b]; les autres par les liaisons qu'ils avoient avec les Ministres, ou par interest avec les gens d'afaires[c].

Et le dernier étoit de ceux, qui blâmoient l'emportement des premiers, & n'aprouvoient pas aussi la retenuë des seconds, & qui se tenoient dans un parti mitoïen, pour agir dans les

a Boni malique caussis diversis, studio pari, res novas omnes cupiebant. *Hist.* 2. pars virtute, multi ferocia, & cupidine præmiorum. *Hist.* 5.

b Optimus quisque amore reip. *H.* 2. Sapientibus quietis & reip. cura. H. 1.

c Pauci, quibus conspicua dignitas, aut ingenium adulatione exercitum. *H.* 4.

les ocasions, ou selon leur interest, ou selon leur devoir [a].

C'étoit la disposition du Parlement, dont la plusparт, qui au commencement n'avoient point d'amour pour les nouveautez, parce que l'expérience des afaires du monde leur manquoit, étoient bien aises d'être commis pour régler des abus, qui s'étoient glissez dans l'administration de l'Etat, & de se voir médiateurs entre la Cour & le peuple.

On leur insinuoit, que cet emploi donneroit de la considération, & de l'éclat à leurs personnes : Que la charité les obligeoit de secourir les malheureux dans leurs pressantes nécessitez, & que le devoir de leurs charges, qui sont instituées, comme celles des Ephores, pour modérer l'extreme puissance des Rois, & s'opoſer à leurs déréglemens les y convioit [b] ; qu'ils devoient savoir, que depuis quelques années les Ministres de France sont persuadez, que c'est regner précairement, quand leur empire ne s'étend que sur les choses permises [c] : Que les Loix sont étoufées par la crainte, & la Justice par la force [d] : Que pour nôtre infortune nos derniers Rois leur ont si fort abandonné la conduite de l'Etat, qu'ils se sont rendus la proie de leurs passions : Que le tems

a Nutabant hæc illáve defensuri, prout invaluissent. *H.* 2. medios se partibus præstabant, ut omnia ex proprio usu agerent, & huc atque illuc, unde spes major affuisset potentiæ, se deflecterent. Paterc. *Hist.* 2. c. 21.

b Torpere ultra, & perdendam remp. relinquere, sopor & ignavia videretur. *Tac. Hist.* 2.

c Imperatoribus sine fine dominationem placere. *Hist.* 4.

d Minui jura, quoties glisçat potestas. *Ann.* 3. Etiam bonos metu sequi. *Ann.* 16.

tems eſt venu, qu'il faut remétre les anciens ordres, & céte relation harmonique, qui doit être un commandement légitime, & une obéïſſance raiſonnable [a]: Que pour cet éfet les peuples réclamoient leur juſtice, comme le ſeul azile pour prévenir leur derniére opreſſion: qu'une ſi ſainte miſſion étant aprouvée du Ciel, & ſuivie des aclamations publiques, les métroit à couvert de toute crainte [b]: mais quand il y auroit du peril, que c'eſt le propre d'une rare vertu de ſe ſignaler plutoſt dans la tempête, que dans le calme; & que la mort, qui eſt égale à tous les hommes, n'eſt diſtinguée, que par l'oubli, où par la gloire [c].

Ces diſcours empoiſonnez firent d'autant plus d'impreſſion ſur leurs eſprits, que les hommes ont une inclination naturelle à croire ce qui flate leur grandeur [d]; ſi bien qu'ils ſe laiſſérent charmer par ces doux noms de Dieux tutelaires de la Patrie, & de reſtaurateurs de la liberté publique [e].

Celui, qui leur inſpiroit ce venin avec plus d'artifice, eſtoit Longüeil Conſeiller en la Grand' Chambre, lequel pouſſé d'un eſprit d'ambition de rendre ſa fortune meilleure dans les diviſions publiques, s'étoit en des aſſem-

a Egregium reſumendæ libertati tempus. *Ann.* 3. Quando auſuros expoſcere remedia, niſi novum & nutantem adhuc principem precibus, vel armis adirent? *Ann.* 1. Veniſſe tempus, quo cuncti modum miſeriarum expoſcerent. *Ibid.*

b Ceteris fortunam ſecuturis. *Hiſt.* 2.

c Mortem omnibus ex natura æqualem, oblivione apud poſteros, vel gloria diſtingui. *Hiſt.* 1.

d Vocibus adulantium in ſpem induci. *H.* 4.

e Magna per Gallias fama libertatis auctores celebrabantur. *H.* 4.

assemblées secrétes, depuis quelques années, préparé avec quelques-uns de ses confréres [a] à combatre la domination des Favoris, sous couleur du bien du Roïaume : de sorte que dans la naissance de ces mouvemens, & dans leur progrés, il étoit consulté comme l'Oracle de la *Fronde*, tant qu'il a été constant dans son parti *.

Cependant, le Parlement paroissant apliqué à la réformation de l'Etat s'assembloit tous les jours : il avoit déja suprimé des edits, & des droits nouveaux ; il avoit révoqué les Intendans des Provinces & rétabli les Tresoriers de France, & les Elûs à la fonction de leurs charges ; il prétendoit encore faire rendre compte de l'emploi des deniers levez depuis la Régence ; & insensiblement il ataquoit l'adminiſtration du Cardinal.

D'ailleurs, la Cour n'oublioit aucun moïen, qui serviſt à faire cesser les assemblées. Monsieur le Duc d'Orleans, le Premier Préſident *, & le Préſident de Mesmes † en representoient la conséquence préjudiciable à la Paix générale, disant que les Ennemis s'en figuroient un trionfe, qui les rétabliroit de leurs pertes passées ; & néanmoins le Roi avoit autoriſé tous les Arrests, que la Compagnie avoit donnez. Mais les voies de douceur étoient

* *Car il l'abandonna, dés que le Cardinal Mazarin lui eut promis 50000 écus pour lui, & la Surintendance des finances pour le Préſident de Maiſons, son frére. Tant eſt vraie la maxime de Tacite, que, dans les guerres civiles, l'argent eſt plus puiſſant que les armes.*

a Cui compoſitis rebus nulla ſpes, omne in turbido conſilium. *Hiſt.* 1. quîs publica mala in occaſionem gratiæ trahuntur. *Ann.* 5. publicis malis abuti ad occaſionem privati odii. *An.* 15. Pecuniam inter civiles diſcordias ferro validiorem. *Hiſt.* 2.

* *Matieu Molé, qui fut fait Garde des ſeaux en* 1651. *homme de bien, & qui ne devoit ſa fortune qu'à ſa vertu & à ſa capacité.*

† *Homme de Cour & tout Mazarin.*

étoient mal interpretées, & passoient pour des marques de foiblesse & de crainte, qui rendoient les ennemis du Cardinal plus fiers, & plus hardis à le pousser.

1648. En ce tems-là, Monsieur le Prince commandoit l'armée du Roi en Flandre, il avoit pris Ipre, mais durant ce siége les Espagnols avoient surpris Courtray *, & remporté d'autres petits avantages. Or comme son génie est puissant & heureux à la guerre, il trouva l'armée d'Espagne le vint-uniéme jour d'Aoust dans les plaines d'Arras & de Lens, la combatit, & obtint une victoire célébre. Le Duc de Chastillon, qui s'y étoit glorieusement signalé, vint de sa part en porter les nouvelles à la Cour. Le Conseil du Roi regarda ce grand succés comme un coup du Ciel, dont il se faloit prévaloir, pour arêter le cours des désordres [a], que le tems & la patience augmentoient, & résolut de s'assurer de ceux du Parlement, qui étoient les plus animez, principalement de Brousel, Conseiller en la Grand' Chambre, personage d'une ancienne probité, de médiocre sufisance, & qui avoit vieilli dans la haine des favoris [b]. Ce bon homme, inspiré par ses propres sentimens, & par les persuasions de Longüeil, & d'autres, qui avoient pris créance dans son esprit, ouvroit les avis les plus rigoureux, qui étoient suivis de la cabale des *Frondeurs*. De sorte que son nom faisant bruit dans les assemblées des Chambres, il s'étoit rendu chef de ce parti

* *Que nous avions pris en 1646.*

a Utendum ea occasione, & quæ fors obtulerat, in sapientiam vertenda .... adjic.endos metus, sublatis seditionis auctoribus. *An* 1.

b Semper alicui potentium invisus. *Ann.* 6.

parti dans le Parlement, d'autant plus acrédité, que son âge, & sa pauvreté le métoient hors des ateintes de l'envie [a]. Or comme le peuple, qui ne bougeoit du Palais, étoit informé ; qu'il s'intéressoit puissamment pour son soulagement, il le prit en afection, & lui donna ce beau titre de son *Pére* [b]. L'arêter, c'étoit un coup bien hardi, & qui pouvoit être tres-salutaire, s'il eust réüssi ; mais aussi, il pouvoit avoir des suites dangereuses, comme nous verrons. Il fut pourtant heureusement éxécuté par Cominges le matin, que l'on chanta le *Te Deum* à Nôtre-Dame, de la victoire de Lens, durant que les Compagnies des Gardes étoient en haie dans les rües, & Broussel fut couduit en sûreté hors la ville avec Blancmesnil * pour être transferé à [illegible]

* *Neveu de l'Evêque de Beauvais.*

Deux heures aprés que le bruit de l'enlévement de Broussel se fut répandu, les Bourgeois les plus qualifiez se rendirent au Palais-Roïal, où l'on dissimuloit l'excés du désordre [c], & ceux, qui avoient eu grande peur en y alant, avoient la complaisance de dire à la Reine, que ce n'étoit que quelque Canaille, que l'on métroit bien-tost à la raison †.

† *C'est ainsi qu'en parloit le Président de Mesmes, au Cardinal, qui crût aisément ce qu'il desiroit.*

Le Coadjuteur de Paris, qui jusques alors n'avoit point paru sur le teatre du Monde, & s'étoit renfermé dans l'étenduë de sa profession,

a Gloriæ erat bene, tolerata paupertas. *Ann.* 4. Extra invidiam, nec extra gloriam erat. *In Agricola.*

b Tædium ex mora, pericula ex properantia. *Ann.* 12.

c Simul ex tota urbe, ut quisque obvius fuerat, alii formidinem augentes, quidam minora vero, ne tum quidem obliti adulationis. *Hist.* 1.

fession, fut ofrir son service à la Reine, à qui il ne déguisa rien de ce qui se passoit *; mais ses ofres & ses avis furent également mal reçus. Il ne laissa pas aparemment d'emploïer la dignité de son caractére, & ses persuasions, pour calmer les orages, & puis il vint rendre compte de la sédition au Palais-Royal, où n'aïant pas reçu la satisfaction, qu'il pretendoit, il conçut du dépit contre le Cardinal; qui fut la cause, ou le prétexte, qu'il prit, (outre le refus, qu'on lui avoit fait de traiter du Gouvernement de Paris) pour s'intéresser si avant dans le parti oposé à la Cour.

* *Lui conseillant de ceder pour un tems à la furie du peuple.*

Cependant, la Reine naturellement incapable de peur, commanda aux Maréchaux de la Meilleraie, & de l'Hospital, de monter à cheval avec leurs amis, d'aller par les ruës, & de contenir le peuple par quelque éxemple de justice [a]. Ils trouvérent le mal tel, qu'ils ne pûrent éxécuter cet ordre. Si bien que l'on étoit réduit à espérer, que le tumulte s'apaiseroit par la nuict, comme il ariva; mais un accident aluma le lendemain matin le feu, qui s'aloit éteindre.

Le Chancelier s'en alant au Palais porter une Déclaration du Roi, qui défendoit les assemblées des Chambres, fut aperçu par quelque reste de populace mutinée: sa personne odieuse au public, & sa mission, animérent force gens à courir aprés son caroſſe, qui le firent fuir jusques à l'Hôtel de Luines, où ils le cher-

a Fortioribus remediis agendum, nihil in vulgo modicum; ubi pertimuerint, impune contemni; adjiciendos metus, sublatis seditionis auctoribus. *Ann.* 1.

cherchoient, pour immoler [a], disoient-ils, cête âme vénale, le protecteur des maltôtes, à tant de peuples ruinez par les edits, qu'il avoit sellez. L'avis de l'état, auquel il étoit, étant parvenu au Palais-Roïal, le Maréchal de la Meilleraie en partit avec quelques Compagnies des Gardes, qui firent une décharge sur ces séditieux, laquelle délivra le Chancelier, mais ce fut un signal par toute la ville de prendre les armes [b]. Car à même tems le peuple ferma les boutiques, tendit les chaines par les rüës, & fit des baricades jusque fort prés du Palais-Roïal.

Pendant céte émute le Parlement délibéroit sur la détention de leurs confréres, avec d'autant plus de courage, qu'il voïoit le peuple se soulever en sa faveur; & si sur ces entrefaites le Chancelier fût arivé au Palais avec sa commission, sans doute on l'auroit retenu pour represaille. Il fut arêté d'un commun

F con-

a Jampridem invisus, turbine quodam ad exitium poscebatur. *Hist.* 3. quod is firmare credebatur *Reginam. Ann.* 1. *Le danger, que le Chantelier Seguier échapa ce jour-là, en se sauvant chez le Duc de Luines, grand Janséniste, lui, qui étoit Moliniste, donna lieu aux vers suivans:*

Dans ce dernier soulévement
(Chose bien digne de nôtre âge)
Saint Augustin a vû Pélage
Dans un étrange abaissement.

La pauvre Grace suffisante,
Toute pâle & toute tremblante,
Chez l'Efficace eût son recours.
Elle y fit amende honorable,
Pour expier l'erreur, dont elle étoit coupable,
D'avoir crû, qu'on se pust sauver sans son secours.

b Caussa discordiæ & initium armorum. *Ibid.*

consentement, que le Parlement iroit en corps à l'heure même suplier leurs Majestez, de mêtre en liberté leurs confréres. Ils trouvérent le peuple par les ruës sous les armes, les uns les menaçoient, s'ils ne ramenoient Brousel; les autres les conjuroient de ne rien craindre, & qu'ils périroient pour leur conservation; & tous ensemble protestoient de ne point mêtre les armes bas [a], qu'ils n'eussent veu le *Pére de la patrie*.

Le Parlement, aprés avoir été introduit dans le grand cabinet du Palais Roïal, où étoient leurs Majestez, acompagnées de Monsieur le Duc d'Orleans, du Prince de Conty, du Cardinal Mazarin, des Grands du Roïaume, & des Ministres d'Etat; le Premier Président representa la douleur de la Compagnie de la détention de leurs confréres, & exposa leurs tres-humbles suplications pour leur liberté, qui étoient apuiées des vœux de cent mille hommes armez, qui demandoient M^r. de Brousel. La Reine répondit, qu'elle s'étonnoit, que l'on fist tant de bruit pour un simple Conseiller, & que le Parlement à la détention de feu Monsieur le Prince n'avoit rien dit. Le Premier Président, & le Président de Mesmes répliquérent, que dans le point, où les choses étoient venuës, il n'y avoit plus lieu de deliberer [b], & que c'étoit une nécessité absoluë de fléchir sous la volonté des peuples, qui n'écoutoient plus la voix du Magistrat, & qui avoient perdu le respect & l'obéissance; enfin

a Multa seditionis ora vocesque ..... quanto plures, tanto violentiùs. *Ann. 1.*

b Nullus cunctationi locus est in eo consilio, quod non potest laudari nisi peractum, *Hist. 1.*

enfin qu'ils étoient les maîtres. La Reine dit, qu'elle ne se relâcheroit point [a], & qu'aïant en main le sacré dépost de l'autorité du Roi son fils, elle ne consentiroit jamais, qu'on le violast en cédant aux passions d'une multitude; que le Parlement remonstrast aux mutins leur devoir; que ceux, qui avoient excité la sédition, s'emploïassent à l'apaiser; & qu'un jour le Roi sauroit faire la diférence des gens-de-bien d'avec les ennemis de sa Couronne [b]. Ces Messieurs firent encore des instances, mais en vain, Sa Majesté demeurant toujours dans une négative absoluë: si bien qu'ils s'en retournoient au Palais, pour opiner sur ce refus. Lors qu'ils furent arivez à la premiére baricade, le peuple leur demande, s'ils ont obtenu la liberté de Mr. de Broussel, & voïant dans leur visage, qu'ils ne l'avoient pas obtenuë, les renvoïe avec furie au Palais-Roïal, menaçant, que, si dans deux heures on ne la leur acorde, deux cens mille hommes iront en armes en suplier la Reine, & qu'ils extermineront les Ministres auteurs de la sédition *. Ces Messieurs retournérent representer ce qu'ils avoient vû & oüi; à quoi ils ajoutent, que puis qu'on ne peut vaincre leur desobéïssance, ni par la raison, ni par la force, il faut recevoir la loi, si l'on ne veut métre la Couronne en peril [c]. Là dessus on tint Conseil, où Mr. le Duc d'Orleans & le Cardinal furent d'avis, contre les sentimens de la Reine, d'acorder la liberté aux prisonniers,

* *Menaçant de métre le feu au Palais Roïal, & de poignarder le Cardinal & ses adherans.*

2 Negat se terrore & minis vinci. *Ann.* 1.

b Ipsi tempus fore, quo crimina & innoxios discerneret. *Ann.* 1.

c Metu, ne vulgi acrior vis ingrueret. *Ann.* 14.

niers [a], ce qui fut incontinent déclaré au Parlement. On le fit savoir au peuple, lequel nonobstant toutes les assurances qu'on lui en donna, soupçonnant que cela ne s'éxécuteroit pas de bonne foi [b], demeura encore sous les armes atendant l'arivée de Broussel, qui n'eut pas si-tost paru, qu'il fut salüé de toute la mousqueterie, & acompagné des aclamations publiques jusqu'au Palais, où lui & Blancmesnil reçurent les complimens de la Compagnie; & de là il fut conduit par le peuple jusqu'à son logis, avec des démonstrations de joie si grandes, qu'il sembloit, qu'en la liberté de Broussel, chacun eust remporté ce jour-là une grande victoire.

Voilà la fameuse journée des baricades, qui a été moins causée par l'afection, que le public avoit pour Broussel, que par une haine démesurée, dont il étoit prevenu depuis quelques années contre le Ministére; telle, qu'il n'atendoit qu'une ocasion pour la manifester. Il est mal-aisé de décider, si ce conseil de rendre les prisonniers a été salutaire [c]; car d'une part, qui considérera l'irréverence des peuples, pour ne pas dire leur emportement, tel qu'il y avoit à craindre un atentat, contre la Majesté Roïale; il semblera, que la prudence ne pouvoit conseiller un autre parti,

a Comitate permulcendum populum censebant. *An.* 1. Vicit ratio parcendi. *H.* 4.

b Ut est vulgus pronum ad suspiciones. *H.* 2. Sensit in tempus conficta, statimque flagitavit .... ne irrita fierent, quæ per seditionem expresserant. *An.* 1.

c Nec perinde dijudicari potest, quid optimum factu fuerit, quàm pessimum fuisse quod factum est. *Hist.* 2. Seu nihil, seu omnia concederentur, in ancipiti resp. *An.* 1.

parti, que celui de la douceur, puiſque la force manquoit pour les réduire [a] : d'autre part c'étoit une plaïe mortelle à l'autorité du Prince, & un trionfe, que l'on préparoit aux peuples, ſur la dignité ſouveraine, que d'aquieſcer à leur fureur [b] ; Là deſſus quelques-uns diſoient, qu'il auroit mieux valu mener le Roi à Saint-Germain [c], & y atendre toute ſorte d'événemens, que de proſtituer la dignité Roïale aux caprices d'une multitude : mais Monſieur le Duc d'Orleans & le Cardinal naturellement amis des conſeils tempérez, ne penſoient qu'à ſe délivrer du péril préſent [d]. Quoi qu'il en ſoit, il eſt conſtant, que depuis ce jour le Parlement prit de nouvelles forces contre la Court, & force gens de qualité ou par intéreſt, ou par le deſir des choſes nouvelles, s'engagerent ſérieuſement pour la perte du Premier Miniſtre [e].

Or comme il a été pendant tous les mouvemens l'objet de l'invective publique, & que les plumes, & les langues ſe ſont déchainées dans la derniére licence [f], il eſt à propos de

a Vires ad coërcendum deerant. *Hiſt.* 4. Quod aliud ſubſidium, ſi Imperatorem ſpreviſſent? *An.* 1. parum tutam majeſtatem ſine viribus eſſe. *Liv.* Neceſſaria glorioſis præpoſita. *Paterc. Hiſt.* 2.

b Superbire, neceſſitate expreſſa, quæ per modeſtiam non obtinuiſſent. *Ann.* 1.

c Cujus integra auctoritas majoribus remediis ſervaretur. *Hiſt.* 1. Arguere omnes, ſatis ſuperque mollibus conſultis peccatum. *Ann.* 1.

d Suopte ingenio ad mitiora inclinantes. *Hiſt.* 4. Omiſſis præcipitibus tuta & ſalutaria capeſſentes. *Ann.* 15. præſenti ſe ſubducentes tempori. *Paterc. H.* 2.

e Cupientibus cunctis infringi (ejus) potentiam. *Ann.* 14.

f Exercentibus pleriſque libidinem ingeniorum. *Ann.* 5.

raporter les acusations les mieux fondées, & aussi ses légitimes défenses [a].

L'on disoit contre le Cardinal Mazarin, qu'il étoit inoüi & honteux à la France, qu'un étranger, encore sujet originaire d'Espagne, en fût le principal Ministre, même avec un pouvoir si absolu, qu'il y étoit l'arbitre de la guerre & de la paix; que de son pur mouvement il distribuoit les honneurs, les ofices, les bénéfices, enfin toutes les graces, non pas au merite, au service, ni à la condition, mais à l'atachement, que l'on avoit à sa personne [b], qui étoit le véritable titre pour les obtenir; que pour son ambition il avoit porté les armes de la France dans la Toscane *, avec une extreme dépense & sans avantage, & qu'il n'avoit pas assisté le Duc de Guise dans la révolte de Naples; que pour ses propres intérets il n'avoit pas voulu accepter le Traité de Paix fait à Munster, & qu'il l'avoit eludé par le ministére de Servient † sa créature; que par sa jalousie il vouloit perdre le Maréchal de Gassion lors de sa mort, & même Monsieur le Prince en Catalogne *, parce que sa naissance, & sa réputation lui donnoient de l'om-

* *On disoit, qu'il avoit fait assiéger Orbitello, Piombino & Portolongone, non pas pour faire respecter la France en Italie, mais pour s'y faire redouter lui même, & pour y aquérir des principautez à ses parens. Car il avoit voulu acheter Piombino du Prince Ludovisio.*

† *Abel de Servient, depuis, Surintendant des Finances.*

* *Au Siége de Lérida en 1647.*

[a] Apud prudentes vita ejus variè extollebatur, arguebaturve. *Ann.* 1.

[b] Clientes suos honoribus, aut provinciis ornando. *Ann.* 4. illius propinqui & adfines honoribus augebantur; ut quisque illi intimus, ita ad Cæsaris amicitiam validus: contra, quibus infensus esset, metu ac sordibus conflictabantur. *Ann.* 6.

l'ombrage ; qu'il avoit épuisé la France d'argent par des édits, pour l'envoïer en Italie ; qu'il s'étoit atribué la même puissance sur mer, que sur terre, aprés la mort du Duc de Bréze * ; qu'il ne savoit que les afaires étrangeres, encore avoit-il perdu parmi nos Alliez la confiance & l'opinion de la bonne foi, que le Cardinal de Richelieu avoit établie pendant son ministére ; & pour celles du dedans, qu'il n'en avoit aucune lumiére, & que la confusion, où elles étoient tombées, en étoit une preuve certaine, puisque d'un Etat tranquille, il l'avoit rendu divisé & plein de révolte ; qu'il vouloit gouverner le Roïaume par des maximes étrangéres, nullement propres à nôtre nation, & la Cour par des adresses si fort connuës, qu'elles lui tourneroient à mépris ; bref, qu'il n'étoit pas capable d'un si grand fardeau, & qu'il avoit perdu son crédit dans l'esprit des peuples.

* Fils du Maréchal.

A ces acusations on répondoit, Que ce n'est pas d'aujourdui, que les étrangers ont part au gouvernement de l'Etat, témoin les Cardinaux de Lorraine & de Birague, le Duc de Nevers, le Maréchal de Retz, & le Maréchal d'Ancre. Que le Cardinal Mazarin a été nommé au Cardinalat par la France aprés avoir rendu des services considérables ; que le Cardinal de Richelieu, qui connoissoit son intelligence, l'avoit destiné pour son successeur au Ministére, prevoïant les avantages que l'Etat en tireroit ; que le feu Roi, qui étoit juste estimateur des hommes, l'avoit fait Chef du Conseil, aprés la mort de ce Cardinal ; que la Reine Régente l'y avoit laissé par la seule

neceſſité des afaires, & conformément aux derniéres volontez du feu Roi ; que ce choix avoit été aprouvé par tous les gens ſages du Roïaume, & même des Princes alliez de la Couronne ; qu'aïant répondu par ſes ſervices à l'atente, que Sa Majeſté en avoit conçuë, elle ne le pouvoit abandonner, ſans faire tort à l'Etat, & ſans manquer de reconnoiſſance envers un ſi utile ſerviteur : Que toutes les graces ſe departent du conſentement des Princes, & que bien loin de favoriſer ceux, qui étoient atachez aux intérets de la Cour, la plainte commune étoit, que dans la diſtribution, il conſidéroit préférablement les ſerviteurs de Monſieur le Duc d'Orleans & de Monſieur le Prince, & que toutes les afaires ſe propoſent au Conſeil, & que les réſolutions s'y prennent ; que l'acuſation de s'être opoſé à la concluſion de la Paix eſt chimérique, puiſqu'outre l'intéreſt général, le ſien particulier l'obligeoit à couronner un miniſtére glorieux de tant de grans evenemens, par un Traité, qui l'auroit éterniſé dans les afections du public ; mais qu'en éfet les Eſpagnols l'avoient toujours traverſé, dont il prenoit à témoin Monſieur le Duc de Longueville, & même les Princes : que l'expedition d'Orbitel & de Portolongoné étoit la plus avantageuſe, que la France puſt faire, & qui auroit plutoſt porté les ennemis à une pronte Paix, parce que ces places tenoient en ſujétion les Etats du Roi d'Eſpagne, qui ſont en Italie ; que l'indépendance, que le Duc de Guiſe afectoit à Naples, ne l'avoit pas ſollicité à le ſecourir puiſſamment ; que le Maréchal de Gaſſion vouloit établir un

empire

empire particulier en Flandres, & relever fort peu de la Cour ; & que Monsieur le Prince ne s'est jamais plaint, qu'il ne l'ait assisté en Catalogne, & en toutes ses Campagnes, autant qu'il a pû ; qu'il avoit été contraint de chercher des secours par des Edits, pour fournir aux dépenses de la guerre, & que pourtant on avoit diminué les Tailles ; & que le tems n'avoit que trop vérifié, que ce transport d'argent en Italie étoit une invention fabuleuse, pour le décréditer. On ajoutoit, qu'il avoit manié avec assez de bonheur les intérets des Princes de l'Europe depuis vint ans ; & que si la bonne intelligence entre la France & les Provinces-Unies avoit cessé, c'étoit par la corruption de quelques particuliers, qui avoient été subornez par l'argent d'Espagne : Que dans l'administration de l'Etat, il avoit suivi toutes les maximes du Cardinal de Richelieu, hors qu'il en avoit banni la cruauté des suplices ; & que s'il a été obligé de prométre plus qu'il n'a donné, c'est que le nombre de ceux, qui servent en France, est grand, & que celui des prétendans l'est encore davantage ; Que l'Etat n'a jamais eu plus de prospérité, que pendant son Ministére, & que si dans les grandes expéditions la gloire de l'éxécution est duë aux Généraux, celle du projet lui apartient ; Que la France auroit conservé sa tranquillité, si chacun y eût conspiré selon son devoir ; si les peuples ne se fussent pas détachez de l'obéïssance, par la suggestion des gens mal-intentionnez ; ou plutôt, si le Parlement, qui devoit être le modéle de l'obéïssance, ne leur eût pas fraïé & ouvert le chemin de la révolte : Que le

poste, où il est aujourdui, a toujours été exposé aux ateintes de la haine & de l'envie[a] dans tous les Etats ; & que ce n'est pas une chose extraordinaire, si l'on ataque tantost son ambition, tantost son insufisance : qu'au moins il est heureux, que la calomnie, dans ses traits les plus envenimez, n'ait pas jeté le moindre soupçon sur sa fidelité.

Pendant le tems de céte émotion trois choses arivérent, qui eurent des suites assez facheuses ; la premiére fut l'evasion du Duc de Beaufort du Donjon de Vincennes, où il étoit prisonnier * depuis le commencement de la Régence, pour des raisons qui sont hors de ce sujet ; mais comme il a tenu une place considérable dans les guerres, par les afections du peuple de Paris, il n'est pas mal à propos de la remarquer. La seconde fut, que sur un démêlé, qui ariva aux Feüillans entre les Gardes du Corps & les Archers du Grand Prevost, le Marquis de Gesvres en aïant usé d'une façon, qui déplut au Cardinal, il eut ordre de se retirer ; & que Charrost & Chandenier aïant refusé de prendre le bâton, on donna leurs Charges à Jarzay & à Noailles ; ce qui obligea les proches & les amis des disgraciez de se porter contre le Cardinal[b], dans un tems, où personne ne se ménageoit ni en éfets, ni en discours. La troisiéme fut l'empriſonnement de Chavigny, qui mérite un récit particulier.

* *Pour s'être jeté dans le parti de Madame de Chevreuse, qui vouloit introduire, Mr. de Châteauneuf dans le Ministére au lieu du Cardinal.*

Ce Ministre si considérable pendant le regne

a Quanto potentior, *dit Tacite d'un Ministre de Galba*, eodem actu invisior erat. *Hist.* 1.

b Erant, quos pericula propinquorum propriis stimulis incenderent. *Ann.* 15.

gne du feu Roi [a] s'étoit lié avec le Cardinal Mazarin par leurs intérets communs, qui eſt la véritable liaiſon de la Cour, & la régle la plus certaine de l'amitié. Aprés la mort du Cardinal de Richelieu Sa Majeſté partagea ſes afaires à eux deux & à de Noyers, qu'ils ruinérent incontinent, & demeurérent dans une étroite union juſqu'à la Régence. La Reine, qui avoit été perſécutée par le feu Cardinal de Richelieu, prit en averſion Chavigny, & voulut ſa perte; le Cardinal Mazarin, ou par une heureuſe rencontre d'étoiles, ou par ſon adreſſe, ou plutoſt par l'entremiſe du Milord Montaigu & de Beringhen, fut non ſeulement conſervé auprés d'elle, mais elle lui donna l'entiére direction des afaires. Or quoique Chavigny en atendiſt une grande protection dans ſa chûte, il ne s'emploïa qu'à l'adoucir, & le défendre de tomber dans le précipice, parce que la faveur auſſi bien que l'amour ne ſe partage pas, & ne ſoufre aucun compétiteur [b]. En éfet, on dépoüilla ſon pére de la Surintendance, & lui de la Charge de premier Secretaire d'Etat, lui laiſſant ſeulement ce vain titre de Miniſtre, avec l'entrée au Conſeil d'enhaut, ſans aucun emploi ni conſidération [c]. Voilà ce que le Cardinal donna à l'ancienne amitié, & aux étroites obligations, auſquelles on fait aſſez ſouvent banqueroute dans le monde [d]. Chavigny piqué de ce traitement, qu'il diſſimula pendant cinq ans

a Incolumi *Richelio* proximus cui ſecreta principis inniterentur. *Ann.* 3.

b Æmuli impatiens. *Ann.* 4.

c Speciem magis quàm vim tenuit. *Ann.* 3.

d Pro gratia odium redditur. *Ann.* 4.

avec beaucoup de prudence, conçut le dessein de profiter des conjonctures présentes, pour se vanger, & de s'élever sur les ruïnes du Cardinal. Pour cet éfet, jugeant que Monsieur le Prince aprés la bataille de Lens donneroit la loi à la Cour, il s'ouvrit au Duc de Chastillon au retour de l'armée, sur l'état présent des afaires, & il le trouva disposé à l'écouter, par la haine contre le Cardinal [a], qui le faisoit languir dans l'atente du Bâton de Maréchal de France. Mais comme la prudence se relâche d'ordinaire dans l'excés de nos desirs [b], il fit la même confidence à Perrault *, en qui ne trouvant pas la correspondance qu'il desiroit, il s'en repentit, & éprouva, que celui à qui vous dites vôtre secret, devient maître de vôtre liberté. En éfet Perrault redoutant avec raison le génie de Chavigny, s'il aprochoit Monsieur le Prince, ne déguisa rien de leur conversation au Cardinal, qui le fit arêter par Drouet dans le Château de Vincennes [c], dont il étoit Gouverneur. Cet emprisonnement donna matiére au public [d], qui n'en savoit pas le secret, de blâmer l'ingratitude du Cardinal [e], & ses ennemis dans le Parlement représentérent cete action avec des couleurs tres-noires.

* *Secretaire de Henri, Prince de Condé, & depuis Préſident de la Chambre des Comptes de Paris.*

En ce tems-là on ôta les Finances à Emery, qui ne fut qu'un remede palliatif, parce que le

a Similitudine fortunæ sibi conciliat. *Ann.* 16.

b Ut sunt molles in calamitate mortalium animi. . . . . quanto mœsta, ubi semel prorupere, difficiliùs reticentur. *Ann.* 4.

c Tanto proclivius est injuriæ, quàm beneficio vicem exsolvere. *Hist.* 4.

d Materia sermonibus. *Hist.* 2.

e Adversis animis acceptum. *Ann.* 3.

le mal avoit fait trop de progrés, pour l'arêter en sa personne, & le prétexte de la réformation de l'Etat étoit changé en un dessein ferme de perdre le Cardinal. Car comme l'autorité des Princes & des Ministres ne se maintient que par la crainte, ou par l'admiration[a]; sa foiblesse lui suscitoit à vuë d'œil des ennemis, qu'il n'avoit jamais ofensez. En éfet, Broussel, Charton, & Viole, dans l'assemblée des Chambres le designérent, mais Blancmesnil & le Président de Novion le nommérent, & il y fut arêté une deputation solennelle vers Monsieur le Duc d'Orleans, Monsieur le Prince, & Monsieur le Prince de Conty, pour les suplier de se joindre à la Compagnie, & d'aporter des remédes éfectifs aux maux, qui menaçoient l'Etat.

La Cour étoit à Ruel, lors que céte Déclaration se fit contre le Cardinal, qui en fut touché vivement, voïant, qu'il étoit pressé de se jeter entre les bras de Monsieur le Prince, & d'assûrer par son apui sa fortune ébranlée. Ce Prince n'aïant pû joüir du fruit de la victoire de la bataille de Lens, à cause du désordre de Paris, avoit été reduit à borner ses conquêtes à la prise de Furnes, où le bonheur le préserva d'une mousquetade, qu'il reçut dans les tranchées, faisant qu'elle le toucha en un endroit des reins, où il avoit son bufle plié en deux, qui amortit le coup de la bale. Incontinent aprés la prise, il eut ordre de revenir à la Cour. En ce tems-là il étoit regardé de tout le peuple avec admiration,

[a] Reputante Tiberio magis fama, quàm vi, stare res suas. *Ann.* 6.

tion [a], car outre que ce nouveau laurier, qu'il avoit aquis par sa pure valeur, lui donnoit un grand raïon de gloire, il n'avoit nulle part aux troubles présens [b], & les deux partis le considéroient comme leur défenseur, ou du moins comme l'arbitre de leur diférend [c]. Il sembloit même, que la fortune l'invitoit à concevoir des desseins plus ambitieux, parce que l'abaissement de la Cour, & l'admiration publique, concouroient également à son élévation: mais comme il se bornoit à son devoir naturellement, il s'apliquoit peu à ménager la bienveillance générale. Il avoit admis à sa confiance deux personnes de qualité & de mérite, qui avoient des sentimens bien opposez, savoir, le Duc de Chastillon & le Maréchal de Gramont. Le premier, qui avoit d'étroites liaisons de sa maison & de sa personne avec Monsieur le Prince, lui inspiroit de se déclarer pour le Parlement, ou du moins de faire le modérateur des diferens avec toute la neutralité possible: l'autre, ataché par toutes sortes d'intérets à la Cour, emploioit avec agrément ses persuasions pour lui faire prendre son parti. Il fit en ce rencontre violence à son naturel éloigné de ces voies temperées, & écrivit avec Monsieur le Duc d'Orleans au Parlement, pour l'exhorter d'envoïer des Députez à Saint-Germain, afin de terminer les divisions dans une conférence. Tant de rélations aprennent ce qui s'y est passé, que ce seroit une redite superflue,

a Eum fortuna famáque omnium oculis expositurat. *Hist.* 3.

b Eo magis gratus, quod nullis discordiis imbutus pari in omnes studio ageret. *Ann.* 11.

c Idoneus conciliator. *Ann.* 1.

perfluë, & il faut seulement remarquer, que les Députez ne voulurent pas consentir, que le Cardinal y assistast, & qu'à la premiére entreveuë Monsieur le Prince témoigna de la chaleur contre Viole, qui avoit mis en avant la liberté de Chavigny, parce qu'il étoit d'avis qu'on vuidast les matiéres contentieuses, & que l'on convinst des réglemens nécessaires, dont on formeroit la Déclaration du Roi, en vertu de laquelle Chavigny recouvreroit sa liberté, comme il ariva par céte Déclaration autentique du 28. Octobre.

Aprés céte Déclaration, qui donna quelque treve aux divisions publiques, il ariva quelque broüillerie de Cour, qui troubla durant quelques jours l'union, qui étoit dans le Conseil. Elle se passa ainsi.

Dés le commencement de la Régence l'Abbé de la Riviére, possédant absolument la faveur de Monsieur le Duc d'Orleans, avoit aspiré au Cardinalat, & le Cardinal Mazarin, pour le rendre plus ataché à ses intérets, lui en avoit donné des espéránces, dont il éludoit l'éxécution [a], ne jugeant pas qu'il lui convinst de soufrir dans le Conseil du Roi une personne de même dignité que lui [b]; mais de tems en tems, il lui procuroit des bénéfices, pour entretenir sa bonne volonté. Néanmoins, à la naissance de ces troubles, il ne pût se défendre des vives instances, que fit cet Abbé, pour avoir la nomination de la France au Chapeau, parce qu'il avoit besoin.

a Postquam inanem animum spe & cupidine impleverat, vires abolet. *Hist.* 4.

b Ne æmulatio inter pares, & ex eo impedimentum oriretur. *Ann.* 2.

besoin d'une entiére protection de Monsieur le Duc d'Orleans : mais il crut, ou que du côté de Rome il y trouveroit des obstacles, qu'il fomenteroit sous main ; ou méme, que le tems feroit naître à la Cour des ocasions, qui en traverseroient l'éfet. L'Abbe envoïe son Agent au Pape, qui lui donne assurance de sa promotion à la premiére, qui se fera, & dans céte atente il porte son maître à préserver du naufrage céte fortune si agitée du Cardinal. Comme il se voïoit au comble de ses desirs, le Prince de Conty, qui n'avoit point encore déclaré sa prétention au Cardinalat, ou que la Cour y destinoit par une promotion extraordinaire, plus honorable à sa naissance, suplie le Roi de le nommer pour la premiére *; on ne lui peut refuser céte grace, & comme la Riviére est trop foible, pour disputer la préférence à ce Prince, il s'en prend au Cardinal, déteste son ingratitude, & oblige Monsieur le Duc d'Orleans à ne plus parler à lui. Or comme il ne pense qu'aux moïens de rompre la nomination du Prince de Conty, il tente celui de Monsieur le Prince, & lui fait proposer par Vineüil, qu'en cas qu'il ôte à Monsieur son frére l'envie du Chapeau, son Alteſſe Roïale lui procurera tel Gouvernement qu'il voudra. Il répond à Vineüil, qu'il a assez de bien & d'établissement, pour se conserver par ses services, & par sa fidélité ; que s'il en avoit davantage, il deviendroit justement suspect au Roi, qui n'auroit point d'autre objet, que de le détruire, lors qu'il seroit grand ; & que sa fortune est dans un état, qu'il n'a besoin que de

* *Ce moïen d'éluder la promesse faite à la Riviére fut trouvé par le Maréchal de Gramont.*

de modération dan ſes deſirs [a]. Ces paroles ſi vertueuſes m'ont ſemblé dignes d'être raportées, pour faire voir combien l'homme eſt diférent de lui-même, & que ſon aſſiéte eſt ſujéte au changement [b].

Durant céte diviſion, le Roi vint de Saint-Germain à Paris, où Monſieur le Duc d'Orleans donnoit des marques continuelles de ſon aigreur au Cardinal; il aloit fort peu au Palais-Roial [c]; on ne prenoit aucune réſolution au Conſeil: tous les mécontens ſe ralliioient à lui; il écoutoit les *Frondeurs* du Parlement; enfin, il faloit, que les broüilleries ſe terminaſſent par un dernier éclat, ou par un acommodement. Le Maréchal d'Eſtrées & Seneterre, perſonnes de créance, ſe mêloient auprés des uns & des autres de l'acord, & repreſentoient au Duc d'Orleans, que céte mésintelligence ne peut plus durer entre la Reine & lui, ſans perdre l'Etat; que la cauſe en eſt odieuſe pour ſon Alteſſe Roïale; que Monſieur le Prince en tirera un notable avantage, parce qu'il ſera porté par l'honneur de ſa Maiſon, & par ſa propre grandeur, à prendre hautement la protection de la Cour, & la Reine à recourir à lui, comme à ſon ſeul azile; qu'il réduira les choſes par l'impétuoſité de ſa nature aux derniéres extrémitez; & que déja l'on parloit, qu'il vient forceravec le Regiment des Gardes le Palais d'Orleans, pour

a Tantum honorum atque opum, ut nihil felicitati meæ deſit, niſi moderatio ejus. *An.* 14.

b Ut in eodem homine diverſiſſimi animi conſpiceretur exemplum. *Paterc. H.* 2. *n.* 25.

c Rarus in tribunali Cæſaris Piſo; & ſi quando adſideret, atrox ac diſſentire manifeſtus. *Ann.* 2.

pour métre à la raiſon céte troupe de mutins, qui environne ſa perſonne. Ils remontroient à la Riviére, s'il prétend, pour ſon intéreſt, jeter la diviſion dans la Maiſon Roïale, & cauſer une guerre civile ? s'il eſt raiſonnable, qu'il ſe ſcandaliſe, qu'on donne la préférence à un Prince du ſang ? qu'il deviendra l'objet de la haine, & de la vangeance de Monſieur, le Prince, & de toute ſa Maiſon ; que le fardeau, qu'il impoſe à ſon maître, eſt ſi peſant, qu'il s'en laſſera bien-toſt ; ou que s'il tombe dans la rupture, d'autres empiéteront ſa faveur ; quant au Cardinalat, que le Prince de Conty s'en déporteroit, ou que la Cour demanderoit deux Chapeaux pour la premiére promotion.

Les deux Commiſſaires de la Cour trouvérent dans l'eſprit de Monſieur le Duc d'Orleans & de la Riviére une grande diſpoſition, pour bien concevoir leurs raiſons, car le tems avoit fort travaillé pour l'acommodement, & ce Miniſtre étoit déja perſuadé par ſa propre crainte, que les choſes devoient retourner au même point de concorde, qu'elles étoient auparavant, ainſi qu'il ariva en ſuite de cet acord. Il ſembloit, que la Déclaration concertée entre le Conſeil du Roi & les Députez des Cours ſouveraines aſſuroit le repos de l'Etat, & devoit éteindre les moindres étincelles du feu, qui l'avoit menacé ; mais l'ambition de ceux, qui haïſſoient le Gouvernement préſent, & qui deſiroient des nouveautez [a], avoit jeté de trop profondes racines dans les eſprits, pour en demeurer dans les termes de la douceur. Ainſi, l'on n'o-

métoit

[a] Odio præſentium & cupidine mutationis. *An.* 3.

métoit aucun soin, ni aucune pratique, pour inciter le Parlement & les peuples à sa perte ; on leur representoit, que cete grande journée des baricades, cete victoire des sujets sur leur Souverain, cete diminution de l'autorité roïale, les invectives publiques contre le Cardinal, ne s'éfaceroient jamais de sa memoire [a] ; que sa foiblesse lui en faisoit à présent dissimuler avec prudence les ressentimens, mais qu'ils éclateroient avec d'autant plus de violence : qu'il est inoüi, qu'on ait ataqué un Ministre si puissant, sans le ruiner de fond en comble ; qu'il atendoit des ocasions favorables, une division dans le Parlement, une mutation dans les peuples, la majorité du Roi, bref, le bienfait du tems, qui ne peut manquer à celui, qui dispose absolument de la puissance roïale ; qu'il faloit donc, se prévaloir des conjonctures présentes, pour se défaire d'un adversaire si dangereux ; Que Monsieur le Duc d'Orleans étoit moderé, & trop éclairé dans les afaires du monde, pour s'opoſer au concours universel ; que Monsieur le Prince fera réflexion, que le véritable azile des Princes du Sang, de sa réputation, contre la jalousie des Favoris, doit être la bienveillance publique ; de sorte que si, pour complaire à la Reine, il paroît vouloir défendre le Cardinal, il ne le fera qu'avec beaucoup de reserve & de ménagement. Qu'enfin il faut considérer, que la Déclaration d'Octobre aïant été extorquée de la Cour, la Reine n'observera

[a] Quarum apud præpotentes in longùm memoria est. *Ann.* 5. Securitati antequam vindictæ consulere. *Ann.* 11. In animo revolvente iras, etiam si impetus offensionis langueret, memoria valebat. *Ann.* 4.

vera cet acord, que jusqu'à ce qu'elle trouve le moïen de se vanger [a].

Ceux qui répandoient ces discours dans le Parlement, & les plus déclarez contre la Cour, étoient, aprés Broussel & Longüeil, le Président de Novion & Blancmesnil, ennemis du Cardinal, à cause de la disgrace de l'Evêque de Beauvais leur oncle, & pour le refus, qu'on avoit fait de la Coadjutorerie de cet Evêché à leur cousin; & Viole ofensé du manquement à la parole qu'il avoit euë d'être Chancelier de la Reine: mais le personage en ce tems-là, qui, par l'entremise de ses amis dans le Parlement, & de ses émissaires dans le peuple, travailloit avec plus de fruit, pour former un parti de leur union, étoit le Coadjuteur de Paris. Cet homme aïant joint à plusieurs belles qualitez naturelles & aquises le défaut, que la corruption des esprits fait passer pour vertu, étoit taché d'une ambition extrême, & d'un desir déréglé d'acroître sa fortune & sa réputation [b] par toute sorte de voïes; si bien que la fermeté de son courage & son puissant génie trouvérent un triste & malheureux objet, qui fut le trouble de l'Etat [c], & la confusion de la Ville capitale, dont il étoit Archevêque. Or comme il jugeoit, que ce parti sans un chef ne pouroit pas subsister [d], il jeta les yeux sur Monsieur le Prince, qu'il tenta par de si fortes raisons, que l'on a dit qu'il

a Destinationem vindictæ, si facultas oriretur. *An.* 15.

b Summa apiscendi libido. *An.* 4. Quoquo facinore properus clarescere. *Ann.* 4.

c Ex funere reip. *Hist.* 4.

d Quærebat ducem & partes. *An.* 13. Nihil spei nisi per discordias habens. *A.* 11.

qu'il en fut perſuadé, ou qu'il fit ſemblant de l'être ; & même qu'il avoit donné ſa parole à Brouſſel & à Longüeil de ſe métre à leur tête ; ſoit que céte parole ne fût pas véritable, & que le Duc de Chaſtillon, qui négocioit de ſa part avec les *Frondeurs*, l'euſt avancée ſans ordre par ſa propre inclination ; ou plutoſt que Monſieur le Prince l'eût donnée exprés, pour les empêcher de s'adreſſer à Monſieur le Duc d'Orleans, durant ſon mécontentement ; tant y a qu'il détrompa ceux, qui le ſoupçonnoient de favoriſer les volontez de ce Duc.

Le Coadjuteur, ſe voïant ſans eſpérance d'avoir un chef de céte conſideration, tourna ſes eſpérances vers le Prince de Conty, dont la ſeule naiſſance a de grandes ſuites dans le Roïaume. Ce Prince étoit mal-ſatisfait de n'avoir pas place au Conſeil, & l'étoit encore davantage du peu de cas, que Monſieur le Prince faiſoit de lui ; mais comme il étoit poſſédé entiérement par la Ducheſſe de Longueville ſa ſœur, qui étoit piquée de l'indiférence, que Monſieur le Prince avoit pour elle, il s'abandonnoit ſans réſerve à tous ſes ſentimens. Céte Princeſſe, qui aura grande part à la ſuite de ces afaires[a], avoit tous les avantages de l'eſprit & de la beauté en ſi haut point, & avec tant d'agrémens, qu'il ſembloit, que la nature avoit pris plaiſir de former en ſa perſonne un ouvrage parfait & achevé ; mais ces belles qualitez étoient moins brillantes à-cauſe d'une tache, qui ne s'eſt jamais vuë en une Princeſſe de ce mé-

a In cauſſas malorum, quæ mox tulimus, ſæpius reditura. *Hiſt.* 4.

mérite [a], qui eſt que bien loin de donner la loi à ceux, qui avoient une particuliére adoration pour elle, elle ſe transformoit ſi fort dans leurs ſentimens, qu'elle ne reconnoiſſoit plus les ſiens propres.

En ce tems-là le Prince de Marſillac avoit part dans ſon eſprit, & comme il joignoit ſon ambition à ſon amour, il lui inſpira le deſir des afaires [b], encore qu'elle y euſt une averſion naturelle, & s'aida de la paſſion, qu'elle avoit de ſe vanger de Monſieur le Prince [c], en lui opoſant le Prince de Conty. Le Coadjuteur fut heureux dans ſon projet, par la diſpoſition, où il trouva le frére & la ſœur, qui ſe liérent avec les *Frondeurs* par un Traité, dans lequel entra le Duc de Longueville, pouſſé par des eſpérances de faire réüſſir au Parlement ſes pretentions mal fondées de Prince du Sang.

La Cour voïant, que les menées de ſes ennemis prévaloient à un point, qu'on demandoit ouvertement la perte du Cardinal, mit toute ſon eſpérance à Monſieur le Duc d'Orleans & à Monſieur le Prince, & crut, que leur union à leurs Majeſtez les métroit à la raiſon. Or comme le mal avoit pénétré ſi avant, qu'il faloit la force pour le déraciner [d], elle jugea, que la nature tempérée de Monſieur le Duc d'Orleans y ſeroit moins pro-

a Huic mulieri cuncta alia fuere, præter honeſtum animum. *An.* 13. Multorum amoribus famoſa. *Ann.* 6.

b Rerum novarum cupido miſceri civilibus armis impulerat, *Hiſt.* 3.

c Dolor injuriarum & libido vindictæ adigebat. *Ann.* 12.

d Fortioribus remediis agendum; adjiciendos ex duce metus. *Ann.* 1.

propre, que celle de Monſieur le Prince, incapable de toute modération [a] ; joint à cela, que ſa réputation dans la guerre, l'éclat de ſes victoires, & le ſecours de ſes troupes, donneroient de la terreur [b] ; de ſorte qu'on s'apliqua particuliérement à l'aquerir à une cauſe ſi juſte. La Reine y emploïa des perſuaſions tres-puiſſantes ; ſavoir, des larmes & des paroles aſſez tendres, en lui diſant, qu'elle le tenoit pour ſon troiſiéme fils. Le Cardinal lui promit qu'il ſeroit toute ſa vie dépendant de ſes volontez [c] : le Roi même en l'embraſſant lui recommanda le ſalut de ſon Etat & de ſa perſonne ; ſi bien que la Cour le conſidéroit comme le principal défenſeur de ſa fortune. Mais ceux, qui le déterminérent, furent le Maréchal de Gramont & le Tellier par de ſemblables perſuaſions [d]. Ils lui repreſentérent, que de degré à degré le Parlement envahiſſoit toute l'autorité ; que ſans borner ſon ambition, par la Déclaration du 28. Octobre, non ſeulement il vouloit connoître des afaires de la Guerre, mais encore ſe donner le pouvoir d'ôter les Miniſtres ; afin qu'à même tems il s'atribuât celui d'en établir de nouveaux à ſon choix ; & qu'encore que les mutations fréquentes ſoient pernicieuſes aux Etats [e], voire même qu'il

a Promptum ad aſperiora ingenium erat. *Ann.* 1. Egregiæ militaris famæ. *Ann.* 12.

b Ingens gloria, atque eo ferocior. *Ann.* 11. Prout inclinaſſet, grande momentum, ſocius aut adverſus. *Hiſt.* 1.

c Largus promiſſis, &, quæ natura trepidantium eſt, immodicus. *Hiſt.* 3.

d Ingentibus promiſſis inducunt. *Ann.* 12.

e Neque uſui crebras mutationes. *Ann.* 12.

qu'il ſoit plus avantageux quelquefois d'en ſoufrir un mauvais, que de le changer [a]; qu'il y a péril, que ſi on ſoufre une uſurpation juſques à préſent inoüie, il n'ataque les perſonnes privilégiées [b], & qu'il n'y ait rien d'aſſez ſacré, qui ne ſoit violé par céte licence [c]: que la condition des Conſeillers ſeroit belle, s'ils impoſoient des loix aux Rois; & celle des Princes du Sang bien miſérable, s'ils les recevoient: que céte nouvelle pratique bleſſe la Monarchie, qui de ſa nature eſt abſoluë & indépendante [d]; & répugne aux conſtitutions de la France, & même à l'inſtitution du Parlement: que s'il y a des abus dans le Roïaume, ils doivent être reformez par les aſſemblées des Etats Généraux; & non pas par les Arreſts d'une Compagnie, dont les ſufrages ſont plutoſt contez que peſez [e]; que toutes les fois que le Parlement avoit été au delà de ſon devoir, il avoit reçu des corections ſevéres tantoſt du feu Roi, tantoſt de Henry IV. & de Charles IX. & des autres Rois leurs prédéceſſeurs, pour des ſujets moins dangereux, que celui-ci: que les grands Empires ne ſe maintiennent point par de lâches conſeils; qu'il faut faire épreuve de ſon courage, & de ſes forces; & que la Juſtice des Souverains conſiſte dans leur pouvoir [a]:

a Ferenda regum ingenia. *Ibid.*

b Niſi pravitas tam infenſa molientium arceatur, eruptura in publicam perniciem. *Ann.* 12.

c Satis ſuperque mollibus conſiliis peccatum. *Ann.* 1. Tranſcendet hæc licentia. *Hiſt.* 1.

d Eam conditionem eſſe imperandi, ut non aliter ratio conſtet, quam ſi uni reddatur. *Ann.* 1.

e Numerantur enim ſententiæ, non ponderantur. *Plin. ep.* 12. l. 2.

voir [a] : que lui Monſieur le Prince eſt intéreſſé en la perſonne du Cardinal, de s'opoſer à une entrepriſe, qui tend à la deſtruction de la Maiſon Roïale ; & que ſi Monſieur le Duc d'Orleans, & ſon Alteſſe ne veulent tenir ferme à ce pas, la Reine ſera contrainte d'aler avec ſes enfans implorer le ſecours des Princes alliez de la Couronne.

Outre que Monſieur le Prince croïoit, que les innovations faites par le Parlement à la Déclaration bleſſoient l'établiſſement de la Paix, ces diſcours, qui repreſentoient l'image de la choſe vrai-ſemblablement, firent tant d'impreſſion ſur ſon eſprit, qu'il ferma les oreilles à toute neutralité, ſans ſe ſoucier de perdre la bienveillance publique [b]. Il eſt certain, que les grans génies, comme le ſien, produiſent de grandes vertus, mais qu'ils paroiſſent auſſi avec de grans défauts [c] ; & que par une immodération invincible, il a ruiné tous les avantages, que la fortune avoit joints à l'envi en ſa perſonne, qui étoient tels, qu'il auroit ſurpaſſé la gloire des plus grans hommes des ſiécles paſſez, ſi la pieté, la juſtice, & la ſolidité, euſſent répondu à céte valeur ſupreme, à céte fermeté incroïable dans les adverſitez, & à ces belles lumiéres d'eſprit, qui ſe faiſoient remarquer en lui [d].

a Non enim ignavia magna imperia contineri ; virorum armorumque faciendum certamen ; id in ſumma fortuna æquius quod validius. *Ann.* 15.

b Ille ut eſt magnis auſis promptus. *Ann.* 11. Spreta præſentium invidia. *An.* 12.

c Malis bonisque artibus mixtus. *Hiſt.* 1.

d Claritudine paucos inter ſenum (principum) ſi perinde amorem inter populares, quàm metum apud hoſtes quæſiviſſet. *Ann.* 11.

Monsieur le Prince se seroit fait adorer de tout le monde, s'il se fust ménagé dans le dessein de traiter ces afaires avec douceur; au-lieu qu'il a été contraint par sa conduite précipitée de recourir à des moïens, qui l'ont porté à des extrémitez étranges. Il acompagna Monsieur le Duc d'Orleans au Parlement, & pousſé de sa mauvaise destinée, aussi-tôst que Viole eût invoqué le Saint Esprit pour illuminer Messieurs les Princes sur la conduite du Cardinal, Monsieur le Prince se léve, & lui impose silence *; cela excite inconsidérément le murmure des plus jeunes Conseillers; il s'enflamme par ce bruit, & les menace de la main & de la parole †. Dans ce moment il perd les afections de la Compagnie, & lors que céte action se fut repandue dans le monde, l'estime, que l'on avoit conçuë de lui par ses victoires, se changea en crainte; & l'amitié dans une haine, pour ne pas dire, éxécration contre sa personne, dont il n'est revenu, que par des fortunes signalées.

* *Sur ce qu'il invectivoit contre le Cardinal.*

† *En céte rencontre le Saint Esprit ne répandit ses lumiéres, ni sur Viole, ni sur Monsieur le Prince, quoique l'un & l'autre eussent une langue de feu.*

Or comme il étoit interessé par sa propre querelle [a], dans celle de la Cour, il écoute toutes les propositions, pour reduire le Parlement; on lui fait voir, que le plus pront & le plus sûr moïen est d'assiéger Paris [b]; que saisissant toutes les avenuës, dans trois marchez on met la corde au col à la multitude, qui s'élevera contre le Parlement [c], &

a Offensus Urbi propria quoque ira. *An.* 2.

b Ut erat magnis ausis promptus . . . ira magis quàm ex usu præsenti accensus, implicatur obsidione urbis validæ. *Ann.* 11.

c Vulgus alimenta in dies mercari solitum cui una ex rep. annonæ cura, retineri commeatus timet. *Hist.* 4.

& le rendra auteur de tous ſes maux : enfin, que les Pariſiens ſont ſans chef, ſans troupes & acoutumez aux délices [a]. Il goûte ces raiſons, qui lui ſemblent bonnes, parce qu'il eſt animé par la colére, à qui rien n'eſt impoſſible ; de ſorte qu'il ſe rend chef de l'entrepriſe d'aſſiéger Paris ſous les ordres de Monſieur le Duc d'Orleans, qui réſiſte d'abord à ce deſſein ; mais les inſtances de la Reine, les perſuaſions de l'Abbé de la Riviére, & la réſolution déterminée de Monſieur le Prince, l'emportérent ſur ſes ſentimens, & ſur les avis contraires de Madame la Ducheſſe d'Orleans. Céte réſolution étant priſe, Monſieur le Prince & le Maréchal de la Meilleraie propoſérent pour venir à bout plus prontement des Pariſiens, de ſe ſaiſir de l'Iſle-Saint-Louïs, de la porte Saint-Antoine, de l'Arſenac, & de la Baſtille ; & de métre leurs Majeſtez dans la Baſtille. Mais ſoit que céte propoſition ne fût pas aſſez apuiée, ou que l'on craigniſt d'expoſer la perſonne du Roi ; l'on aima mieux abandonner Paris, pour l'aſſiéger en éfet. Aprés que Sa Majeſté eut ſolenniſé la veille des Rois chez le Maréchal de Gramont, elle ſe retira au Palais-Cardinal, d'où elle partit le lendemain à trois heures du matin avec la Reine, le Cardinal Mazarin, & toute la Maiſon Roïale, hors Madame de Longueville, pour ſe rendre à Saint-Germain, où tous les Grans, & tous les Miniſtres, arivérent le même jour, & auſſi-tôt dans le Conſeil, qui fut tenu, le blo-

1649. 6. Janvier.

[a] Quanto pecunia ditès, & voluptatibus opulentos, tanto magis imbellès. *Ann.* 3.

eus de Paris fut publié & répandu dans toute la Cour.

Céte ſortie, ou pour mieux dire céte évaſion, donna de la joie aux factieux, & ne fut pas aprouvée des gens ſages, qui l'eſtimoient indécente à la dignité ſouveraine [a], dont les Princes doivent être jaloux, puiſque la ſplendeur du nom roïal reluit principalement dans la vénération des peuples. Celui de Paris ne fut pas ſi conſterné qu'on penſoit; au contraire, comme s'il euſt pris vigueur de l'état où l'on vouloit le métre, il témoigna être préparé à toutes les ſuites, qui le menaçoient; & la crainte ne le retint point de déclamer contre le Cardinal, Monſieur le Prince, la Reine [b], & tous ceux, qu'il croïoit avoir conſeillé céte ſortie, que l'on apelloit *enlevement du Roi*. Le Parlement parut moins ferme en cet accident, parce qu'il en prevoïoit mieux les conſéquences, & dés la premiére aſſemblée *, il envoia les gens du Roi porter leurs ſoumiſſions, & des ofres tres-avantageuſes; mais ces Députez furent renvoiez ſans être oïis, tant une vaine eſpérance s'étoit emparée de toute la Cour, qu'à la premiére alarme de ſiége, les Pariſiens obéiroient [c] aveuglément. Ils en furent incontinent détrompez, cas dés le lendemain, qui

* Le 7. Janvier.

a (Majeſtate) nihil contemptius, neque infirmius, ſi ſint qui contemnant. *Liv. dec.* 1. *l.* 2.

b Inde crebri queſtus, nec occulti per vulgum, cui minor ſapientia. *Ann.* 15. Promptius apertiuſque, quàm ut meminiſſe imperitantium crederes. *Ann.* 3. Ut ſunt procacia Urbanæ plebis ingenia. *Hiſt.* 3.

c Vulgus ignavum, & nihil ultra verba auſurum. *Hiſt.* 3. brevi in officio fore. *Hiſt.* 1.

qui étoit le 8. Janvier, que les gens du Roi eurent fait leur raport, que l'on ne pouvoit douter du dessein de la Cour : le Parlement déclara le Cardinal ennemi de l'Etat †, on délivra des commissions pour des levées de gens de guerre ; les Compagnies se taxérent volontairement ; l'on pourvût à l'abondance des vivres ; & le peuple se porta avec beaucoup d'ardeur à la défense ; tant il est vray, que la crainte produit assez souvent l'audace [a] ; & qu'il n'y a rien de plus puissant pour métre les armes à la main, que le desespoir [b].

† *l'Arrest dit : Attendu que le Cardinal Mazarin est notoirement l'auteur de tous les désordres de l'Etat, la Cour l'a déclaré, & déclare perturbateur du repos public, ennemi du Roi & de son Etat ; lui enjoint de se retirer de la Cour dans ce jour, & dans la huitaine hors du Roïaume ; & le dit tems passé enjoint à tous les sujets du Roi de lui courre sus.*

Cependant, Monsieur le Prince avec six ou sept mille hommes, qui étoient le débris de l'armée de la Campagne derniére, bloqua Paris, se saisissant de Lagny, Corbeil, Saint-Cloud, Saint-Denis, & Charenton. Chose incroïable à la postérité, qui l'admirera à même tems, d'avoir par sa conduite, & par sa vigilance, assiegé la plus grande & la plus peuplée ville de l'Europe, où tant de Princes & de Seigneurs s'étoient renfermez avec une armée plus forte que la sienne *. Or comme la Cour ne manque point de malcontens, le Duc d'Elbeuf, ses trois fils, le Duc de

a Ultionem aut servitium expectantes, tandem docti commune periculum concordia propulsandum. *In Agric.* Imminentium periculorum remedium ipsa pericula rati. *Ann.* 11.

b Ira & questus, & postquam non subveniebatur, remedium ex bello. *Ann.* 4.

* *La Ville avoit sans doute beaucoup plus d'hommes, mais elle avoit beaucoup moins de soldats ; & l'on pouvoit dire de ses troupes le bon mot de Tacite, qu'elles n'avoient que le nom d'une Armée.* Nomen magis exercitus, quàm robur. *Hist.* 4. *& que c'étoit comme un troupeau de bêtes à vendre*, tot armatorum millia velut grex venalium. *Hist.* 3.

de Briſſac, & le Marquis de la Boulaie, s'offrirent les premiers au Parlement ; qui ne faiſoit que d'inſtaler le Duc d'Elbeuf dans la charge de Général de ſes armes †, lors qu'il aprit, que le Prince de Conty, & le Duc de Longueville, acompagnez du Prince de Marſillac, & de Noirmouſtier, étoient partis ſecrétement la nuit de Saint-Germain, & avoient mis pied à terre à l'Hôtel de Longueville, leſquels venoient, ſelon l'engagement qu'ils y avoient pris avec le Coadjuteur, ſe déclarer pour le parti de Paris. Céte nouvelle arivée donna lieu à quelque conteſtation, qui fut terminée par la nomination, que l'on fit du Prince de Conty pour Généraliſſime *, & du Duc d'Elbeuf pour Général, auquel furent aſſociez le Duc de Boüillon & le Maréchal de la Mothe avec un pouvoir égal ; Monſieur de Longueville ne voulant prendre aucun emploi, hors d'aſſiſter de ſes conſeils le Prince de Conty, s'eſtimant au deſſus des derniers, & ne pouvant être égal au premier. Le Prince de Conty eut bien de la peine à juſtifier la ſincérité de ſes intentions, parce que le public, qui ignoroit ſa mésintelligence avec Monſieur le Prince, qui étoit le veritable Chef de l'entrepriſe contre Paris, ne s'en pouvoit aſſurer ; & même Maître Charles Prevoſt, Conſeiller de la Grand' Chambre, ſe donna la liberté, comme ſi céte confédération mutuelle, qu'ils prenoient contre leur devoir, lui euſt inſpiré de la hardieſſe, de manquer de reſpect à un Prince du Sang : encore falut-il, que Madame de Longueville vinſt demeurer dans l'Hôtel de Ville, pour ſervir

† 10. Janvier.

* 11. Janvier.

de

de gage de la foi de son frére & de son mari auprés des peuples, qui se defient naturellement des Grans [a], parce que d'ordinaire ils sont les victimes de leur intéreſt. [b]

Ce départ de Monsieur le Prince de Conty, & de Monsieur de Longueville, de Saint-Germain, y causa bien de l'étonnement par leur propre poids, mais encore plus par le doute, qu'il y mit, que Monsieur le Prince ne fût de la partie; dont le Cardinal & la Reine prirent des fraïeurs extraordinaires, qui furent aussitôt dissipées par son retour de Charenton. Il fulmina contre eux, & fut animé avec plus d'ardeur en céte querelle pour se vanger de ses proches, qu'il croïoit devoir dépendre absolument de ses volontez. On dit, que dans ce tems, le Cardinal résolut de quiter la France, ne croïant pas se pouvoir conserver au milieu de toutes ces tempêtes, destitué de son apui; mais que Monsieur le Prince le rassura, & donna sa parole à la Reine de périr, ou qu'il le ramèneroit à Paris trionfant de tous ses ennemis. Cependant, le parti de céte Ville ne grossissoit pas peu par la déclaration d'un Prince du sang, dont la qualité a de grandes suites dans le Roïaume, & d'un autre Prince quasi absolu dans son gouvernement de Normandie. Le Maréchal de la Mothe s'étoit aussi rendu considérable dans les armées, mais le Duc de Boüillon l'étoit sans comparaison quasi davantage par l'intelligence, qu'il avoit des afaires du monde, & par

a Ut est vulgus ad deteriora promptum. *An.* 15. Vulgus pronum ad suspiciones. *Hist.* 2.

b Paucis decus publicum curæ. *Ann.* 12.

l'étroite liaiſon avec ſon frére le Maréchal de Turenne, lequel commandant en ce tems-là l'armée d'Allemagne, on pouvoit preſumer, qu'il ſacrifieroit ſon devoir au rétabliſſement de ſa Maiſon, & à quelque mauvaiſe ſatisfaction qu'il avoit du Cardinal. En éfet, Monſieur le Prince, qui tenoit ces deux fréres pour ſes amis, écrivit au Duc de Boüillon, qu'il aprehendoit, que la retraite du Prince de Conty & de Monſieur de Longueville ne paſſaſt dans ſon eſprit, pour avoir été concertée avec lui, mais qu'il avoit voulu l'en déſabuſer, & le conjuroit de revenir à Saint-Germain, où il lui procureroit toute ſatisfaction à ſes intérets. Monſieur de Boüillon fit lire céte létre au Parlement, & les Miniſtres étant informez de la mauvaiſe volonté de Monſieur de Turenne, le Roi & Monſieur le Prince, qui avoit grande créance parmi les troupes Allemandes, écrivirent aux Colonels de ne le plus reconnoître, & de l'abandonner, ainſi qu'il ſuccéda, qui fut le ſalut de la Cour [a].

En ce tems même le Duc de Beaufort ariva à Paris *, il avoit erré dans les Provinces de-là la Loire depuis ſon évaſion de Vincennes, & trouvoit céte ocaſion favorable, pour ſe rétablir dans le monde. Il étoit vénu ofrir ſon ſervice au Parlement †, qui le purgea de l'accuſation d'avoir conſpiré contre la vie du Cardinal Mazarin, le reçut Pair de France, & le fit un de ſes Généraux *. Or quoi que ſon génie ne ſoit pas un des plus relevez, ſa préſence,

* 13. *Janvier.*

† 14. *Janvier.*

* 15. *Janvier.*

a Ea neceſſitas ſeu fortuna lapſas, jam partes reſtituit. *Hiſt.* 3.

sence, son langage, & sa maniére populaire, avec une conduite assez adroite, lui aquirent l'amour du peuple de Paris [a], d'autant plus qu'il le croïoit irréconciliable avec le Cardinal, par l'ofense de sa prison [b]; & ce Duc ne changea de sentiment, que lors qu'il fut contraint par la révolution des afaires de s'acommoder avec ce Ministre.

Cependant, les troupes du Roi ocupoient tous les postes des environs de Paris, & quoi que le Parlement en eust un plus grand nombre, les Généraux ne faisoient aucun éfort pour ouvrir un passage, si bien que les vivres ne venoient qu'avec dificulté, hors du côté de la Brie, parce que Monsieur le Prince n'avoit pû métre garnison à Bray-Comte-Robert, pour ne point diviser ses forces, & même avoit abandonné Charenton, dont s'étoit emparé Monsieur le Prince de Conty, qui l'avoit fait fortifier, & y avoit mis trois mille hommes sous la charge de Clanleu.

Cela fit résoudre Monsieur le Prince d'ataquer ce poste, qui assuroit le Convoi des Parisiens, & aussi pour donner de la terreur à ses armes [c]. Y étant donc alé le huitiéme Février avec Monsieur le Duc d'Orleans, & tous les Princes & Seigneurs de la Cour, il en commit l'ataque au Duc de Chastillon, & se porta avec la Cavalerie sur une éminence, pour empêcher le secours de Paris. Le Duc éxécuta ses ordres avec toute la valeur

a Decora juventa, proceritate corporis, cito sermone, erecto incessu, studia militum inlexerat. *Hist.* 1.

b Infensus (*Mazarino*) dolore injuriæ credebatur. *Ann.* 12.

c Utendum recenti terrore ratus. *Ann.* 14.

leur poſſible[a], mais à la derniere baricade il reçut un coup de mouſquet au travers du corps, dont il mourut le lendemain en la fleur de ſon âge, regreté des deux partis pour ſes belles qualitez, & à la veille d'obtenir les dignitez, que ſes ſervices avoient méritées[b]. Céte priſe décredita fort les Généraux & les troupes du Parlement, & paſſa pour miraculeuſe en la perſonne de Monſieur le Prince; d'avoir emporté une place, en la préſence d'une armée, & aux portes de Paris, dont il étoit ſorti dix-mille hommes en armes pour en être les têmoins. Ce combat & ceux du Bois de Vincennes, de Lagny, & de Bray-Comte-Robert, tous déſavantageux au parti de Paris, dans l'un deſquels le jeune Duc de Rohan ſe montrant digne ſucceſſeur de la vertu de ſon pére, perdit la vie, inſpirérent quelque penſée de Paix, à laquelle néanmoins il étoit mal-aiſé de parvenir pour la diverſité d'intérets, qui y répugnoient dans le Parlement. Le nombre des mal-intentionnez pour la Paix, quoi qu'inférieur à l'autre, brilloit davantage, parce qu'il déguiſoit ſa haine & ſon ambition du nom du bien, & de la ſûreté publique, que l'on ne pouvoit, diſoit-on, trouver dans un acord avec le Cardinal. Les plus ſages n'oſoient faire paroître leurs bonnes intentions, parce qu'outre le danger qu'il y avoit, elles auroient été éludées, & il faloit atendre, que les eſprits fuſſent laſſez[c], & le parti plus afoi-

a Nullum conſtantis ducis, aut fortiſſimi militis, officium omiſit. *Hiſt.* 3.

b In flore primo tantæ indolis juvenis extinctus eſt, ſumma conſequuturus, ſi virtutes ejus maturuiſſent. *Plin ep.* 9. *l.* 5.

c Donec melioribus conſiliis flecterentur. *Hiſt.* 1.

afoibli d'éfets & d'espérances, pour se declarer. Pour le peuple, les plus riches ne vouloient pas s'exposer à la multitude, laquelle ne soufrant pas beaucoup de nécessité, étant animée par quelques gens de condition, étoit assez aise de céte image de guerre, & crioit contre ceux, qui vouloient la Paix. Tous les Généraux, à la reserve de Monsieur de Beaufort, qui se laissoit aler à la haine du Cardinal, & à l'amour du peuple, dont il prétendoit se prévaloir dans les suites du tems, méditoient leur acommodement particulier *, & chacun avoit des liaisons secrétes à la Cour, pour avoir ses conditions meilleures.

Monsieur d'Elbeuf avoit, dés le commencement, son commerce avec l'Abbé de la Riviére; Monsieur de Boüillon avec Monsieur le Prince; & le Maréchal de la Mothe étoit uni avec Monsieur de Longueville, lequel étoit retiré en Normandie, où il se fortifioit d'armes, de troupes, & d'argent, pour faire son traité plus avantageux par l'entremise de Monsieur le Prince. Pour le Prince de Conty, comme il n'étoit inspiré d'autre mouvement, que de sa sœur, qui étoit cruellement outragée par les propos injurieux, que Monsieur le Prince tenoit de sa conduite, il faloit que le tems adoucist ses aigreurs, & que la nécessité des afaires conviast céte Maison à se réconcilier; comme il ariva bientôt. Il n'y avoit que le Coadjuteur, qui avoit été le principal mobile de céte guerre, dans laquelle il n'avoit que trop profané son

* *Car, selon Tacite, les demandes, qui se font en commun, sont difficiles à obtenir, au lieu que les graces, qu'on demande en particulier, pour abandonner un parti contraire au Prince, sont accordées tout aussi-tôt.* Tarda sunt, quæ in commune expostulantur; privatam gratiam statim recipias.

caractere parmi la sédition & les armes, qui banniſſoit de ſon eſprit toutes penſées de paix, & en traverſoit le pourparler, parce qu'il ne trouvoit point lieu de ſatisfaire ſon ambition [a]. D'autre part la Cour enflée de ſes bons ſuccés, & par les belles actions militaires de Monſieur le Prince, en préſumant encore de plus grans, vouloit impoſer des conditions trop rigoureuſes au parti contraire, ſi bien que la néceſſité aparente fut une loi ſouveraine, qui détermina les deux partis à un Traité de Paix. Outre que la Guerre Civile étant contraire à tout le monde, chacun revenoit de ſes erreurs, & de ſes animoſitez; & que d'ailleurs c'eſt l'air de nôtre nation de rentrer dans ſon devoir, avec la même legéreté, qu'elle en ſort, & de paſſer en un moment de la rebellion à l'obéïſſance [b].

Voici donc le ſujet préſent, qui parut. Le Roi envoïa le 20. Février un Héraut vétu de ſa cote d'armes, avec ſon bâton ſemé de fleurs de lis, acompagné de deux trompétes. Il ariva à la porte de S. Honoré, & dit qu'il avoit trois paquets de létres à rendre, au Prince de Conty, au Parlement, & à la Ville. Le Parlement en étant averti délibera de ne le point recevoir ni entendre, mais envoïer les Gens du Roi * vers la Reine pour lui dire, que le refus étoit purement une marque d'obéïſſance & de reſpect, puiſque les Hérauts ne ſont envoïez qu'à des Princes Souverains, ou à des ennemis;

* *Meſſieurs Talon, Meliand & Bigpon.*

a Cui compoſitis rebus nulla ſpes, omne in turbido conſilium, *Hiſt.* 1.

b Facilem mutatu gentem. *Ann.* 14. Redire paulatim amor obſequii. *An.* 1.

mis ; que le Prince de Conty, le Parlement, & la Ville n'étant ni l'un ni l'autre, ils suplioient Sa Majesté de leur faire savoir ses volontez de sa propre bouche. Les gens du Roi furent fort bien reçus par la Reine, qui leur dit, qu'elle êtoit satisfaite de leurs excuses & soumissions, & que lors que le Parlement se métroit en son devoir, il éprouveroit les éfets de sa bienveillance ; & que les personnes, & les fortunes de tous les particuliers, sans en excepter un seul, y trouveroient leurs sûretez. Monsieur d'Orleans & Monsieur le Prince leur donnérent les mêmes assûrances. Ce radoucissement si pront de la Cour êtoit causé par plusieurs raisons essentielles ; car outre la constance des Parisiens, la dificulté de faire des levées d'hommes & d'argent ; la débauche de la Guienne, de la Provence, & de la Normandie, & de plusieurs villes, qui suivoient le Parlement, comme Poitiers, Tours, Angers, & le Mans ; il y avoit encore un plus pressant motif, qu'il faut savoir.

Le Prince de Conty voïant, que l'armée d'Allemagne s'êtoit tournée au passage du Rhin, pour venir en France contre Monsieur de Turenne, & que son parti ne pouroit subsister sans un puissant secours étranger, avoit envoié le Marquis de Noirmoustier & Laigues vers l'Archiduc, le convier de joindre ses forces au parti de Paris, pour contraindre les Ministres à faire la Paix générale. Les Espagnols n'avoient garde de manquer à une ocasion si favorable, pour fomenter nos divisions, & en tirer avanta-

ge [a], ou par un Traité, ou dans le progrés de la guerre. Pour cét éfet, l'Archiduc députa au Parlement un homme, qui y fût oüi aprés avoir donné sa létre de créance *, non sans quelque tache de ce Corps, s'il n'étoit excusable sur la nécessité de sa défense. Il exposa dans son audience la jonction du Roi Catolique à céte Compagnie pour la Paix générale, qui seroit le seul objet de l'entrée de ses forces en France, & non pas pour profiter de la foiblesse de la frontiére; ajoutant que Sa Majesté Catolique trouvoit plus de sûreté à traiter la paix avec le Parlement, qu'avec le Cardinal, qui l'avoit rompuë, & qui s'étoit déclaré ennémi de l'Etat. En éfet, Vautorte envoïé par la Cour vers les Ministres d'Espagne en Flandre, pour insinuer quelques propositions de paix, n'avoit pas été favorablement écouté, & ils panchoient du côté du Parlement, pour relever ce parti, qui aloit à son declin; si bien que les ofres de l'Archiduc au parti de Paris, lesquelles il éxécutoit par son entrée éfective en France, acompagné de deux Agens du Prince de Conty, avec quinze ou seize mille hommes, donnant une juste aprehension à la Cour, cela l'avoit fait tout d'un coup résoudre d'acommoder l'afaire de Paris. Les armes du Parlement étoient décréditées, & ses troupes dépérissoient, ou par le peu de subsistance qu'elles avoient; ou par l'avarice des Oficiers; ou par le peu de satisfaction des Généraux; les taxes étoient consumées, & les

* *Datée de Bruxelles 10. Fevrier 1649. & signée* Leopold Guillaume.

L'Envoié eut audience le 19 du même mois.

a Si eligendi facultas detur, quem nobis animum imprecentur? quid aliud quàm seditionem & discordiam optabunt? *Hist.* 1.

les moïens d'avoir de l'argent presque épuisez ; enfin, le dégoust avoit saisi la plus part des esprits, ou par l'incommodité, ou parce que c'est le naturel des peuples de se lasser prontement de la guerre [a], qu'ils ont entrepriſe avec chaleur. Le Premier-Président, & le Président de Mêmes qui avoient agi de concert secretement avec les Ministres, pendant tous ces mouvemens, se servoient avec adresse de ces dispositions, pour métre en avant un Traité de Paix : & comme ils furent députez avec d'autres, pour porter à la Reine la létre de l'Archiduc, & justifier l'audience donnée à son Envoïé, ils avoient eu une conférence, à part des autres Députez, avec Monsieur le Duc d'Orleans, & Monsieur le Prince, dans laquelle agissant pour la Paix, & insistant sur l'ouverture des passages, les Princes leur avoient promis, que l'on en déboucheroit un aussi-tôt que le Parlement donneroit un plein pouvoir à ses Députez pour traiter la Paix. Or quoi que céte conférence secrete fist murmurer le Parlement, & les peuples, qui étoient aux portes de la Grand-Chambre ; le Premier-Président, qui n'a jamais manqué de fermeté dans les ocasions, ni de zele pour le bien public, aïant dit, qu'elle n'avoit été, que pour tirer en particulier la réponse de la Reine, qui étoit injurieuse à la Compagnie, à-cause de la réception de l'Envoïé d'Espagne, porta les esprits à donner un plein pouvoir, sans restriction de l'Arrest du 8. Janvier contre le

a Vulgus, cui una ex republ. annonæ cura. *Hist.* 4. Sentire paulatim belli mala, intentis alimentorum pretiis. *Hist.* 1.

le Cardinal, & les Miniſtres étrangers; les chargeant des intérets des Généraux, & des Parlemens de Normandie & de Provence, qui s'étoient liez avec le Parlement de Paris; auquel ſe joignirent les autres Députez des Compagnies des Comptes, des Aides, & de l'Hôtel de Ville.

Pendant que céte célébre députation s'acheminoit vers Saint-Germain, leurs Majeſtez, & les deux Princes, avoient envoïé des perſonnes de qualité faire leurs condoléances à la Reine d'Angleterre de la mort funeſte du Roi ſon mari; & Flamarin, qui en étoit un, avoit viſité, de la part de l'Abbé de la Riviére, le Prince de Marſillac, bleſſé d'un coup de mouſquet, qu'il avoit reçu dans le combat de Bray-Comte-Robert. Dans céte viſite, le Comte de Grancey avoit fait des ouvertures ſecrétes au Prince de Conty, lui prométant l'entrée au Conſeil, & une place forte en Champagne, pourvu qu'il ſe portaſt à l'accommodement, & qu'il ſe déſiſtaſt de la nomination au Cardinalat en faveur de cet Abbé. Céte propoſition faite du ſeû de Monſieur le Prince, qui vouloit réünir ſa Maiſon avec lui, fut aprouvée de Monſieur de Marſillac, & auſſi-toſt de Monſieur de Longueville, & du Prince de Conty.

En ce même tems Monſieur de Longueville fut perſuadé par Monſieur le Prince, de retarder ſon ſecours pour Paris, & de traiter avec la Cour ſous la promeſſe, dont il fut garant, du Pont de l'Arche, & d'une grande Charge. Monſieur de Boüillon eut auſſi quelque aſſûrance de Monſieur le Prince

ce

ce pour lui, & pour Monsieur de Turenne, mais soit qu'il ne s'y fiast pas beaucoup, ou qu'il conçust d'autres espérances, il aporta tous les obstacles qu'il pût à la conclusion de la Paix. Ainsi la fidélité est rare dans les Guerres Civiles, pour les mutuelles liaisons, & coresponsdances, qui se trouvent entre les gens de diférens partis; & il y a toujours des traitez particuliers [a], qui précedent le Traité général, parce que les acords secrets des Chefs, qui ne conservoient que de la bienséance pour leur parti, nécessitoient les plus zelez d'aquiescer à la Paix, ou de témoigner une impuissance honteuse.

Cependant, les conférences à Ruel se pensérent rompre sur la nomination, que la Reine fit du Cardinal pour Député conjointement avec les deux Princes; ceux du Parlement ne le pouvant admétre, aprés qu'il avoit été condanné *. On prit donc l'expédient de negocier par deux Députez de chaque parti, qui furent le Chancelier & le Tellier pour la Cour; & le Préfident Coigneux & Viole pour le Parlement. Enfin, aprés plusieur débats & conteſtations, l'on demeura d'acord de la Paix, dans laquelle, quoi que le Cardinal fût conservé, il ne laissa pas de se plaindre aux Princes, qu'il avoit été *subbasté*, par un terme de l'ancienne Rome, & qu'il lui faloit restituer ses meubles, ses habits & ses livres vendus par Arrest du Parlement. Céte nécessité leur parut peu importante à

* *Car c'eût été faire comme ce Gouverneur de Sirie, qui fit asseoir Felix, Intendant de la Judée, accusé de divers crimes, parmi les juges, qui devoient faire son procés. Par où Felix de criminel notoire devint juge de Cumanus son Colégue, & son complice,* Tacite dans le livre 12 de ses Annales.

a Obvio obsequio privatas spes agitantes sine publica cura. *Hist.* 1. Privata cuique stimulatio, & vile decus publicum. *Hist.* 1.

à l'égard du danger de l'aproche de l'armée d'Espagne[a]. Les principaux articles étoient, qu'on renvoieroit le Député de l'Archiduc sans réponse ; une amnistie pour tout le parti ; toutes les Déclarations & Arrests donnez depuis le 6. Janvier, révoquez & annullez ; & les semestres des Parlemens de Normandie & de Provence suprimez à certaines conditions. Ceux qui étoient ennemis de céte Paix, prirent le prétexte de quelques articles, pour la décrier, principalement le Coadjuteur, irrité de ce qu'aïant excité la guerre, elle étoit terminée sans lui ; & que de tous les avantages, que son ambition lui avoit figurez, il ne lui restoit que la honte d'avoir travaillé pour renverser l'Etat[b].

Il s'étoit étroitement associé à Monsieur de Beaufort, du crédit duquel il se servoit dans toutes les ocurrences ; & en celle-ci il n'oublia rien, pour rendre le Traité odieux envers les peuples, le Parlement, & les Généraux. Il leur representoit, que céte guerre n'aïant été faite, que pour éloigner le Cardinal, il étoit conservé par céte paix ; que même l'Arrest du 8. Janvier contre lui & les Ministres étrangers avoit été revoqué : Où est donc le fruit de tant de peines & soufrances, & si le Parlement ne tombera pas dans le mépris du peuple par une telle lâcheté[c] ?

que

a Dum atrociora metuebantur, in levi habitum. *Hist.* 2.

b Domesticis malis excidium gentis oppositisse. *Hist.* 5.

c Acerrima seditionum ac discordiæ incitamenta. Miscere cuncta, modò palam turbidis vocibus, modò occultis ad Senatum literis. *Hist.* 2. Cecidisse in irritum labores. *Hist.* 3.

que même les Généraux ont été sacrifiez à leurs intérets au préjudice de l'Union. Mais ce qui aigrissoit davantage les esprits, & même avec quelque sorte de raison, étoit, que le Cardinal avoit signé le Traité ; la plusparт disant, qu'aïant signé, il y avoit nullité, puisque la conférence étoit contre lui ; & qu'il y avoit lieu de s'étonner, que les Députez eussent soufert qu'un homme condanné conferât & signât avec eux. Le Coadjuteur & ses émissaires avoient provoqué par de semblables discours le Parlement & les peuples, qui menaçoient les Députez des derniéres extrémitez. Aussi-tôt que le Premier-Président voulut faire la lecture du Procés-verbal, & des articles, dans l'assemblée des Chambres, il fut empêché par les grandes clameurs & murmures des Conseillers [a], & par les plaintes des Généraux ; mais soit que balançant les incommoditez de la guerre civile avec la dureté des articles, la plus saine partie du Parlement jugeât la Paix nécessaire [b] ; ou que l'on s'aperçût, que c'étoit l'ambition du Coadjuteur [c], & de quelques particuliers, qui lui inspiroient céte aliénation ; la Compagnie pensa à renvoïer les mêmes Députez à Saint-Germain, pour réformer trois articles, sans parler du Cardinal, & pour traiter des intérets des Généraux, qui seroient inférez dans la même Déclaration.

Cét avis assez doux fut ouvert par Brousel, & pour cela suivi des *Frondeurs* & des *Maza-*

a Quibusdam ut in tumultu, notabiliùs turbantibus. *Hist.* 1.

b Tædio futurorum præsentia placuere. *Hist.* 4.

c Bellum uni necessarium, ferale ipsis. *Hist.* 5.

Mazarins, non sans quelque soupçon, peut-être injuste, que la promesse secrète, qui lui avoit été faite du Gouvernement de la Bastille pour un de ses enfans, avoit à ce coup ralenti ce bon-homme. Tant il y a peu de gens, qui se garantissent des charmes de l'intéreſt [a]. Comme le Coadjuteur vit, que le Parlement, dans la réformation de l'article, n'avoit point insisté contre le Cardinal, il fit trouver bon au Prince de Conty, d'envoïer quelqu'un de sa part & des autres Généraux à la conférence de Saint-Germain, qui se tenoit principalement pour l'intéreſt des Généraux; pour proposer, qu'ils renonçoient à toutes leurs pretentions, pourvû que le Cardinal s'éloignaſt du Miniſtére [b]; & à même tems de suplier le Parlement d'ordonner à ses Députez d'insiſter conjointement avec eux. Le Prince envoïa le Comte de Maure à Saint-Germain, & demanda l'union de la Compagnie à céte fin, qui la lui acorda; mais comme on n'en avoit fait aucune mention dans le premier Traité, que même le Duc de Brissac, Barriere, & Crecy, Députez des Généraux avoient fait d'autres propositions pour leur intéreſt; que déja l'on avoit goûté les douceurs de la Paix par le trafic rétabli, & la ceſſation de tous actes d'hoſtilité: La Reine & les Princes répondirent aux preſſantes inſtances du Comte de Maure, qu'ils ne conſentiroient jamais à l'éloignement du Cardinal; & que pour les pré-

a Privato uſui bonum publicum poſtponitur. *An.* 6.

b Dum augere vult invidiam æmuli, auxit potentiam. *Patercul. Hiſtor.* 2. *cap.* 44.

prétentions des Généraux, elles étoient de grace ou de juſtice : que celles de juſtice leur ſeroient conſervées ; mais que celles de grace dépendroient de la pure volonté de Sa Majeſté, qui les donneroit au mérite. Ainſi, toutes leurs pretentions, la pluſpart mal-fondées, s'évanoüirent, & il n'y eut que le Prince de Conty, qui eut Damvilliers ; Monſieur de Longueville le Pont de l'Arche ; & Brouſſel la Baſtille ; ce qui ne fut éxécuté que quelque tems aprés ; & quelques arrérages de penſions diſtribuez à propos. Quant au Parlement, il fut ſatisfait ſur la réformation des trois articles, que les Députez avoient demandée, & Sa Majeſté les diſpenſa de venir à Saint-Germain, où elle devoit tenir ſon lit de Juſtice. Les Députez vinrent à Paris, où, les Chambres aſſemblées, la Déclaration du Roi pour la paix fut vérifiée, & ordonné, que leurs Majeſtez ſeroient remerciées de la paix, qu'il leur avoit plû donner à leurs ſujets.

Telle fut la fin de céte guerre, dans laquelle aucun des deux partis n'aïant ſurmonté l'autre, pas-un n'obtint ce qu'il s'étoit propoſé ; car le Parlement & le Cardinal demeurérent dans leur même ſplendeur, & l'état préſent des choſes ne changea point : Ainſi, la paix dans laquelle prirent fin toutes les horreurs de la guerre civile pour quelque tems, fut reçuë avec une alégreſſe univerſelle, à la réſerve de ceux, dont la condition languit dans la tranquillité publique ; qui ne ſe relévent que par les factions, & qui établiſſent leur ſûreté & leur bonheur dans

dans le naufrage des autres [a]. Mais le feu de la guerre civile n'étoit pas si éteint par céte paix du Parlement, qu'il ne se ralumaſt quelque tems aprés [b], pour se répandre avec plus de violence dans les principales Provinces du Roïaume. Et certes il étoit dificile, que la Reine euſt une reconnoiſſance proportionnée aux grans services, que Monſieur le Prince lui avoit rendus, & que Monſieur le Prince se continſt dans la modeſtie qu'il devoit, aprés avoir si utilement servi; car les détes de céte nature, ne se pouvant païer, produiſent ordinairement de la haine dans l'eſprit du Souverain [c], & à même tems inſpirent aux ſujets des penſées de domination, qui ne se peuvent ſoufrir. Or comme le Cardinal avoit principalement ſenti le fruit des aſſiſtances de Monſieur le Prince, il étoit auſſi le plus exposé à ses plaintes [d], à ses demandes, à ses menaces, & à sa mauvaiſe humeur.

Quelque tems devant les troubles, le Cardinal voulant établir le siége de sa fortune en France, pour s'y apuïer par de grandes alian-

a Sapientibus quietis & reip. cura, multis afflicta fides in pace, ac turbatis rebus alacres, & per incerta tutiſſimi. *Hiſt.* 1. Quis ſpes ex novis rebus petebatur. *Ann.* 14. Miſcere cuncta, & privata vulnera reip. malis operire. *Hiſt.* 1. Odio præſentium, & cupidine mutationis. *Ann.* 3.

b Bellum magis deſierat, quàm pax cœperat. *Hiſt.* 4.

c Beneficia eò uſque læta ſunt, dum videntur exſolvi poſſe, ubi multum antevenere, pro gratia odium redditur. *Ann.* 4. Quia gratia oneri. *Hiſt.* 4. Neque ipſe deerat arrogantia vocare offenſas, nimius commemorandis quæ meruiſſet. *Hiſt.* 4. Id verò erga remp. ſuperbum, erga principem contumelioſum. *Hiſt.* 4. *initio.*

d Non occultus odii, & crebrò querens. *Ann.* 4.

aliances, avoit jeté les yeux sur le Duc de Mercœur, qu'il destinoit pour épouser une de ses niéces. Il lui avoit fait permétre de venir à la Cour, & au Duc de Vendosme de retourner dans l'une de ses maisons, & il avoit cessé sa persécution contre le Duc de Beaufort. Cela fit juger aux plus clairvoïans, que le Cardinal, qui prevoïoit, combien la protection de Monsieur le Prince lui seroit onéreuse avec le tems, tentoit toutes les voies possibles, pour s'en passer; & qu'il espéroit, qu'aïant apaisé les mécontens de la Régence, & aussi par les nouveaux apuis qu'il prendroit, se délivrer de sa dépendance. Ce projet fut interrompu par la guerre, & repris quelque tems aprés la Paix, lors que la Cour étant à Compiegne, où le Duc de Vendosme étoit, le Cardinal n'omit aucun soin pour le faire réüssir. La Reine en parla à Monsieur le Prince, qui n'osa contredire céte proposition, soit qu'il en mépriſast ou n'en préviſt pas la conséquence; ou plutôt, qu'il craigniſt l'éclat, qui ariveroit par ce refus: Mais Monsieur de Longueville, qui s'étoit rétabli dans l'esprit de son frére avec plus de pouvoir qu'auparavant, pousſé par des raisons, qui regardoient ses plaisirs, préférablement à l'avantage de Monsieur le Prince, lui fit pénétrer l'intention du Cardinal, éxagérant son ingratitude de s'allier avec la Maison de Vendosme ennemie de la sienne. En éfet, Monsieur le Prince fut si fort touché de ces discours, que, par une mauvaise politique, il ne garda plus aucune mesure envers le Cardinal, & n'épargna aucunes railleries

leries & invectives [a] contre sa personne, & le prétendu mariage. Le Cardinal, à qui ce procedé n'étoit pas inconnu, se plaignoit hautement de l'opoſition, que Monſieur le Prince faiſoit au mariage de ſa niéce avec le Duc de Mercœur, puis qu'il ne s'étoit pas opoſé à celui de Mademoiſelle d'Angouleſme avec Monſieur de Joyeuſe; afectant par céte comparaiſon une égalité, qui étoit álors à contretems [b]; de ſorte que leurs cœurs étant ulcerez, les ſoupçons, les méfiances, les raports, dont les Courtiſans ne ſont guére avares [c] dans les broüilleries du Cabinet, les animoient davantage, & leur faiſoient naître des ſentimens de ſe vanger [d] fort diferens. Car Monſieur le Prince ſe ſatisfaiſoit par des mépris, qui ſont treſſouvent impuiſſans; le Cardinal, avec un ſilence profond, faiſoit les préparatifs, & jetoit les fondemens de ſa perte; ils conſervoient pourtant tous deux les mêmes aparences [e] avec un peu de froideur. Mais céte aliénation avoit encore pris ſon origine par une communication étroite & aſſiduë, qu'ils avoient eüe enſemble pendant la guerre, où comme c'eſt aſſez l'ordinaire, qu'on dimi-

nuë

a Nec ſermonibus temperabat, immodicus lingua. *Hiſt.* 3.

b Irriſere plerique impudentiam æmulationis. *Hiſt.* 2. *C'eſt que le Cardinal avoit voulu faire épouſer Mademoiſelle d'Angouleſme au jeune Mancini, ſon neveu, qui ne pouvoit pas faire comparaiſon de naiſſance avec Monſieur de Joyeuſe.*

c Amici accendendis offenſionibus callidi intendere vera, adgerere falſa. *Ann.* 2. & *Hiſt.* 2.

d Inde graves ſimultates, quas Antonius ſimplicius, Mucianus callide, eóque implacabiliùs nutriebat. *Hiſt.* 3.

e Manente tamen in ſpeciem amicitia. *Hiſt.* 4.

nuë d'eſtime dans la familiarité, qui nous fait voir tout entiers & ſans réſerve [a], principalement dans les éxercices de la bonne ou mauvaiſe fortune ; le Prince avoit beaucoup perdu du reſpect, qu'il avoit pour le Cardinal, & n'étant plus retenu par la crainte de ſa puiſſance ébranlée, il ſe réjoüiſſoit de ſes défauts avec Monſieur le Duc d'Orleans & les confidens du Cardinal.

Ceux-ci avec peu de fidélité pour tous les deux, aprés avoir fait leur cour à Monſieur le Prince, alloient rendre compte au Cardinal [b] de certaines railleries ſanglantes, dont le ſouvenir donne de mortels éguillons à la vangeance, & ne s'éface jamais de la mémoire [c]. D'autre part, le Cardinal avoit découvert, qu'il ne pouvoit faire un fondement ſolide ſur l'amitié de Monſieur le Prince, qui étoit plutoſt gouverné par ſes caprices, que par la raiſon, & par ſes intérets ; & que céte humeur mépriſante, au-lieu de s'arêter, s'augmenteroit avec le tems : ſi bien que ne pouvant ſe l'aquérir, il méditoit de le perdre [d]. Ajoûtez à cela, que la concorde & la puiſſance étant incompatibles en un même lieu [e], le Cardinal ne pouvoit ſoufrir à la Cour un ſupérieur, ni

H Mon-

a Neronis odium adverſus Veſtinum ex intima ſodalitate cœperat, dum hic ignaviam principis penitùs cognitam deſpicit ; ille ferociam amici metuit. *Ann.* 15.

b Nec deerant, qui hæc iiſdem verbis, aut verſa in deterius referrent. *Ann.* 13. Et occultis ſuſpicionibus inceſſerent. *Hiſt.* 3.

c Aſperis faceriis, quæ acrem ſui memoriam relinquunt. *Ibid.* Quarum apud præpotentes in longum memoria eſt. *Ann.* 5.

d Anxius ſuperbia viri, æqualium quoque, adeò ſuperiorum, intolerantis. *H.* 4. Occulta molitur. *Ann.*

e Arduum eodem loci potentiam & concordiam eſſe. *Ann.* 4.

Monſieur le Prince une perſonne, qui lui fuſt égale [a]. Mais ce qui acheva de ruiner entiérement leur liaiſon, fut, que le Cardinal êtant aſſez juſtement perſuadé, qu'il ne pouvoit engager Monſieur le Prince à perſéverer dans ſes intérets, que par des aparences de nouveaux établiſſemens, ou il lui en propoſoit, ou il lui en faiſoit propoſer par ſes créatures; dont il l'entretenoit quelque tems, & les éludoit dans la ſuite [b]. Le Prince aſſez éclairé de ſes propres lumiéres, & peutêtre de ceux même, qui ſe méloient de ſes afaires, s'aperçut du peu de ſincérité du Cardinal, dont il ne douta plus aprés une telle rencontre.

Le Cardinal aïant exhorté Monſieur le Prince d'aquérir le Montbeliard, & envoié d'Hervart, en aparence pour en faire le traité, avec ordre ſecret de ne rien conclure, d'Hervart en avertit Monſieur le Prince, qui ne le pût diſſimuler; & ſuivant le proverbe eſpagnol, *Deſpues que te errè, nunca bien te quiſe* *, il n'eſt pas étrange, ſi le Cardinal, dans le ſoupçon qu'il avoit, que Monſieur le Prince ſe vangeroit de ce manquement, le voulut prévenir [c], même aux dépens des obligations eſſentielles qu'il lui avoit †; puis qu'en matiére de Politique tous les moïens, qui vont à conſerver l'au-

* *C'eſt-à-dire: Depuis que je t'ai trompé, je ne t'ai jamais voulu de bien.*

† *Car c'étoit une de ſes maximes, qu'un Miniſtre d'Etat ne doit pas être eſclave de ſes paroles, ni de ſa reconnoiſſance; & qu'il faut diſtinguer les intentions d'avec les promeſſes.*

a Nec hic ferebat parem, nec ille ſuperiorem. *Florus.*

b Quia propalam opprimi nequibat, promiſſis onerat: dein, poſtquam inanem animum ſpe & cupidine impleverat, vires abolet. *Hiſt.* 4.

c Addita ſecuritate, ſi præveniret principem iræ properum. *Ann.* 15.

l'autorité, pourvû qu'ils ſoient ſûrs, ſont reputez honnêtes & légitimes [a].

De ce diſcours il eſt aiſé de voir, que le Cardinal vouloit profiter de tous ces événemens, pour jeter Monſieur le Prince dans les précipices. Comme la Paix n'êtoit pas publiée, l'on jugea, qu'il n'êtoit pas convenable au bien de l'État, tant pour les Provinces, que pour les dehors, que le Roi retournaſt en ſa Ville capitale; les Miniſtres ne pouvoient prendre la réſolution de ſe renfermer ſi-tôt parmi une populace irritée [b], qu'ils venoient d'aſſiéger: & comme la Campagne aprochoit, c'étoit un prétexte pour s'en aler ſur la frontiére, ſe préparer à quelque conſidérable entrepriſe; que cependant le tems calmeroit les eſprits, & que le ſouvenir des choſes paſſées s'y perdroit. En éfet leurs Majeſtez, & Monſieur le Duc d'Orleans, & leur Conſeil, alérent à Compiegne; mais Monſieur le Prince penſant, qu'il êtoit de ſa réputation de ſe faire voir à un peuple, qui lui avoit donné tant d'imprécations, vint à Paris, & ſe montra par les ruës ſeul dans ſon caroſſe, atirant plutôt le reſpect & la crainte, que les reſſentimens; tant la valeur a d'atraits envers ceux même, qu'elle bleſſe [c]. La pluſpart du Parlement, & les principaux du parti le viſitérent pendant cinq ou ſix jours, aprés leſ-

a Id in ſûmma fortuna æquius quod validius. *An.* 15. Nihil glorioſum, niſi tutum, & omnia retinendæ dominationis honeſta. *Salluſt.* Semper viſum eſt glorioſum quod eſſet tutiſſimum. *Paterc. Hiſt.* 2. *n.* 115.

b Non eundum ad iratos, dandum malorum pœnitentiæ ſpatium . . . . . donec tantæ multitudinis prima indignatio, quæ plurimum valet, langueſcat. *Hiſt.* 1.

c Eamdem virtutem admirantibus cui iraſcebantur. *Hiſt.* 4.

quels il revint à la Cour, où la joie, que le Cardinal avoit, qu'il lui eust ouvert le chemin de Paris, étoit tempérée par la jalousie de ses moindres actions [a]. A son arivée, le Cardinal voulant s'éloigner un compétiteur si dangereux, lui propose le commandement de l'armée de Flandre [b], qu'il ne vouloit pas accepter par le goust qu'il avoit pris à régenter le Cabinet, même il avoit dessein, s'en allant en son Gouvernement de Bourgogne, de pacifier les mouvemens de Guienne & de Provence, qui étoient en armes par la mauvaise intelligence des Gouverneurs [c], & des Parlemens. Mais le Cardinal & la Riviére éludérent son entremise, à l'autorité de laquelle les intéressez avoient remis leurs différens, de crainte de donner encore du surcroist à sa puissance. Pendant son sejour à Compiegne, il ralia auprés de lui le Prince de Conty, les Ducs de Nemours, & de Candale, le Maréchal de Turenne, qui avoit racommodé toutes les personnes de condition; dans les sociétez de plaisir il ne dissimula plus le mépris qu'il faisoit du Cardinal & de Monsieur de Vendosme, & l'aversion, qu'il avoit pour le mariage du Duc de Mercœur. Il passoit même plus avant, traitant de railleries l'autorité Roïale, dont il venoit d'être le plus ferme apui, mais plutôt par la haine du Ministre, que par un dessein formé d'élever la sienne sur ses ruines.

Céte

a Timore occulto, ne (*Condæus*) ad omnem claritudinem sublatus, imperium invaderet. *Ann.* 15.

b Amoliri specie honoris statuit. *Ann.* 2. Ut, ea specie, dolo simul & casibus objectaret. *Ann.* 2.

c Vicinis provinciarum administrationibus, invidia discordes. *Hist.* 2.

Céte conduite donna dés ce tems-là des penſées au Cardinal contre ſa liberté, s'il euſt oſé les éxécuter ; mais entre pluſieurs raiſons, qui le retenoient, celle de ſa bonne intelligence avec Monſieur le Duc d'Orleans étoit un obſtacle à ce deſſein ; car Monſieur le Prince avoit agi avec ſon Alteſſe Roïale, dans les afaires paſſées, d'une maniere, qu'il avoit éfacé l'envie, que lui pouvoit donner ſa haute réputation, par des déférences, & des reſpects particuliers, en lui laiſſant les marques extérieures du commandement [a]. Joint que l'Abbé de la Riviére, à qui il avoit promis, que le Prince de Conty ne traverſeroit pas ſa nomination, étoit un garant certain de l'eſprit de ſon Maître. Monſieur le Prince partit avec céte intelligence de Compiegne, pour aler à ſon Gouvernement ; le Cardinal lui fut dire adieu, fort acompagné, comme s'il euſt douté de confier ſa vie à celui, qui avoit hazardé la ſienne pour ſa conſervation ; tant les liaiſons & les amitiez de la Cour ſont fragiles & trompeuſes [b]. En partant, il pria le Commandeur de Souvré, le Tellier, & d'autres confidens du Cardinal, & chargea Marbille, ſon domeſtique, de lui dire, qu'il ne pouvoit être de ſes amis, s'il penſoit à ce mariage. Le Cardinal piqué de ſe voir contraint de manifeſter au monde une dépendance ſi ſoumiſe, que la volonté de Monſieur le Prince fût une régle, à laquelle il dût conformer tous ſes intérets, s'en défendoit avec aſſez de véhémence, & aléguant, qu'aïant donné part de céte aliance,

[a] Specie obſequii regebat. *Hiſt.* 3.

[b] Adeò incertæ ſunt potentium res. *Ann.* 12.

aprouvée de la Reine & de ſon Alteſſe Roïale, à Rome, & à tous les Princes d'Italie, il ne pouvoit s'en déſiſter, ſans ſe couvrir de confuſion ; de ſorte que balançant entre l'honneur du monde & la crainte de Monſieur le Prince, il ne pouvoit ſe réſoudre, ni à rompre, ni à conclure ce mariage : mais ſuivant le genie de la nation, qui domine beaucoup en lui [a], il attendoit le bienfait du tems. Cependant il faloit métre en Campagne, pour éfacer l'infamie de nos Guerres Civiles, & relever la réputation de nos afaires ; l'on mit ſur pied une puiſſante armée, compoſée des troupes d'Allemagne, où la Paix venoit d'être faite, dont le Comte d'Harcourt fut fait Général, avec ordre d'aſſiéger Cambray : ce ſuccés, outre l'intéreſt public, étoit avantageux au Cardinal, qui prétendoit ſe rétablir dans ſon ancien luſtre par une conquête glorieuſe, qui le chatoüilloit d'autant plus, que Monſieur le Prince n'avoit nulle part, ni au projet, ni à l'exécution ; & même pour s'en faire l'honneur entier, il ala d'Amiens, où étoit le Roi, au Siége, plutôt par oſtentation, que par quelque bon éfet, ſe contenant de diſtribuer des preſens de peu de valeur, qui ne ſervirent qu'à le décréditer dans l'armée, & à lui atirer la raillerie publique [b] ; mais ſa fortune le regardoit de mauvais œil céte année-là, Cambray fut ſecouru, & céte entrepriſe tourna à ſa confuſion.

Cet événement éveilla le parti de Paris, & lui donna de nouvelles forces, quoi qu'il fût toujours porté de la même animoſité contre le Car-

a Natura cunctator. *Hiſt.* 3 ; contemptus exercitui invi-
b Per avaritiam ac ſordes | ſuſque. *Hiſt.* 1.

Cardinal. Car comme il ne s'étoit point apliqué à gagner le Coadjuteur, le Duc de Beaufort, Longueil, & les plus acréditez, ils maintenoient nonobſtant la Paix, la haine du peuple & du Parlement auſſi vive contre lui, que durant la guerre, pour ſe rendre néceſſaires au retour du Roi à Paris, & faire leur condition meilleure. Et le Prince de Conty, par le conſeil du Prince de Marſillac, quoi qu'il euſt l'exécution de ce qu'il avoit ſtipulé en ſa faveur pour la Paix, ne laiſſoit pas de ſe tenir à la tête de ce parti, & de ſe montrer ennemi du Cardinal, pour ſe rendre conſidérable.

D'ailleurs, comme il étoit entiérement uni à toutes les volontez de Monſieur le Prince, qui lui avoit procuré par ſa conſidération Danvilliers, & l'entrée au Conſeil, il étoit de leur commun intéreſt, qu'il ſe conſervaſt en credit à Paris, pendant tous les orages de la Cour. De ſorte qu'en ce tems-là l'autorité roïale étoit auſſi peu reſpectée qu'avant la guerre, parce que ſon maintien eſt la crainte, ou l'admiration, que l'on avoit perduë; & le public n'avoit pas moins d'ardeur contre le Premier Miniſtre, dont il avoit reconnu la foibleſſe, qui venoit de ſa déſunion d'avec Monſieur le Prince. Mais comme ce Miniſtre ne manquoit point de flateurs[a], qui lui feſoient entendre que le parti de Paris étoit abatu dans Paris même, & que le ſien y prévaloit; une bravade qu'il fit faire par Jarzay à Monſieur de Beaufort, & qui fut ſuivie d'une autre, que ce Prince fit à Jarzay dans le jardin de Renard, émût ſi fort toute

a Quidam minora verò, ne tum quidem obliti adulationis. *Hiſt.* 1.

la *Fronde*, qu'il en ariva un soulévement presque universel contre le Cardinal & les Mazarins. Alors le Cardinal détrompé de toutes les erreurs, qu'on lui persuadoit, & prevoïant, que vû la néceſſité des afaires, il ne pouvoit prolonger le retour du Roi à Paris, quelque averſion qu'il en euſt, tourna toutes ſes penſées à pratiquer ceux, qui pouroient contribuer à ſa ſûreté. A l'égard du Prince de Conty, & de Monſieur de Longueville, il s'engagea de procurer au Prince de Marſillac les honneurs du Louvre; dont joüiſſent les principales Maiſons du Roïaume; il n'oublia aucune promeſſe envers la Ducheſſe de Montbazon, qui avoit une autorité entiére & abſoluë ſur le Duc de Beaufort; il promit dés ce tems-là la Surintendance au Préſident de Maiſons, frére de Longueil: Et quant au Coadjuteur, comme il étoit en liaïſon avec la Ducheſſe de Chevreuſe, qui dans la confuſion des tems étoit revenuë de ſon éxil de Flandre à Paris, avec le Marquis de Noirmouſtier, & de Laigues, le Cardinal étoit entré en quelque conférence avec elle ſur ſon ſujet; ſi bien que les ſuports de ce parti, refroidis par ces pourparlers étoient encore aſſez aiſes de couvrir la foibleſſe de leur crédit, qui auroit paru, s'ils euſſent tenté de s'opoſer au concours du plus grand nombre, qui demandoit la préſence du Roi à Paris.

Mais le Cardinal, encore qu'il eût beſoin de l'apui de Monſieur le Prince pour ſon rétabliſſement, ſoit qu'il cruſt qu'il s'en pouroit paſſer par le moïen de ces nouvelles pratiques; ſoit qu'éfectivement il ne puſt plus durer ſous

le

le joug de ſes obligations, qui lui ſembloit trop peſant [a]; avoit entretenu avec lui pendant ſon éloignement un commerce ſeulement de bien-ſéance, en le traitant comme un ami ſuſpect [b]. En éfet Monſieur le Prince ſentoit avec peine les proſpéritez de la Cour [c], pour leſquelles il s'étoit aveuglément paſſionné auparavant; il avoit eu de l'inquietude du ſiége de Cambray, & fut bien-aiſe d'aprendre qu'il fût levé; les troubles de Guienne, & de Provence, avec les dificultez du retour du Roi à Paris, lui plaiſoient aſſez [d], dautant qu'il avoit pénétré l'intérieur du Cardinal, qui ne penſoit qu'à ſurmonter tous les embaras préſens, pour récouvrer une autorité abſoluë & indépendante. Toutefois il ne fomentoit point ſes mécontentemens ni en ſecret, ni en public; comme s'il euſt voulu laiſſer dormir ſon reſſentiment pour le faire éclater avec plus de violence [e]; au contraire, à ſon retour de Bourgogne à Paris, ſans encore avoir vû la Cour, il ſollicita puiſſamment ſes amis, pour recevoir le Roi avec le Cardinal, & témoigna la même chaleur que pour ſes propres intérets. Peutêtre qu'il ſe piquoit d'achever un ouvrage auſſi glorieux que celui de le rétablir; ou qu'il ſe flatoit vainement, qu'un ſi grand ſervice ſeroit toujours préſent aux yeux de la Reine.

Il atendit, que la Cour fût de retour à Compiegne,

a Gratia oneri. *Hiſt.* 4.

b Quanquam manente in ſpeciem concordia, offenſarum operta metuebantur. *Hiſt.* 3.

c Privati odii pertinacia in publicum exitium. *Hiſt.* 1.

d Malis publicis lætus. *Hiſt.* 3.

e Odia, quæ reconderet, auctáque promeret. *Ann.* 1.

piegne, où il reçut plus de démonſtrations d'amitié, que lors qu'il en partit, ſoit pour le faire relâcher ſur le mariage, qui êtoit le point fatal de leur diviſion ; ou plutôt, afin qu'il ſe portaſt avec ſon ardeur acoutumée pour le retour du Roi à Paris, qui êtoit regardé de toutes les Provinces comme le ſiége de l'Empire. En éfet, lors que Sa Majeſté fit ſon entrée avec la Reine & toute la Maiſon Roïale en un même caroſſe, le Cardinal êtoit à une portiére avec Monſieur le Prince, qui le raſſûroit, par ſa préſence, de la crainte, qu'il pouvoit juſtement concevoir d'être parmi une foule incroïable de peuple, qui avoit tant d'horreur pour ſa perſonne : mais la joie ſeule de revoir le Roi ocupoit tous les eſprits, & en banniſſoit le ſouvenir de tous les malheurs & de toutes les inimitiez paſſées. Leurs Majeſtez arivées au Palais-Roïal reçurent les ſoumiſſions du Duc de Beaufort, & du Coadjuteur, & Monſieur le Prince acheva une ſi belle journée, en diſant à la Reine, qu'il s'eſtimoit tres-heureux d'acomplir la parole, qu'il lui avoit donnée, de ramener Monſieur le Cardinal à Paris : à quoi Sa Majeſté répondit, *Monſieur, ce ſervice, que vous avez rendu à l'Etat, eſt ſi grand, que le Roi & moi ſerions des ingrats, s'il nous arivoit de l'oublier jamais.* Un ſerviteur de Monſieur le Prince, qui avoit oüi ce diſcours, dit, qu'il trembloit pour lui de la grandeur de ce ſervice, & qu'il craignoit, que ce compliment ne paſſaſt un jour pour un reproche. Monſieur le Prince repartit : *Je n'en doute point, mais j'ai fait ce que j'avois promis.*

RE-

RETRAITE
DE
MONSIEUR LE DUC
DE LONGUEVILLE

En son Gouvernement de Normandie, pendant la Guerre de Paris de 1649.

MONSIEUR de Longueville entrant dans le Vieux-Palais rencontra d'abord Mr. de Saint Luc, qu'on avoit envoïé de Saint-Germain au Marquis d'Hectot, pour tâcher de le remétre dans les intérets de la Cour. Il lui dit avec un visage plein de joie; *Saint Luc, il n'y a pas long-tems, que je vous haïssois bien*; & *moi, Monsieur*, repartit Saint Luc, *je ne vous haïs pas moins présentement, que vous me haïssiez en ce tems-là*; *si l'on ne m'avoit trompé, vous ne seriez pas ici*; & *si l'on ne vous eust trompé le premier, on ne m'y eust pas soufert.* Ce petit discours fini, Monsieur de Longueville voulut aler au Parlement, qui s'assembloit, pour délibérer, si on le devoit recevoir. Quelques-uns de ses amis s'y oposérent, aléguant, qu'en se commétant il aloit commétre toute la fortune du parti. On fit monter des gens sur une tour fort élevée, pour observer la contenance du peuple; & comme on lui eut raporté, qu'on entendoit de toutes parts des cris de joie, il sortit aussi-tôt acompagné de ceux, qui l'avoient suivi, & se ren-

dit au Palais, aprés avoir reçu par tout mille aclamations. Il surprit Messieurs du Parlement, qui n'atendoient pas une avanture si inopinée, & aprés avoir pris sa place, parla de céte sorte : *Vous aiant toujours beaucoup honorez & chéris ; je suis venu avec tout le péril, où un homme de ma qualité se peut exposer ; vous ofrir mon bien & ma vie pour vôtre conservation. Je sai, que la pluspart des Gouverneurs n'en usent pas ainsi ; & que tirant de vous tout le service qu'ils en peuvent tirer dans un tems paisible, ils vous abandonnent aussi-tôt qu'ils vous voient dans le danger. Pour moi, qui vous ai mille obligations, je prétens ici les reconnoître, & en qualité de Gouverneur, & comme une personne sensiblement obligée. Je viens vous rendre tout le service que je pourai dans une conjoncture si périlleuse.*

Le Premier Préident ne répondant rien à céte harangue, & témoignant assez par le chagrin de son visage ; combien la préfence du Duc l'afligeoit ; tous les Messieurs lui donnérent des témoignages de joie, qui furent animez par la bouche d'un Conseiller de la Grand' Chambre apellé N..... qui lui fit ce beau discours. *La même diférence, qui se rencontre entre le loup & le berger, Prince debonnaire, se trouve entre le Comte d'Harcourt & Vôtre Alteſſe en céte ocasion. Le Comte d'Harcourt est venu soit comme un loup, soit comme un lion, mais toujours en beste ravissante, pour nous devorer ; nous n'avons pas voulu lui ouvrir nos portes, de peur de recevoir l'ennemi dans nos entrailles ; pour toute grace, nous lui avons laissé faire le tour de nos murs, ce qu'il a fait en jetant sur nous des yeux tout étincelans de colére,* tanquam leo rugiens.

giens. *Pour vous, Grand Prince, vous êtes venu en véritable berger, pour mêtre à couvert toute vôtre bergerie;* Bonus pastor ponit animam pro ovibus suis. *Il est trop vrai, que vous en userez de même*; atque ideò, *Monseigneur, nous vous commétons la garde de céte ville, & le salut de toute la Province; c'est à vous à veiller à nôtre conservation; & à nous d'aider vos soins de toutes les assistances, qui sont en nôtre pouvoir.* La harangue finie, Monsieur de Longueville se leva, & aprés avoir salüé chaque particulier, avec son afabilité ordinaire, il sortit du Palais, acompagné de ses amis, & suivi du peuple, qui le conduisoit avec de nouvelles aclamations.

Messieurs du Parlement faisant réflexion sur la joie, qu'avoient eu les Bourgeois de revoir leur Gouverneur, commencérent de craindre une servitude entiére; & pour empêcher ce malheur-là, ils firent dessein d'assûrer leurs conditions avec lui. Mais soit que Monsieur de Longueville eust pénétré leur intention; soit pour établir une entiére confiance, il les voulut prévenir, & les assûrer, qu'ils auroient toujours la disposition de toutes choses. Il leur dit, que les afaires, dont il s'agissoit, étoient proprement celles des Parlemens, & non pas les siennes; qu'il ne vouloit ni ne devoit avoir autre emploi, que celui de conduire une armée, pour le bien de l'Etat, & leur service particulier; que toutes les levées se feroient par leurs ordres; qu'ils établiroient eux-mêmes des Commissaires de leur Compagnie pour la recete, & pour la distribution des deniers: & enfin, comme ils avoient le principal intéreſt

au succés des afaires, il étoit raisonable, qu'ils eussent une entiére participation de tous les conseils. Ces Messieurs lui rendirent graces de l'honneur, qu'il leur faisoit, l'assûrérent, qu'ils donneroient autant d'arrests qu'il voudroit sans rien éxaminer ; qu'étant tuteurs des Rois, ils disposeroient à son gré du bien du pupille ; qu'ils hazarderoient toutes choses pour son service, à condition qu'il feroit suprimer le semestre, & remétroit la Compagnie dans son ancien état. Le Premier Présidént & l'Avocat Géneral, se croïant inutiles au service du Roi, alérent à Saint-Germain rendre compte de leur impuissance.

Cependant, Monsieur de Longueville, qui se voïoit assûré du peuple, & du Parlement, ne songea plus qu'à faire des troupes, mais comme il n'avoit pas encore de fonds, il voulut toujours distribuer les Charges pour entretenir tout le monde ; & on commença à travailler à l'état d'une armée, qui n'étoit alors qu'en imagination. Les plus considérables étant assemblez, il leur rendit grace de la chaleur, qu'ils témoignoient à son service ; que pour lui, il reconnoîtroit toute sa vie l'afection de ceux, qui s'atachoient à sa fortune ; & qu'en atendant qu'il les pût obliger par des graces essentielles, il étoit prest de leur commétre ses plus importans emplois. A ces douces paroles tant d'illustres personnes firent de profondes révérences ; un moment aprés, ce ne furent que des complimens, qui alérent insensiblement aux assûrances de fidélité, & aux protestations de répandre jusqu'à la derniere goute de leur sang. Il se fit ensuite plusieurs

beaux

beaux discours, sur l'état présent des afaires, & quelques-uns, possédez du zele qu'ils avoient pour le parti, ouvrirent un avis considérable. *Pourquoi* dirent-ils, *ne pas batre le fer tandis qu'il est chaud ? Vous avez, Monseigneur, quantité de Noblesse auprés de vous, & quantité de jeunes gens dans la Ville, vous pouvez faire un gros de Gentilshommes, un gros de leurs valets de chambre, ausquels vous joindrez la Cinquantaine, & les Archers, deux gros bataillons des meilleurs Bourgeois, & avec ces troupes aler surprendre le Roi dans Saint-Germain.* *Oui*, répondit Monsieur de Longueville, *il sera bon, mais comme c'est nôtre principale entrepriſe, il faut penser à la bien conduire ; nous en parlerons au premier Conseil. Cependant, pour éviter la confusion, qui ruine d'ordinaire tous les partis, il faut distribuer les Charges, afin que chacun soit assûré de son emploi.* Varicarville refusa d'en prendre, aïant lû dans un Rabbi, qui lui conseille de manger des herbes, qu'il ne faut s'embaraſſer d'aucun emploi ; néanmoins l'aversion, qu'il a pour les Favoris, ne lui permétant pas d'être inutile dans les ocasions, il voulut prendre soin de la police, & régler toutes les choses selon les mémoires du Prince d'Orange : mais comme il arive toujours cent malheurs, il avoit oublié à Paris un manuscrit du Comte Maurice *, dont il eust tiré de grandes lumiéres pour l'artillerie & pour les vivres ; ce qui fut cause vrai-semblablement, qu'il n'y eut ni munitions, ni pain dans céte armée. Saint-Ibal demandoit l'honneur de faire entrer les ennemis en France, & on lui répondit, que Messieurs les Généraux de

* Qui tenoit pour maxime, que le premier soin d'un Général d'Armée devoit être de garnir le ventre des Soldats.

de Paris se le réservoient. Il demanda un plein-pouvoir de traiter avec les Polonois, les Tartares, & les Moscovites, & l'entiére disposition des afaires chimeriques ; ce qui lui fut acordé. Le Comte de Fiesque, fertile en visions militaires, outre la charge de Lieutenant Général, qu'il avoit eüe dés Paris, obtint une commission particuliére pour les enlevemens des Quartiers, & autres exploits brusques & soudains, dont la résolution se peut prendre en chantant un air de *la Barre*, & dansant un pas de balet. Le Marquis de Beuvron fut fait Lieutenant Général, à condition qu'il demeureroit au Vieux-Palais, la place & le gouvernement de tous deux étant de si grande importance, qu'on ne pouvoit les conserver avec trop de soin. Le Marquis de Matignon, toujours illustre par sa sufisance, & présentement fameux par le memorable siége de Valogne, commandoit les troupes du Coutantin, disant, qu'il vouloit avoir la petite armée, & être aussi indépendant de Monsieur de Longueville, que l'étoit le Général Valstein de l'Empereur. Le Marquis d'Hectot demanda le commandement de la Cavalerie, ce qui lui fut acordé, parce qu'il étoit mieux monté, que les autres ; qu'il étoit environ de l'âge de Monsieur de Nemours, lors qu'il la commandoit en Flandre, & qu'il avoit une casaque en broderie toute pareille à la sienne. L'on choisit Ausonville pour Gouverneur de Roüen, comme un homme entendant bien civilement la guerre, & aussi propre à haranguer militairement les peuples, que le Plessis-Besançon. Le Gouverneur fut fait Maréchal-

de-

de-Camp pour ne pas obeïr aux autres ; & le Maréchal-de-Camp Gouverneur, pour ne pas quiter la Ville ; car c'étoit une de ſes maximes, qu'il ne devoit ſortir pour quoi que ce fût ; & il aléguoit pluſieurs villes conſidérables, qui s'étoient perduës par l'abſence du Gouverneur. Haneric & Caumenil demandérent, qu'on les fiſt Maréchaux de Camp : Haneric fondé ſur ce qu'il avoit penſé être Enſeigne des Gendarmes du Roi ; Caumenil ſur ce qu'il s'en étoit peu falu qu'il n'euſt été Meſtre de Camp du Regiment de Monſieur. Bocaule ne pouvoit pas dire qu'il euſt jamais vû d'armée, mais il aléguoit, qu'il avoit été chaſſeur toute ſa vie, & que la Chaſſe étant une image de la Guerre, ſelon Machiavel *, 40. ans de chaſſe valoient bien pour le moins 30. Campagnes. Il voulut être Maréchal-de-Camp, & le fut. Flavacourt diſoit, que pour être Capitaine, il faloit avoir vû des déroutes, auſſi bien qu'avoir gagné des combats, à ce que Barriere avoit lû dans le livre de Monſieur de Rohan ; cela étant, il prétendoit, que perſonne ne lui pouvoit diſputer l'avantage de ſa propre expérience ; & tout le monde ſe ſouvenoit aſſez du déſordre, où il ſe trouva, quand d'Eſtarte fut fait priſonnier. L'on vouloit donner le commandement de l'Artillerie à Saint Euremont, & à dire vrai, dans l'inclination, qu'il avoit pour Saint-Germain, il euſt bien ſouhaité de ſervir la Cour, en prenant une Charge conſidérable, où il n'entendoit rien. Mais comme il avoit promis au Comte d'Harcourt, de ne point prendre d'emploi, il tint ſa promeſſe, tant par honneur, que pour ne reſſem-

* *Chap. 39. du 3. liv. de ſes diſc.*

ſembler pas aux Normans, qui avoient quaſi tous manqué de parole. Ces conſidérations lui firent généreuſement refuſer l'argent, qu'on lui ofroit, & qu'on ne lui euſt pas donné. Campion ne s'atacha pas aux grans emplois, il demanda ſeulement d'être Maréchal-de-Bataille, pour aprendre le métier, avoüant ingénûment, qu'il ne le ſavoit pas, mais ſe faiſant fort de ſavoir le Païs juſqu'aux petits ruiſſeaux, & aux moindres paſſages; laquelle ſcience il avoit apriſe à la chaſſe avec Monſieur de Vendoſme. Sevigny fut content d'un même emploi, mais il fut la dupe de ſa modération, quand il vit, que pour être Maréchal-de-Camp, il ne faloit pas être habile homme; il s'érigea de plus en goguenard, & eût l'honneur de faire rire ſon Alteſſe. Rucqueville, cet ancien ſerviteur, ne voulut rien faire, & ſa longue expérience en la guerre demeura inutile, ſous prétexte de ſes vapeurs. Monſieur de Longueville, pour adoucir le chagrin, qu'il avoit de n'être pas Gouverneur de Caen *, augmenta ſes penſions, mais ce fut en vain, Rucqueville diſant hautement, qu'il prendroit aſſez l'argent de ſon Maître, mais que pour s'empêcher de dire du mal de lui il ne le feroit jamais. Francquetot-Barberouſſe demeura long-tems ſans prendre parti, Boncœur entretenant ſon incertitude par l'amitié du Maréchal de Gramont; durant ſes longues délibérations il ne laiſſoit pas de s'ériger inſenſiblement en rendeur de bons ofices, & ſe flatoit avec joie de la vanité d'un faux crédit.

* *C'eſt lui, qui étant interrogé, pourquoi il ſe métoit toujours ſous le rebord de la cheminée, pendant que Monſieur de Longueville étoit à table, répondit*: C'eſt que je prens garde, que depuis trente ans, que je ſuis ici, je ne hauſſe, ni ne baiſſe.

crédit. Dépuis, étant informé par les létres de ſes amis, qu'on travailloit ſérieuſement à la Paix, il fit deſſein de quiter ce perſonage neutre ; il lût les mémoires de Céſar, pour fortifier ſon eſprit, qui n'êtoit pas encore bien réſolu ; quand il vint au paſſage de Rubicon, il s'arêta tout court, comme avoit fait ce grand Capitaine ; & aprés avoir un peu rêvé, il s'écria comme lui : *Le Rubicon eſt paſſé, à tout perdre, il n'y a qu'un coup périlleux.* Il ſort là-deſſus avec une émotion extrême, ſans regarder le Boncœur, ſans règarder le petit Henri *, ſachant bien, que la vuë des femmes & des enfans peut amolir les plus fiers courages ; ſans rien dire à pas un de ſes amis, il va trouver le Duc de Longueville, & lui tenir ce diſcours ; *J'ai toujours êté vôtre ſerviteur, mais non pas avec un atachement ſi particulier, que cela m'obligeaſt de vous ſervir en ce rencontre ; aujourdhui je veux entrer dans vos intérets, & viens aſſûrer Vôtre Alteſſe, que je me donne entiérement à elle.*

* *Mr. de Longueville.*

La joie de ce Duc fut grande, & de celles, qui ne pouvant être renfermées dans le cœur, font d'ordinaire quelque impreſſion ſur le viſage ; mais elle fut fort modérée, lors que Barberouſſe ſe fut expliqué de céte ſorte. *La déclaration, que je fais, n'eſt pas ſi générale, que je n'y méte encore une condition : je prétens demeurer ici, quand vous irez à la guerre, ce qu'on ne doit point atribuer à faute de courage, mais à une malheureuſe rétention d'urine, qui m'empêche de monter à cheval. Ce n'eſt pas, que je veüille être inutile dans le parti, je négocierai avec Madame de Matignon, pour laquelle j'ai toujours con-*

conſervé quelque eſpéce de galanterie ; & de plus, comme vous n'avez ici perſonne, qui ſache faire de rélations, je prendrai le ſoin de publier vos exploits. Ces derniéres paroles remirent entiérement l'eſprit du Prince, car à dire vrai, la néceſſité du Gazetier étoit grande, & il fut bienaiſe d'en trouver un ſi entendu en la narration.

Fontrailles ariva tout à propos pour voir la grande ocaſion de la *Boüille* * ; durant ſon ſejour en Normandie le Duc de Longueville lui communiqua toutes choſes auſſi bien qu'à Varicarville, & au Comte de Fieſque ; mais Fontrailles ne pouvoit goûter céte confiance, aïant peur de s'engager trop avant dans les intérets du Prince, & de devenir le confident d'une ſeconde entrepriſe ſur Pontoiſe. Une ſi juſte apréhenſion l'obligea de quiter, & d'emmener avec lui le Comte de Fieſque, auquel il repreſenta, qu'au point qu'ils gouvernoient leur Général, on leur imputeroit tous les déſordres qui ariveroient [a], s'ils portoient les choſes à l'extremité.

* *C'eſt un port, où les vaiſſeaux, qui vont à Roüen, atendent la marée.*

Le Duc de Retz, dont on avoit atendu de ſi grans ſecours, vint acompagné ſeulement d'un Page, qui portoit ſes armes, & de ſes deux fidéles Ecuïers. Quelques-uns trouvérent à dire de le voir ariver ſans troupes, mais ils furent bien-tôt ſatisfaits, quand il leur montra une longue liſte de tous les Bretons, qui demandoient de l'emploi ; il ne tint qu'à deux-cens-mille écus, qu'il ne miſt les Bretons en Campagne, & manque de ce peu d'argent,

[a] E. Proculus intima familiaritate Otonis ſuſpectus conſilia ejus foviſſe. *Hiſt.* 1.

gent, le crédit d'un si grand Seigneur ne servit de rien. Il est vrai, qu'il promit de païer de sa personne, & de servir de Duc & Pair dans l'armée de Roüen, avec la même assiduité, qu'il avoit fait dans celle de Flandre. Il assûra de plus, que Montplaisir viendroit bien-tôt, & donna même quelque espérance du Tapinois. Au reste Bell'-Isle étoit en fort bon état, il y avoit garnison dans Machecoul, & l'on faisoit bonne garde à Montmirel. Sa façon de vivre avec les Oficiers fut tout à fait obligeante, & quiconque étoit assez heureux, pour avoir un busle, ou une Hongreline de velours noir, pouvoit s'assurer de son amitié.

Vous voïez les diférens emplois des plus considérables personnes du parti. Si quelqu'un s'étonne, que je ne dise rien de leurs actions, c'est que je suis éxactement véritable; & comme je n'ai vû autre chose, je n'ai rien dit davantage. Cependant, je me tiens heureux d'avoir aquis la haine de ces mouvemens-là, plus par obsservation, que par ma propre expérience. C'est un métier pour les sots & pour les malheureux, dont les honnêtes gens, & ceux, qui se trouvent bien, ne se doivent point mêler.

Les dupes viennent là tous les jours en foule, les proscrits & les misérables s'y rendent des deux bouts du monde [a]; jamais tant d'entretiens de générosité sans honneur; jamais tant

a Quibus ob egestatem ac metum ex flagitiis maxima peccandi necessitudo. *Ann.* 3. Ut quis fortunæ inops moribus turbidus, promtius ruebant. *Ann.* 4. Adcurritur ab universis, desertoresque ac rerum capitalium damnatos sibi jam miscent. *Ann.* 1.

tant de beaux discours, & si peu de bon sens; jamais tant de desseins sans actions ; tant d'entrepriſes sans éfets ; toutes imaginations, toutes chiméres, rien de véritable, rien d'essentiel, que la néceſſité & la miſére. De là vient, que les particuliers ſe plaignent des Grans, qui les trompent ; & les Grans des particuliers, qui les abandonnent. Les ſots ſe déſabuſent par l'experience, & ſe retirent ; les malheureux, qui ne voïent aucun changement dans leur condition, vont chercher ailleurs quelques autres méchantes afaires, auſſi mécontens du Chef de parti, que des Favoris.

LA PRISON DES PRINCES.

LE Roi avoit acordé la paix au Parlement de Paris, & à tous ceux, qui avoient pris son parti en l'année 1649. & la plus grande part des peuples l'avoit reçüe avec trop de joie, pour laisser lieu d'aprehender, qu'on les pust porter une seconde fois à la troubler. Le Cardinal Mazarin, rafermi par la protection de Monsieur le Duc d'Orleans & de Monsieur le Prince, commençoit à ne plus craindre les efets de la haine publique, & ces deux Princes se prometoient, qu'il auroit une reconnoissance proportionnée à ses obligations & à ses promesses. Monsieur le Duc d'Orleans en atendoit les efets sans inquietude, content de la part qu'il avoit aux afaires, & des espérances, qu'on donnoit à l'Abbé de la Riviére, de le faire Cardinal. Mais Monsieur le Prince n'étoit pas si aisé à satisfaire, ses services passez, & ceux, qu'il venoit de rendre avec tant de succés au siége de Paris, portoient bien loin ses prétentions, & elles commençoient à embaraſſer le Cardinal.

La Cour êtoit encore à Compiegne, & quelques raisons qu'il y eût pour la ramener à Paris, le Cardinal ne pouvoit se résoudre à y retourner, de peur d'exposer sa personne à la furie d'un peuple, qui avoit témoigné depuis peu tant d'animosité contre lui. Il faloit néanmoins se déterminer à quelque chose, & s'il lui

lui paroiſſoit dangereux de ſe fier à ſes ennemis, il ne l'étoit pas moins de témoigner de les craindre. Dans ces irréſolutions, où perſonne n'oſoit lui donner conſeil, & où il n'en pouvoit prendre de lui-même, Monſieur le Prince crut, que pour achever ſon ouvrage, il devoit aler à Paris, afin que ſelon la diſpoſition où il trouveroit les eſprits, il eût l'avantage d'y ramener la Cour, ou de la porter à prendre d'autres meſures. En éfet, il y fut reçu, comme il avoit acoutumé de l'être au retour de ſes plus glorieuſes campagnes. Cét éxemple aïant raſſuré le Cardinal, on ne balança plus pour retourner à Paris : Monſieur le Prince y acompagna le Roi, & en arivant au Palais-Roïal, la Reine lui dit publiquement, qu'on ne pouvoit aſſez reconnoître ſes ſervices, & qu'il s'étoit glorieuſement aquité de la parole, qu'il lui avoit donnée de rétablir l'autorité du Roi, & de maintenir M^r. le Cardinal; mais la fortune changea bientôt ces paroles en des éfets contraires.

Cependant, Monſieur le Prince étoit dans une liaiſon particuliére avec Monſieur le Duc d'Orleans ; il avoit eſſaïé de l'établir par les extrêmes déférences, qu'il avoit afecté de lui rendre durant la guerre, & il les continuoit encore avec le même ſoin : mais il ne garda pas long-tems de ſemblables meſures avec le Card. Mazarin, & bien qu'il ne fût pas encore réſolu de rompre ouvertement avec lui, il fit aſſez connoître par des railleries piquantes, & par une opoſition continuelle à ſes avis, qu'il le croïoit peu digne de la place qu'il ocupoit, & qu'il ſe repentoit même de la lui avoir conſervée.

vée. On atribuë céte conduite à des motifs bien diférens, mais il eſt certain, que le premier ſujet de leurs méſintelligence avoit commencé durant la guerre de Paris, où Monſieur le Prince crût, que le Cardinal vouloit adroitement rejeter ſur lui la haine des peuples, en le feſant paſſer pour l'auteur de tous les maux qu'ils avoient ſouferts : de ſorte que ce Prince crut en devoir uſer ainſi envers le Cardinal, pour regagner dans l'opinion du monde ce qu'il y avoit perdu par la protection, qu'il avoit donnée à un homme ſi généralement haï, en l'empêchant de ſortir du roïaume, & de céder à ſa mauvaiſe fortune. Outre que ſe ſouvenant de l'abatement, que le Cardinal avoit montré pendant les derniers déſordres, il fut perſuadé, qu'il ſufiſoit de lui faire peur, & de le mépriſer, pour lui atirer de nouvelles afaires, & pour l'obliger de recourir de nouveau à lui, avec la même dépendance, que par le paſſé. Il s'imagina peutêtre encore, ſur le bon traitement, que la Reine lui avoit fait à Saint-Germain, qu'il ne lui ſeroit pas impoſſible de lui faire apercevoir les défauts du Cardinal, & de s'établir auprés d'elle, aprés l'y avoir détruit. Enfin, quelles que fuſſent les véritables cauſes de ce changement, Monſieur le Prince réſolut de ſe réconcilier avec les *Frondeurs*, croïant ne pouvoir mieux lever les impreſſions, que le monde avoit priſes contre lui, qu'en ſe liant avec des gens, dont les peuples épouſoient aveuglément les afections & les ſentimens.

Le nom de *Frondeurs* avoit été donné du commencement à ceux du Parlement, qui étoient opoſez aux volontez de la Cour ; mais,

depuis, le Duc de Beaufort, le Coadjuteur de Paris, le Marquis de Noirmontier & Laigues, s'étant joints à céte cabale, s'en rendirent les Chefs, auſquels ſe joignirent aprés, Madame de Chevreuſe, & Monſieur de Châteauneuf, avec leurs amis. On crût, que Monſieur le Prince n'eut jamais intention de ſe métre à leur tête contre la Cour, mais ſeulement de regagner, comme j'ai dit, l'eſprit des peuples, de ſe rendre par là redoutable au Cardinal, & de faire par ce moïen ſa condition plus avantageuſe avec lui. Juſque-là, il avoit paru irréconciliable avec Monſieur le Prince de Conty & Madame de Longueville; & même dans le Traité de Paix de Paris il s'emporta contre eux avec une aigreur extréme, ſoit que ce fût pour faire ſa cour, ou par un ſentiment de vangeance, pour s'être ſeparez de lui. Outre cela, il fut directement contraire au rétabliſſement de ſon frére & de ſon beaufrére dans leurs Gouvernemens, &, par une tres-méchante politique, il s'opoſa à l'intention qu'on eut à la Cour de donner le Mont-Olimpe & Charleville à Monſieur le Prince de Conty, & le reſtreignit à accepter Danvilliers.

Ce procédé extraordinaire parut auſſi rude à ce Prince, & à Madame de Longueville, qu'il l'étoit en éfet, & dans cet embaras ils chargérent tous deux le Prince de Marſillac, fils aîné du Duc de la Rochefoucault, qui avoit alors toute leur confiance, d'écouter les propoſitions, que l'Abbé de la Riviére, principal Miniſtre de Monſieur le Duc d'Orleans, leur fit faire par le Marquis de Flamarin, ſavoir; Que S. A. R. entreroit dans leurs inté-

intérets contre Monſieur le Prince ; que Monſieur le Prince de Conty auroit l'entrée au Conſeil, avec Danvilliers pour place de ſûreté ; & que lui & le Duc de Longueville ſeroient rétablis dans les fonctions de leurs charges, pourvû que Monſieur le Prince de Conty renonçât au Cardinalat en faveur de l'Abbé de la Riviére. Céte afaire fut conclüe à l'heure même par le Prince de Marſillac, qui la trouvoit d'autant plus avantageuſe à ce Prince, qu'étant déja réſolu de changer de condition, il ne perdoit rien en renonçant à la prétenſion d'être Cardinal, & qu'il obtenoit par le moïen de Monſieur tout ce que la Cour lui refuſoit. Et ce qui étoit encore plus conſidérable, c'étoit qu'en liant l'Abbé de la Riviére par ſon plus grand intéreſt, il atachoit par le même moïen Monſieur le Duc d'Orleans à ſoûtenir en tout tems & en toutes rencontres Monſieur le Prince de Conty & Madame de Longueville.

Ce Traité conclu, ſans que Monſieur le Prince y eût aucune part, lui fit bien-tôt ſouhaiter de ſe réconcilier avec ſon frére & ſa ſœur. Pour montrer, qu'il entroit ſincérement dans les intérets de ſes proches, il prit prétexte d'éclater contre le Cardinal, ſur le refus qu'on fit au Duc de Longueville du Gouvernement du Pont-de-l'Arche, aprés le lui avoir promis ; ce qui réjoüit infiniment les *Frondeurs*. Mais ſoit que Monſieur le Prince ne puſt ſe fier à eux, ou qu'il ne voulût pas être long-tems mal à la Cour, il ſe racommoda dans huit jours avec le Cardinal, qui lui fit perdre de nouveau *les Frondeurs*, qui s'emportérent contre lui, ſans garder aucunes des meſures, qu'ils de-

voient à ſon merite & à ſa qualité ; car ils ſe plaignirent publiquement, que ce que Monſieur le Prince venoit de faire, étoit une ſuite des mêmes artifices, dont il s'étoit déja ſervi pour les ſurprendre. Ils renouvellerent l'afaire de Noiſi, prés de Saint-Germain, où Madame de Longueville avoit été quelque tems, & où Monſieur le Prince de Conty & le Duc de Longueville l'étant allé voir, le Duc de Rets & le Coadjuteur s'y rendirent, ſous prétexte de viſiter auſſi céte Princeſſe ; mais en éfet, pour les porter, comme ils firent, à ſe lier avec les *Frondeurs*. Ils ſoûtenoient, que Monſieur le Prince avoit sû tout ce traité, & qu'il avoit pris avec eux les mêmes engagemens, que ſes proches, & ajoutoient, que la ſuite avoit bien fait voir, qu'il ne leur avoit donné ſa parole *, que pour les pouvoir plus facilement ſacrifier aux intérets & à la haine du Cardinal. Ces bruits ſemez dans le monde y feſoient quelque impreſſion, & le peuple recevoit toutes celles, qui lui venoient des *Frondeurs*, ſans les éxaminer. Ainſi, Monſieur le Prince ſe vit abandonné dans un inſtant de tout ce qui s'étoit joint à lui contre le Cardinal, excepté de ſa famille, qui ne lui fut pas inutile par la conſidération, où Madame de Longueville ſe trouvoit alors, à-cauſe de l'opinion, qu'on avoit de ſon ambition & de ſa fermeté, & encore plus de ſa haine déclarée contre le Cardinal, qui, pour ces raiſons, gardoit bien plus de meſures avec elle, qu'avec ſes fréres.

* *Ils diſoient, qu'il avoit donné parole à Brouſſel & à Longüeil de ſe métre à la tête des Frondeurs.* *Voiez la pag.* 141.

Il ariva en ce tems-là une querelle particuliére, qui fut ſur le point de renouveller la générale. Le Duc de Beaufort croïant, que le Mar-

Marquis de Jarzay, & d'autres gens dépendans du Cardinal, avoient afecté de le morguer aux Tuilleries, pour persuader, que son crédit parmi le peuple étoit fini avec la guerre, il se résolut de leur faire un afront public. Un soir qu'ils soupoient ensemble dans le jardin de Renard, il y ala avec beaucoup de gens, chassa les violons, renversa la table & les plats, avec tant de désordre & de confusion, que le Duc de Candale, Bouteville, Saint-Mesgrin, & plusieurs autres, qui étoient du souper, coururent fortune d'être tuez; & Jarzay y fut blessé par des domestiques du Duc de Beaufort. Toutefois, céte afaire n'eut pas les suites, qu'elle devoit avoir vraisemblablement. Plusieurs d'entre ceux, qui avoient part à céte ofense, firent apeller le Duc, mais il ne crût pas les devoir satisfaire dans une conjoncture, comme celle où il se trouvoit. Monsieur le Prince y prit les intérets de la Cour & ceux du Cardinal avec la même chaleur, qu'il avoit eüe dans les autres tems; mais le Cardinal perdant aisément le souvenir des bienfaits de Monsieur le Prince, conservoit celui des mécontentemens qu'il en avoit reçus, & sous prétexte d'un racommodement sincére, il ne perdit point d'ocasion de se prévaloir avec industrie de sa trop grande confiance. Aïant donc pénétré, que les desseins de Monsieur le Prince ne tendoient qu'à lui faire peur, comme j'ai déja dit; il crût le devoir entretenir dans céte pensée, en afectant de témoigner de le craindre, pour pouvoir venir à bout avec moins de soupçon du projet, qu'il fesoit contre sa liberté. Dans céte vuë, tous ses dis-

cours & toutes ſes actions feſoient paroitre ſon abatement : il ne parloit que d'abandonner les afaires, & de ſortir du roïaume ; & les choſes paſſerent ſi avant, qu'il convint de ne plus donner de Gouvernemens de Province, de Charges dans la Maiſon du Roi, ni d'Ofices de la Couronne, ſans l'aprobation de Monſieur le Prince, de Monſieur ſon frére, & de Monſieur & de Madame de Longueville, à qui l'on rendroit auſſi compte de l'adminiſtration des finances. Ces promeſſes ſi étenduës, & données en termes généraux feſoient tout l'éfet qu'il pouvoit deſirer. Elles ébloüiſſoient Monſieur le Prince & tous ſes amis ; elles confirmoient le monde dans l'opinion, qu'on y avoit conçüe de la crainte du Cardinal ; elles feſoient même deſirer ſa conſervation à ſes propres ennemis, croïant trouver mieux leurs avantages dans la foibleſſe de ſon miniſtére, que dans un Gouvernement plus ferme & mieux réglé. Enfin, il gagnoit par là avec beaucoup d'adreſſe tout le tems, qui lui étoit néceſſaire pour tous les deſſeins, qu'il pouroit former contre Monſieur le Prince.

Mais pendant qu'il donnoit toutes les demonſtrations publiques de vouloir entrer, non ſeulement dans les ſentimens de Monſieur le Prince, mais encore dans tous les intérets de ſes amis, il y étoit ſous main directement contraire, ainſi qu'il le montra dans une rencontre, qui ſe preſenta, où Monſieur le Prince obtint pour la Maiſon de la Rochefoucault le même rang *, qui avoit été acordé à celle de Montbazon, & à quelques autres. Car le Cardinal fit demander par Monſieur le Duc d'Or-

* *Le tabouret pour la Princeſſe de Marſillac.*

d'Orleans une pareille grace pour † celle d'Albret, & suscita en même tems une assemblée de Noblesse pour s'y opposer *. Enfin, soit qu'il en craignît véritablement les suites, ou qu'il en fist le semblant, il aima mieux révoquer ce qu'on avoit deja fait en faveur des Maisons de Foix, de Rohan, & de Luxembourg, que de maintenir ce que Monsieur le Prince avoit obtenu pour celle du Prince de Marsillac. Tout cela aigrissoit bien Monsieur le Prince, mais ne lui fesoit rien soupçonner de ce qui alloit éclater contre lui : & bien qu'il fût mal satisfait du Cardinal, il ne prenoit toutefois aucunes mesures pour le perdre, ni pour s'empêcher d'être perdu ; & il est certain, que jusqu'à sa prison jamais sujet n'a été plus soumis, que lui à l'autorité du Roi, ni plus dévoüé aux intérets de l'Etat : mais le malheur de la France, & le sien propre, le contraignirent bien-tôt à changer de sentimens.

† *Pour Madame de Pons.*

* *Cete assemblée se tint chez le Maréchal de l'Hôpital, & fut suivie de la révocation des tabourets acordez depuis la régence.*

Le traité de mariage du Duc de Mercœur, fils-aîné du Duc de Vendôme avec une des Niéces du Cardinal Mazarin en fut une des principales causes, & renouvella toute l'aigreur, qui sembloit être assoupie entre ce Ministre & Monsieur le Prince. Il y avoit donné les mains devant la guerre de Paris, soit qu'il n'en eust pas prévû les suites, ou que, par une trop grande déférence pour la Cour, il n'eust osé témoigner à la Reine, qu'il les prévoïoit : Mais enfin, Madame de Longueville, ennemie de la Maison de Vendôme, craignant, que les prétentions de rang du Duc de Longueville ne fussent troublées par l'élévation du Duc de Mercœur, se servit des pre-

miers momens de sa réconciliation avec son frére, pour lui faire connoître, que ce mariage se fesoit directement contre leurs communs intérets, & que le Cardinal lassé de porter le joug, qu'il venoit de s'imposer, voudroit prendre de nouveaux apuis, pour ne dépendre plus de lui, & pour pouvoir manquer impunément à ses engagemens, & à la reconnoissance qu'il lui devoit. Monsieur le Prince fut aisé à persuader là dessus, & il le fut encore davantage à prométre à Monsieur le Prince de Conty, & à Madame de Longueville, qu'il se joindroit à eux, pour empêcher ce mariage, quoi qu'il eust promis à la Reine d'y consentir, comme je viens de dire. Je ne sai, si ce fut par céte raison, qu'il vouloit, que les premiéres dificultez, vinsent de la part de Monsieur son frére; ou si ce fut, pour retarder de quelques momens la peine qu'il avoit à se déclarer contre les sentimens de la Reine: mais enfin, on sût bientôt, qu'il ne pouvoit aprouver céte aliance, & dés lors aussi, le Cardinal résolut de se vanger de lui, & d'avancer le dessein de l'arêter. Il y rencontroit de grans obstacles, qu'il faloit nécessairement surmonter. La liaison particuliére de Monsieur le Duc d'Orleans & de Monsieur le Prince, cultivée par les soins de l'Abbé de la Riviére, en étoit un tres-considérable; on ne pouvoit diviser ces deux Princes, sans ruiner cet Abbé, & sans persuader en même tems à Monsieur le Duc-d'Orleans, que Monsieur le Prince avoit manqué à son devoir envers lui, en quelque chose assez considerable, pour lui faire naitre le desir de le voir perir. Et ce crime

imaginaire n'étoit pas si facile à supoſer. Il faloit encore ſe réconcilier avec les *Frondeurs*, & que ce fût par un traité ſi ſecret, que Monſieur le Prince n'en puſt avoir de ſoupçon. Le peuple & le Parlement le devoient ignorer auſſi, car autrement les *Frondeurs* ſe ſeroient rendus inutiles à la Cour, & auroient perdu leur crédit, qui n'étoit fondé que ſur l'opinion qu'avoit le peuple qu'ils étoient irréconciliables avec le Cardinal. Je ne puis dire, ſi ce fut ſon habileté, qui lui fit inventer les moïens, qu'on emploïa contre la liberté de Monſieur le Prince; mais au moins puis-je aſſûrer, qu'il ſe ſervit adroitement de ceux, que la fortune lui preſenta, pour vaincre les dificultez, qui s'opoſoient à un deſſein ſi périlleux. Enfin un nommé Jolly, créature du Coadjuteur de Paris, fournit alors de la matiére à tous les déſordres, qui ont ſuivi.

Parmi les plaintes générales qui ſe feſoient contre le Gouvernement, le Corps des Rentiers de l'Hôtel-de-Ville de Paris paroiſſoit le plus animé. On voïoit tous les jours un nombre de bonnes familles, reduites à la derniére néceſſité, ſuivre le Roi & la Reine dans les ruës, & dans les égliſes, pour demander juſtice contre la dureté des Surintendans, qui prenoient tout leur bien. Quelques-uns s'en plaignirent au Parlement, & entr'autres ce Jolly y parla avec beaucoup de chaleur contre la mauvaiſe adminiſtration des finances. Et il ariva, que le lendemain alant au Palais, pour céte même afaire, on tira quelques coups de piſtolet dans le caroſſe, où il étoit, dont néanmoins il ne fut pas bleſſé. On ne pût découvrir

vrir l'auteur de céte action, & il eſt dificile de juger, ſi la Cour la fit faire pour punir Jolly, ou ſi les *Frondeurs* la firent eux-mêmes de concert avec lui, pour avoir un ſujet d'émouvoir le peuple, & de faire une ſedition. D'autres ont crû, que ce furent des ennemis du dit Jolly, qui avoient voulu lui faire plus de peur que de mal. Mais quelque deſſein qu'on ait eu en céte rencontre, elle fut auſſitôt répandüe dans Paris, comme un éfet de la cruauté du Cardinal ; & la Boulaie, qui étoit ataché au Duc de Beaufort, parut en même tems au Palais demandant juſtice au Parlement de cet atentat contre la liberté publique. Peu de gens furent perſuadez, que ſon zele fuſt auſſi déſintereſſé, qu'il le vouloit faire croire, & peu auſſi ſe diſpoſérent à le ſuivre : Ainſi, le tumulte ne fut ni violent, ni de longue durée. La préſence de la Boulaie fit croire avec quelque vraiſemblance, que ce qui s'étoit paſſé étoit un artifice des *Frondeurs*, pour intimider la Cour, & pour s'y rendre néceſſaires ; mais j'ai sû depuis par un homme digne de foi, à qui la Boulaie l'a dit, que dans le moment qu'il y eut quelque aparence de ſedition dans l'afaire de Jolly, le Cardinal lui donna un ordre d'aler au Palais, d'y paroitre emporté contre la Cour, d'entrer dans les ſentimens du peuple, de ſe joindre à tout ce qu'il voudroit entreprendre, & (ce qui eſt horrible à penſer) de tuer Monſieur le Prince, s'il paroiſſoit pour apaiſer l'émotion : mais le déſordre finit trop tôt, pour donner lieu à la Boulaie d'éxécuter un ſi infame deſſein, ſi ce qu'il a dit eſt vrai.

Ce-

Cependant, soit que les esprits factieux du peuple ne fussent pas entiérement apaisez, ou que la crainte du châtiment les fist rassembler le soir même une seconde fois, pour chercher les moiens de s'en garantir, ou soit encore plus vraisemblablement, que le Cardinal, dans la vûe d'arêter Monsieur le Prince, voulût auparavant le rendre irréconciliable avec les *Frondeurs*, & que pour en venir plus facilement à bout, il crût devoir les faire paroitre coupables du crime, que je viens de dire: il lui fit écrire le soir même, que le Conseil se tenoit au Palais-Roïal, un billet par Servient, qui lui donnoit avis, que la sédition du matin avoit été suscitée par les *Frondeurs*, pour atenter à sa personne; qu'il y avoit encore une assemblée dans l'Isle du Palais, vis-à-vis du cheval de bronze, pour le même dessein; & que s'il ne donnoit ordre à sa sûreté, il couroit un grand danger. Monsieur le Prince fit voir cet avis à la Reine, à Monsieur le Duc d'Orleans, & à Monsieur le Cardinal, qui en parut encore plus surpris que les autres. Enfin, aprés avoir consulté ce qu'on devoit faire pour en savoir la vérité, il fut résolu, que sans exposer la personne de Monsieur le Prince à aucun danger, on remeneroit par le Pont-neuf ses gens & son carosse, comme s'il étoit dedans; ce qui fut éxécuté. Quand le carosse fut devant le Cheval de bronze, des inconnus y tirérent quelques coups de mousqueton, & blessérent un laquais du Comte de Duras, qui étoit monté derriére. La nouvelle en fut aussitôt portée au Palais-Roïal, & Monsieur le Prince demanda justice au Roi & à la Reine:

contre les *Frondeurs*. Le Cardinal se surpassa lui-même en céte ocasion, son soin & son zéle semblérent aler encore plus loin que celui des plus proches parens, & des plus passionnez amis de Monsieur le Prince. Il crut d'autant plus aisément, que le Cardinal prenoit ses intérets avec chaleur, qu'il lui sembloit, qu'il étoit de sa prudence de ne pas perdre une si favorable ocasion de s'aquiter, aux dépens de ses anciens ennemis, de ce qu'il dévoit à la protection, qu'il avoit reçüe de Monsieur le Prince contre tout le roïaume. Ainsi, aidant à se tromper lui-même, il recevoit l'empressement du Cardinal, comme une marque de son amitié & de sa reconnoissance, bien que ce ne fût qu'un pur éfet de sa haine secréte, & du desir d'acheminer plus sûrement son entreprise.

Cependant, les *Frondeurs*, voïant naître contre eux une si pronte & si dangereuse acusation, crurent d'abord, que c'étoit un concert de Monsieur le Prince & du Cardinal, pour les oprimer. Ils témoignérent de la fermeté dans céte rencontre, & bien qu'on fist courir dans le monde, que Monsieur le Prince se porteroit à toute sorte de violence contre eux, néanmoins le Duc de Beaufort, sans s'étonner de ce bruit, ala chez le Maréchal de Gramont, où Monsieur le Prince soupoit; & quelque surprise qu'on eust de son arivée, il y passa le reste du soir, & parut le moins embarassé de la Compagnie. Le Coadjuteur & lui emploïérent tous les moïens qu'ils purent auprés de Monsieur le Prince & de Madame de Longueville, pour leur prouver leur innocence;

ce ; & le Marquis de Noirmontier propoſa même de leur part au Prince de Marſillac, de s'alier de nouveau à toute la Maiſon de Condé contre le Cardinal. Mais Monſieur le Prince, qui n'étoit pas moins aigri par le peu de reſpect qu'ils lui avoient gardé dans tout ce qu'ils avoient publié de l'afaire de Noiſy, que parce qu'il croïoit qu'ils avoient eu deſſein de l'aſſaſſiner, ferma l'oreille à leurs juſtifications. Et Madame de Longueville fit la même choſe, animée par l'intéreſt de ſa Maiſon, & plus encore, par le reſſentiment particulier, qu'elle avoit contre le Coadjuteur, pour avoir donné des avis & des conſeils contre elle au Duc ſon mari.

Les choſes ne pouvoient plus demeurer dans les termes, où elles étoient alors, & il faloit, ou que Monſieur le Prince ſe fiſt juſtice lui-même, du conſentement de la Cour, ou qu'il la demandât au Parlement. Le premier parti étoit trop violent, & il ne convenoit pas au deſſein caché du Cardinal ; & l'événement de l'autre étoit trop long & trop douteux. Néanmoins, comme l'intention du Cabinet étoit de métre l'afaire entre les mains du Parlement, pour mortifier Monſieur le Prince par le retardement, & par le déplaiſir de ſe voir aux piez des Juges, dans la condition de ſupliant, auſſi bien que ſes ennemis, le Cardinal ne manqua pas de prétextes aparens, pour l'y conduire adroitement, & pour avoir ainſi tout le tems, dont il avoit beſoin. Il lui repreſenta, que ce ſeroit renouveller la guerre civile, que d'ataquer les *Frondeurs* par d'autres voies, que celles de la juſtice, qui devoit

être ouverte à tous les criminels ; que l'afaire, dont il s'agissoit, étoit de trop grand poids, pour être décidée ailleurs qu'au Parlement ; & que la conscience & la dignité du Roi ne permétoient pas d'emploïer d'autres moïens ; que l'aténtat étoit trop visible, pour être dificile à vérifier ; qu'un tel crime méritoit un grand éxemple, mais que pour le donner sûrement, il faloit garder les aparences, & se servir au moins des formes ordinaires de la justice. Monsieur le Prince se disposa sans peine à suivre cet avis, se confiant en la bonté de sa cause, & plus encore en son crédit, dont il prétendoit se servir en tout cas, si le succés de l'autre ne répondoit pas à son atente. Il fit donc sa plainte au Palais, selon les formes ordinaires, & dans tout le cours de céte afaire le Cardinal eut le plaisir malicieux de le conduire lui-méme dans tous les piéges, qu'il lui avoit tendus. Cependant, le Duc de Beaufort & le Coadjuteur demandérent d'être reçus à se justifier, & cela leur aïant été acordé, les deux partis quitérent pour un tems les autres voies, pour se servir seulement de celles du Palais. Mais Monsieur le Prince connut bien-tôt par la maniére dont les *Frondeurs* soutenoient leurs afaires, que leur crédit y pouvoit balancer le sien ; il ne penétroit pas néanmoins dans la dissimulation du Cardinal, & malgré les impressions, que lui en donnoient Madame sa sœur, & quelques-uns de ses amis, il croïoit toujours, que le Cardinal agissoit de bonne foi. Les choses demeurérent quelques jours en ces termes, & l'aigreur augmentoit de tous les côtez : les amis de Monsieur le

le Prince, & ceux des *Frondeurs*, les acompagnoient tous les jours au Palais, & les choſes ſe maintenoient ainſi avec plus d'égalité, qu'on n'en devoit atendre entre deux partis, dont les Chefs étoient ſi inégaux. Mais enfin, le Cardinal eſpérant de recouvrer ſa liberté en l'ôtant à Monſieur le Prince, jugea, qu'il étoit tems de s'acommoder avec les *Frondeurs*, & que ſans craindre de leur donner un moïen de ſe réconcilier avec Monſieur le Prince, il pouvoit en ſûreté leur ofrir la protection de la Cour, & prendre enſemble des meſures contre lui. Monſieur le Prince en fournit même alors un prétexte aſſez plauſible, car aïant ſû, que Madame de Longueville ménageoit ſecrétement, & depuis quelque tems, le mariage du Duc de Richelieu & de Madame de Pons, il les mena à Trie, & voulut autoriſer céte cérémonie de ſa préſence, & prit ſi hautement la protection des nouveaux mariez contre leurs proches *, que le Cardinal n'eut pas de peine à donner un ſens criminel à toute céte conduite, & à perſuader, que les ſoins, que Monſieur le Prince & Madame de Longueville avoient pris pour ce mariage, regardoient moins l'établiſſement de céte Dame, que le deſſein de s'aſſurer du Havre, dont ſon mari étoit Gouverneur ſous l'adminiſtration de la Dame d'Aiguillon, ſa tante. Le Cardinal trouva moïen d'aigrir auſſi Monſieur le Duc d'Orleans, ſur ce que Monſieur le Prince ne lui avoit rien dit de ce mariage : & puis il prit des

* *C'eſt que Madame d'Aiguillon, qui vouloit marier le Duc de Richelien, ſon Neveu, avec une des niéces du Cardinal, prétendoit faire caſſer le mariage de Madame de Pons, quoi qu'elle fût de condition tres-égale au jeune Duc, & veuve de l'aîné de la Maiſon d'Albret. Elle s'apelloit du Vigeau.*

des mesures avec Madame de Chevreuse, qui se servant habilement de l'ocasion, lui proposa d'abord tout ce dont il n'avoit osé se decouvrir le premier à elle contre la liberté de Monsieur le Prince. Ils en convinrent en général, mais les particularitez de ce traité furent ménagées par Laigues, que ce Prince avoit désobligé sans sujet, quelque tems auparavant, & qui en avoit toujours conservé, depuis, un profond ressentiment. Il eut alors l'avantage de régler les conditions de la prison de Monsieur le Prince, & de montrer, combien il importe aux personnes de ce rang, de ne réduire jamais ceux, qui sont au dessous d'eux à la nécessité de se vanger. Mais il restoit encore un obstacle dificile à surmonter, c'étoit de faire entrer Monsieur le Duc d'Orleans dans le dessein de perdre Monsieur le Prince, vû la confiance aveugle, qu'il avoit depuis vint ans aux conseils de l'Abbé de la Riviére, qui avoit tant d'intéreſt de s'y opoſer. Madame de Chevreuse se chargea de vaincre céte derniére dificulté, & pour en venir à bout, elle se plaignit à Monsieur le Duc d'Orleans du peu de sûreté qu'il y auroit désormais à prendre des mesures particuliéres avec lui ; que toutes ses paroles étoient raportées par l'Abbé de la Riviére à Monsieur le Prince & à Madame de Longueville, & que s'étant livré à eux de crainte d'estre troublé à Rome dans sa prétention du chapeau, il les avoit rendus arbitres du secret & de la conduite de son maître. Elle lui persuada même, qu'il étoit entré avec eux dans toute la négociation du mariage de Madame de Pons ; & que toutes choses se fesoient

soient tellement de concert ensemble, que Madame la Princesse la Mere n'avoit assisté avec tant de chaleur Mademoiselle de Saugeon dans le dessein qu'elle avoit d'estre Carmélite, que pour éloigner céte fille de la présence & de la confiance de Monsieur le Duc d'Orleans, & pour empêcher, qu'elle ne lui fist remarquer la conduite de l'Abbé de la Riviére, & sa dépendance aveugle de la maison de Condé. Enfin Madame de Chevreuse sût si bien aigrir Monsieur le Duc d'Orleans & contre Monsieur le Prince, & contre la Riviére; qu'elle le rendit dés lors capable de toutes les impressions, & de tous les sentimens, qu'on lui voulut donner.

Le Cardinal, de son côté, renouvella artificieusement au Duc de Rohan une proposition, qu'il lui avoit faite autrefois, pour engager Monsieur le Prince à prétendre la charge de Connétable, à quoi il n'avoit jamais voulu entendre, pour éviter de donner jalousie à Monsieur le Duc d'Orleans. Et bien que Monsieur le Prince la rejetât céte seconde fois, par la même considération, le Cardinal sût tellement se prévaloir des conférences particuliéres qu'il eut sur ce sujet avec le Duc de Rohan, qu'il leur donna toutes les aparences d'une négociation secréte, que Monsieur le Prince ménageoit avec lui, sans la participation de Monsieur le Duc d'Orleans *, & en quelque façon contre

* *Le Cardinal*, dit Monsieur le Prince dans un de ses Manifestes, *qui prévoïoit bien que Monsieur le Duc d'Orleans étoit pour demander l'Epée de Connêtable, afin de se conserver dans la Majorité du Roi la principale fonction de sa Lieutenance Générale, emploïa ses artifices ordinaires, pour m'engager à la poursuivre; partie pour nous commetre tous deux dans la demande de céte charge; partie pour en tirer de moi quelque récompense. Encore me la fit-il ofrir par le Duc de*

contre ſes ſentimens. De ſorte que ce Duc aïant reçu toutes ces impreſſions, & voïant un procedé, qui lui paroiſſoit tout enſemble peu ſincére & peu reſpectueux de la part de Monſieur le Prince, il ſe crût dégagé de tout ce qu'il lui avoit promis, & conſentit dés l'heure, ſans balancer, au deſſein de le faire arêter priſonnier.

Le jour, qu'ils choiſirent pour l'éxécution, fut celui du premier Conſeil. Ils réſolurent auſſi de s'aſsûrer du Prince de Conty & du Duc de Longueville, croïant remédier par là à tous les déſordres, que pouvoit produire une telle entrepriſe. Depuis quelque tems, ces Princes, à l'inſtance de Madame de Longueville, avoient évité de ſe trouver tous trois enſemble au Palais-Roïal, & ils le feſoient bien plus par complaiſance pour elle, que par aucune perſuaſion, que céte conduite fût néceſſaire à leur ſureté. Ce n'eſt pas, qu'ils n'euſſent reçu pluſieurs avis de ce qui étoit à la veille de leur ariver, mais Monſieur le Prince y feſoit trop peu de réflexion pour s'en ſervir, & les recevoit même quelquefois avec une raillerie aigre, évitant d'entrer en matiére, pour n'avoüer pas, qu'il avoit pris de fauſſes meſures. De ſorte que ſes plus proches parens & ſes amis craignoient de lui dire leurs ſentimens là deſſus. Néanmoins, le Prince de Marſillac, (que l'on nommera déſormais le Duc de la Rochefoucault, à cauſe de la mort de ſon pére, arivée en ce même tems) voïant les divers procedez de Monſieur le Duc d'Orleans envers les *Frondeurs*, & envers

Rohan, à condition que je cedaſſe à ſon Neveu Mancini tout ce que je prétendois ſur l'Admirauté, ou que je lui donnaſſe le bâton de Grand-Maître. Si céte Epée devoit être ſi préjudiciable à l'Etat entre mes mains, & me donner moïen de paſſer d'un état particulier à la Roïauté, m'en devoit-il faire la propoſition, & s'obliger lui-même de la faire agréer à S. A. R. pour les intérets de laquelle je refuſois d'y entendre.

vers Monſieur le Prince, dit à Monſieur le Prince de Conty le jour qu'il fut arêté, que la Riviére étoit aſſurément gagné de la Cour, ou perdu auprés de ſon Maître, & qu'ainſi il n'y avoit pas un moment de ſureté à la Cour pour Monſieur le Prince, & pour lui. Et le jour d'auparavant, il dit à la Mouſſaie, que le Capitaine de ſon quartier lui étoit venu dire, qu'on l'avoit envoïé querir de la part du Roi, & qu'étant dans la Galerie du Palais-Roïal, Mr. le Tellier lui avoit demandé, ſi le peuple n'aprouveroit pas, que le Roi fiſt quelque action éclatante, pour rétablir ſon autorité: à quoi l'autre répondit, que pourvû qu'on n'arêtat point Mr. le Duc de Beaufort, il n'y avoit rien à quoi l'on ne conſentît. Sur cela, le Capitaine vint trouver le Duc de la Rochefoucault, & lui dit, qu'on vouloit perdre Monſieur le Prince, & que de la façon qu'il voïoit prendre les meſures, ce devoit être dans tres-peu de tems. La Mouſſaie promit de le dire, mais Monſieur le Prince dit, qu'il ne lui en a jamais parlé. Cependant, le Cardinal ajoute la raillerie à tout ce qu'il préparoit contre Monſieur le Prince, lui diſant, qu'il vouloit ce jour même lui ſacrifier les *Frondeurs*, & qu'il avoit donné les ordres, pour faire arêter le nommé des Couchéres, qui étoit le principal auteur de la ſédition de Jolly, & qui commandoit ceux, qui ataquérent ſon caroſſe ſur le Pont-neuf; mais que dans la crainte, que les *Frondeurs* ſe voïant ainſi découvers, ne fiſſent quelque éfort, pour le retirer des mains de l'Oficier, qui le devoit mener au Bois de Vincennes, il faloit, que Monſieur le Prince prît le

ſoin-

ſoin d'ordonner les Gendarmes & les Chevaulegers du Roi, pour le conduire ſans déſordre. Monſieur le Prince eut alors la confiance qu'il faloit pour être trompé; il s'aquita éxactement de ſa commiſſion, & prit toutes les précautions néceſſaires pour ſe faire mener ſurement en priſon.

Le Duc de Longueville étoit à Chaillot, & le Cardinal lui manda par Prioleau, ſon Agent, qu'il parleroit le jour même au Conſeil de la ſurvivance du Vieux-Palais de Roüen en faveur du fils de Mr. de Beuvron, dependant de lui, & qu'il la lui remétroit entre les mains, afin que céte Maiſon la tinſt de lui. Le Duc ſe rendit auſſi-tôt au Palais-Roïal, le ſoir du 18. Janvier 1650. & Monſieur le Prince, Mr. de Conty & lui étant entrez dans la galerie de l'apartement de la Reine, ils y furent arêtez par Guitault, Capitaine de ſes Gardes. Quelque tems aprés, on les fit monter dans un caroſſe du Roi, qui les atendoit à la petite porte du jardin. Leur eſcorte ſe trouva bien plus foible, qu'on n'avoit crû; elle étoit commandée par le Comte de Miaſſans, Lieutenant des Gendarmes, & Cominges, Lieutenant de Guitault, ſon Oncle, les gardoit. Jamais des perſonnes de telle importance ne furent conduites en priſon par un ſi petit nombre de gens, car il n'y avoit que ſeize hommes à cheval, avec ce qui étoit en caroſſe avec eux. Tout le monde ſait, comme le caroſſe s'étant rompu entre Paris & Vincennes, ils demeurérent quatre ou cinq heures par le chemin; belle ocaſion pour ceux, qui auroient voulu entreprendre de les délivrer, mais perſonne ne ſe mit en devoir de le faire.

On

On voulut arêter en même tems le Duc de la Rochefoucault & la Mouſſaie, & l'on envoïa Mr. de la Vrilliére porter un ordre à la Ducheſſe de Longueville, d'aler trouver la Reine au Palais-Roïal, où l'on avoit deſſein de la retenir; mais le Duc de la Rochefoucault la fit reſoudre de partir à l'heure même, & d'aler en diligence en Normandie, pour engager le Parlement de Roüen, & la Normandie, de prendre le parti des Princes, & pour s'aſſurer des amis & des places du Duc ſon mari, & du Havre de Grace. Le Duc de la Rochefoucault l'accompagna en ce voïage; mais céte Princeſſe, aprés avoir eſſaïé inutilement de gagner le Parlement, ſe retira à Dieppe, qui ne lui ſervit de retraite, que juſqu'à la venuë de la Cour, qui fut ſi pronte, & la preſſa de telle ſorte, que pour ſe garantir d'être arêtée par les bourgeois de Dieppe, & par Pleſſis-Belliere, qui y étoit alé avec des troupes de la part du Roi, elle fut contrainte de s'embarquer, & de paſſer en Hollande pour aler à Stenay, où le Maréchal de Turenne s'étoit retiré dés la priſon des Princes. Le Duc de la Rochefoucault partit de Dieppe cinq ou ſix jours devant la Ducheſſe de Longueville, & s'en ala dans ſon Gouvernement de Poitou, pour y diſpoſer les choſes à la guerre, & pour eſſaïer avec les Ducs de Boüillon, de Saint Simon, & de la Force, de renouveller les mécontentemens du Parlement, & de la ville de Bordeaux, & de les obliger à prendre les intérets de Monſieur le Prince, puiſque les manifeſtes de la Cour, ne lui imputoient pas de plus grans crimes, que d'avoir protegé hautement les intérets de Bordeaux.

Pour

Pour ce qui eſt des raiſons, qui ont obligé le Cardinal à arêter Monſieur le Prince, je ſuis perſuadé, qu'il n'y en a point eu de bonne [a], & que toutes les régles de la Politique étoient contre ce deſſein-là, comme les événemens l'ont fait voir. Outre que juſque-là Monſieur le Prince n'avoit pas même été ſoupçonné de la moindre penſée contre l'Etat. Je crois donc, que non ſeulement le Cardinal a voulu être par là le maître de la Cour; mais encore qu'il n'a pû ſoufrir la maniére aigre, & mépriſante, avec laquelle le Prince de Condé le traitoit en public, afin de regagner dans le monde, ce que leur réconciliation lui avoit ôté. Il faiſoit la même choſe dans les Conſeils particuliers pour le détruire dans l'eſprit de la Reine, & y prendre le poſte, qu'il y ocupoit. Enfin, l'aigreur augmentant entre Monſieur le Prince & lui, il ſe hâta de le perdre, pour ne lui pas donner le tems de ſe réconcilier avec les *Frondeurs*. Il conduiſit ſi adroitement céte afaire, que le Prince de Condé crût non ſeulement, que les préparatifs, que l'on faiſoit pour l'arêter, regardoient les *Frondeurs*: mais même dans céte vuë-là, il donna lui-même les ordres, pour ſe faire conduire plus sûrement en priſon. La choſe fut éxécutée d'un conſentement ſi général des peuples, que la Ducheſſe de Longueville étant retirée, ſans eſtre connuë, dans une maiſon particuliére, pour atendre les choſes néceſſaires pour partir, vit alumer les feux de joïe, & paroître les autres marques de la réjouïſſance publique

[a] Cauſſa periculi non crimen ullum ſed gloria viri. *In Agricola.*

que pour la détention de ſes fréres & de ſon mari.

L'autorité de la Cour ſembloit plus afermie que jamais par la priſon des Princes, & par la réconciliation des *Frondeurs*. La Normandie avoit reçu le Roi avec une ſoumiſſion entiére, & les places du Duc de Longueville s'étoient renduës ſans réſiſtance. Le Duc de Richelieu fut chaſſé du Havre ; La Bourgogne fit comme la Normandie ; Bellegarde, le Château de Dijon, & Saint Jean de l'Aune, imitérent les places de Monſieur de Longueville ; le Duc de Vendoſme fut pourvû du Gouvernement de Bourgogne ; le Comte d'Harcourt de celui de Normandie, le Maréchal de l'Hoſpital de celui de Champagne & de Brie ; le Comte de Saint Aignan de celui de Berry ; Montrond * ne fut pas donné, parce qu'il n'y avoit point de garniſon ; Celles de Clermont & de Danvilliers ſe revoltérent ; & Marſin, qui commandoit l'armée de Catalogne fut arêté priſonnier, & perdit Tortoſe, dont il étoit Gouverneur. Il n'y eut que Stenay ſeul, qui demeura dans le parti des Princes. Preſque tous leurs amis voïant tant de malheurs ſe contentérent de les plaindre, ſans ſe métre en devoir de les faire ceſſer.

* *Place forte en Berry.*

La Princeſſe de Condé, & le Duc d'Anguien étoient par ordre du Roi à Chantilly ; la Ducheſſe de Longueville & le Maréchal de Turenne s'étoient retirez à Stenay ; le Duc de Boüillon à Turenne ; le Duc de la Rochefoucault à Vertueil en Angoumois ; le Duc de Saint Simon à Blaye, & le Duc de la Force à la Force. Ces Meſſieurs-là témoignérent d'abord un zele

égal

égal pour Monsieur le Prince ; & lors que les Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault firent le projet de la guerre de Guienne, le Duc de Saint Simon, à qui ils en donnerent avis, offrit de recevoir Monsieur le Duc d'Anguien dans sa place ; mais quand ils furent prés de commencer la guerre, il manqua tout net à sa parole ; & le Duc de la Force, qui avoit de moindres engagemens dans le parti, prit des prétextes, pour ne se pas déclarer. Le Duc de la Rochefoucault, qui n'avoit point de places dans son Gouvernement, ni de troupes, fut néanmoins le premier, qui prit les armes. Et jugeant de quelle importance il étoit au parti de faire voir, qu'on prenoit les armes, non seulement pour la liberté de Monsieur le Prince, mais encore pour la conservation de celle de son fils ; il envoïa Gourville à Madame la Princesse Douairiére, qui étoit releguée à Chantilly, & gardée par un Exemt, aussi-bien que Madame la Princesse, sa belle-fille ; pour lui dire l'état des choses, & lui faire comprendre que la personne de Monsieur le Duc d'Anguien étant exposée à toutes les rigueurs de la Cour, il faloit l'en garantir, pour le rendre un des principaux instrumens de la liberté de Monsieur son pére : que pour ce dessein, il étoit nécessaire, que lui & Madame sa mére se rendissent secretement à Brezé en Anjou, où le Duc de la Rochefoucault ofroit de les aler prendre avec cinq-cens gentils-hommes pour les mener à Saumur, si le dessein qu'il avoit sur céte place réüssissoit ; ou en tout cas, pour les conduire à Turenne, où le Duc de Boüillon se joindroit à eux pour les acompagner

gner à Blaye, en atendant que lui & le Duc de Saint-Simon euſſent achevé de diſpoſer le Parlement de Bordeaux à les recevoir. Quelque avantageuſe que fuſt céte propoſition, il étoit néanmoins mal-aiſé de prévoir, ſi elle ſeroit ſuivie, ou rejetée par Madame la Princeſſe Doüariére, dont l'humeur inégale, timide, & avare, étoit peu propre à entreprendre, & à ſoutenir un tel deſſein. Toutefois, bien que le Duc de la Rochefoucault fuſt incertain du parti qu'elle prendroit, il fut contraint cependant de ſe tenir en état d'executer ce qu'il avoit envoyé propoſer, & d'aſſembler ſes amis ſous un pretexte, qui ne fit rien connoitre de ſon intention, afin d'être preſt à partir dans le tems de l'arivée de Gourville, qu'il atendoit à toute heure. Il crût n'en pouvoir prendre de plus ſpecieux, que celui de l'enterrement de ſon pere, dont la ceremonie ſe devoit faire à Verteüil, l'une de ſes maiſons. Il convia pour cet éfet toute la Nobleſſe des Provinces voiſines, & manda à tout ce qui pouvoit porter les armes dans ſes terres, de s'y trouver; de ſorte qu'en tres-peu de tems, il aſſembla plus de deux-mille chevaux & huit-cens hommes de pied. Outre ce corps de Nobleſſe & d'infanterie, Beins Colonel Aleman aïant promis de ſe joindre à lui avec ſon Régiment, le Duc de la Rochefoucault, ſe vit en état d'exécuter en même tems deux deſſeins conſidérables pour le parti, qui ſe formoit: l'un étoit celui qu'il avoit envoïé propoſer à Madame la Princeſſe Doüairiére, & l'autre étoit de ſe ſaiſir de Saumur. Ce Gouvernement avoit été donné à Guitault aprés la mort du Maréchal

de Brezé, pour récompense d'avoir aresté Monsieur le Prince. C'est une Place, qui se pouvoit rendre tres-importante dans une guerre civile, étant située au milieu du roïaume, & sur la riviére de Loire entre Tours & Angers. Un gentilhomme, nommé de Monsy commandoit sous le Maréchal de Brezé, & sachant que Cominges, Neveu de Guitault y aloit avec des ordres du Roi, & menoit 2000 hommes de pié, pour l'aſſiéger, s'il refusoit de sortir, il diféra sous des prétextes qu'il prit, de remétre la Place entre les mains de Cominges, & manda cependant au Duc de la Rochefoucault, qu'il l'en rendroit maître, & qu'il prendroit son parti, s'il vouloit y mener des troupes. Le Marquis de Jarzay ofrit aussi de se jeter dans la Place avec ses amis, & de la défendre, pourvuque le Duc de la Rochefoucault lui promît par écrit de le venir secourir dans le tems qu'il lui avoit marqué. Le Duc accepta & signa ces conditions d'autant plus volontiers, que les deux dessеins, dont je viens de parler, convenoient ensemble, & se pouvoient éxécuter en méme tems. Dans céte vûe le même Duc fit assembler toute la Noblesse, qui étoit venuë à la cérémonie de l'enterrement de son pére, & leur dit, qu'aïant évité d'être arêté prisonnier à Paris avec Monsieur le Prince, il se trouvoit peu en sûreté dans ses terres, qui étoient environnées de gens-de-guerre, qu'on avoit afecté de disperser tout autour, sous le prétexte du Quartier d'hyver; mais en éfet, pour le pouvoir surprendre dans sa maison: qu'on lui ofroit une retraite assurée dans une Place voi-

voisine ; & qu'il demandoit à ses véritables amis de l'y vouloir acompagner, laissant aux autres la liberté de faire ce qu'ils voudroient. Plusieurs parurent embaraſſez de céte proposition, & prirent divers prétextes pour se retirer. Le Colonel Beins fut un des premiers, qui lui manqua de parole, mais il y eut 200 gentilshommes, qui lui promirent de le suivre avec ce nombre de cavalerie ; & avec l'infanterie qu'il avoit tirée de ses terres. Gourville l'étant venu joindre sur la route de Saumur, lui raporta, que Madame la Princesse avoit aprouvé son conseil, mais qu'étant obligée de garder bien des mesures pour la Cour, il lui faloit du tems & beaucoup de précautions, pour éxécuter un dessein, dont les suites étoient si grandes ; qu'elle étoit peu en état d'y contribuer de son argent, & que tout ce qu'elle pouvoit faire alors étoit de lui envoïer vint-mille livres. Le Duc de la Rochefoucault voïant son premier dessein retardé, se résolut de continuer celui de Saumur ; mais bien qu'il y arivât huit jours devant la fin du tems, que le Gouverneur lui avoit promis de tenir, il trouva néanmoins la capitulation faite, & que Jarzay n'avoit point éxécuté ce dont il étoit convenu avec lui ; de sorte qu'il fut obligé de retourner sur ses pas. Il défit dans sa marche quelques compagnies de Cavalerie des troupes du Roi, & étant arivé chez lui il congédia la Noblesse, qui l'avoit suivi, & en repartit bien-tôt aprés, parceque le Maréchal de la Meilleraie marchant à lui avec toutes ses troupes, il fut contraint de se retirer à Turenne chez le Duc de Boüillon,

aprés avoir jeté dans Montrond cinq-cens hommes de pié & cent chevaux, qu'il avoit levez & armez avec une diligence extreme. En arivant à Turenne, le Duc de Boüillon & lui eurent nouvelle, que Madame la Princeſſe avoit ſuivi le conſeil qu'on lui avoit donné de partir ſecrétement de Montrond avec le petit Duc d'Anguien, & qu'elle venoit à Turenne, pour être de là menée par eux à Bordeaux, où ils avoient beaucoup d'amis diſpoſez à les recevoir. Mais ils sûrent auſſi, que le Duc de Saint-Simon aïant reçu des létres de la Cour, & ſachant la priſe de Bellegarde, n'étoit pas dans les mêmes ſentimens, & que ce changement ſoudain avoit refroidi tous les amis de Bordeaux, qui juſque-là avoient paru les plus zelez pour les intérets de Monſieur le Prince. Néanmoins, Langlade, dont le Duc de Boüillon s'étoit ſervi dans céte négociation, les aïant renfermis avec beaucoup de peine & d'adreſſe, il revint en donner avis au Duc de Boüillon, qui aſſembla trois-cens gentilshommes de ſes amis, pour aler recevoir Madame la Princeſſe : & le Duc de la Rochefoucault manda les ſiens, qui arivérent à Turenne au nombre de trois-cens, conduits par le Marquis de Sillery, bien que le Maréchal de la Meilleraie les menaçât de les faires piller par ſes troupes, s'ils aloient retrouver ce Duc. Outre ſes amis, le Duc de Boüillon leva 1200 hommes d'infanterie, de ſes terres, & ſans atendre le Marquis de Sillery, ils marchérent ainſi vers les montagnes d'Auvergne, par où devoit paſſer Madame la Princeſſe, conduite par Chavaignac. Les Ducs de Boüillon & de

la Rochefoucault atendirent deux jours en un lieu nommé la Bonne, où Madame la Princeſſe & Monſieur ſon fils arivérent enfin, aprés des fatigues inſuportables à des perſonnes d'un ſexe & d'un age ſi peu capable d'en ſoufrir. On les conduiſit de là à Turenne, où s'étoient rendus à même tems les Comtes de Meille, de Coligny, Guitault, le Marquis de Ceſſau, Beauvais, Chantorny, Briole, le Chevalier de Riviére, & beaucoup de perſonnes de qualité & d'Oficiers des troupes de Monſieur le Prince, qui ſervirent durant toute céte guerre avec beaucoup de fidélité & de valeur. La Princeſſe & le petit Duc y demeurérent huit jours, pendant leſquels on prit Brive-la-gaillarde, & la Compagnie des Gendarmes du Prince Tomas, qui étoit de cent maîtres. Ce ſejour à Turenne, qui étoit néceſſaire pour diſpoſer les eſprits de Bordeaux, chancellans & decouragez par la conduite du Duc de Saint-Simon, & pour y pouvoir aler en ſûreté, donna loiſir au Général de la Valette, frére naturel du Duc d'Eſpernon, qui commandoit l'armée du Roi, de ſe trouver ſur le chemin de Madame la Princeſſe, pour lui empêcher le paſſage: Mais étant demeurée à une maiſon du Duc de Boüillon, nommée Rochefort, le Duc de la Rochefoucault & lui marchérent au Général de la Valette, avec toutes les troupes, qu'ils avoient levées dans leurs terres, & ſix cens Gentilshommes de leurs amis. Ils le joignirent à Montélard en Périgord, mais il lâcha le pied ſans combatre, & ſe retira par des bois à Bergerac, aprés avoir perdu tous ſes bagages. Madame la Princeſſe

reprit aprés cela le chemin de Bordeaux, sans rien trouver qui s'opoſaſt à ſon paſſage. Il ne reſtoit plus qu'à ſurmonter les dificultez qui ſe trouvoient dans céte ville. Elle étoit partagée en diverſes cabales. Les créatures du Duc d'Eſpernon, & ceux qui ſuivoient les nouveaux ſentimens du Duc de Saint-Simon, s'étoient joints avec ceux qui ſervoient la Cour, & entr'autres avec le Sieur de la Vie, Avocat géneral au Parlement de Bordeaux, homme habile & ambitieux; ceux-là faiſoient tous leurs éforts, pour faire fermer les portes de la ville à Madame la Princeſſe. Neanmoins dés qu'on sût à Bordeaux qu'elle devoit ariver, avec Monſieur ſon fils, à Lormond prés de la ville, tout le monde donna des marques publiques de réjoüiſſance. Il en ſortit un tresgrand nombre au devant d'elle, on couvrit les chemins de fleurs, & le bateau, qui les menoit, fut ſuivi de tous ceux qui étoient ſur la riviére, les vaiſſeaux du port les ſaluerent de toute l'artillerie, & ils entrerent ainſi à Bordeaux, nonobſtant l'efort qu'on avoit fait ſous main pour les empecher. Cependant bien que le Parlement & les Jurats ne la viſſent point en Corps, il n'y eut preſque point de particuliers, qui ne lui donnaſſent des aſsûrances de ſervice; mais avec tout cela, la Cabale de la Cour, & celle de Monſieur d'Eſpernon empêchérent, que les Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault ne fuſſent reçus dans la ville, dés les premiers jours. Ils en paſſérent deux ou trois dans le Fauxbourg des Chartreux, où tout le peuple ala en foule les voir, & leur offrit de les faire entrer par force. Ils n'acceptérent pas ce parti-là, & ſe con-

contentérent, comme j'ai dit, d'entrer enſemble dans la ville deux jours aprés Madame la Princeſſe, & cela ſur le ſoir pour éviter le deſordre. Il n'y avoit point alors d'autres troupes du Roi dans la Province, que celles, que commandoit le Général de la Valette, leſquelles étoient prés de Libourne. Celles des Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault conſiſtoient en cinq ou ſix-cens Gentilshommes de leurs amis, & l'infanterie qu'ils avoient pû tirer de leurs terres. Ainſi, n'étant point troupes réglées, il étoit impoſſible de les retenir, & chacun étoit ſur le point de ſe retirer. On jugea donc, qu'il faloit eſſaïer auparavant de rencontrer le Général de la Valette, & pour cet éfet on marcha avec toutes les troupes vers Libourne, où il étoit : mais en aïant eu avis, il ſe retira, & évita le combat une ſeconde fois, jugeant bien, que la Nobleſſe étoit ſur le point de s'en retourner ; & qu'en ne combatant point, il ſe rendoit certainement le maître de la Campagne.

En ce tems-là, le Maréchal de la Meilleraie eut ordre de marcher vers Bordeaux avec ſon armée, par le païs d'entre deux mers, & le Roi s'avança vers Libourne. Ces nouvelles firent hâter les Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault de faire leurs levées, malgré les empêchemens qu'ils recevoient, & par le manque d'argent, & par le grand nombre de gens du Parlement & de la Ville, qui traverſoient ſous main leurs deſſeins. Les choſes vinrent même à une extremité, qui penſa cauſer de grans déſordres, car un Oficier Eſpagnol étant venu trouver Madame la Princeſſe de la part du Roi d'Eſpagne, & aïant aporté

vint ou vint-cinq mille écus, pour ſubvenir aux plus preſſans beſoins, le Parlement, qui juſque-là avoit toléré Madame la Princeſſe & ſon fils dans la Ville, & qui ne s'étoit point encore expliqué en leur faveur comme le peuple, crût, qu'il ſufiſoit de s'opoſer à la réception de cet Envoié d'Eſpagne dans Bordeaux, pour juſtifier par une ſeule action toute la conduite paſſée, & afin que privant ainſi le parti du ſecours, qu'il atendoit d'Eſpagne, il le reduiſiſt à la néceſſité de recevoir la loi, qu'on lui voudroit impoſer. Le Parlement s'étant donc aſſemblé ordonna, que cet Eſpagnol ſortiroit de Bordeaux à l'heure même ; mais le peuple aïant connu quelles ſeroient les ſuites de cet arrêt, prit auſſi-tôt les armes, inveſtit le Palais, & menaça d'y métre le feu, ſi le Parlement ne révoquoit ce qu'il venoit de réſoudre.

D'abord on crût diſſiper facilement céte émotion en feſant paroitre les Jurats, mais le trouble augmentant ſur le retardement qu'on aportoit à la révocation de l'arrêt, le Parlement envoïa donner avis aux Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault de ce déſordre, & les prier de le faire ceſſer. Ils ne furent pas fâchez, qu'on eût beſoin d'eux en céte rencontre ; mais outre qu'il leur importoit extremément pour jeter les fondemens de leur parti, que le peuple obtint la caſſation de l'arrêt, avant que de laiſſer le Palais libre ; ils craignoient encore, que paroiſſant régler les mouvemens de la ſédition, l'on ne leur imputât de l'avoir cauſée. Ainſi, ils réſiſtérent d'abord à faire ce que le Parlement deſiroit d'eux, mais voïant enfin, que les choſes s'échaufoient à un point, qu'il

n'y

n'y avoit plus de tems à perdre, ils coururent au Palais, suivis de leurs gardes, & s'abandonnant parmi ce peuple irrité, comme il étoit sur le point de brûler le Palais, ils arêtérent sa fureur, & se rendirent médiateurs entre le Parlement & lui. Ainsi, l'Envoïé d'Espagne eut dés lors toute la liberté qu'il désiroit. En suite, les Généraux jugérent, qu'il étoit nécessaire de faire une revûe générale des Bourgeois, pour leur faire connoitre leurs forces, & les disposer peu à peu à se résoudre de soutenir le siége. Ils voulurent eux-mêmes les métre en bataille, bien qu'ils eussent reçu plusieurs avis, qu'il y avoit des gens gagnez pour les assassiner. Néanmoins, parmi les salves continuelles, qui leur furent faites par plus de douze-mille hommes, il n'ariva aucun accident, qui leur donnât lieu de croire cet avis. On fit ensuite commencer quelques dehors à Bordeaux, mais comme il venoit peu d'argent d'Espagne, on ne pût métre aucun ouvrage en défense; car, dans toute céte guerre, on n'a touché des Espagnols que deux-cens vint-mille livres, le reste aïant été pris sur le convoi, ou sur le crédit de Madame la Princesse, ou des Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault, ou de Monsieur Laisné. Néanmois en tres-peu de tems on leva prés de trois-mille hommes de pied, & 7, ou 800 chevaux; on prit Castelnau, qui est à quatre lieües de Bordeaux, & on se seroit étendu davantage, sans les nouvelles, qu'on eut de l'aproche du Maréchal de la Meilleraie du côté d'entre les deux mers, & de celle du Duc d'Espernon, qui vint joindre le Général de la Valette. Sur ces

avis les Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault dépêchérent le Marquis de Sillery en Eſpagne ; pour faire ſavoir l'état des choſes, & pour faire venir prontement le ſecours, qu'on en avoit promis. Cependant, on laiſſa une garniſon dans Caſtelnau, & on ſe retira avec le reſte des troupes à Blanquefort, qui eſt à deux lieuës de Bordeaux. Ce fut en ce lieu-là, où le Duc d'Eſpernon vint ataquer les Quartiers. Les Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault étoient retournez à Bordeaux, & Chambon Maréchal de Camp commandoit les troupes, qui étoient de beaucoup plus foibles, que celles du Duc d'Eſpernon. Néanmoins, bien qu'il ne puſt défendre l'entrée de ſon Quartier, les marais & les canaux, qui en environnoient une partie, lui donnérent moïen de ſe retirer ſans être rompu, & de ſauver les troupes & tout le bagage. Sur le bruit de ce combat les Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault partirent de Bordeaux avec un grand nombre de Bourgeois, & aïant joint leurs troupes retournérent vers le Duc d'Eſpernon, dans le deſſein de le combatre, ſi les mêmes canaux ne les avoient empêchez de venir aux mains. Tout ſe paſſa en eſcarmouches, où le Duc d'Eſpernon perdit beaucoup d'oficiers & de ſoldats ; du côté de Bordeaux il y eut peu de gens tuez ; Guitault, Chambellan de Monſieur le Prince, y fut bleſſé ; & depuis cela les troupes du Maréchal de la Meilleraie, & celles du Duc d'Eſpernon, ſerrérent Bordeaux de plus prés. Ils reprirent même l'Iſle de Saint-George qui eſt dans la Garonne, à quatre lieües au deſſus de la ville, où on avoit com-

commencé quelque fortification. Elle fut défenduë trois ou quatre jours avec assez de vigueur, parce que tous les jours on y faisoit entrer un regiment frais. Le Géneral de la Valette y fut blessé, & mourut peu de jours aprés. Mais enfin les bateaux qui y avoient amené des troupes, & qui devoient ramener celles qu'on relevoit, ayant été coulé à fonds, par une baterie que le Maréchal de la Meilleraie avoit fait dresser sur le bord de la Riviere, la fraïeur prit les soldats, & même les oficiers, de telle sorte, qu'ils se rendirent tous prisonniers de guerre ; & ainsi ceux de Bordeaux perdirent tout à la fois céte Isle, & douze cens hommes de leur meilleure infanterie. Ce désordre & l'arivée du Roi à Libourne, qui fit aussi-tôt ataquer le château de Vaire, à deux lieües de Bordeaux, aportérent une grande consternation dans la ville ; Le Parlement & la ville se voïant à la veille d'être assiégez par le Roi, manquoient de toutes les choses necessaires pour se défendre ; nul secours ne leur venoit d'Espagne, & leur crainte avoit enfin réduit le Parlement à s'assembler, pour déliberer, s'il enverroit des députés demander la paix, aux conditions qu'il plairoit au Roi ; lors qu'on aprit que Vaire étoit pris, & que le Gouverneur, nommé Richon, s'étant rendu à discretion avoit été pendu. Céte severité, par laquelle le Cardinal croïoit jeter la terreur & la division dans Bordeaux, fit un éfet tout contraire, car céte nouvelle étant venuë dans un tems, où, comme je viens de dire, les esprits étoient étonnez & chancelans, les Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault sûrent si bien

ſe prévaloir de céte conjoncture, qu'ils remirent leurs afaires en meilleur état, en faiſant pendre auſſi le Commandant de l'Iſle-Saint-George, qui s'étoit auſſi rendu à eux à diſcrétion. Mais afin que le Parlement & le peuple partageaſſent avec les Généraux une action, qui n'étoit pas moins néceſſaire, qu'elle paroiſſoit hardie, ils firent juger Canoles (c'étoit le nom de ce Commandant par un Conſeil de guerre, où préſidoient Madame la Princeſſe & Monſieur le Duc d'Anguien, & qui étoit compoſé non ſeulement des Oficiers des troupes, mais encore de deux députez du Parlement, qui y aſſiſtoient toujours, & des trente-ſix Capitaines de la ville. Tous condannérent d'une voix ce pauvre gentilhomme, qui n'avoit d'autre crime que ſon malheur; & le peuple animé lui donna à peine le tems d'être éxécuté, qu'il voulut déchirer ſon corps en piéces.

Céte action étonna la Cour, raſsûra les Bordelois, & diſpoſa de telle ſorte les choſes dans la ville qu'on s'y réſolut d'atendre le ſiége, & ſe défendre courageuſement, ſe fiant en leurs propres forces, & aux promeſſes des Eſpagnols, qui les aſsûroient d'un pront & puiſſant ſecours. Dans ce deſſein, on ſe hâta de faire un fort de quatre petits baſtions à la Baſtide, qui eſt vis à vis de Bordeaux de l'autre côté de la Riviere. On travailla avec ſoin aux autres fortifications de la ville; mais comme beaucoup de Bourgeois avoient des maiſons dans le Fauxbourg de Saint-Surin, ils ne voulurent pas permétre qu'on les brûlaſt, ni même, qu'on en razaſt aucune, bien qu'on leur repre-

repreſentaſt, que ce Fauxbourg ſeroit ataqué le premier, & qu'il étoit capable de loger toute l'infanterie du Roi : de ſorte que tout ce qu'on pût faire, fut d'en couper les avenuës, & de percer les maiſons ; ce qui ne fut fait, que pour contenter le peuple, & non pas pour eſpérer de défendre un lieu de ſi grande garde avec des Bourgeois, & ſi peu de troupes qui reſtoient, leſquelles ne montoient pas à 7 ou 800 hommes de pied, & 300 chevaux. Néanmoins comme l'on dépendoit du peuple & du Parlement, il falut les ſatisfaire contre les régles de la guerre, & entreprendre de défendre le Fauxbourg de Saint-Surin, qui eſt ouvert de tous les côtez. La porte de la ville, qui en eſt la plus proche, eſt celle de Dijos ; elle fut trouvée ſi mauvaiſe, parce qu'elle n'eſt défenduë de rien, & qu'on y arive de plein pied, qu'on jugea à propos de la couvrir d'une demi-lune : mais comme l'on manquoit de tout, on ſe ſervit d'une petite hauteur de fumier, qui étoit devant la porte, laquelle étant eſcarpée en forme de demi-lune, ſans parapet, ni ſans foſſé, ſe trouva néanmoins la plus grande défenſe de la ville.

Le Roi étant demeuré à Bourg *, le Cardinal Mazarin vint à l'armée ; elle étoit de huit-mille hommes de pied, & de prés de trois-mille chevaux : on réſolut d'ataquer le Fauxbourg de Saint-Surin, d'autant plus facilement, que n'y aïant que les avenuës de gardées, on pouvoit ſans péril gagner les maiſons, entrer par là dans le Fauxbourg, & couper même ce qui défendroit les baricades & l'Egliſe, ſans qu'on puſt ſe retirer dans la ville.

* *Petite ville entre la Garonne & la Dordogne, appellée dans le païs Bourg-ſur-Mer.*

On croïoit de plus, que la demi-lune ne pouvant être défenduë, on se logeroit à la porte de Dijos dés le premier jour. Pour cet éfet le Maréchal de la Meilleraie fit ataquer les baricades & les maisons en même tems, & Palluau avoit ordre aussi d'entrer par le Palais-Galien, & de couper entre le Fauxbourg & la ville droit à la demi-lune. Mais le Maréchal de la Meilleraie aïant fait donner devant que Palluau fût arivé, il trouva plus de résistance qu'il n'avoit crû. L'escarmouche avoit commencé dés que les troupes du Roi s'étoient aprochées; on avoit mis force mousquetaires dans les haïes & dans les vignes, qui couvroient le Fauxbourg; ils arêtérent d'abord les troupes du Roi avec grande perte; Choupes Maréchal de Camp y fut blessé, & plusieurs Oficiers tuez. Le Duc de Boüillon étoit dans le Cimetiére de l'Eglise de Saint-Surin, avec ce qu'il avoit pû faire sortir de Bourgeois, pour rafraichir les postes, & le Duc de la Rochefoucault étoit à la baricade, où se faisoit la principale ataque : elle fut emportée, Beauvais, Chafferat, & le Chevalier de Todias y furent pris, le feu fut tres-grand de part & d'autre, il y eut cent ou six-vints hommes de tuez du côté des Ducs, & sept ou huit-cens du côté du Roi; néanmoins le Fauxbourg fut emporté, mais on ne passa pas outre; & on se résolut d'ouvrir la tranchée, pour prendre la demi-lune; & de faire une autre ataque par les alées de l'Archevêché. J'ai déja dit, qu'il n'y avoit point de fossé à la demi-lune, de sorte que pouvant être emportée facilement, les Bourgeois ne voulurent point entrer en garde, & se

se contentérent de tirer de derriére leurs murailles. Les assiégeans l'ataquérent trois fois avec leurs meilleures troupes, ils entrérent même dedans, mais ils en furent repoussez par le Duc de la Rochefoucault, qui y mena les Gardes du Prince de Condé, & les siennes, dans le tems que ceux qui défendoient la demi-lune avoient plié. Il y avoit trois ou quatre Oficiers de Navaille qui y furent pris, & le reste chassé ou tué. Les assiégez firent trois grandes sorties, à chacune desquelles ils nétoïérent la tranchée, & brulérent le logement des ennemis. La Chapelle-Biron, Maréchal de Camp des troupes du Duc de Boüillon, fut tué à la derniere. Enfin, aprés treize jours de tranchée ouverte le siége n'étoit pas plus avancé, que le premier jour. Mais comme ceux de Bordeaux avoient trop peu d'Infanterie, pour relever la garde des portes ataquées, & que ce qui n'avoit point été tué, ou blessé, étoit presque hors de combat par la fatigue de 13 jours de garde, les Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault les firent rafraichir par la Cavallerie, qui mit pied à terre ; & ils y demeurérent eux-mêmes les 4 ou 5 derniers jours sans en partir, afin d'y retenir plus de gens par leur éxemple.

Cependant Monsieur le Duc d'Orleans & les *Frondeurs* voïant que non seulement on transféroit les Princes à Marcoussi, mais aussi qu'on se disposoit de les mener au Havre, & craignant que la chûte de Bordeaux ne rendist la puissance du Cardinal plus formidable, ne voulurent point atendre l'évenement du siége, & firent partir des deputez pour s'entremétre

de

de la paix. Ce furent les Sieurs le Meusnier & Bitaud, conduits par le Coudrai-Montpensier de la part de Monsieur le Duc d'Orleans. Ils arivérent à Bourg pour faire des propositions de paix au Roi. Ils en donnerent avis au Parlement de Bordeaux ; & de part & d'autre on convint de faire une tréve de quinze jours. Dés qu'elle fut resoluë, le Coudrai-Montpensier & les deux Deputés de Paris entrerent dans la ville, pour y porter les choses au point qu'ils desiroient. La Cour desiroit la Paix, craignant l'évenement du siége de Bordeaux, dont la résistance étoit d'autant plus opiniâtre, qu'il espéroit le secours d'Espagne, & celui du Maréchal de la Force, qui étoit sur le point de se déclarer. D'autre part comme le Parlement, ennuïé des longueurs & du peril du siege, souhaitoit la Paix, les cabales de la Cour, & du Duc d'Espernon, agirent puissamment, pour y disposer le reste de la ville ; l'Infanterie étoit ruinée, & le secours, que j'ai dit, avoit manqué trop souvent pour s'y devoir encore atendre ; tout cela ensemble fit résoudre le Parlement à envoïer des Députez à Bourg. Il convia Madame la Princesse, & les Ducs de Boüillon, & de la Rochefoucault, d'y en envoïer aussi ; mais comme ils n'avoient tous deux d'autres intérets, que la liberté des Princes ; & qu'ils ne pouvoient desirer la paix sans céte condition-là, ils se contentérent de ne s'opposer point à une chose, qu'aussi bien ils ne pouvoient empêcher. Ils refusérent donc d'y envoïer personne, & priérent seulement les Députez de ménager leur sûreté, & la liberté de Madame la Princesse, du Duc d'Anguien, &

& de tout ce qui avoit été dans son parti, avec le rétablissement de chacun. Les Députez alérent à Bourg, & conclurent la Paix, sans en communiquer les articles à Madame la Princesse, ni aux Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault. Les conditions étoient, que le Roi seroit reçu dans Bordeaux en la maniére quil a acoutumé de l'être dans les autres villes de son Roïaume: que les troupes qui avoient soûtenu le siege en sortiroient, & pouroient en sûreté aller joindre l'armée de Mr. de Turenne à Stenay; que tous les priviléges de la Ville & du Parlement seroient maintenus; & que le Chateau Trompéte demeureroit demoli. On permit à Madame la Princesse, & au Duc d'Anguien, d'aler à Montrond, où le Roi entretiendroit une tres-petite garnison pour la sûreté de Madame la Princesse, qui la choisiroit de sa main. Le Duc de Boüillon se retira à Turenne, & le Duc de la Rochefoucault, qui étoit, comme j'ai dit, Gouverneur de Poitou, se retira aussi chez lui, sans faire les fonctions de sa Charge, & sans avoir aucun dédommagement pour sa maison de Verteüil, que le Roi avoit fait razer. Madame la Princesse, le Duc d'Anguien, & les Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault, partirent ensemble de Bordeaux, pour aler à Coutras. Le Maréchal de la Meilleraie, qui aloit à Bordeaux, rencontra sur l'eau Madame la Princesse, & lui proposa de voir le Roi & la Reine, lui faisant espérer, que le Roi acorderoit peutêtre aux priéres, ou aux larmes d'une femme, ce qu'il avoit crû devoir refuser, lors qu'on le lui avoit demandé les armes à la main. Enfin, nonobstant la répugnance,

ce, que Madame la Princeſſe avoit d'aler à la Cour, les Ducs de Bouïllon & de la Rochefoucault lui conſeillérent de ſuivre l'avis du Maréchal de la Meilleraie, afin qu'on ne puſt au moins lui reprocher d'avoir oublié aucune choſe pour la liberté de ſon mari. Outre qu'ils jugeoient bien, qu'une entrevuë comme celle là, qui ne pouvoit avoir été concertée avec les *Frondeurs*, ni avec Monſieur le Duc d'Orleans, leur donneroit ſans doute de l'inquiétude, & pouroit produire des efets conſidérables. Le Maréchal de la Meilleraie retourna à Bourg porter la nouvelle de l'acheminement de Madame la Princeſſe & de ſa ſuite. Ce changement ſi ſoudain ſurprit Mademoiſelle, & lui fit croire, qu'on traitoit beaucoup de choſes ſans la participation de Monſieur. Elle y fut encore confirmée parce que les Ducs de Bouïllon & de la Rochefoucault eurent de grandes conférences ſéparément avec le Cardinal Mazarin, dans le deſſein de le faire réſoudre à donner la liberté aux Princes, ou de le rendre ſuſpect à Monſieur. Ils lui repreſentoient, que les Princes lui en ſeroient d'autant plus obligez, qu'ils ſavoient bien, qu'il n'étoit pas en état d'y être contraint par la guerre; qu'il lui étoit aſſez glorieux, que toute l'Europe viſt, qu'il avoit ruiné, & rétabli Monſieur le Prince, quand il avoit voulu; que le procedé des *Frondeurs* lui devoit faire connoître, qu'ils ſe vouloient rendre maîtres des Princes, afin de les perdre, & de le perdre lui-même enſuite avec plus de facilité; ou pour leur donner la liberté, & les engager par là à travailler enſemble à la ruine de la Reine, & à la ſienne; que la guerre étoit

finie

finie en Guienne, mais que le desir de la recommencer dans tout le Roïaume ne finiroit jamais qu'avec la prison des Princes; & qu'il en devoit d'autant plus croire ceux, qui lui parloient, qu'ils ne craignoient pas de le dire à lui-même, pendant qu'il les avoit entre ses mains, & qu'ils n'avoient autre sûreté, que sa parole; que les cabales se renouvelloient de toutes parts dans le Parlement de Paris, & dans tous les autres Parlemens du Roïaume, pour procurer la liberté aux Princes, ou pour les ôter de ses mains; que pour eux, ils lui declaroient, qu'ils favoriseroient tous les desseins, qu'on feroit pour les tirer de prison; mais que tout ce qu'ils pouvoient faire pour lui, étoit de souhaiter que préférablement à tous autres ils lui en eussent l'obligation. Ce discours fit l'éfet qu'on desiroit; il ébranla le Cardinal; il donna de la jalousie à Monsieur, & aux *Frondeurs*; il leur ôta l'espérance d'avoir les Princes entre leurs mains, & les fit enfin resoudre de se réünir avec eux, & de chercher de nouveau les moïens de perdre le Cardinal.

Pendant que les choses se passoient ainsi, & que les soins de la Cour étoient emploïez à pacifier les désordres de la Guienne, Monsieur de Turenne tiroit de grans avantages de l'éloignement du Roi. Il avoit obligé les Espagnols de lui donner le commandement de leurs troupes & de celles de Monsieur de Lorraine; il y avoit joint tout ce qu'il avoit pû conserver de celles de Monsieur le Prince: il étoit maître de Stenay, & n'avoit point d'ennemis opposez. Ainsi, rien ne l'empêchoit d'entrer en France, & d'y fai-

faire des progrés considérables, que la répugnance, que les Espagnols ont acoutumé d'avoir pour les desseins de céte nature, dans lesquels ils craignent également de hazarder leurs troupes, pour des avantages, qui ne les regardent pas directement, & de se métre en état, qu'on leur puisse ôter la communication de leur païs: de sorte qu'ils crurent faire beaucoup d'assiéger Mouzon, qu'ils prirent enfin aprés un mois de tranchée ouverte. Néanmoins Mr. de Turenne surmonta toutes leurs dificultez, & il les fit résoudre avec d'extremes peines à marcher droit à Paris, espérant que sa présence avec ses forces & l'éloignement du Roi, y aporteroit assez de troubles & de confusion, pour lui donner lieu d'entreprendre beaucoup de choses. Les amis de Monsieur le Prince commencerent alors à former des entrepriſes pour le tirer de prison; le Duc de Nemours s'étoit déclaré ouvertement pour ses intérets, & tout sembloit contribuer au dessein de Mr. de Turenne. Pour profiter donc de céte conjoncture, il entra en Champagne, & prit d'abord Château-Porcien & Rétel, qui firent peu de résistence. Il s'avanca ensuite jusqu'à la Ferté-Milon, mais y aïant apris, qu'on avoit transféré les Princes au Havre-de-Grace, les Espagnols ne voulurent pas passer outre, & il ne fut plus au pouvoir de Mr. de Turenne de s'empêcher de retourner avec l'armée à Stenay. Cependant, il donna ses ordres, pour fortifier Rétel, & y laissa *Delli-ponti* avec une garnison Espagnole, ne croïant pas pouvoir mieux choisir, pour confier une Place, qui étoit devenuë tres-importante, que de la donner à un homme,

me, qui en avoit défendu si glorieusement trois ou quatre des plus considérables de Flandre. Le bruit de ces choses fit hâter le retour de la Cour, & les *Fronâeurs*, qui avoient été unis au Cardinal, tant que les Princes étoient demeurez à Vincennes, & à Marcoussy, dans l'espérance de les avoir en leur pouvoir, la perdirent entiérement, en les voïant conduire au Havre. Ils cachérent toutefois leur ressentiment contre lui, sous les mêmes aparences, dont ils s'étoient servis, pour cacher leurs liaisons; & bien que depuis la prison des Princes ils eussent essaïé de tirer sous main tous les avantages possibles de leur réconciliation avec le Cardinal, ils afectoient toujours, & de son consentement, de faire croire qu'ils n'avoient point changé le dessein de le perdre, afin de conserver leur crédit parmi le peuple. De sorte que ce qu'ils firent, dans le commencement, de concert avec le Cardinal, leur servit contre lui-même, quand ils souhaitérent tout de bon de le ruiner. Ce qui augmenta encore leur haine, fut la fierté, avec laquelle le Cardinal traita tout le monde à son retour. Il se persuada aisément, qu'aïant fait conduire les Princes au Havre, & pacifié la Guienne, il devoit être au dessus des cabales; de sorte que négligeant ceux, dont il avoit le plus de besoin, il ne songea qu'à assembler un corps d'armée, pour reprendre Rétel & Château-Porcien. Il en donna le commandement au Marquis du Plessis-Praslin, & le fit partir avec beaucoup de diligence, pour investir Rétel, résolu de se rendre à l'armée vers la fin du siége, pour en avoir toute la gloire. Cependant, Mr. de Turenne

renne donna avis aux Eſpagnols du deſſein du Cardinal, & *Delli-ponti* lui aïant promis de tenir un tems aſſez conſiderable, il prit des meſures avec eux pour le ſecourir. Son deſſein étoit de marcher en diligence à Rétel, & de faire de deux choſes l'une, ou d'obliger le Marquis du Pleſſis à lever le ſiége, ou de charger les quartiers de ſon armée ſéparez; mais la lâcheté ou l'infidélité de *Delli-ponti* rendit non ſeulement ſes deſſeins inutiles, mais le contraignit de combatre avec désavantage, & lui fit perdre la bataille. Car *Delli-ponti* s'étant rendu ſix jours pluſtôt qu'il n'avoit promis, le Marquis du Pleſſis fortifié des troupes fraiches, qui l'avoient joint, marcha une journée au devant de Mr. de Turenne, qui ne pouvant éviter un combat ſi inégal, le donna avec beaucoup de valeur, mais avec un tres-malheureux ſuccés. Il ralia ce qu'il pût de ſes troupes, & au-lieu de ſe retirer à Stenay, où il ſembloit que ſa préſence fût principalement néceſſaire, pour ratermir les eſprits étonnez de la perte de la bataille, il ala trouver le Comte de Fuenſaldagne, non ſeulement, pour prendre enſemble leurs meſures ſur les afaires préſentes, mais auſſi, pour ne laiſſer pas imaginer aux Eſpagnols, que ce qui lui venoit d'ariver fût capable de lui en faire prendre aucunes ſans leur participation. Aprés céte victoire, le Cardinal, qui s'étoit avancé juſqu'à Rétel, retourna à Paris en trionfe, & parut ſi enflé de céte proſpérité, qu'il renouvella dans tous les eſprits le dégoût & la crainte de ſa domination.

On remarqua alors, que la fortune diſpoſa tellement de l'événement de céte bataille, que Mr.

Mr. de Turenne, qui l'avoit perduë, devint par là néceſſaire aux Eſpagnols, & eut le commandement entier de leur armée ; & le Cardinal, qui s'atribuoit la gloire de céte action, réveilla l'envie & la haine publique contre lui. Les *Frondeurs* jugérent, qu'il ceſſeroit de les conſidérer, parce qu'il ceſſoit d'avoir beſoin d'eux ; & craignant d'être ſacrifiez à Monſieur le Prince, ils entrérent dés lors en traité avec le Préſident Viole. Arnaud, Montreüil, Secretaire du Prince de Conty, & pluſieurs autres, entamérent des négociations avec Monſieur le Duc d'Orleans, le Coadjuteur, Madame de Chevreuſe, & les *Frondeurs*, comme auſſi avec Mr. de Beaufort & Madame de Montbazon ; d'autres traitérent avec le Cardinal.

Dans ce tems-là, la Princeſſe Palatine avoit plus de part que perſonne à la confiance des Princes, & à celle de la Ducheſſe de Longueville ; Elle avoit commencé toutes ces négociations des Princes, tant avec les *Frondeurs*, qu'avec le Cardinal, & pareillement avec Madame de Chevreuſe, dont la fille devoit épouſer le Prince de Conty, & avec Madame de Montbazon & le Duc de Beaufort : Elle étoit depoſitaire de leurs traitez, quelque opoſez qu'ils puſſent être. Se voïant donc chargée de tant de choſes contraires à la fois, & craignant de devenir ſuſpecte aux uns ou aux autres, elle manda au Duc de la Rochefoucault, qu'il étoit néceſſaire, qu'il vinſt à Paris, ſans être connu, & qu'elle lui diroit l'état des choſes, pour prendre enſemble la réſolution de conclure avec l'un ou l'autre parti.

parti. Le Duc de la Rochefoucault ſe rendit à Paris avec une extrême diligence, & demeura toujours caché chez la Princeſſe Palatine, afin de pouvoir éxaminer avec elle ce que de toutes parts on lui venoit propoſer. L'intéreſt géneral des *Frondeurs* étoit l'éloignement & la ruine entiére du Cardinal ; à quoi ils demandoient que les Princes contribuaſſent avec eux de tout leur pouvoir. Madame de Chevreuſe deſiroit, que Mr. le Prince de Conty épousât ſa fille ; qu'aprés la chûte du Cardinal on miſt Mr. de Chaſteauneuf dans la place de Premier Miniſtre, moïennant quoi l'on donneroit à Monſieur le Prince le gouvernement de Guienne avec la Lieutenance générale de céte Province, & Blaïe pour celui de ſes amis qu'il choiſiroit ; & le gouvernement de Provence pour Mr. le Prince de Conty. Le Duc de Beaufort & Madame de Montbazon n'avoient aucune connoiſſance de ces choſes, & ils feſoient auſſi un traité particulier, que les autres ignoroient, lequel conſiſtoit ſeulement, à donner de l'argent à Madame de Montbazon, & à lui faire obtenir pour ſon fils la ſurvivance, ou la récompenſe, de quelques unes des charges de ſon pére. Le Coadjuteur paroiſſoit ſans autre intéreſt que celui de ſes amis, mais outre qu'il croïoit rencontrer toute ſa grandeur dans la perte du Cardinal, il avoit une grande liaiſon avec Madame de Chevreuſe, & l'on diſoit, que la beauté de Mademoiſelle ſa fille avoit encore plus de pouvoir ſur lui. Mr. de Châteauneuf ne voulut point paroitre dans ce traité ; mais comme il avoit toujours été également

ment atachè à Madame de Chevreuſe, & devant & aprés ſa priſon, ç'a toujours été auſſi conjointement, qu'ils ont pris toutes leurs meſures, tantôt avec le Cardinal, & aprés avec ſes ennemis ; de ſorte qu'on ſe contenta de la parole, que Madame de Chevreuſe donna pour lui. Mais comme il étoit dans une étroite liaiſon avec les plus conſidérables perſonnes de la Maiſon du Roi, & que dans le Parlement il avoit beaucoup d'amis, dont il pouvoit diſpoſer, il conſentit qu'ils viſſent ſecrétement Madame la Princeſſe Palatine, & qu'ils lui promiſſent d'entrer avec lui dans tous ſes engagemens. Il pouvoit encore beaucoup ſur l'eſprit de Monſieur le Duc d'Orleans, & le Coadjuteur, Madame de Chevreuſe, & lui, l'avoient entiérement diſpoſé à demander la liberté des Princes.

Les choſes étant ainſi préparées, Monſieur le Prince, qui en étoit éxactement averti, ſembloit vouloir conclure avec les *Frondeurs*. Mais le Duc de la Rochefoucault voïant les négociations également avancées de tous les côtez, & jugeant, que ſi l'on concluoit avec les *Frondeurs*, les Princes ne pouvoient ſortir ſans une révolution entiere, & qu'au contraire le Cardinal aïant les clefs du Havre, il les pouvoit métre en liberté en un moment ; il empêcha la Princeſſe Palatine de faire ratifier à Monſieur le Prince le Traité des *Frondeurs*, pour donner tems au Cardinal de conſidérer le peril, où il s'aloit jéter. Le Duc de la Rochefoucault le vit trois ou quatre fois en ſecret ; ils le deſirérent tous deux ainſi, parce que le Cardinal ne vouloit pas que perſonne euſt con-

noissance de céte négociation, de peur que Monsieur & les *Frondeurs* ne se hâtassent d'éclater contre lui : & le Duc de la Rochefoucault la tenoit d'autant plus secréte, que les *Frondeurs* demandoient comme une condition de leur Traité, que le Duc de la Rochefoucault le signast ; ce qu'il ne vouloit ni ne devoit faire, tant qu'il auroit lieu d'espérer, que le Traité avec le Cardinal pouvoit être sincére de sa part & de celle des Princes. Il reçut même un plein pouvoir de la Ducheſſe de Longueville, pour réconcilier toute la Maison avec le Cardinal, pourvu qu'il mist les Princes en liberté. Cependant, les *Frondeurs*, qui avoient seû, que le Duc de Rochefoucault négocioit particuliérement, le pressérent, pour lui faire signer leur Traité avec Monsieur le Prince, & témoignerent de l'inquietude du retardement qu'il y aportoit ; de sorte que se voïant dans la nécessité de conclure prontement, ou avec l'un ou avec l'autre parti, il se résolut de voir encore une fois le Cardinal ; & aprés lui avoir representé les mêmes choses, qu'il lui avoit dites à Bourg, & le péril où il aloit être par la déclaration de Monsieur le Duc d'Orleans, du Parlement, & des *Frondeurs*, & par l'abandonnement presque général de ses créatures, il lui déclara, que les choses étoient en tels termes, que s'il ne lui donnoit ce jour-là une parole précise & positive de la liberté des Princes, il ne pouroit plus traiter avec lui, ni differer de se joindre à tous ceux qui desiroient sa perte : Le Cardinal voïoit beaucoup d'aparence à ce qu'on lui disoit, néanmoins le Duc de la Rochefoucault ne lui parla

parla que généralement des cabales, qui s'élevoient contre lui, ſans entrer dans le détail d'aucunes ; & il le fit ainſi, pour ne manquer pas au ſecret, qu'on lui avoit confié, & pour ne rien dire, qui puſt nuire au parti, qui s'aloit former pour la liberté des Princes, ſi le Cardinal la refuſoit. De ſorte que le Cardinal ne voïant rien de particulariſé, crût, que le Duc de la Rochefoucault lui groſſiſſoit les objets, afin de le faire conclure ; & il crût, que ne lui nommant pas même de ſes propres ennemis, il n'avoit rien d'aſſûré à lui dire. Cependant, l'aigreur éclata de toutes parts : Monſieur le Duc d'Orleans, qui ſuivoit alors les ſentimens de Mr. de Chaſteauneuf, de Madame de Chevreuſe, & du Coadjuteur, ſe déclara ouvertement de vouloir la liberté des Princes, qui de leur côté preſſoient le Duc de la Rochefoucault de conclure le traité avec les *Frondeurs*, & de ſe joindre avec eux. Céte déclaration de Monſieur le Duc d'Orleans donna une vigueur nouvelle au Parlément & au peuple, & mit le Cardinal dans la conſternation. Les Bourgeois prirent les armes, on fit la garde aux portes, & en moins de ſix heures, il ne fut plus au pouvoir du Roi & de la Reine de ſortir de Paris. La Nobleſſe voulut avoir part à la liberté des Princes, & s'aſſembla en ce même tems pour la demander. On ne ſe contentoit pas de faire ſortir les Princes, on vouloit encore la vie du Cardinal *. Mr. de Chaſteauneuf Garde des Seaux

* *Ce fut en ce tems là, que la Ville diſtribua des jetons, qui, d'un côté, repreſentoient la hache & les Verges armoriales du Cardinal avec céte legende au tour*, quod fuit honos, criminis eſt vindex ; *c'eſt à-dire : ce qui a été autrefois une marque d'honneur & de puiſſance, eſt pour punir les crimes de Mazarin : & au revers, un licol, avec cet hemiſtiche,* ſunt certa hæc fata tyrannis, i. e. *telle eſt la deſtinée des Tirans.* 1651.

Seaux s'étoit joint aux intérets des Princes, & eſpéroit, que leur liberté & l'éloignement du Cardinal le rendroient maître des afaires: le Maréchal de Villeroy, & preſque toute la Maiſon du Roi apuïoient le Garde des Seaux: une partie des Miniſtres, & beaucoup des plus particuliers amis du Cardinal, faiſoient auſſi la même choſe; la Ducheſſe de Chevreuſe y contribuoit de tout ſon pouvoir, & elle en avoit beaucoup dans toutes les cabales. Mr. de Chaſteauneuf a toujours été lié à ſes intérets depuis & devant ſa priſon, & ç'a été conjointement qu'ils ont pris toutes leurs meſures, tantoſt avec le Cardinal, & tantoſt avec ſes ennemis. Elle avoit une grande liaiſon avec le Coadjuteur, mais la beauté de Mademoiſelle de Chevreuſe ſa fille y avoit encore plus de pouvoir: Mademoiſelle, & le Coadjuteur, aſſiſté de Madame de Chevreuſe & du Garde des Seaux, étoient maîtres de l'eſprit de Monſieur le Duc d'Orleans. Ils avoient, outre cela, de puiſſantes cabales dans le peuple, & dans le Parlement, qu'ils faiſoient agir ſelon leur beſoin. La Ducheſſe de Chevreuſe & Mr. de Chaſteauneuf n'étoient point encore ſuſpects au Cardinal; il ignoroit la propoſition du mariage de la fille de la Ducheſſe avec le Prince de Conty; il ſe ſouvenoit, qu'elle avoit plus contribué que perſonne à la priſon des Princes, en diſpoſant Monſieur le Duc d'Orleans à y conſentir, & l'obligeant de n'en rien dire à l'Abbé de la Riviére, qu'elle ruina en ſuite. Il eut d'autant moins de defiance des conſeils, qu'elle lui donna, que ſon abatement & ſes craintes ne lui per-

permetoient pas d'en ſuivre d'autres, que ceux qui aloient à pouvoir à ſa ſûreté. Car il ſe repreſentoit ſans ceſſe, qu'étant au milieu de Paris, il devoit tout apréhender de la fureur d'un peuple, qui avoit bien oſé prendre les armes, pour empêcher le Roi d'en ſortir; Madame de Chevreuſe ſe ſervit avec beaucoup d'adreſſe de la diſpoſition où il étoit, & deſirant en efet ſon éloignement pour achever le mariage de ſa fille, & pour établir Mr. de Chaſteauneuf; elle ſe menagea ſi bien ſur tout cela, qu'en éfet elle eut beaucoup de part à la réſolution qu'il prit de ſe retirer. Il ſortit le ſoir de Paris, à cheval, ſans trouver d'obſtacle, & ſuivi de quelques-uns des ſiens, il ala à Saint-Germain. Sa retraite n'adoucit point les eſprits des Pariſiens, ni du Parlement; on craignit, qu'il ne fuſt alé au Havre, pour enlever les Princes, & que la Reine n'euſt deſſein en même tems d'emmener le Roi hors de Paris: de ſorte que non ſeulement les gardes des Portes, & des ruës prés du Palais-Roïal furent redoublées; mais il y avoit toute la nuit des partis de Cavalerie par la ville, pour empêcher le Roi & la Reine de ſortir. Un ſoir, que la Reine avoit éfectivement deſſein de l'emmener, un des principaux Oficiers de la Maiſon du Roi en donna avis à Monſieur le Duc d'Orleans, qui à l'heure même envoïa de Souches ſuplier la Reine de ne perſiſter pas davantage dans un deſſein ſi périlleux, & que tout le monde étoit réſolu d'empêcher. Mais quelques proteſtations que la Reine puſt faire, on n'y voulut point ajouter foi, & il falut que de Souches viſitât le Palais-Roïal, pour voir,

si les choses paroissoient disposées à une sortie ; & qu'il entrât en suite dans la chambre du Roi, afin de pouvoir raporter, qu'il l'avoit vû couché dans son lit. Le Parlement de son côté faisoit tous les jours de nouvelles instances pour la liberté des Princes ; & les réponses de la Cour étant ambiguës, elles aigrissoient les esprits au-lieu de les apaiser. On avoit crû ébloüir le monde en envoïant le Maréchal de Gramont trouver les Princes, & lui-même l'avoit été des belles aparences de ce voïage : mais comme il ne devoit rien produire pour leur liberté, on vit bien-tost, que ce n'étoit que pour gagner tems. Enfin, la Reine voïant augmenter le mal de tous côtez, & ne sachant point certainement, si le Cardinal prendroit le parti de délivrer les Princes, ou de les emmener avec lui ; de plus, craignant, que les esprits, aigris de tant de remises, ne se portassent enfin à d'étranges extrémitez, elle se résolut de prométre au Parlement la liberté des Princes sans plus de retardement. Le Duc de la Rochefoucault fut choisi pour aler porter au Havre au Sieur de Bar, qui les gardoit, cet ordre si positif, & qui déstruisoit tous ceux, qu'il auroit pû avoir au contraire. Mr. de la Vrilliere, Secretaire d'Etat, & Cominges, Capitaine des gardes de la Reine, eurent charge de l'acompagner, pour rendre la chose encore plus solennelle, & laisser moins lieu de douter de la sincérité de la Reine. Mais tant de belles aparences n'éblouïrent pas le Duc de la Rochefoucault, il reçut avec joïe une si avantageuse commission, mais en partant il dit à Monsieur

le

le Duc d'Orleans, que la sûreté de tant d'écrits, & de tant de paroles si solemnellement données, dépendoit du soin qu'on aporteroit à garder le Palais-Roïal, dautant que la Reine se croiroit dégagée de tout du moment qu'elle seroit hors de Paris. En éfet, on a seû depuis, qu'elle envoïa en diligence donner avis de ces choses au Cardinal, qui étoit prêt d'ariver au Havre, & lui dire, que sans avoir égard à ses promesses, & à l'écrit signé du Roi, d'elle, & des Secretaires-d'Etat, dont le Duc de la Rochefoucault & Mr. de la Vrilliére étoient chargez, il pouvoit disposer à son gré de la destinée des Princes; que, cependant, elle chercheroit tous les moïens de tirer le Roi hors de Paris. Mais cet avis ne fit pas changer de dessein au Cardinal. Bien qu'il fût en son pouvoir de laisser éxécuter cet ordre-là, ou d'arêter prisonniers le Duc de la Rochefoucault, & ceux qui l'acompagnoient, il prit le parti de voir lui-même les Princes. Ce que je sai de céte entrevuë, est que d'abord le Cardinal voulut se justifier auprés d'eux, en leur disant les sujets, qu'il avoit eus de les faire arêter; & qu'en suite il leur demanda leur amitié, ajoutant avec fierté, qu'ils étoient libres de la lui acorder ou refuser [a]; & que quoi qu'il en fût, ils pouvoient dés ce moment sortir du Havre, & aler où il leur plairoit. Aparemment ils lui promirent tout ce qu'il voulut; il disna avec eux, & aussitost aprés, les Princes & le Maréchal de Gramont partirent du Havre, & alérent coucher à trois lieuës de là, dans une maison nommée

a Precibus contumacibus. *Ann.* 2.

Grosmenil, sur le chemin du Havre à Roüen, où le Duc de la Rochefoucault, la Vrilliere, Cominges, & le Président Viole arivérent un moment aprés, avec les ordres de la Cour, dont je viens de parler.

Les Princes recouvrérent ainsi leur liberté treize mois aprés l'avoir perduë. On peut dire, que Monsieur le Prince suporta céte disgrace avec beaucoup de constance, & qu'il ne perdit jamais une ocasion de travailler lui-même à faire cesser son malheur. Il fut abandonné de plusieurs de ses amis, mais on peut dire aussi, que jamais homme n'en a trouvé de plus fermes & de plus fidéles, que ceux, qui lui restérent. Jamais personne de sa qualité n'a été acusé de moindres crimes, ni arêté avec moins de sujet. Mais sa naissance, son mérite, & son innocence, qui devoient avec justice empêcher sa prison, étoient de grans sujets de la faire durer, si la fraïeur du Cardinal, & tout ce qui s'éleva en même tems contre lui, ne lui eussent fait prendre de fausses mesures dans le commencement & dans la fin de céte afaire.

RE-

RELATION

De ce qui se passa depuis la Prison

DES PRINCES

Jusqu'à la guerre de Guienne.

LA prison de Monsieur le Prince avoit aporté un nouveau lustre à sa gloire. Aussi ariva-t'il à Paris, avec tout l'éclat, qu'une liberté si avantageusement obtenuë lui pouvoit donner. Monsieur le Duc d'Orleans & le Parlement l'avoient araché des mains de la Reine ; le Cardinal Mazarin étoit à-peine échapé de celles du peuple, & sortoit du Roïaume chargé du mépris, & de la haine publique. Enfin, ce même peuple, qui un an auparavant avoit fait des feux de joïe du malheur de Monsieur le Prince, avoit tenu la Cour assiégée dans le Palais-Roïal, pour procurer sa liberté[a]. Sa disgrace avoit changé en compassion, l'aversion qu'on avoit eüe auparavant pour son humeur, & pour sa conduite, & tous espéroient également, que sa présence rétabliroit l'ordre & la tranquillité de l'Etat. Les choses étoient disposées de la sorte, lors que ce Prince ariva à Paris, avec le Prince de Conty, & le Duc de Longueville ;

a. Neque illis judicium aut veritas, quippe eodem (anno) diversa pari certamine postulantibus. *Hist.* 1. Tam pronum in misericordiam, quàm immodicum sævitia fuerat. *Ibid.*

une foule innombrable de peuple vint au devant de lui jusqu'à Pontoise ; il rencontra Monsieur le Duc d'Orleans à la moitié du chemin, qui lui presenta le Duc de Beaufort & le Coadjuteur, & fut conduit au Palais-Roïal au milieu de ce trionfe, & des aclamations publiques. Le Roi, la Reine, & Monsieur le Duc d'Anjou y étoient demeurez avec les seuls Oficiers de leurs maisons ; & Monsieur le Prince y fut reçû comme un homme, qui étoit plus en état de faire grace, que de la demander. Plusieurs ont crû, que Monsieur le Duc d'Orleans & lui en firent en éfet une bien plus grande à la Reine de la laisser joüir plus long-tems de son autorité ; car il étoit facile alors de la lui faire ôter par le Parlement, du consentement de tous les partis, la Cour n'étant ni en état, ni même en volonté de s'y opofer ; tant la fuite du Cardinal y avoit laissé d'incertitude & de consternation. Ce chemin si court & si aisé lui fermoit pour toujours celui de sour retour en France ; il ôtoit tout d'un coup à la Reine l'espérance de le voir rétablir dans le Ministére. Les moiens en étoient aisez, comme je viens de dire, & on pouvoit sans peine faire passer par un arrêt la Régence à Monsieur le Duc d'Orleans, & remétre non seulement entre ses mains la conduite de l'Etat, mais aussi la personne du Roi, qui manquoit seule, pour rendre le parti des Princes aussi légitime en aparence, qu'il eût été puissant en éfet. Mais soit que Monsieur le Prince ne fesant que d'ariver comme en trionfe, en eût encore l'esprit tout plein, & qu'il crût, que ce changement si soudain de sa fortune méritoit

ritoit d'être gousté quelque tems, avant que d'entreprendre de si grandes choses ; ou soit que la grandeur de céte entrepriſe l'empêchât d'en connoitre la facilité ; ou bien que la connoiſſant il ne puſt ſe réſoudre à laiſſer transférer toute la puiſſance à Monſieur le Duc d'Orleans, qui étoit lui-même en celle des *Frondeurs*, dont Monſieur le Prince ne vouloit plus dépendre ; ou ſoit plus vraiſemblablement encore qu'ils cruſſent l'un & l'autre, que quelques négociations commencées, & la foibleſſe du Gouvernement, établiroient leur autorité par des voies plus douces, & plus légitimes, que celles que je viens de dire ; enfin, ils laiſſérent à la Reine ſon titre & ſon pouvoir.

Ceux qui regardoient leur conduite, & qui en jugeoient ſelon les vües ordinaires, remarquoient, qu'il leur étoit arivé ce qui arive ſouvent en de ſemblables ocaſions ; & même aux plus grans hommes, qui ont fait la guerre à leurs Souverains, qui eſt de n'avoir pas ſeû ſe prévaloir de certains momens favorables & déciſifs [a], dans leſquels ils les pouvoient oprimer entiérement. Ainſi le Duc de Guiſe aux premiéres baricades laiſſa ſortir de Paris le Roi, aprés l'avoir tenu comme aſſiégé dans le Louvre un jour & une nuit : Ainſi, le peuple de Paris, aux derniéres baricades, paſſa toute ſa fougue à demander l'élargiſſement de Brouſſel & de Blancmeſnil, ſans ſonger à ſe faire livrer le Cardinal, qu'il pouvoit ſans peine

[a] Agendum audendumque, dum *Reginæ* autoritas fluxa ; opportunos magnis conatibus tranſitus rerum. *Tacit. Hiſt.* 1.

aracher du Palais-roial, qu'il tenoit bloqué. Enfin, quelles que fussent les raisons des Princes, ils laissérent échaper une conjoncture si importante, & céte entrevüe se passa en civilitez ordinaires, sans témoigner d'aigreur de part & d'autre, & sans parler d'afaires.

Mais la Reine desiroit trop impatiemment le retour du Cardinal, pour ne tenter pas toute sorte de voïes, pour y disposer Monsieur le Prince : Elle lui fit ofrir par la Princesse Palatine une liaison étroite avec lui, & de lui procurer toute sorte d'avantages. Mais comme ses termes étoient généraux, il n'y répondit, que par des civilitez, qui ne l'engageoient pas. Il crût même, que c'étoit un artifice de la Reine pour renouveller contre lui l'aigreur générale, & pour l'expoſer à retomber dans les premiers malheurs, en le rendant suspect au Duc d'Orleans, au Parlement, & au peuple par cette liaison secréte. Il considéroit encore, qu'il étoit sorti de prison par un Traité signé avec Madame de Chevreuse, par lequel le Prince de Conty devoit épouser sa fille ; & que c'étoit principalement par céte alliance, que les *Frondeurs* & le Coadjuteur de Paris prenoient confiance en lui. Céte considération faisoit aussi le même éfet envers le Garde des Seaux de Chasteauneuf, qui tenoit alors la premiére place dans le Conseil, & qui étoit inséparablement ataché à la Ducheſſe de Chevreuse. D'ailleurs, céte Cabale subsistoit encore avec les mêmes aparences de force & de crédit ; elle lui ofrit aussi le choix des établiſſemens pour lui & pour son frére ; Mr. de Chasteauneuf venoit même de les rétablir

tablir tous deux, & le Duc de Longueville, dans les fonctions de leurs Charges. Enfin, Monsieur le Prince trouvoit du péril & de la honte à rompre avec des gens, dont il avoit reçu tant d'avantages, & qui avoient si puissamment contribué à sa liberté.

Si ces réflexions firent balancer Monsieur le Prince, elles ne changérent point le dessein de la Reine : elle desira toujours avec la même ardeur, d'entrer en négociation avec lui ; espérant ou de l'atacher véritablement à ses intérets, & asûrer par là le retour du Cardinal ; ou de le rendre de nouveau suspect à tout ce qui avoit pris son parti. Dans cète vuë elle pressa la Princesse Palatine de faire expliquer Monsieur le Prince sur ce qu'il pouvoit desirer pour lui, & pour ses amis ; & lui donna tant d'espérances d'obtenir toutes choses, qu'il se résolut enfin de traiter, & de voir secrétement Servient & Lionne chez la Princesse Palatine. Il voulut aussi, que le Duc de la Rochefoucault s'y trouvast ; & il le fit de la participation du Prince de Conty, & de la Duchesse de Longueville. Le premier projet du traité, qui avoit été proposé par la Princesse Palatine, étoit, qu'on donneroit la Guienne à Monsieur le Prince, avec la Lieutenance-Générale pour celui de ses amis qu'il voudroit ; le Gouvernement de Provence pour le Prince de Conty ; qu'on feroit des gratifications à ceux, qui auroient suivi ses intérets ; qu'on n'éxigeroit de lui, que d'aler dans son Gouvernement, avec ce qu'il choisiroit de ses troupes pour sa sûreté ; qu'il y demeureroit sans contribuer au retour du Cardinal Mazarin ; mais qu'il ne s'opose-

roit pas auſſi à ce que le Roi feroit, pour le faire revenir ; & que quoi qu'il arivaſt, Monſieur le Prince ſeroit libre d'être ſon ami ou ſon ennemi, ſelon que ſa conduite lui donneroit ſujet de l'aimer, ou de le haïr. Ces mêmes conditions furent non ſeulement confirmées, mais encore augmentées par Servient & Lionne ; car ſur ce que Monſieur le Prince vouloit joindre le Gouvernement de Blaye à la Lieutenance-Générale de Guienne pour le Duc de la Rochefoucault ; ils lui en donnérent toutes les eſpérances, qu'il pouvoit deſirer. Il eſt vrai, qu'ils demandérent du tems, pour traiter, avec Monſieur d'Angouleſme, du Gouvernement de Provence, & pour achever de diſpoſer la Reine à acorder Blaye : Mais aparemment ce fut, pour pouvoir rendre compte au Cardinal de ce qui ſe paſſoit, & recevoir ſes ordres. Ils s'expliquérent auſſi de la répugnance, que la Reine avoit au mariage du Prince de Conty & de Mademoiſelle de Chevreuſe ; mais on ne leur donna pas lieu d'entrer plus avant en matiére là deſſus, & on leur fit ſeulement connoître, que l'engagement, qu'on avoit pris avec Madame de Chevreuſe, étoit trop grand, pour chercher des expédiens pour le rompre. Ils n'inſiſtérent pas ſur cet article, & l'on ſe ſépara ; de ſorte qu'on pouvoit croire raiſonablement, que la liaiſon de la Reine & de Monſieur le Prince étoit ſur le point de ſe conclure. L'un & l'autre avoient preſque également intéreſt, que céte négociation fût ſecréte ; la Reine devoit craindre d'augmenter la défiance de Monſieur le Duc d'Orleans & des *Frondeurs*, & de contrevenir ſi-toſt, &

ſans

ſans aucun prétexte, à toutes les déclarations, qu'elle venoit de donner au Parlement contre le retour du Cardinal : Monſieur le Prince de ſon côté n'avoit pas moins de précautions à prendre ; le bruit de ſon traité faiſoit croire à ſes amis, qu'il l'avoit fait ſans leur participation, & fourniſſoit dés l'heure un juſte prétexte au Duc de Boüillon & au Maréchal de Turenne de quiter ſes intérets : Il ſe rendoit irréconciliable avec les *Frondeurs*, & la Ducheſſe de Chevreuſe, & renouvelloit tout d'un coup, au Parlement & au peuple, l'image afreuſe de la derniére guerre de Paris. Enfin, céte afaire demeura quelque tems ſans éclater ; mais celui, qu'on avoit pris pour la conclure, produiſit bien-toſt des ſujets de la rompre, & de porter les choſes dans les extrémitez, où nous les avons vuës depuis. Cependant, l'aſſemblée de la Nobleſſe ne s'étoit pas ſéparée, bien que les Princes fuſſent en liberté, elle continuoit toujours ſous divers prétextes, démandant d'abord le rétabliſſement de leurs priviléges, & la réformation de pluſieurs abus : mais ſon véritable ſoin étoit d'obtenir les Etats généraux, qui étoit en éfet le plus aſſûré & le plus innocent reméde, qu'on puſt aporter, pour remétre l'Etat ſur ſes anciens fondemens, dont la puiſſance trop etenduë des favoris ſemble l'avoir araché depuis quelque tems. La ſuite n'a que trop fait voir, combien ce projet de la Nobleſſe euſt été avantageux au Roïaume. Mais Monſieur le Duc d'Orleans & Monſieur le Prince ne connoiſſant pas leurs vrais intérets, & voulant même ſe ménager entre la Cour & le Parlement, au-lieu d'apuïer

puïer les demandes de la Nobleſſe, & de s'atirer par là le mérite d'avoir procuré le repos public, ſongérent ſeulement aux moïens de diſſiper l'aſſemblée, & crurent avoir ſatisfait à tous leurs devoirs en tirant parole de la Cour, de faire tenir les Etats ſix mois aprés la majorité du Roi. Sur une ſi vaine promeſſe l'aſſemblée ſe ſépara, & les choſes reprirent le chemin que je vais dire.

La Cour étoit alors partagée en pluſieurs Cabales, mais toutes s'acordoient à empêcher le retour du Cardinal ; leur conduite néanmoins étoit tres-diférente : les *Frondeurs* ſe déclaroient ouvertement contre lui ; mais le Garde des Seaux de Chaſteauneuf paroiſſoit étroitement lié à la Reine, bien qu'il fût le plus dangereux ennemi du Cardinal. Il croïoit céte conduite d'autant plus sûre pour l'éloigner, & pour ocuper ſa place, qu'il afectoit d'entrer dans les ſentimens de la Reine, pour hâter ſon retour : la Reine de ſon côté rendoit éxactement compte au Cardinal de toutes choſes durant ſa retraite & ſon éloignement ; & ſon abſence avoit même augmenté ſon pouvoir ; mais comme ſes ordres venoient lentement [a], & que l'un étoit ſouvent détruit par l'autre, céte diverſité aportoit une confuſion aux afaires, où l'on ne pouvoit remédier.

Cependant, les *Frondeurs* preſſoient le mariage du Prince de Conty & de Mademoiſelle de Chevreuſe ; les moindres retardemens leur étoient ſuſpects, & ils ſoupçonnoient déja Ma-

a Ex diſtantibus terrarum ſpatiis conſilia poſt res afferebantur. *Hiſt.* 3.

Madame de Longueville & le Duc de la Rochefoucault, d'avoir dessein de le rompre, de peur que Monsieur le Prince de Conty ne sortist de leurs mains, pour entrer dans celles de Madame de Chevreuse, & du Coadjuteur de Paris. Monsieur le Prince augmentoit encore adroitement leurs soupçons contre sa sœur, & contre le Duc de la Rochefoucault, croïant bien, que tant qu'ils auroient cété pensée, ils ne découvriroient jamais la véritable cause du retardement du mariage, qui étoit en éfet, que le Traité, dont j'ai parlé, de Monsieur le Prince avec la Reine, n'étant ni achevé, ni rompu, & aïant eu avis, que Mr. de Chasteauneuf devoit être chassé; il voulut atendre l'évenement de toutes ces choses, pour faire le mariage, si le Cardinal étoit ruiné par le Garde des Seaux; ou pour faire sa Cour à la Reine en le rompant [a], si le Garde des Seaux étoit chassé par le Cardinal. Cependant, on envoïa à Rome, pour avoir dispense sur la parenté: le Prince de Conty l'atendoit avec impatience, & parce que la personne de Mademoiselle de Chevreuse lui plaisoit; & parce que le changement de condition avoit au moins la grace de la nouveauté, qui étoit pour lui un charme inévitable. Il cachoit toutefois ce sentiment-là à ses amis avec tout l'artifice, dont il étoit capable: mais il craignoit sur toutes choses, que Madame de Longueville ne s'en aperçust, de peur de ruïner par là les espérances vaines de la

[a] Temporibus insidiari videbatur, ut omnia ex proprio usu ageret, & huc atque illuc, unde spes major affulsisset potentiæ, se flecteret. *Paterc. Hist* 2.

la passion honteuse & ridicule, dont il vouloit qu'on le crust touché. Dans cét embaras il pria secrétement le Président Viole, qui devoit dresser les articles de son mariage, d'accorder tous les points, qu'on voudroit contester, & de surmonter toutes les dificultez. Dans ce tems-là même le Garde des Seaux de Chasteauneuf fut chassé, & le Premier Président prit sa place. Céte nouvelle surprit & irrita les *Frondeurs*, & le Coadjuteur ennemi particulier de ce Magistrat alla précipitamment à Luxembourg en avertir Monsieur le Duc d'Orleans & Monsieur le Prince, qui y étoient ensemble. Il éxagéra devant eux la conduite de la Cour avec toute l'aigreur possible, & il la rendit si suspecte à Monsieur le Duc d'Orleans, que l'on tint sur l'heure un Conseil, où se trouvérent plusieurs personnes de qualité, pour délibérer, si l'on iroit à l'instant même au Palais aracher les Seaux au Premier Président, & si l'on émouvroit le peuple, pour soutenir céte violence. Mais Monsieur le Prince y fut entiérement contraire, soit qu'il s'oposât par raison, ou par interest; il y mêla même quelque raillerie, disant, qu'il n'étoit pas assez brave, pour s'exposer à une Guerre qui se feroit à coups de pierres & de pots de chambre. Les *Frondeurs* furent piquez de céte réponse, & se confirmérent par là dans l'opinion qu'ils avoient, que Monsieur le Prince prenoit des mesures secrétes avec la Cour, & que l'éloignement de Mr. de Chasteauneuf, & le retour de Mr. de Chavigny Secretaire-d'Etat, qui avoit été rapellé en ce tems là, avoient été con-

concertez avec lui, bien qu'en éfet il n'y eût eu aucune paré. Cependant, la Reine rétablit Mr. de Chavigny dans le Conseil. Elle crût, que revénant sans la participation de personne, il lui auroit l'obligation toute entiére de son retour; & en éfet tant que Chavigny espéra de gagner créance sur son esprit, il parut éloigné de Monsieur le Prince, & de tous ses principaux amis; mais dés que les premiers jours lui eurent fait connoître, que rien ne pouvoit changer le cœur de la Reine pour le Cardinal, il renoüa secrétement avec Monsieur le Prince, & crût dés ce moment-là, que céte liaison le porteroit à tout ce que son ambition demesurée lui faisoit desirer. Sa premiére pensée fut d'obliger Monsieur le Prince de déclarer à Monsieur le Duc d'Orleans le Traité, qu'il faisoit avec la Reine; afin qu'il lui aidast à le rompre. Ensuite il éxigea de Monsieur le Prince, d'ôter à Madame de Longueville, & au Duc de la Rochefoucault, la connoissance particuliére & secréte de ses desseins, bien qu'il dût à l'une & à l'autre la confiance, que Monsieur le Prince prenoit en lui.

Pendant que Chavigny agissoit ainsi, l'éloignement de Mr. de Chasteauneuf avoit augmenté les défiances de Madame de Chevreuse touchant le mariage, qu'elle souhaitoit ardemment; elle ne se trouvoit plus en état de pouvoir procurer à Monsieur le Prince, & à ses amis l'établissement, auquel elle s'étoit engagée; & cependant Madame de Rhodes étoit convenuë de sa part avec le Duc de la Rochefoucault, que ces mêmes établissemens,

&

& le mariage, se devoient éxécuter en même tems ; & être des marques réciproques de la bonne foi des deux partis ; mais si d'un côté Madame de Chevreuse voïoit diminuer ses espérances avec son crédit, elle les reprenoit par les témoignages de passion, que le Prince de Conty donnoit à Mademoiselle de Chevreuse. Il lui rendoit mille soins, qu'il cachoit à ses amis, & particuliérement à sa sœur. Il avoit des conversations tres-longues, & tres-particuliéres avec Laigues & Noirmoustier, amis intimes de Mademoiselle de Chevreuse, desquelles contre sa coutume, il ne rendoit plus conte à personne. Enfin, sa conduite parut si extraordinaire, que Monsieur le Président de Nesmond, serviteur particulier de Monsieur le Prince, se crût obligé de lui donner avis du dessein de Monsieur le Prince de Conty. Il lui dit, qu'il aloit épouser Mademoiselle de Chevreuse sans sa participation, & sans dispense ; qu'il se cachoit de tous ses amis, pour traiter avec Laigues, & que s'il n'y rémédioit prontement, il verroit Mademoiselle de Chevreuse lui ôter son Frére, & achever ce mariage, dans le tems qu'on croïoit, qu'il avoit plus d'intéreſt de l'empêcher. Cet avis le retira de son incertitude ; & sans concerter sa pensée avec personne, il ala chez le Prince de Conty, & commençant d'abord la conversation par des railleries * sur la grandeur de son amour, il le finit en disant de Mademoiselle de Chevreuse, du

* *Qu'étant d'aussi belle taille qu'il étoit, il avoit raison de vouloir chercher encore quelque agrément ; que son mariage aloit orner sa tête de mitres, d'armes & de bonnets à cornes, & mêtre dans son parti l'Eglise, la Noblesse, & le tiers-Etat.* Vie de Monsieur de Turenne.

du Coadjuteur, de Noirmouſtier, & de Caumartin, tout ce qu'il crût le plus capable de dégoûter un amant ou un mari. Il n'eut pas grande peine à réüſſir dans ſon deſſein ; car ſoit que Monſieur le Prince de Conty crut qu'il diſoit vrai, ou qu'il n'oſaſt lui témoigner, qu'il en doutoit, il le remercia à l'heure même d'un avis ſi ſalutaire, & prit réſolution de ne ſonger jamais à Mademoiſelle de Chevreuſe. Il ſe plaignit même de Madame de Longueville, & du Duc de la Rochefoucault ; de ne l'avoir pas averti plutoſt de ce qui ſe diſoit d'elle dans le monde.

On chercha dés lors les moïens de rompre céte afaire ſans aigreur, mais les intérets en étoient trop grands, & les circonſtances trop piquantes, pour ne pas renouveller & acroître l'ancienne haine de Madame de Chevreuſe & des *Frondeurs* contre Monſieur le Prince, & contre ceux, qu'ils ſoupçonnoient d'avoir part à ce qu'il venoit de faire. Néanmoins, le Préſident Viole fut chargé d'aler trouver Madame de Chevreuſe, pour dégager, avec quelque bien-ſeance, Monſieur le Prince & le Prince de Conty des paroles, qu'ils avoient données pour le mariage ; ils la devoient aler voir enſuite l'un & l'autre un jour aprés ; mais ſoit qu'ils euſſent peine de voir une perſonne, à qui ils faiſoient un ſi ſenſible déplaiſir ; ou ſoit que les deux fréres, qui s'aigriſſoient tous les jours pour les moindres choſes, ſe fuſſent aigris alors pour la maniére, dont ils devoient viſiter Mademoiſelle de Chevreuſe ; enfin, ni eux, ni le Préſident Viole, ne la virent ; & l'afaire ſe rompit de leur côté,

ſans

ſans qu'ils eſſaïaſſent de garder aucune meſure, & de ſauver la moindre aparence. Je ne puis dire ; ſi ce fut de la participation de Chavigny, que Monſieur le Prince accepta l'échange du Gouvernement de Guienne contre celui de Bourgogne ; mais enfin ce traité fut conclu par lui, ſans parler de ce qu'il avoit demandé pour ſon frére, pour le Duc de la Rochefoucault, & pour ſes autres amis.

Cependant, les conſeils de Chavigny avoient eu les ſuccés qu'il deſiroit ; il avoit ſeul la confiance de Monſieur le Prince, & il l'avoit porté à rompre ſon traité avec la Reine contre l'avis de Madame de Longueville, de la Princeſſe Palatine, & des Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault. Servient & Lionne ſe trouvérent brouillez des deux côtez pour céte négociation, & furent chaſſez enſuite. La Reine nioit d'avoir jamais écouté la propoſition de Blaye ; & elle acuſoit Servient de l'avoir faite exprés, pour rendre les demandes de Monſieur le Prince ſi hautes, qu'il lui fuſt impoſſible de les acorder. Pour Monſieur le Prince, il ſe plaignoit de Servient, ou d'être entré en matiére avec lui, de la part de la Reine, ſur des conditions, dont elle n'avoit pas eu de connoiſſance ; ou de lui avoir fait tant de vaines propoſitions, pour l'amuſer ſous l'aparence d'un traité ſincére [a], & qui n'étoit en éfet qu'un deſſein prémédité de le ruiner. Enfin, bien que Servient fût ſoupçonné des deux partis, cela ne diminua point l'aigreur, qui commençoit à naître entre la Reine & Monſieur le Prince ; elle étoit preſ-

[a] Imagine pacis deceptum. *Ann.* 1.

presque également fomentée de tout ce qui les aprochoit [a] : on persuadoit à la Reine, que la division de Monsieur le Prince, & de Madame de Chevreuse, aloit réünir les *Frondeurs* aux intérets du Cardinal ; & que les choses se trouveroient bien-tost aux mêmes termes, où elles étoient, lors qu'on arêta Monsieur le Prince. Lui d'autre côté étoit poussé à rompre avec la Cour, par beaucoup d'intérets diférens : Il ne trouvoit plus de sûreté avec la Reine, & craignoit de retomber dans ses premiéres disgraces. Madame de Longueville savoit, que le Cardinal l'avoit broüillée irréconciliablement avec son mari, & qu'aprés les impressions, qu'il lui avoit données de sa conduite, elle ne pouvoit l'aler trouver en Normandie, sans exposer sa vie, ou sa liberté. Cependant, le Duc de Longueville vouloit la retirer auprés de lui par toutes sortes de voïes ; & elle n'avoit plus de prétexte d'éviter ce périlleux voïage, qu'en portant son frére à quiter la Cour avec éclat, & à se preparer à une guerre civile *. Le Prince de Conty n'avoit point de but arêté ; il suivoit toutefois les sentimens de sa sœur, sans les connoître, & vouloit la guerre, parce qu'elle l'éloignoit de sa profession, qu'il n'aimoit pas. Le Duc de Nemours la conseilloit avec empressement ; mais ce sentiment lui venoit moins de son ambition, que de sa jalousie contre Monsieur le Prince ; il ne pouvoit soufrir, qu'il vist & qu'il aimast Madame de Chastillon ; mais comme il ne pouvoit aussi l'em-

* *S'imaginant, que dans un tems de confusion & de désordre, on auroit bien autre chose à faire, qu'à prendre garde à sa conduite.* Vie de Mr. de Turenne.

a Anxii odiis, quæ pravitas amicorum augebat. *Hist.* 2.

l'empêcher, qu'en les séparant pour toujours, il crût, que la guerre feroit toute seule cét éfet-là : & ce fut aussi ce seul motif, qui la lui fit desirer. Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault en étoient bien plus éloignez ; car ils venoient d'éprouver par une expérience toute récente, à combien de peines & de dificultez insurmontables on s'expose, pour soutenir une guerre civile contre la personne du Roi : Ils savoient, de quelles infidélitez on est menacé, lors que la Cour y atache des récompenses [a], & qu'elle fournit aux intéressez le prétexte de rentrer dans leur devoir ; ils connoissoient encore la foiblesse des Espagnols, combien vaines & trompeuses sont leurs promesses, & que leur vrai intérêt n'étoit pas, que Monsieur le Prince, ou Monsieur le Cardinal, se rendist maître des afaires ; mais seulement, de fomenter le désordre entr'eux, pour se prevaloir de nos divisions [b]. Le Duc de Bouillon joignit encore son intérest particulier à celui du public, & espéroit avoir quelque mérite vers la Reine, s'il contribuoit à retenir Monsieur le Prince dans son devoir. Le Duc de la Rochefoucault ne pouvoit pas témoigner si ouvertement la répugnance, qu'il avoit pour céte guerre ; il étoit obligé de suivre les sentimens de Madame de Longueville, & ce qu'il pouvoit faire alors, étoit d'essaïer de lui faire desirer la Paix. Mais la conduite de la Cour, & celle de Monsieur le Prince, four-

a Frustra fidem sperari, cùm præmia perfidiæ reputantur, simulque immensa pecunia & potentia obversantur. Cruciatu aut præmio cuncta pervia esse. *An.* 15.

b Nostris illi dissensionibus ac discordiis elati. *In Agricola.* Spesque ex malis nostris. *Hist.* 4.

fournirent bien-toſt des ſujets de défiance de part & d'autre, dont la ſuite a été funeſte à l'Etat, & à tant d'illuſtres familles du Roïaume, & a ruïné, preſqu'en un moment, la plus grande & la plus éclatante fortune, qu'on ait vuë ſur la teſte d'un Sujet.

Pendant que les choſes ſe diſpoſoient de tous côtez à une rupture entiére, Monſieur le Prince envoïa le Marquis de Sillery en Flandres, ſous prétexte de dégager Madame de Longueville, & le Maréchal de Turenne des traitez, qu'ils avoient faits avec les Eſpagnols, pour procurer ſa liberté; mais en éfet il avoit ordre de prendre des meſures avec le Comte de Fuenſaldaigne, & de preſſentir quelle aſſiſtance le Prince pourroit tirer du Roi d'Eſpagne, s'il étoit obligé de faire la guerre. Fuenſaldaigne répondit à cela, ſelon la coutume ordinaire des Eſpagnols, en prométant en général beaucoup plus qu'on ne lui pouvoit raiſonablement demander, & n'oublia rien pour engager Monſieur le Prince à prendre les armes. D'un autre côté la Reine avoit fait une nouvelle liaiſon avec le Coadjuteur, dont le principal fondement étoit la haine commune, qu'ils avoient pour Monſieur le Prince. Ce traité devoit être ſecret par l'intéreſt de la Reine, & par celui des *Frondeurs*, puiſqu'elle n'en pouvoit atendre de ſervice, que par le crédit, qu'ils avoient ſur le peuple, qu'ils ne conſerveroient qu'autant, qu'on les croiroit ennemis du Cardinal. Les deux partis trouvoient également leur ſureté à perdre Monſieur le Prince. On ofrit même à la Reine de le tuër, ou de l'arêter priſonnier; mais elle eut

horreur de la premiére propoſition, & conſentit volontiers à la ſeconde. Le Coadjuteur & Lionne ſe trouvérent chez le Comte de Montreſor, pour convenir des moïens d'exécuter céte entrepriſe : Ils demeurérent d'acord, qu'il la faloit tenter ; mais il ne réſolurent rien pour le tems, ni pour la maniére de l'éxécuter. Or ſoit que Lionne en craigniſt les ſuites pour l'Etat, ou que voulant empêcher le retour du Cardinal, il conſidéraſt la liberté de Monſieur le Prince, comme le plus grand obſtacle qu'on y puſt aporter ; il découvrit un jour au Maréchal de Gramont, qu'il croïoit ſon ami, tout ce qui avoit été réſolu contre Monſieur le Prince chez le Comte de Montreſor : Le Maréchal ne conſerva pas mieux le ſecret que Lionne, car il le dit à Chavigny, aprés l'avoir engagé par toutes ſortes de ſermens à ne le point révéler * : mais Chavigny en avertit à l'heure même Monſieur le Prince. Il crût quelque tems, qu'on faiſoit courir le bruit de l'arêter pour l'obliger à quiter Paris ; & que ce ſeroit une foibleſſe d'en prendre l'alarme * *, voïant avec quelle chaleur le peuple prenoit ſes intérets, & ſe trouvant inceſſamment acompagné d'un nombre infini d'oficiers d'armée, de ceux de ſes troupes, de ſes domeſtiques, & de ſes amis particuliers. Dans céte confiance [a] il ne chan-

* *Tant eſt vrai le maxime de Tacite, que plus les amis ſont illuſtres, moins ils ſont fideles.* Amicorûm quanto quis clarior, minùs fidus. *Hiſt.* 3.

[a] Ubi vires ſuas reſpexerat, ſecuritate. *Hiſt.* 1.

* * *La pluſpart des Grans négligent d'examiner le fond des afaires, & de céte nonchalance leurs ennemis en prennent ocaſion de les perdre.* Segnitia ducis, *dit Patercule en parlant de la conſpiration d'Arminius contre Varus*, in occaſionem ſceleris uſus eſt, haud imprudenter ſpeculatus, neminem celeriùs opprimi, quàm qui nihil timeret ; & frequentiſſimum initium eſſe calamitatis, ſecu-

rem.

changea rien en ſa conduite, que de n'aler plus au Louvre ; mais céte précaution ne le pût garantir de ſe livrer lui-même entre les mains du Roi par une imprudence, qu'on ne peut aſſez blâmer [a] : Car il ſe trouva par hazard au *cours* dans ſon caroſſe, au même tems que le Roi y paſſoit en revenant de la Chaſſe, ſuivi de ſes Gardes & de ſes Chevaux-legers. Céte rencontre, qui devoit perdre Monſieur le Prince, ne produiſit à l'heure aucun éfet; le Roi continua ſon chemin, ſans que pas un de ceux qui étoient auprez de lui, oſaſt lui donner conſeil; & Monſieur le Prince ſortit du *Cours*, pour ne lui pas donner le tems de former quelque deſſein contre lui. On peut croire, qu'ils furent ſurpris également d'une ſi extraordinaire avanture, & qu'ils connurent bien-toſt aprés, que chacun d'eux avoit fait une faute conſidérable [b]; le Roi de n'avoir pas pris ſur le champ la réſolution de l'arêter; & Monſieur le Prince, de s'être expoſé en un tel péril ſans l'avoir connu, que lors qu'il ne le pouvoit plus éviter. La Reine & les *Frondeurs* ſe conſolérent aiſément d'une ſi belle ocaſion perduë, dans l'eſpérance de voir bien-toſt réüſſir leur projet.

Cependant, les avis continuels, qu'on donnoit de toutes parts à Monſieur le Prince, commencérent à lui perſuader, qu'on ſongeoit en éfet à s'aſsûrer de ſa perſonne. Dans céte veuë-là il ſe réconcilia avec Madame

a Effecit, quod miſerrimum eſt, ut quod accidit, id etiam merito accidiſſe videatur, & caſus in culpam tranſeat. *Paterc. Hiſt.* 2.

b Uterque pari culpa. *Tacit. Hiſt.* 4.

de Longueville, & le Duc de la Rochefoucault; mais il ne laissa pas d'être quelque tems sans prendre de nouvelles précautions pour se garantir, quoi qu'on pust faire, pour l'y faire résoudre [a]. Enfin, sa destinée voulut, qu'aprés avoir résisté si opiniâtrément à tant de conjectures aparentes, & à tant d'avis certains, il prit l'alarme sans sujet, & fit par une nouvelle faute ce qu'il avoit refusé de faire par le conseil de ses amis: car étant couché dans son lit, & causant avec Vineüil, il reçut un billet d'un Gentilhomme, nommé le Boucher, qui l'avertissoit, que deux Compagnies des Gardes avoient pris les armes; & qu'elles aloient marcher vers le Fauxbourg Saint-Germain. Cête nouvelle lui fit croire, qu'elles devoient investir l'Hôtel de Condé; de sorte que sans songer, qu'on emploïoit souvent ces Compagnies à garder les portes, pour faire païer les entrées, (comme en éfet elles n'étoient commandées alors, que pour ce dessein-là) il crût, qu'on en vouloit à sa personne, & qu'il devoit sortir de Paris en diligence *. Il monta donc à cheval avec toute la précipitation possible, & étant seulement suivi de six ou sept, il sortit par le Fauxbourg-Saint-Michel, & demeura quelque tems dans le grand chemin, pour atendre des nouvelles du Prince de Conty, qu'il avoit envoïé avertir; mais une seconde alarme plus ridicule encore, que la premiére, l'obligea d'abandonner son poste. Il est vrai, qu'il entendit un assez grand nombre de chevaux, qui marchoient au trot vers lui, de sorte que croï-

* *Voyez son Manifeste à la fin de ces Memoires.*

[a] Prævalebant fata consiliis. *Paterc. Hist.* 2.

croïant, que c'étoit un escadron, qui le cherchoit, il se retira vers Fleury prés de Meudon : mais il se trouva, que ces troupes, qui lui firent quiter le champ de bataille, n'étoient autre chose, que des coquetiers, qui marchoient toute la nuit [a] pour ariver à Paris. Dés que Monsieur le Prince de Conty seût, que Monsieur son frére étoit parti, il en donna avis au Duc de la Rochefoucault, qui ala joindre Monsieur le Prince : mais Monsieur le Prince l'obligea à l'heure même de retourner à Paris, pour rendre compte de sa part à Monsieur le Duc d'Orleans du sujet de sa sortie, & de sa retraite à Saint-Maur. Ce départ de Monsieur le Prince produisit dans le monde ce que les grandes nouvelles ont acoutumé de produire : chacun fit des projets diférens : l'aparence d'un changement donna de la joïe au peuple [b], & de la crainte à ceux, qui étoient établis : le Coadjuteur, Madame de Chevreuse, & les *Frondeurs* crurent, que l'éloignement de Monsieur le Prince les unissoit avec la Cour, & augmentoit leur considération, par le besoin qu'on auroit d'eux : La Reine prevoïoit sans doute les malheurs, qui menaçoient l'Etat ; mais elle ne pouvoit s'afliger d'une guerre civile, qui pouvoit avancer le retour du Cardinal. Monsieur le

a Orta seditio ludicro initio. ..... Conclamatum repente, legionem ad prælium venire, sed erant agminis coactores : agniti dempsere solicitudinem. *Hist.* 2. *Avanture aussi plaisante, que celle des Bourgnignons, qui prirent des chardons pour des lances.* Commines chap. 11. du 1. Livre de ses Memoires.

b Vulgus, ut mos est, cujusque motus novi cupidum. *Ann.* 1. Ut est vulgus mutabile subitis. *Hist.* 1.

Prince craignoit les ſuites d'une ſi grande affaire, & ne pouvoit ſe réſoudre d'embraſſer un ſi vaſte deſſein. Il ſe défioit de la legéreté de ceux, qui le pouſſoient à la guerre, & jugeoit bien, qu'ils ne lui aideroient pas long-tems à en ſoutenir la peſanteur. Le Duc de Boüillon ſe détachoit ſans éclat de ſes intérets, & le Maréchal de Turenne s'étoit déja expliqué de n'y prendre deſormais aucune part. Le Duc de Longueville vouloit demeurer en repos; outre qu'il étoit trop mal ſatisfait de Madame ſa femme, pour contribuër à une guerre, dont il la croïoit la principale cauſe. Le Maréchal de la Mothe s'étoit dégagé de la parole, qu'il avoit donnée, de prendre les armes. Enfin, tant de raiſons, & tant d'éxemples auroient ſans doute porté Monſieur le Prince à ſuivre l'inclination, qu'il avoit de s'acommoder avec la Cour, s'il eût pû prendre confiance aux paroles de la Reine, & à celles du Cardinal: mais l'horreur de ſa priſon lui étoit encore trop préſente, pour s'y expoſer ſur de tels gages, dont ſa propre expérience lui avoit fait ſi ſouvent connoître la valeur. D'ailleurs, Madame de Longueville, qui étoit tout de nouveau preſſée par ſon mari, de l'aler trouver en Normandie, ne pouvoit éviter ce voïage, ſi le Traité de Monſieur le Prince étoit achevé. Parmi tant de ſentimens contraires, le Duc de la Rochefoucault vouloit tout à la fois garantir Madame de Longueville de la perſécution de ſon mari, & porter Monſieur le Prince à traiter avec la Cour.

Les choſes étoient néanmoins bien éloignées

nées de céte disposition-là : dans les premiers jours, que Monsieur le Prince ariva à Saint-Maur, il avoit refusé de parler en particulier au Maréchal de Gramont, qui étoit venu de la part du Roi lui demander le sujet de son éloignement ; & le convier de rètourner à Paris, lui prométant toute sûreté. Monsieur le Prince lui répondit devant tout le monde, que bien que le Cardinal Mazarin fût éloigné de la Cour, & que Servient, le Tellier, & Lionne s'en fussent retirez par ordre de la Reine, l'esprit & les maximes du Cardinal y regnoient encore ; & qu'aïant soufert une si rude & si injuste prison, il avoit éprouvé, que son innocence ne pouvoit établir sa sûreté [a] : qu'il espéroit la trouver dans la retraite, où il conserveroit les mêmes sentimens, qu'il avoit fait paroître tant de fois pour le bien de l'Etat, & pour la gloire du Roi. Le Maréchal de Gramont fut surpris & piqué de ce discours, aïant crû entrer en matiére avec Monsieur le Prince, & commencer quelque négotiation entre la Cour & lui : Mais il ne pouvoit pas raisonablement se plaindre, que Monsieur le Prince refusast d'adjouter foi aux paroles, qu'il lui venoit porter pour sa sûreté, puisque Lionne l'avoit choisi, pour lui confier la résolution, qu'on avoit prise chez le Comte de Montresor, de l'arêter une seconde fois. Madame la Princesse, Monsieur le Prince de Conty & Madame de Longueville se rendirent à Saint-Maur aussi-tost que Monsieur le Prince, & dans les premiers jours céte Cour ne fut pas

a Plerumque innocentes recenti invidiæ impares. *Ann.* 2.

moins grosse & moins remplie de personnes de qualité, que celle du Roi ; tous les divertissemens même s'y rencontrérent, pour servir à la politique, & les bals, les comédies, le jeu, la chasse, & la bonne chére y atiroient un nombre infini de ces gens incertains, qui s'ofrent toujours dans les commencemens des partis [a], & qui les trahissent ou les abandonnent d'ordinaire, selon leur crainte [b] ou leur intéreſt. On jugea néanmoins, que ce grand nombre pouroit rompre les mesures, qu'on auroit pû prendre d'ataquer Saint-Maur, & que céte foule, inutile & incommode en toute autre rencontre, pouvoit servir en celle-ci, & donner quelque réputation aux afaires [c].

Jamais la Cour n'avoit été partagée de tant de diverses intrigues, qu'elle l'étoit alors ; les pensées de la Reine, comme j'ai dit, se bornoient au retour du Cardinal ; les *Frondeurs* proposoient celui de Mr. de Chasteauneuf, car il leur semboit fort néceſſaire pour bien des desseins : Ils jugeoient, qu'étant une fois rétabli, il pouroit plus aisément traverser sous main le retour du Cardinal, & ocuper sa place, s'il venoit à tomber. Le Maréchal de Villeroy contribuoit autant qu'il lui étoit possible à y disposer la Reine ; mais céte afaire-là, comme toutes les autres, ne se pouvoit résoudre sans le consentement du Cardinal.

Pendant qu'on atendoit ses ordres à la Cour

[a] Ut in novo obsequio ad cuncta belli munia acres erant. *Hist.* 3.

[b] Prosperis rebus certaturi ad obsequium, adversam fortunam ex æquo detrectabant. *Hist.* 2.

[c] Magna pars ibi congregata, quòd defensoribus auxilium ob multitudinem erat. *Hist.* 3.

Cour sur les choses présentes, Monsieur le Prince balançoit encore sur le parti, qu'il devoit prendre, & ne pouvoit se déterminer ni à la paix, ni à la guerre. Le Duc de la Rochefoucault, voïant tant d'incertitude dans l'esprit de ce Prince, crût, qu'il se devoit servir de céte conjoncture, pour garantir Madame de Longueville d'aler en Normandie, & pour porter Monsieur le Prince à écouter les propositions d'acommodement. Dans céte pensée il fit voir à Madame de Longueville, qu'il n'y avoit que son éloignement, qui la pust empêcher de faire le voïage, qu'elle craignoit; que Monsieur le Prince se pouvoit aisément lasser de la protection, qu'il lui avoit donnée jusques alors, aïant un prétexte aussi spécieux, que celui de réconcilier une femme avec son mari, & sur-tout s'il croïoit s'atacher par là Monsieur de Longueville; qu'on l'acusoit de fomenter elle seule tout le désordre; qu'elle se trouveroit responsable en plusieurs façons, & envers son frere & envers le monde, d'alumer une guerre, dont les événemens seroient funestes à sa famille, ou à l'Etat; & qu'elle avoit presque également intéreſt à la conservation de l'une & de l'autre. Il lui representoit encore, que les excessives dépenses, que Monsieur le Prince seroit obligé de soutenir, ne lui laisseroient ni le pouvoir, ni peutêtre la volonté de subvenir à la sienne; & que ne tirant rien de Monsieur de Longueville, elle se trouveroit réduite à une insuportable necessité; & qu'enfin, pour remedier à tant d'inconvéniens, il étoit d'avis, qu'elle priast Monsieur le Prince de trouver bon, que Madame la Prin-

ceſſe, le Duc d'Anguien, & elle, ſe retiraſſent à Montrond, pour ne l'embaraſſer point dans un marche précipitée [a], s'il ſe trouvoit obligé de partir; & pour n'avoir pas le ſcrupule de participer à la perilleuſe réſolution, qu'il aloit prendre, ou de métre le feu dans le Roïaume par une guerre civile; ou de confier ſa vie, ſa fortune, & ſa liberté à la foi douteuſe du Cardinal Mazarin. Ce conſeil fut aprouvé de Madame de Longueville, & Monſieur le Prince voulut qu'il fuſt ſuivi bien-toſt aprés.

Le Duc de Nemours commençoit à revenir de ſon premier emportement, & bien que toutes ſes paſſions ſubſiſtaſſent encore, il ne s'y laiſſoit pas conduire avec toute l'impetuoſité, qu'il avoit fait d'abord. Le Duc de la Rochefoucault voulut ſe ſervir de céte ocaſion pour le faire entrer dans ſes ſentimens: Il lui fit connoître, que jamais leurs intérets ne pouvoient ſe rencontrer dans une guerre civile; que Monſieur le Prince pouvoit bien détruire leur fortune par de mauvais ſuccés, mais qu'il n'étoit pas de condition à profiter des bons; que la même réflexion, qui empêchoit Monſieur le Prince de prendre les armes, l'empêcheroit auſſi de les quiter, s'il les prenoit une fois: qu'il ne trouveroit pas aiſément ſa ſûreté à la Cour, aprés l'avoir ofenſée, puis qu'il n'y en avoit pû rencontrer en un tems, ou il n'avoit encore rien fait contre elle; qu'enfin, outre tout ce qu'il avoit à ménager dans l'humeur dificile de Monſieur le Prince, il devoit conſide-

a Ineſſe mulierum comitatui, quæ pacem luxu, bellum formidine morentur. *Ann.* 3.

ſidérer qu'en l'éloignant de Paris, il s'en éloignoit auſſi lui-même, & métoit ſa deſtinée entre les mains de ſon rival. Ces raiſons trouvérent le Duc de Nemours diſpoſé à les recevoir; & ſoit qu'elles lui euſſent donné des vuës qu'il n'avoit pas encore, ou que par une legéreté ordinaire aux perſonnes de ſon âge, il ſe portaſt à vouloir le contraire de ce qu'il avoit voulu [a]; il ſe réſolut enfin de contribuër à la Paix avec le même empreſſement, qu'il avoit eu juſque-là pour la guerre. Il prit donc des meſures avec le Duc de la Rochefoucault, pour agir de concert dans ce même deſſein.

Cependant, la Reine étoit de plus en plus animée contre Monſieur le Prince; les *Frondeurs* cherchoient à ſe vanger de lui par toutes ſortes de moïens, mais ils perdoient leur crédit parmi le peuple, par l'opinion qu'on avoit de leur liaiſon avec la Cour. La haine du Coadjuteur éclata particuliérement contre le Duc de la Rochefoucault: Il lui atribuoit, comme j'ai dit, la rupture du mariage de Mademoiſelle de Chevreuſe; & croïant toutes choſes permiſes pour le perdre, il n'oublioit rien pour y engager le Duc de Longueville par des voïes extraordinaires & honteuſes. Son caroſſe fut même ataqué trois fois la nuit, ſans qu'on ait pû ſavoir quels gens avoient part à de ſi fréquentes rencontres. Néanmoins toute céte animoſité ne l'empêchoit pas de travailler à ſon but, conjointement avec le Duc de Nemours; & Madame de Longueville même y donna les mains, dés qu'elle fut aſsûrée d'aler

a Ubi formido inceſſiſſet, facilis mutatu. *Hiſt.* 2.

à Montrond : mais les esprits étoient trop échaufez pour écouter la raison ; & tous les partis ont éprouvé à la fin, que ni les uns, ni les autres n'avoient bien connu leurs véritables intérets. La Cour même, que la fortune seule a soutenuë, a fait souvent des fautes considérables ; & dans la suite on a vû, que l'une & l'autre cabale s'étoit plus maintenuë par les manquemens de celle, qui lui étoit opposée, que par sa bonne conduite [a]. Cependant, Monsieur le Prince emploïoit tous ses soins à justifier ses intentions au Parlement & au peuple, & voïant bien, que la guerre qu'il aloit entreprendre, manquoit de prétexte, il essaïoit d'en trouver dans le procedé de la Reine, qui avoit rapellé auprés d'elle Servient & le Tellier, aprés les avoir éloignez à sa recommandation. Il tâchoit aussi de persuader au monde, que leur retour étoit moins pour l'ofenser, que pour concerter celui du Cardinal. Ces bruits semez parmi le peuple y faisoient quelque impression. Le Parlement étoit plus partagé que jamais ; le Premier Président étoit devenu ennemi de Monsieur le Prince, croïant qu'il avoit contribué à lui faire ôter les Seaux ; & ceux, qui étoient gagnez par la Cour, se joignoient à lui : mais la conduite des *Frondeurs* étoit plus réservée ; ils n'osoient paroître bien intentionnez pour le Cardinal ; toutefois ils le vouloient servir en éfet.

Les choses étoient en ces termes, lors que Mon-

a Fortuna non minùs, fæpe quam ratio affuit. *Hist.* 3. Non minùs vitiis hostium, quam virtute suorum. *Hist.* 4.

Monſieur le Prince quita Saint-Maur pour retourner à Paris, croïant être en état de s'y maintenir contre la Cour, & que céte conduite fiére & hardie donneroit de la réputation à ſes afaires. Il fit partir en même tems Madame la Princeſſe, Monſieur le Duc d'Anguien, & Madame de Longueville, pour aler à Montrond, dans la réſolution de s'y rendre bien-toſt aprés, & de repaſſer en Guienne, où l'on étoit bien diſpoſé à le recevoir. Il avoit envoïé le Comte de Tavanes à ſes troupes, qui ſervoient dans l'Armée de Champagne, avec ordre de les faire marcher en corps à Stenay auſſi-toſt qu'il le lui manderoit; il avoit pourvû à ſes places, & avoit deux-cens mille écus d'argent comptant: ainſi, il ſe prépara à la guerre, bien qu'il n'en euſt pas encore entiérement formé le deſſein. Néanmoins dans céte vuë il eſſaïoit d'engager des gens de qualité dans ſes intérets, & entr'autres le Duc de Bouillon & le Maréchal de Turenne. Ils étoient l'un & l'autre particuliérement amis du Duc de la Rochefoucault, qui n'oublia rien pour leur faire prendre le même parti, qu'il ſe voïoit obligé de ſuivre. Le Duc de Boüillon lui parut alors irréſolu, voulant trouver ſes sûretez & ſes avantages, parce qu'il ſe défioit preſque également de la Cour & de Monſieur le Prince, & vouloit voir l'afaire engagée, avant que de ſe déclarer. Au contraire, le Maréchal de Turenne, lui parla toujours d'une même maniére, depuis ſon retour de Stenay. Il lui dit, qu'il ne s'étoit jamais ni loüé, ni plaint de Monſieur le Prince, pour ne pas donner lieu à des éclairciſſe-

mens, dans lesquels il ne vouloit point entrer; qu'il croïoit n'avoir rien oublié pour contribuer à la liberté de Monsieur le Prince ; mais qu'il prétendoit aussi, que l'engagement, *qu'il* avoit avec lui, dust finir avec sa prison ; & qu'ainsi il pouvoit prendre des liaisons nouvelles selon son inclination, où ses intérets. Il ajoûta encore, que Monsieur le Prince ne l'avoit ménagé sur rien depuis son retour à Paris ; & que bien loin de prendre ses mesures de concert avec lui, & de lui faire part de ses desseins, il s'en étoit non seulement éloigné, mais encore il avoit mieux aimé laisser périr ces mêmes troupes, qui venoient de combatre pour lui, & qui étoient à Mr. de Turenne, que de dire un mot pour leur faire donner des quartiers d'hiver. Ce furent les raisons, avec lesquelles le Maréchal de Turenne refusa de suivre une seconde fois la fortune de Monsieur le Prince. Mais le Duc de Boüillon, qui vouloit éviter de s'expliquer avec lui, se trouvoit bien embaraſſé pour s'empêcher de répondre précisement : Monsieur le Prince & lui avoient choisi le Duc de la Rochefoucault, pour être médiateur entr'eux ; mais comme il ne voulut être garant des paroles, ni de l'un, ni de l'autre, & qu'il jugeoit bien, qu'un poste comme celui-là, est toujours délicat parmi des gens, qui doivent convenir sur tant d'importans & diférens articles * ; il les engagea à se dire eux-mêmes leurs sentimens en sa présence. Il ariva contre l'ordre de semblables éclair-

* *Il ne faut point se mêler d'être arbitre entre les Grans, qu'on ne soit assez fort, pour mètre à la raison celui, qui ne voudra pas déférer au jugement du Médiateur.* Arbitria captans, *dit Paterculo*, quibus ii se debent interponere, qui non parentem coërcere possunt. *Hist.* 2.

éclairciſſemens * , que leur converſation finit ſans aigreur, & qu'ils demeurérent ſatisfaits l'un & l'autre, ſans eſtre liez, ni engagez à rien. Il ſembloit alors, que le principal but de la Cour, & de Monſieur le Prince, fût de ſe rendre le Parlement favorable ; les *Frondeurs* afectoient de paroître ſans autre intéreſt que celui du public ; mais ſous ce prétexte ils choquoient Monſieur le Prince en toutes choſes, & s'opoſoient directement à tous ſes deſſeins. Dans les commencemens ils agiſſoient encore avec quelque retenuë, mais ſe voïant ouvertement apuïez de la Cour, le Coadjuteur trouva de la vanité à paroître ennemi declaré de Monſieur le Prince [a] : dés lors non ſeulement il s'opoſa ſans garder de meſures à tout ce qu'il propoſoit ; mais encore il n'ala plus au Palais, ſans eſtre ſuivi de ſes amis, & d'un grand nombre de gens armez. Ce procedé fier & inſolent déplût avec raiſon à Monſieur le Prince ; & il ne trouva pas moins inſuportable de ſe faire ſuivre au Palais, pour diſputer le pavé avec le Coadjuteur, que d'y aller ſeul & d'expoſer ainſi ſa vie, & ſa liberté entre les mains de ſon plus dangereux ennemi. Il crût donc, qu'il devoit préférer ſa ſûreté à tout le reſte, & ſe réſolut de n'aler plus au Parlement ſans eſtre acompagné de tout ce qui étoit dans ſes intérets. La Reine fut bien aiſe de voir naître ce nouveau ſujet de diviſion entre deux hommes, que dans ſon cœur elle haïſ-

* *Qui, ſelon la remarque de Tacite, aigriſſent plûtôt les eſprits, qu'ils ne les adouciſſent.* Paulatim inde, *dit-il en parlant de l'entrevuë d'Arminius & de Flavius ſon frére,* ad jurgia prolapſi. *Ann.* 2. *Dans un autre endroit du même livre, il dit, que ces ſortes d'entretiens ſont toujours mélez de je ne ſai quoi, qui montre, que l'on a du reſſentiment ; ou du moins qu'on le diſſimule.* Sermo, qualem ira & diſſimulatio gignit. *& puis il ajoûte* : diſceſſeruntque apertis odiis ; *& ils ſe ſéparérent ennemis déclarez.* [Germanicus & Piſon.]

a Ut magnis inimicitiis clareſceret. *Hiſt.* 2.

haïſſoit preſque également ; elle s'imaginoit aſſez quelles en pouroient être les ſuites, pour eſpérer d'être vangée de l'un par l'autre, ou de les voir périr tous deux : Néanmoins elle donnoit toutes les aparences de ſa protection au Coadjuteur, & elle voulut, qu'il fuſt eſcorté par une partie des Gendarmes & des Chevaux legers du Roi, & par des Oficiers & des ſoldats du Regiment des Gardes. Monſieur le Prince étoit ſuivi d'un grand nombre de perſonnes de qualité, & de pluſieurs Oficiers, & d'une foule de gens de toutes ſortes de profeſſions, qui ne le quitoient plus depuis ſon retour de Saint-Maur. Céte confuſion de gens de diférent parti, qui ſe trouvoient tous enſemble dans la grand'-ſale du Palais, fit aprehender au Parlement de voir ariver un déſordre, qui pouroit enveloper tous les particuliers dans un même péril, & que perſonne ne ſeroit capable d'apaiſer. Le Premier Préſident, pour prévenir ce mal, réſolut de prier Monſieur le Prince de ne ſe plus faire acompagner venant au Palais ; & même un jour que Monſieur le Duc d'Orleans ne s'y étoit point trouvé, & que Monſieur le Prince & Monſieur le Coadjuteur s'y rendirent avec tous leurs amis ; leur nombre, avec l'aigreur, qui parut dans les eſprits, augmenta la crainte du Premier Préſident. Monſieur le Prince aïant dit quelques paroles piquantes, qui s'adreſſoient au Coadjuteur, celui-ci répondit ſans s'étonner, & oſa dire publiquement, que ſes ennemis au moins ne l'acuſeroient pas d'avoir manqué à ſes promeſſes ; & que peu de perſonnes ſe trouvoient aujourdhui éxemtes de ce de-

défaut [a]. Il désignoit par là Monsieur le Prince, & lui reprochoit non seulement d'avoir manqué aux engagemens, qu'il avoit pris avec les *Frondeurs* pour le mariage de son frére avec Mademoiselle de Chevreuse ; mais encore le voïage de Noisy, lors que Monsieur le Prince de Conty, Madame & Mademoiselle de Longueville, & Messieurs de Rets, y jetérent les fondemens de la guerre de Paris ; & que Monsieur le Prince promit de se métre à leur teste, non pas pour chasser le Cardinal, selon l'intention publique ; mais seulement, pour faire sa condition meilleure avec lui, & & avoir ainsi le mérite de le garantir du mal, qu'une cabale si puissante lui pouroit faire [b]. Ces bruits semez dans le monde par les partisans du Coadjuteur, & renouvellez encore avec tant d'audace devant le Parlement assemblé, & devant Monsieur le Prince même, le devoient aparemment trouver plus sensible à céte injure qu'il ne le parut alors ; mais il fut maître de son ressentiment, & ne répondit rien [c] au discours du Coadjuteur. En même tems on vint avertir le Premier Président, que la grand'-sale étoit remplie de gens armez, & qu'étant piquez dans des intérets si opposez, il aloit ariver quelque grand malheur, si l'on n'y aportoit prontement du reméde. Alors le Premier Président dit à Monsieur le Prince, que la Compagnie lui seroit obligée, s'il lui plai-

a Rixantes flagitiis invicem objectavere, neuter falso. *Hist.* 1.

b Quo glisscentibus periculis subsidii laus augeretur. *Ann.* 15.

c Quæ, quanquam acerba, tolerabantur tamen. *Ann.* 2. Quale magnæ iræ silentium est. *Hist.* 1.

plaisoit de faire retirer ceux, qui l'avoient suivi ; qu'on étoit assemblé pour remédier aux désordres de l'Etat, & non pas pour les augmenter ; & que personne ne croiroit, que la liberté d'opiner fût aussi entiére qu'elle devoit être, tant qu'on verroit le Palais, qui devoit être l'azile de la Justice, servir de place d'armes à tout ce qui étoit capable d'exciter le tumulte & la sédition : Monsieur le Prince ofrit, sans hésiter, de faire retirer ses amis, & pria le Duc de la Rochefoucault de les faire sortir sans désordre. Le Coadjuteur se leva, & dit, qu'il aloit aussi renvoïer les siens ; & en éfet il sortit de la Grand'-Chambre, pour leur aler parler. Le Duc de la Rochefoucault, marchoit à huit ou dix pas derriére lui, & il étoit encore dans le Parquet des Huissiers, quand le Coadjuteur parut dans la grand'-sale : à sa vuë tout ce qui tenoit son parti mit l'épee à la main, sans en savoir la raison ; & les amis de Monsieur le Prince firent la même chose. Chacun se rangea du côté qu'il servoit, & en un instant les deux troupes ne furent séparées que de la longueur de leurs épées, sans que parmi tant de braves gens, & animez par tant de haines diférentes, il s'en trouvât aucun qui alongeât un coup d'épée, ou qui tirât un coup de pistolet [a]. Le Coadjuteur voïant un si grand désordre s'en voulut retirer, & retourner dans la Grand'-Chambre : mais en arivant à la porte, qui va de la sale au Parquet des Huissiers, il trouva, que le Duc de la Rochefoucault s'en étoit

a Utrimque infensi, arma primò expedire ; dein mutua formidine, non ultra jurgium processum est. *Ann.* 2.

étoit rendu maître. Il essaïa néanmoins de l'ouvrir avec éfort, mais comme elle ne s'ouvroit, que par la moitié, & que le Duc de la Rochefoucault la tenoit, il la referma en sorte dans le tems, que le Coadjuteur rentroit, qu'il l'arêta aïant la teste passée du côté du Parquet, & le corps dans la sale. Céte ocasion pouvoit tenter le Duc de la Rochefoucault aprés tout ce qui s'étoit passé entr'eux ; les raisons générales & particuliéres le poussoient à perdre son plus mortel ennemi : outre la facilité de s'en vanger, en vangeant Monsieur le Prince de la honte & du reproche, qu'il venoit d'endurer, il voïoit encore, que la vie du Coadjuteur devoit répondre de l'événement du désordre, qu'il avoit causé : mais il considéroit aussi, qu'on ne se batoit point encore dans la sale, & que personne ne venant contre lui, pour défendre le Coadjuteur, il n'avoit pas le même prétexte de l'ataquer, qu'il auroit eu, si le combat eust été commencé. Les gens même de Monsieur le Prince, qui étoient prés du Duc de la Rochefoucault, ne s'imaginoient point de quel poids étoit le service, qu'ils pouroient rendre à leur maître en céte conjoncture. Enfin, l'un, pour ne vouloir point faire une action, qui parût cruelle ; & les autres, pour estre irrésolus dans une grande afaire, & incapables de la soutenir[a] ; ils donérent tems à Champlatreux, fils du Premier Président, d'ariver avec ordre de dégager le Coadjuteur, & de le tirer ainsi du plus grand péril, où il se soit jamais trouvé.

Le

[a] Inutili cunctatione agendi tempora consumentes. *Hist.* 5.

Le Duc de la Rochefoucault le voïant entre les mains de Champlatreux retourna dans la Grand'-Chambre prendre sa place ; & le Coadjuteur y ariva dans le même tems avec tout le trouble, qu'un accident, comme celui qu'il venoit d'éviter, lui devoit causer. Il commença par se plaindre à l'assemblée de la violence du Duc de la Rochefoucault, & dit, qu'il avoit été prés d'être assassiné, & qu'on ne l'avoit tenu à la porte, que pour l'exposer à tout ce que ses ennemis auroient voulu entreprendre contre sa personne. Le Duc de la Rochefoucault répondit, qu'il faloit sans doute, que la peur lui eust ôté la liberté de juger de ce qui s'étoit passé dans ce moment-là ; qu'autrement il auroit vû qu'il n'avoit pas eu dessein de le perdre, puisqu'il ne l'avoit pas fait, aïant eu long-tems sa vie entre ses mains ; qu'en éfet il s'étoit rendu maître de la porte, & l'avoit empêché d'entrer, n'aïant pas crû, pour remédier à sa crainte, devoir exposer Monsieur le Prince & le Parlement à une sédition, que ses gens avoient émüe en le voïant ariver. Ce discours fut même suivi de quelques menaces outrageuses, qu'il lui fit publiquement ; de sorte que le Duc de Brissac, beaufrere du Duc de Rets, se crût obligé de répondre. Le Duc de la Rochefoucault & lui résolurent ensemble de se batre le jour même sans second ; mais comme le sujet de leur querelle fut publié, elle fut acordée à l'heure même par Monsieur le Duc d'Orleans. Cète afaire, qui aparemment devoit produire tant de suites, finit même ce qui pouvoit le plus contribuer aux désordres ; car le Coadjuteur évita de re-

tour-

tourner au Palais [a] ; & ainſi ne ſe trouvant plus où étoit Monſieur le Prince, il n'y eut plus lieu de craindre d'accident pareil à celui, qui avoit été ſi prés d'ariver. Néanmoins, comme la fortune a ſouvent plus de part aux événemens, que la conduite des hommes, elle fit rencontrer Monſieur le Prince & le Coadjuteur dans le tems qu'ils ſe cherchoient le moins, & en un état bien diférent de celui, où ils avoient été au Palais : car un jour que Monſieur le Prince en ſortoit, aïant le Duc de la Rochefoucault dans ſon caroſſe, & ſuivi d'une foule innombrable de peuple, il rencontra le Coadjuteur revétu de ſes habits pontificaux, & menant la proceſſion avec pluſieurs chaſſes & reliques. D'abord Monſieur le Prince s'areſta, pour rendre plus de déférence à l'Egliſe, & le Coadjuteur continuant ſon chemin ſans s'émouvoir, ſe voïant vis-à-vis de Monſieur le Prince, lui fit une profonde révérence, & lui donna ſa bénédiction, & au Duc de la Rochefoucault auſſi : elle fut reçuë de l'un & de l'autre avec toutes les aparences de reſpect, bien que pas un des deux ne ſouhaitât, qu'elle eût l'éfet, que le Coadjuteur deſiroit. En ce même tems, le peuple, qui ſuivoit Monſieur le Prince, émû par une telle rencontre cria mille injures au Coadjuteur, & ſe préparoit à le métre en piéces [b], ſi Monſieur le Prince n'euſt fait deſcendre ſes gens pour apaiſer ce tumulte, & remétre chacun en ſon devoir.

a Quæ caſus obtulerat in ſapientiam vertenda ratus. *Ann.* 1.

b Manus intentantes . . . ſimul ingruunt : jamque exitii certus, adcurſu (eorum) qui cum (principe) advenerant, protectus eſt. *Ann.* 1.

GUER-

GUERRE DE GUIENNE.

CEpendant, toutes choſes contribuoient à augmenter les défiances & les ſoupçons de Monſieur le Prince. Il voïoit, que la Majorité du Roi aloit rendre ſon autorité abſolüe ; il connoiſſoit l'aigreur de la Reine contre lui, & voïoit bien, que le conſidérant comme un obſtacle au retour du Cardinal, elle n'oubliroit rien pour le perdre, ou pour l'éloigner. L'amitié de Monſieur le Duc d'Orleans lui paroiſſoit un apui bien foible & bien douteux, pour le ſoutenir dans un tems ſi dificile ; & il ne pouvoit croire qu'elle fût long-tems ſincere, puiſque le Coadjuteur avoit toujours beaucoup de crédit auprés de lui.

Tant de ſujets de craindre pouvoient bien avec raiſon empêcher Monſieur le Prince de ſe trouver au Parlement le jour, que le Roi y devoit eſtre déclaré Majeur ; mais tout cela n'auroit pu encore le porter à rompre avec la Cour, & à ſe retirer dans ſes Gouvernemens, ſi l'on eût laiſſé les choſes dans les termes, où elles étoient, ou continué de l'amuſer de quelque négociation. Monſieur le Duc d'Orleans vouloit empêcher une rupture ouverte, croïant ſe rendre néceſſaire aux deux partis, & vouloit preſqu'également éviter de ſe broüiller avec l'un, ou avec l'autre : mais la Reine étoit d'un

d'un ſentiment bien contraire, nul retardement ne pouvoit ſatisfaire ſon eſprit irrité, & elle recevoit toutes les propoſitions de traité, comme autant d'artifices, pour faire durer l'éloignement du Cardinal. Dans céte vüe, elle propoſa de rétablir Mr. de Chaſteauneuf dans les afaires, de redonner les ſeaux au Premier Préſident Molé, & les Finances à la Vieuville. Elle crut avec raiſon, que le choix de ces trois Miniſtres, ennemis particuliers de Monſieur le Prince, acheveroit de lui ôter toute eſpérance d'acommodement.

Ce deſſein eût auſſi bien-tôt le ſuccés qu'elle avoit ſouhaité; car il fit connoitre à Monſieur le Prince, qu'il n'avoit plus rien à ménager avec la Cour, & avança ainſi en un moment toutes lés réſolutions, qu'il n'avoit pas priſes de lui-même. Il ala à Trie chez le Duc de Longueville, aprés avoir écrit au Roi les raiſons, qui l'empêchoient de ſe trouver auprés de ſa perſonne le jour de ſa Majorité. Céte létre lui fut renduë par Monſieur le Prince de Conty, qui reſta à Paris, pour aſſiſter à céte cérémonie. Le Duc de la Rochefoucault y demeura auſſi ſous le même prétexte, mais en éfet, pour conclure avec le Duc de Boüillon, qui ofroit de ſe déclarer pour Monſieur le Prince, & de joindre à ſes intérets le Maréchal de Turenne, le Prince de Tarente, & le Marquis de la Force, auſſi-tôt que Monſieur le Prince auroit été reçu dans Bordeaux, & que le Parlement ſe ſeroit déclaré pour lui, en donnant un arreſt d'Union. Le Duc de la Rochefoucault lui promit pour Monſieur le Prince les conditions ſuivantes:

De

De lui donner la Place de Stenay avec ſon domaine, pour en joüir aux mêmes droits que Monſieur le Prince, juſqu'à ce qu'il lui euſt fait rendre Sedan, ou qu'il l'euſt mis en poſſeſſion de la récompenſe, que la Cour lui avoit promiſe pour l'échange de céte Place.

De lui ceder ſes prétenſions ſur le Duché d'Albret.

De le faire recevoir dans Bellegarde avec le commandement de la Place, & de ne point faire de traité, ſans y comprendre l'article du rang de ſa Maiſon.

De lui fournir une ſomme d'argent dont ils conviendroient pour lever des troupes, & pour faire la guerre.

Le Duc de la Rochefoucault lui propoſoit encore d'envoïer Mr. de Turenne à Stenay, à Clermont, & à Danvilliers, pour y commander les vieilles troupes de Monſieur le Prince, qui s'y devoient retirer, leſquelles jointes à celles, que les Eſpagnols y devoient envoïer de Flandre, feroient ocuper le même poſte à Mr. de Turenne, que Madame de Longueville & lui y avoient tenu durant la priſon des Princes. Il eut charge de Monſieur le Prince de lui dire enſuite, que ſon deſſein étoit de laiſſer Mr. le Prince de Conty, Madame de Longueville, & Mr. de Nemours à Bourges & à Montrond, pour y faire des levées, & ſe rendre maîtres du Berri, du Bourbonnois, & d'une partie de l'Auvergne, pendant que Monſieur le Prince iroit à Bordeaux, où il étoit apellé par le Parlement, & par le peuple, & où les Eſpagnols lui fourniroient des troupes, de l'argent, & des vaiſſeaux, ſuivant

vant le traité du Marquis de Sillery avec le Comte de Fuenſaldagne, pour faciliter la levée des troupes, qu'il devoit faire en Guienne : que le Comte du Doignon entroit dans ſon parti avec les places de Broüage, de Ré, d'Oleron, & de la Rochelle ; que le Duc de Richelieu feroit des levées en Saintonge & au païs d'Aunis ; le Marquis de la Force en Guienne ; le Duc de la Rochefoucault en Poitou & en Angoumois ; le Marquis de Monteſpan en Gaſcogne ; Mr. d'Arpajou en Roüergue ; & que Mr. de Marſin, qui commandoit l'armée de Catalogne, ne manqueroit pas de reconnoiſſance. Tant de belles aparences fortifiérent le Duc de Boüillon dans le deſſein qu'il avoit de s'engager avec Monſieur le Prince, & il en donna ſa parole au Duc de la Rochefoucault aux conditions que j'ai dites. Cependant, Monſieur le Prince ne pût engager ſi avant le Duc de Longueville, ni en tirer aucune parole poſitive, ſoit qu'il fuſt irréſolu, ou qu'il ne voulût pas apuïer un parti, que ſa femme avoit formé, ou enfin, qu'il cruſt qu'étant engagé avec Monſieur le Prince il ſeroit entrainé plus loin, qu'il n'avoit acoutumé d'aler.

Monſieur le Prince arivant à Chantilly, aprit qu'on prenoit des meſures contre lui, & que malgré les inſtances de Monſieur le Duc d'Orleans la Reine n'avoit pas voulu retarder de 24 heures la nomination des trois Miniſtres. Voïant donc la néceſſité de ſe retirer en lieu de sûreté, il en donna avis à Monſieur le Duc d'Orleans, & manda à Mr. le Prince de Conty, & aux Ducs de Nemours & de la

Rochefoucault, de ſe rendre le lendemain à Eſſone, pour prendre enſemble le chemin de Montrond. Ce départ, que tout le monde prévoïoit depuis ſi long-tems, que Monſieur le Prince jugeoit neceſſaire à ſa ſeureté, & que la Reine avoit toujours ſouhaité comme un acheminement au retour du Cardinal, ne laiſſa pas d'étonner les uns & les autres ; chacun ſe repentit d'avoir mis les choſes au point où elles étoient, & la Guerre Civile leur parut alors avec tout ce que ſes événemens ont d'horrible & d'incertain. Il fut même au pouvoir de Monſieur le Duc d'Orleans de ſe ſervir utilement de céte conjoncture, & Monſieur le Prince demeura un jour entier à Angerville chez le Préſident Perrault, pour y atendre ce que ce Duc lui vouloit propoſer. Mais comme les moindres circonſtances ont d'ordinaire trop de part aux plus grandes afaires, il ariva en celle-ci, que Monſieur le Duc d'Orleans aïant diſpoſé la Reine à donner quelque ſatisfaction à Monſieur le Prince, ſur le ſujet des trois Miniſtres, il ne voulut pas prendre la peine de lui écrire de ſa main à l'heure même, & diféra d'un jour de lui en donner avis. De ſorte que Croiſſy, qui lui devoit porter céte dépéche à Angerville, où il étoit en état d'entendre à un acommodement, le trouva arivé à Bourges, où les aplaudiſſemens des peuples & de la Nobleſſe avoient ſi fort augmenté ſes eſpérances, qu'il cruſt que tout le Roïaume aloit imiter cet éxemple, & ſe déclarer pour lui.

Le voïage de Croiſſy aïant donc été inutile, Monſieur le Prince continua le ſien, & ariva à Mont-

à Montrond, où Madame la Princeſſe & Madame de Longueville l'atendoient. Il y demeura un jour, pour voir la place, qu'il trouva la plus belle, & au meilleur état du monde. Ce jour-là même, il dreſſa une ample inſtruction pour traiter avec le Roi d'Eſpagne, où furent compris ſes plus conſidérables amis. Mr. Laiſné fut choiſi pour céte négociation. En ſuite, Monſieur le Prince donna de l'argent à Monſieur ſon frére, & à Mr. de Nemours, pour faire des levées dans les Provinces voiſines, laiſſant avec eux Vineüil Intendant de juſtice, pour commencer à lever la taille ſur le Berri & ſur le Bourbonnois. Il recommanda fort de ménager la ville de Bourges, & de la maintenir dans la diſpoſition, où il l'avoit laiſſée. Le lendemain, il partit de Montrond avec le Duc de la Rochefoucault, chez qui il paſſa, & trouva beaucoup de Nobleſſe, qui le ſuivit. Il ſe rendit avec aſſez de diligence à Bordeaux, où Madame la Princeſſe & Mr. le Duc d'Anguien arivérent bien-tôt aprés. Il y fut reçu de tous les Corps de la Ville avec beaucoup de joie, & il eſt dificile de dire, ſi ces peuples boüillans, & acoutumez à la révolte, furent plus touchez de l'éclat de ſa naiſſance & de ſa réputation, que de ce qu'ils le conſidéroient, comme le plus puiſſant ennemi du Duc d'Epernon. Il trouva le Parlement dans la même diſpoſition, & qui donna en ſa faveur tous les arrêts, qu'il pût déſirer.

Les choſes étant ſi heureuſement commencées, il crut n'avoir rien de plus important à faire, que de prendre tous les revenus du

Roi à Bordeaux, & de se servir de cet argent, pour faire prontement ses levées, jugeant bien que la Cour marcheroit à lui en diligence avec ce qu'elle auroit de troupes, pour ne lui donner pas le tems de métre les siennes sur pié. Dans céte vuë, il distribua son argent à tous ceux, qui étoient engagez avec lui, & les pressa tellement d'avancer leurs levées, que céte précipitation leur servit de prétexte, pour en faire de mauvaises.

Peu de jours aprés son arivée, le Comte du Doignon le vint trouver, & se déclara ouvertement pour son parti; le Duc de Richelieu, & le Marquis de la Force firent la même chose, & le Prince de Tarente, qui s'étoit rendu à Taillebourg, lui manda, qu'il entroit aussi dans ses intérets. Mr. d'Arpajou fut plus dificile, & il eut encore en céte ocasion la même conduite, dont il avoit déja reçu des récompenses durant la prison des Princes; car il demanda des conditions, qu'on ne lui pût acorder, & traita avec la Cour, quand il vit tomber les afaires de Monsieur le Prince.

Cependant, le Duc de la Rochefoucault donne avis au Duc de Boüillon de ce qui s'étoit passé au Parlement de Bordeaux, & lui mande, que les conditions, qu'il avoit desirées, étant acomplies, on atendoit l'éxécution de ses promesses. Ce Duc évita assez longtems, de répondre nétement, voulant tout à la fois se ménager avec la Cour, qui lui fesoit de grandes avances, & ne point rompre avec Monsieur le Prince, dont il pouvoit avoir besoin. Il voïoit aussi, que Mr. de Turenne, qu'il avoit crû inséparable de ses intérets, lui refu-

refuſoit de ſe joindre à ceux de Monſieur le Prince ; que le Prince de Tarente y étoit entré ſans lui ; & que le Marquis de la Force demeuroit uni avec Mr. de Turenne. Il jugeoit encore, que n'étant pas ſuivi de ſon frére, ni des autres, que j'ai nommez, dont il avoit répondu au Duc de la Rochefoucault, ſa conſidération & ſa sûreté ſeroient moindres dans le parti, qu'il aloit prendre ; & que Monſieur le Prince ne témoigneroit pas plus de reconnoiſſance pour les choſes, que Mr. de Turenne & lui pouroient faire à l'avenir, que pour ce qu'ils avoient fait par le paſſé. Il voïoit de plus, qu'il faudroit refaire un nouveau traité avec Monſieur le Prince, moins avantageux, que celui, dont ils étoient déja convenus. Enfin, toutes ces raiſons jointes aux promeſſes de la Cour, & apuïées de tout le crédit & de toute l'induſtrie de Madame de Boüillon, qui avoit beaucoup de pouvoir ſur ſon mari, l'empêchérent de ſuivre ſon premier deſſein, & de ſe déclarer pour Monſieur le Prince ; mais pour ſortir de cet embaras, il voulut ſe rendre médiateur de ſon acommodement avec la Cour. Et aprés avoir eu des conférences particuliéres avec la Reine ſur ce ſujet, il renvoïa Gourville, qui lui avoit été dépêché par le Duc de la Rochefoucault, ofrir à Monſieur le Prince tout ce qu'il avoit demandé pour lui, & pour ſes amis, avec la diſpoſition du Gouvernement de Blaye, ſans éxiger de lui d'autres conditions, que celles, que Servient & de Lionne lui avoient demandées dans le premier projet de traité, qui ſe fit à Paris à la ſortie de ſa priſon.

D'ailleurs, Mr. de Chasteauneuf fesoit faire d'autres propositions d'acommodement par le même Gourville, mais comme elles aloient à empêcher le retour du Cardinal, il ne pouvoit pas balancer par ses ofres celles que la Reine lui avoit fait faire par le Duc de Boüillon. Il s'engageoit seulement à demeurer inséparablement uni à Monsieur le Prince aprés la chute du Cardinal, & à lui donner dans les afaires toute la part, qu'il pouvoit desirer. On lui ofroit encore de la part de la Cour, de consentir à une entrevuë de lui & de Monsieur le Duc d'Orleans à Richelieu, pour y éxaminer ensemble les conditions d'une paix sincére, dans laquelle il sembloit, que la Cour vouloit agir de bonne foi. Mais pour le malheur de la France, & pour celui de Monsieur le Prince, il ferma l'oreille à tant de partis avantageux, irrité de ce que les ofres de la Reine se fesoient par l'entremise du Duc de Boüillon. Car il s'étoit atendu, que ce Duc & son frére seroient d'un grand poids dans son parti, dautant que personne ne pouvoit soutenir comme eux les postes de Bellegarde & de Stenay; & d'ailleurs les vieilles troupes, qu'il y avoit laissées, pour être commandées par Mr. de Turenne, devenoient par là inutiles, & couroient fortune de se dissiper, ou d'être défaites. Il considéroit encore, que les mesures, qu'il avoit prises avec les Espagnols, du côté de ses Places de Champagne, n'auroient aucun éfet, & que ses troupes, & les Espagnols même, n'auroient aucun autre Chef, qui pust remplir ce poste avec la même estime, qu'on avoit pour Mr. de Turenne.

Tou-

Toutes ces raiſons touchoient ſenſiblement Monſieur le Prince, & bien qu'il eſſaïât de cacher ſon reſſentiment, il ne laiſſa pas de répondre aſſez ſeichement au Duc de Boüillon, qu'il n'étoit pas honnête d'écouter des propoſitions, qu'on ne vouloit pas éfectuer ; qu'il ſe déclarât comme il avoit promis ; que Mr. de Turenne ſe rendit à la tête de ſes troupes, qui avoient marché à Stenay, & qu'alors il ſeroit en état d'entendre les ofres de la Cour, & de faire un traité glorieux. Gourville fut chargé de céte réponſe, & de dire à Monſieur le Duc d'Orleans les raiſons, qui lui feſoient refuſer l'entrevüe de Richelieu. Les principales étoient, que le but de céte conférence n'étoit pas de faire la paix, mais ſeulement de l'empécher de pouvoir faire la guerre : que dans le tems, où tous les Corps de l'Etat étoient ſur le point de ſe déclarer contre la Cour, & que les Eſpagnols préparoient des ſecours conſidérables d'hommes, d'argent, & de vaiſſeaux, on le vouloit engager à une négociation publique, dont le ſeul bruit empécheroit ſes levées, & lui débaucheroit tous ceux, qui étoient prêts de ſe joindre à ſon parti. Outre ces raiſons générales, il y en avoit encore de particuliéres, qui ne lui permétoient pas de confier ſes intérets à Monſieur le Duc d'Orleans, dont la liaiſon étroite avec le Coadjuteur de Paris, ſon ennemi déclaré, lui étoit ſuſpecte, ainſi que celle de ce Prélat avec la Cour, qui venoit de lui prométre le Chapeau de Cardinal. Incident, qui lui fit prendre une étrange réſolution. Car voïant, que le Coadjuteur, & par intérêt, & par va-

nité, afectoit de le traverſer ſans ceſſe, il forma le deſſein de le faire enlever dans Paris. Quelque impoſſible que parût céte entrepriſe, Gourville s'en chargea, aprés en avoir reçu un ordre ſigné de Monſieur le Prince ; &, ſans doute, le Coadjuteur euſt été pris un ſoir, qu'il ala à l'Hôtel de Chevreuſe, s'il en fût ſorti dans ſon caroſſe ; mais l'aïant renvoïé avec ſes gens, il n'y eut pas moien de ſavoir certainement celui, qui le remena. De ſorte que l'afaire fut retardée de quelques jours, & découverte enſuite, car il eſt tres-rare, que ceux, dont on eſt obligé de ſe ſervir en de telles rencontres, aient aſſez de diſcrétion, pour ſe contenter de la connoiſſance, qu'on leur veut donner, ou aſſez de fidélité & de ſecret, pour l'éxécuter sûrement.

Les choſes ſe diſpoſoient ainſi de tous côtez à faire la guerre : Mr. de Chaſtauneuf, qui étoit alors Chef du Conſeil, avoit fait marcher la Cour à Bourges, & la préſence du Roi avoit d'abord mis céte ville dans ſon obéïſſance : au bruit de ces heureux commencemens, Monſieur le Prince de Conty, Madame de Longueville, & Mr. de Nemours, furent obligez de partir de Montrond avec leurs troupes, pour ſe retirer en Guienne. Ils laiſſérent le Chevalier de Riviére à l'extremité, & le même jour il mourut, regreté de tous ceux, qui le connoiſſoient ; car outre qu'il avoit toutes les qualitez néceſſaires à un Gentilhomme, on verra peu de perſonnes de ſon âge, qui aient donné autant de preuves de conduite, de fidélité, & de déſintereſſemment, en des rencontres auſſi hazardeuſes, que celles où il s'étoit trouvé.

Le

Le Marquis de Pergan demeura pour commander dans la Place, qui étoit bloquée par un petit Corps d'armée logé à Saint-Amand, dont Palluau étoit Lieutenant-Général. La Cour s'étoit en ſuite avancée à Poitiers, & Mr. de Chaſteauneuf inſiſtoit, pour la faire marcher à Angoulême, jugeant, que la guerre n'aïant autre prétexte que le retour du Cardinal, il faloit profiter de ſon abſence, & qu'il ſufiſoit pour les intérets de l'Etat, & encore plus pour les ſiens particuliers, de faire durer ſon éloignement. Il repreſentoit encore, que la préſence du Roi étoit un puiſſant remede pour retenir les peuples dans la naiſſance des déſordres [a]; qu'en s'aprochant de Monſieur le Prince, qui n'étoit point aſsûré de la Guienne, ni du Parlement de Bordeaux, on diſſiperoit aiſément ſes deſſeins, qui, au contraire, s'afermiroient par l'éloignement de la Cour. Mais les conſeils de Chaſteauneuf étoient trop ſuſpects au Cardinal, pour être ſuivis à Poitiers, ſans avoir été éxaminez à Cologne: & comme il faloit atendre ſes ordres, leur retardement & leur diverſité cauſérent des irréſolutions continuelles, & tinrent la Cour incertaine à Poitiers, juſqu'à ſon retour, qui fut bien-tôt aprés.

De l'autre part, le Baron de Batteville étoit arrivé dans la Riviére de Bordeaux avec la flote d'Eſpagne, compoſée de huit vaiſſeaux de guerre, & de quelque brulots. Il fortifioit Talmont, où il y avoit un Corps d'infanterie de quinze-cens hommes. La ville

a Sueti adversùm fortuita aſpectu Principis refoveri. *Tac. Ann.* 15.

de Saintes s'étoit renduë ſans réſiſtance ; Taillebourg, qui a ſon port ſur la Charante, étoit aſſez bien fortifié, & Monſieur le Prince étoit maître de la Riviére juſqu'à Angoulême, excepté Coignac. Le Comte de Jonſac, Lieutenant de Roi en Saintonge, & Gouverneur particulier de Coignac, s'y étoit retiré, afin que céte Place lui aidât à rendre ſa condition meilleure dans le parti, où il entreroit, ne ſachant encore auquel il ſe devoit joindre. Dans céte incertitude, il entra en commerce de létres avec Monſieur le Prince, & lui écrivit aſſez de choſes, pour lui donner lieu de croire, qu'il ne demandoit qu'à ſauver les aparences, & qu'il remétroit bien-tôt ſa ville entre ſes mains, ſi l'on feſoit mine de l'aſſiéger. Céte eſpérance, plutôt que l'état des forces de Monſieur le Prince, qui étoient alors trespetites, lui fit prendre la réſolution de marcher à Coignac. Il voïoit de quelle importance il lui étoit de donner réputation à ſes armes, mais il ſavoit bien auſſi, que manquant de troupes, & de tout ce qu'il faut pour faire un ſiége, il n'y avoit que celui-là ſeul, où il puſt prétendre de réuſſir. De ſorte que fondant toutes ſes eſpérances ſur ce Gouverneur, il fit partir le Duc de la Rochefoucault de Bordeaux, pour aſſembler ce qui ſe trouveroit ſur pié, qui n'étoit en tout, que trois Régimens d'infanterie & trois-cens chevaux, avec ordre d'aler inveſtir Coignac, où le Prince de Tarente ſe devoit rendre avec ce qu'il avoit de troupes. Le bruit de leur marche s'étant répandu dans le païs, on retira en diligence à Coignac tout ce qui pût être transporté de la Cam-

Campagne, & beaucoup de Nobleſſe s'y retira auſſi, pour témoigner ſon zele au ſervice du Roi, & plus aparemment encore, pour garder eux-mêmes ce qu'ils y avoient fait porter. Ce nombre conſidérable de gentilshommes retint aiſément les Bourgeois, & les fit réſoudre à fermer les portes de la Ville, dans l'eſpérance d'être bien-tôt ſecourus par le Comte d'Harcourt, Général des troupes du Roi, qui s'avançoit vers eux. Mais comme ils avoient peu de confiance au Comte de Jonſac, & qu'ils le ſoupçonnoient preſque également d'être foible, & d'être gagné par Monſieur le Prince, ils l'obſervérent de ſi prés, qu'on peut dire, qu'il ſe réſolut enfin de défendre la Place, parce qu'on lui ôta le pouvoir de la rendre.

Ce fut en cela ſeul, que la Nobleſſe témoigna quelque vigueur, car durant huit jours, que les gens de Monſieur le Prince demeurérent devant Coignac, ſans armes, ſans munitions, ſans oficiers, & ſans diſcipline, &, outre cela, fatiguez par des pluies continuelles, qui emportérent le pont de bateaux qu'on avoit fait ſur la Charante, pour la communication des quartiers; jamais ceux de dedans ne ſe prévalurent de ces déſordres, ſe tenant renfermez avec les Bourgeois, & ſe contentant de faire tirer par derriére les murailles. Monſieur le Prince étant néanmoins averti, que la Ville étoit ſur le point de ſe rendre, partit de Bordeaux, & ſe rendit au Camp avec le Duc de Nemours. Le lendemain de ſon arivée, le Comte d'Harcourt averti, que le pont de bateaux étoit rompu, & que Nort, Ma-

réchal de Camp, étoit retranché dans un Faubourg de l'autre côté de la Riviére avec 500. hommes, ſans qu'il puſt être ſecouru, marcha à lui avec 2000 hommes de pié des Gardes Françoiſes & Suiſſes, & avec les Gendarmes & les Chevaulegers du Roi, les Gardes, & de la Nobleſſe. Il força Nort dans ſon quartier, ſans trouver preſque de réſiſtence, & ſecourut ainſi Coignac à la vüe de Monſieur le Prince, qui étoit logé au delà de la Riviére. Le Comte d'Harcourt ſe contenta d'avoir ſauvé la Place, & laiſſa retirer Monſieur le Prince, ſans le ſuivre.

Bien que ce ſuccés fût peu conſiderable de ſoi-même, il augmenta néanmoins les eſpérances du Comte d'Harcourt, & donna de la réputation à ſes armes. Il ſe crût même en état de faire des progrés, & ſachant, que le Marquis d'Eſtiſſac avoit remis la Rochelle en l'obéiſſance du Roi; excepté les Tours, qui ferment le port, il fit deſſein d'y aler avec ſes troupes, s'aſsûrant ſur la bonne volonté des habitans, & ſur la haine qu'ils portoient au Comte du Doignon, leur Gouverneur. Il avoit fait fortifier les Tours, & y tenoit une Garniſon Suiſſe, ſe défiant preſque de tout le monde, & croïant trouver parmi céte nation plus de fidélité, que dans la ſienne propre. Mais la ſuite lui fit bien-tôt voir, que ſes meſures étoient fauſſes, car la peur & l'intéreſt, qui rendent ces ſortes de gens auſſi infidéles que les autres, fournirent aux Suiſſes des prétextes de faire encore plus que ce qu'il avoit apréhendé des François. Il eſt certain, que céte défiance du Comte du Doignon fut la ruine du parti

de

de Monſieur le Prince, qui ſans cela auroit marché d'abord à la Rochelle avec toutes ſes troupes, pour rétablir ſes anciennes fortifications, & pour y faire le ſiége de la guerre, avec toute la commodité, qu'une ſituation, comme celle-là, lui pouvoit aporter: au-lieu que pour ménager l'eſprit jaloux & incertain de cet homme, il fut contraint de demeurer inutile à Tonay-Charante, & de voir perdre la Rochelle, ſans oſer même propoſer de la ſecourir. Il eſt vrai auſſi, que le peu de reſiſtence de la Garniſon des Tours ne lui donna pas grand loiſir d'en former le deſſein; car le Comte d'Harcourt étant arivé avec ſes troupes à la Rochelle, aſſiſté du Marquis d'Eſtiſſac, pourvû nouvellement des Gouvernemens du Comte du Doignon, il trouva les habitans diſpoſez à lui donner toute l'aſſiſtence qu'il en pouvoit atendre. Cependant, les Tours étoient en état de l'arêter quelque tems, ſi les Suiſſes euſſent été auſſi braves & auſſi fidéles, que ce Comte l'avoit crû. Mais au-lieu de répondre à ce qu'il en atendoit, ils crurent ſe devoir racheter par une trahiſon, & aprés une reſiſtence de trois jours, le Comte d'Harcourt leur aïant mandé qu'il ne leur feroit point de quartier, s'ils ne poignardoient Baſſe, leur Commandant, ils n'eurent point d'horreur d'un tel ordre, & commencerent à l'éxécuter: mais Baſſe, croïant trouver plus de compaſſion auprés du Comte d'Harcourt, que parmi ſes propres Soldats, ſe jeta tout bleſſé qu'il étoit du haut des Tours dans le port, où ce Général le fit achever en ſa préſence, ſans ſe laiſſir fléchir par les priéres des Oficiers, qui de-

demandoient ſa grace, ni par un ſpectacle ſi pitoïable. La perte de céte place nuiſit à la réputation des armes de Monſieur le Prince, car on atribua au peu de confiance qu'il avoit en ſes troupes ce qui n'étoit qu'un égard, qu'il avoit falu avoir aux ombrages du Comte du Doignon. Il fut vivement touché de céte nouvelle, & s'imaginant, que toutes les autres Places ſuivroient cet éxemple, il ſe retira à Broüage, d'où il ne ſortit plus juſqu'à ce qu'il eût fait ſon traité avec la Cour, dont aparemment il a eu ſujet de ſe repentir.

Le Comte d'Harcourt encouragé par ces bons ſuccés, & fortifié par des troupes, qui avoient joint ſon armée, ſe réſolut de marcher à Monſieur le Prince, qui étoit à Tonay-Charante. Mais lui, jugeant bien par le nombre, & par le peu de diſcipline de ſes troupes, qu'il étoit de beaucoup inférieur à l'Armée du Roi, ne crut pas la devoir atendre dans le lieu où il étoit, & paſſant de nuit la Riviere ſur un pont de bateaux, il ſe retira à la Bergerie, qui n'eſt qu'à demi-lieüe de Tonay-Charante. Les ennemis ſe contentérent d'avoir défait deux eſcadrons le jour d'auparavant, & lui donnérent tout le tems, qui fut néceſſaire, pour faire ſauter la Tour de Tonay-Charante, & ſe retirer à la Bergerie ſans être pouſſé. Le Comte d'Harcourt perdit alors une belle ocaſion de le combatre dans ſa retraite, & à demi paſſé. Il en eut encore le même jour une plus avantageuſe, dont il ne sût pas ſe prévaloir, car il ariva que Monſieur le Prince ſe repoſa entiérement ſur un Marechal-de-Camp, à qui il avoit donné ordre de bruler, ou de briſer le pont de ba-

bateaux, & sur céte asſûrance, il mit ſes troupes en divers quartiers, dont quelques-uns étoient éloignez du ſien d'une lieüe & demie, ſans craindre qu'on puſt aler à lui, la Riviére étant entre-deux. Mais l'Oficier, au-lieu de ſuivre éxactement ſon ordre, ſe contenta de détacher les bateaux, & de les laiſſer aler au cours de l'eau. De ſorte qu'étant repris par les gens du Comte d'Harcourt, ils retirent le pont dans une heure, & à l'inſtant même il fit paſſer trois-cens chevaux, & quelque infanterie, pour garder la tête du pont. Céte nouvelle fut portée à Monſieur le Prince à la Bergerie, & il crut d'autant plus, que le Comte d'Harcourt marcheroit au milieu de ſes quartiers, pour les tailler en piéces l'un aprés l'autre, qu'il jugeoit, que c'étoit le parti qu'il avoit à prendre. Cela l'obligea de mander à ſes troupes de quiter leurs quartiers, & de revenir en diligence à la Bergerie, & de ce pas il marcha vers Tonay-Charante avec les Ducs de Nemours & de la Rochefoucault, ſes Gardes, & ce qui ſe trouva d'Oficiers & de Volontaires auprés de lui, pour voir le deſſein des ennemis, & tâcher de les amuſer juſqu'à ce que ceux de ſes gens, qui étoient plus éloignez, le fuſſent venu joindre. Il trouva vrai l'avis qu'on lui avoit donné, & que les trois-cens chevaux étoient en bataille dans la prairie, qui borde la Riviere: mais il vit bien que les ennemis n'avoient pas eu le deſſein, qu'il avoit apréhendé, ou qu'ils avoient perdu le tems de l'éxécuter, puisque n'étant pas paſſez, lors qu'ils le pouvoient ſans empêchement, il n'y avoit pas d'aparence, qu'ils le

fiſ-

fiſſent en ſa préſence. L'on eſcarmoucha quelque tems ſans perte conſidérable de part & d'autre, & l'Infanterie étant arivée, il fit faire un long retranchement vis-à-vis du pont de bateaux, laiſſant la prairie & la riviére entre le Comte d'Harcourt & lui. Les deux Armées demeurérent plus de trois ſemaines dans les mêmes logemens, ſans rien entreprendre, & elles ſe contentérent de vivre l'une & l'autre dans un païs fertile, & où toutes choſes étoient en abondance.

Cependant, les longueurs du Duc de Boüillon, & toute ſa conduite, firent bien juger à Monſieur le Prince, qu'il n'avoit plus rien à ménager avec lui, ni avec Mr. de Turenne; &, pour céte raiſon, il s'emporta contre eux avec une aigreur extreme, quoique leurs engagemens euſſent été diférens. Car il eſt vrai, que le Duc de Boüillon étoit convenu avec le Duc de la Rochefoucault, & enſuite avec Mr. Laiſné de toutes les conditions que j'ai dites, & qu'il crut s'en pouvoir dégager pour les raiſons que j'ai marquées. Mr. de Turenne, au contraire, s'étant entiérement ſéparé des intérets de Monſieur le Prince, dés ſa ſortie de priſon, ignoroit même, à ce qu'il a dit depuis, les traitez & les engagemens du Duc de Boüillon.

Monſieur le Prince ſe voïant dans la néceſſité d'envoïer prontement un homme, pour ſoutenir le poſte, qu'il avoit deſtiné à Mr. de Turenne, jeta les yeux ſur le Duc de Nemours, dont la naiſſance & la valeur extreme pouvoient en quelque forte ſupléer à la capacité de Mr. de Turenne. Il le fit donc partir en diligence, pour

pour aler en Flandre, mais n'aïant pû ſuporter les incommoditez de la Mer, il fut contraint d'aler par terre, avec beaucoup de tems & de péril, à-cauſe des troupes, qui ramenoient le Cardinal en France. Il renvoïa auſſi le Duc de la Rochefoucault à Bordeaux, pour diſpoſer Mr. le Prince de Conty à s'en aler à Agen afermir les eſprits des peuples, qui commençoient à changer de ſentiment ſur le nouveau progrés des armes du Roi. Il le chargea encore de propoſer au Parlement de Bordeaux, de conſentir, que le Baron de Batteville & les Eſpagnols fuſſent mis en poſſeſſion de la Ville & du Château de Bourg, qu'ils ofroient de fortifier.

Sur ces entrefaites, Fontrailles vint trouver Monſieur le Prince de la part de Monſieur le Duc d'Orleans, pour voir l'état de ſes afaires, & pour l'informer, que le Parlement de Paris étoit preſt de ſe joindre à S. A. R. pour empêcher le retour du Cardinal Mazarin, & que, dans céte afaire, ſa dite Alteſſe vouloit agir de concert avec lui. Fontrailles lui propoſa auſſi une reconciliation avec le Coadjuteur, diſant, que Monſieur le Duc d'Orleans la deſiroit ardemment. Monſieur le Prince ne répondit rien de poſitif ſur cet article, ſoit qu'il ne puſt pas prendre de meſures certaines avec le Coadjuteur; ſoit qu'il cruſt, que celles, qu'il prendroit, ne ſeroient pas aprouvées de Madame de Longueville & du Duc de la Rochefoucault, à qui il avoit promis de ne ſe point réconcilier avec le Coadjuteur, que de leur conſentement. Il dit néanmoins à Fontrailles, qu'il feroit ce que Monſieur d'Orleans ſouhai-

haitoit, quand les choſes ſeroient plus avancées, & lors que céte réconciliation pourroit être utile au bien commun du parti.

Dans ce même tems, le Comte de Marſin joignit Monſieur le Prince à la Bergerie, & lui amena mille hommes de pied & trois-cens chevaux des meilleures troupes de l'Armée de Catalogne qu'il commendoit. Pluſieurs ont blâmé céte action comme une trahiſon: Pour moi, ſans la condanner, ni la défendre, je dirai ſeulement, que Marſin s'étant atachè depuis long-tems à Monſieur le Prince il avoit receu de lui le Gouvernement de Bellegarde, qui étoit une de ſes Places, & qu'enſuite il l'avoit non ſeulement maintenu dans le ſervice, mais même il avoit obtenu par ſon credit la Viceroïauté de Catalogne & le Gouvernement de Tortoſe, où il ſervoit le Roi avec beaucoup de fidélité & de bonheur. Cependant, Monſieur le Prince fut arêté priſonnier, ſans que Marſin, qui fut auſſi arêté, fût chargé d'autre crime, que d'être ſa créature. On donna même ſon Gouvernement de Tortoſe à Launay-Gringeliniere, qui le laiſſa prendre peu aprés. La priſon de Marſin dura autant que celle de Monſieur le Prince, &, aprés en être ſorti, il demeura quelque tems ſans charge & ſans emploi: mais les afaires de Catalogne dépériſſant, & la Cour ne ſachant où trouver un homme capable de les ſoutenir, Marſin fut propoſé une ſeconde fois par Monſieur le Prince, & le Duc de la Rochefoucault en fit l'ouverture de ſa part à Mr. le Tellier, ſans que Marſin fiſt aucune diligence de ſon côté. Il ne lui fut pas poſſible de retarder ſon voïage de Catalogne

logne, pour atendre l'evenement des choſes douteuſes qui ſe paſſoient à la Cour, & qui devoient plus aparament ſe terminer par un acommodement, que par une guerre civile. Il partit donc pour ſon nouvel emploi, dont il avoit toute l'obligation à Monſieur le Prince, qui lui avoit encore donné tout nouvellement le Gouvernement de Stenay, vacant par la mort de la Mouſſaie. Ainſi, l'action de Marſin peut avoir deux faces bien diférentes: Ceux qui le regarderont abandonnant une Province, que le Roi lui avoit confiée, le trouveront infidéle; ceux qui le conſidéreront courant à ſes preſſantes & quaſi indiſpenſables obligations, le trouveront un fort honnête homme *. Peu de gens de bon ſens oſeront dire, qu'il eſt coupable; peu de gens de bon ſens oſeront le déclarer innocent. Enfin, ceux qui lui ſeront contraires, & ceux, qui lui ſeront favorables, s'acorderont à le plaindre, les uns, d'une faute, qu'il a faite par une néceſſité inévitable; les autres, de ce qu'il a dégagé ſes grans devoirs par une faute.

La Cour étoit alors à Poitiers, comme j'ai dit, & Mr. de Chaſteauneuf ocupoit en aparence la premiére place dans les afaires, bien que le Cardinal en fût toujours le maître en éfet. Néanmoins, la façon d'agir de ce Vieillard

* *M. de la Rochefoucault parle ici plûtot ſelon les intérets de ſon parti, que ſelon la raiſon & la politique. Car y a-t-il un devoir plus indiſpenſable, qui celui de préférer l'intéreſt du Prince à l'intéreſt d'un particulier: à qui le Comte de Marſin étoit-il plus obligé, au Roi, qui lui avoit donné le Gouvernement de Catalogne, où à Monſieur le Prince, qui l'avoit aidé de ſa recommandation? Celui, qui aura recommandé, ſera donc de meilleure condition, que le Prince. Pour moi, je ſuis perſuadé, que ſous le Miniſtére du Cardinal de Richelieu, le Comte de Marſin auroit paſſé pour criminel de leſe-Majeſté dans toutes les formes.*

lard ferme & déciſive, familiére, & directement opoſée à celle du Cardinal, commençoit à faire aprouver ſon Miniſtére, & gagnoit même quelque créance dans l'eſprit de la Reine. Le Cardinal en étoit trop bien averti, pour lui laiſſer prendre de plus profondes racines, & il y a aparence, qu'il jugea, que ſon retour étoit un reméde abſolument néceſſaire au mal qu'il apréhendoit pour ſon particulier, puiſque dans tout le reſte il s'acommodoit mál aux intêrets de l'Etat, & qu'en éfet il acheva de fournir à Monſieur le Duc d'Orleans, & au Parlement de Paris, le prétexte de ſe déclarer contre la Cour. Le Maréchal d'Hoquincourt eut ordre d'aler recevoir le Cardinal Mazarin ſur la frontiére de Luxembourg avec deux-mille chevaux, & de l'eſcorter juſques où ſeroit le Roi. Il traverſa le Roïaume, ſans avoir trouvé d'empêchement, & ariva à Poitiers auſſi maître de la Cour, qu'il l'avoit jamais été. On afecta de donner peu de part à ce retour à Mr. de Chaſteauneuf, ſans toutefois rien changer aux aparences dans le reſte, ni lui donner aucunes marques de défaveur. Le Cardinal même lui fit quelques avances, mais lui, craignant de ſe commétre, & jugeant bien qu'il ne pouroit être ni sûr, ni honnête, à un homme de ſon âge, & de ſon expérience, de demeurer dans les afaires ſous ſon ennemi, & qu'il ſeroit ſans ceſſe expoſé à toutes les mortifications, qu'il lui voudroit donner, il prit prétexte de ſe retirer ſur ce que la réſolution étant priſe, par ſon avis, de faire marcher le Roi à Angoulême, on changea ce deſſein, ſans lui communiquer,

& on prit en même tems celui d'aler faire le siége d'Angers, bien qu'il fût de sentiment contraire : de sorte qu'aïant pris congé du Roi, il se retira à Tours. La Cour partit bientôt aprés, pour aler à Angers, où le Duc de Rohan avoit fait soulever le peuple, & céte Province s'étoit déclarée pour Monsieur le Prince, dans le même tems, que Monsieur le Duc d'Orleans & le Parlement de Paris se joignirent à lui contre les intérets de la Cour.

Il sembloit, que toute la France étoit en suspens, pour atendre l'événement de ce siége, qui pouvoit produire de grandes suites, si sa défense eût été assez vigoureuse, ou assez longue, pour arêter le Roi. Car outre que Monsieur le Prince eût pû s'assûrer des meilleures Places des Provinces voisines, il est encore certain, que l'éxemple de Monsieur le Duc d'Orleans & du Parlement auroit été suivi par les plus considérables Corps du Roïaume. En éfet, si la Cour eût été contrainte de lever ce siége, elle se fût trouvée en de grandes extrémitez, & la personne du Roi eût été bien exposée, si cela fût arivé dans le tems, que le Duc de Nemours entra en France avec l'Armée de Flandre & les vieilles troupes de Monsieur le Prince, sans trouver de résistence. Céte Armée passa la Seine à Mante, où le Duc de Beaufort avec les troupes de Monsieur le Duc d'Orleans se joignit au Duc de Nemours, & tous ensemble marchérent avec un Corps de 7000 hommes de pied, & trois-mille chevaux, vers la Riviére de Loire, où ils étoient assûrez des Villes de Blois & d'Orleans. Mais soit que Angers ne fût pas en état

état de se défendre, par la division des Bourgeois; soit que le Duc de Rohan ne voulût pas hazarder sa vie & sa fortune sur la foi chancelante d'un peuple étonné, il remit la Place entre les mains du Roi, sans beaucoup de résistence, & eut permission de se retirer à Paris auprés de Monsieur le Duc d'Orleans.

Les choses étoient en ces termes, lors que Monsieur le Prince partit de la Bergerie, aprés y avoir demeuré plus de trois semaines, sans que le Comte d'Harcourt, qui étoit de l'autre côté de la Riviére à Tonay-Charante, & maître du pont de bateaux, eût rien entrepris contre lui. Néanmoins, comme il étoit de beaucoup inférieur à l'Armée du Roi en nombre & en bonté de troupes; il voulut éviter les ocasions d'être contraint de venir à un combat si inégal. De sorte qu'il ala à la Bernette, éloignée de trois lieües des troupes du Roi, afin d'avoir plus de tems pour prendre son parti, si l'on marchoit droit à lui. Il y demeura quelque tems, sans qu'il se passât rien de considérable: mais voïant, que bien loin de faire des progrés dans le päis où il étoit, il ne se trouvoit pas seulement en état d'y rester en présence du Comte d'Harcourt, il tourna toutes ses pensées à conserver la Guienne, & à fortifier les Villes, qui tenoient son parti. Il résolut donc d'y marcher avec son Armée, & crût pouvoir maintenir quelque tems la Saintonge, en laissant d'un côté le Comte du Doignon dans les Places, les Espagnols à Talmont, & le Prince de Tarente dans Saintes & Taillebourg, pour en hâter les fortifications. Aïant ainsi donné ses ordres, il

fit

fit marcher ſon Infanterie & ſes Bagages à Talmont, pour aler par mer à Bordeaux, & aprés avoir fait la premiére journée une fort grande traite avec toute ſa Cavalerie, il s'arêta la ſeconde à Saint-Andras à quatre lieües de Bordeaux, croïant être hors la portée des ennemis. Mais le Comte d'Harcourt, qui l'avoit ſuivi avec une diligence extreme, ariva à la vuë de ſon quartier, lors qu'il y ſongeoit le moins, & l'auroit aſsûrément forcé, ſi les premiéres troupes euſſent entré dedans ſans marchander; au-lieu qu'elles ſe mirent en bataille vis-à-vis de Saint-Andras, pendant que les autres ataquérent le quartier de Baltazar, qui les repouſſa avec vigueur, & vint joindre Monſieur le Prince, qui étoit monté à cheval au premier bruit. Ils furent quelque tems en préſence, mais la nuit étant obſcure, il n'y eut point de combat, & Monſieur le Prince ſe retira ſans rien perdre, plus redevable de ſon ſalut à la trop grande précaution de ſes ennemis, qu'à la ſienne propre. Le Comte d'Harcourt ne le ſuivit pas plus avant, & Monſieur le Prince perſiſtant dans le deſſein qu'il avoit d'aler à Bergerac, & de le faire fortifier, paſſa à Libourne *, dont le Comte de Maure étoit Gouverneur, & y laiſſa ſes ordres pour continuer quelque dehors. Le Maréchal de la Force ariva au même tems que lui à Bergerac, avec ſon fils le Marquis de Caſtelnau, qui commandoit dans la Place; & le Duc de la Rochefoucault, qui étoit revenu de la haute Guienne avec Monſieur le Prince de Conty, s'y rendit auſſi.

* *Ville tres-marchande, bâtie par Edoüard, Roi d'Angleterre, vers l'an 1286.*

Ce fut en ce même tems, que commencérent

rent à paroitre à Bordeaux les factions & les partialitez, qui ont ruiné le parti de Monsieur le Prince en Guienne, qui ont divisé sa Maison, & séparé de ses intérets ses plus proches, & qui l'ont enfin reduit à chercher une retraite parmi les Espagnols, à qui il a sauvé plusieurs fois la Flandre. Je dirai en son lieu le plus succintement que je pourai les causes d'un si grand changement, lors que j'en raporterai les éfets. Maintenant je passe au récit de ce que Monsieur le Prince fit durant cet intervale. Son principal soin étoit de réparer prontement les Places de Guienne, mais il s'atachoit particuliérement à métre Bergerac en état de se défendre : Il y emploïa quelques jours avec beaucoup d'aplication, pendant lesquels il reçut nouvelles, que ses afaires dépériſſoient en Saintonge ; que le Comte du Doignon étoit renfermé dans ses Places, n'osant en sortir, pour ses défiances ordinaires ; que le Prince de Tarente de son côté avoit reçu quelque désavantage dans un combat, qui s'étoit donné auprés de Pons ; que Saintes, qu'il croïoit en état de soutenir un grand siége par les travaux, qu'on y avoit faits, & par la Garnison, qui étoit composée de ses meilleures troupes, s'étoit toutefois renduë sans faire grande résistence ; & que Taillebourg étoit assiégé & prêt de suivre l'éxemple de Saintes. Il fut encore informé, que le Marquis de Saint-Luc assembloit un Corps pour s'opoſer à celui de Monsieur le Prince de Conty, qui avoit pris Caudecoste & quelque autre Ville de peu d'importance. Ce dernier mal étoit le seul, où il pouvoit aporter quelque reméde, mais

mais comme le Marquis étoit encore éloigné de Monsieur de Conty, il crût ne devoir pas passer dans la haute Guienne, sans être informé plus particuliérement de l'état des afaires de Bordeaux : de sorte qu'il manda à Madame la Princesse & à Madame de Longueville de se rendre à Libourne, où il ariva en même tems qu'elles. Il y demeura un jour seulement, & donna les ordres, qui dépendoient de lui, pour empêcher le progrés du mal, que la division commençoit à faire naître dans son parti, & dans sa famille. Il partit ensuite avec le Duc de la Rochefoucault, pour aler joindre le Prince de Conty, qui étoit à Staffort, à quatre lieües au dessus d'Agen ; mais aïant apris par un Courier prés de Libourne, que Saint-Luc marchoit vers Staffort, il crut, que sa présence y seroit d'un grand secours. Il y ala donc en diligence, & trouva Monsieur de Conty qui rassembloit ses quartiers, dans la créance, que Saint-Luc le devoit combatre. Comme ce Marquis étoit à Miradoux avec les Régimens de Champagne & de Lorraine, & que sa Cavalerie étoit logée séparément dans des villages & des fermes, il se résolut en un instant de marcher toute la nuit, pour lui enlever les quartiers de Cavalerie, & partit à l'heure même avec le Duc de la Rochefoucault : & bien que le chemin fût long & mauvais, il ariva devant le jour à un pont, où les ennemis avoient un Corps-de-garde de douze ou quinze maîtres. Il les fit pousser d'abord, & ceux, qui se sauvérent, donnérent l'alarme à toutes leurs troupes, & les firent monter à cheval. Quelques escadrons firent

ferme prés de Miradoux, mais il les chargea & les rompit sans peine. Il y eut six Régimens défaits, il prit beaucoup d'équipage & de prisonniers, & puis il se retira à Miradoux, qui est une petite ville située sur la hauteur d'une montagne, dont elle n'ocupe que la moitié, & qui pour toutes fortifications n'a qu'un méchant fossé, & une simple muraille, où les maisons sont atachées. Dés que le jour fut venu Saint-Luc mit toutes ses troupes en bataille dans l'esplanade, qui est devant la porte de la ville. Monsieur le Prince atendit au bas de la montagne celles que Monsieur de Conty lui amenoit, lesquelles arivérent bientôt aprés: mais comme la montée est assez droite & fort longue, & que les terres y sont grasses en hiver, & coupées par des fossez & par des sillons, Monsieur le Prince vit bien, qu'il ne pouvoit aler en bataille aux ennemis, sans se métre en désordre, & se rompre lui-même avant que d'ariver à eux. Il se contenta donc sur l'heure de faire avancer son infanterie, & de chasser avec beaucoup de feu les ennemis, de quelques postes, qu'ils avoient ocupez. Il y eut aussi deux ou trois escadrons, qui combatirent, & toute la journée se passa en escarmouches, sans que Saint-Luc quitât la hauteur, ni que Monsieur le Prince entrepît de l'aler ataquer en un lieu si avantageux, n'aïant point de Canon, & n'en pouvant avoir que le lendemain. Il donna ses ordres, pour en faire venir deux piéces, & cependant, jugeant bien, que le bruit de son arivée étonneroit plus ses ennemis, que l'avantage, qu'il avoit remporté sur eux, il donna la liberté à quel-

quelques prisonniers, pour en porter la nouvelle à Saint-Luc ; ce qui fit bien-tôt l'éfet qu'il avoit desiré : Car les soldats en prirent l'épouvante, & la consternation fut si grande parmi les Oficiers, qu'à-peine atendirent-ils la nuit, pour cacher leur retraite, & se sauver à Leytoure. Monsieur le Prince, qui avoit prévû céte retraite, mit des corps de garde si prés des ennemis, qu'il fut averti dés le moment qu'ils marchérent ; mais on peut dire, que son extreme diligence l'empêcha de les défaire entiérement ; car sans atendre, que l'Infanterie fût engagée dans le chemin, où il lui auroit été facile de la tailler en piéces, il la chargea sur le bord du fossé de Miradoux, & en entrant l'épée à la main dans le bataillon de Champagne & Lorraine, il les renversa dans le fossé demandans quartier, & jetans leurs armes. Mais comme on ne pouvoit aler à cheval à eux, ils eurent moïen de rentrer dans Miradoux, bien moins pour défendre la place, que pour sauver leur vie. Monsieur le Prince de Conty combatit toujours auprés de Monsieur le Prince, qui suivit le Marquis de Saint-Luc & le reste des fuïards jusqu'auprés de Leytoure, & revint investir Miradoux, où Marins Maréchal-de-Camp & Cominges Mestre-de-Camp, étoient entrez avec plusieurs Oficiers. Monsieur le Prince les fit sommer, croïant, que des gens batus, qui étoient sans munitions de guerre & sans vivres, n'entreprendroient pas de défendre une si méchante Place. En éfet, ils ofrirent d'abord de la rendre, mais Monsieur le Prince, qui ne vouloit pas laisser sauver une si bonne infanterie,

& qui comptoit pour rien d'être maître d'un lieu de nulle consideration, s'atacha à les vouloir faire prisonniers de guerre, où à les obliger à ne servir de six mois : mais ces conditions leur parurent si rudes, qu'ils aimérent mieux se défendre, & réparer ainsi la honte du jour précedent, que de l'augmenter par une telle capitulation. Ils trouverent même, que les habitans avoient des vivres, & jugérent bien que Monsieur le Prince n'étoit pas en état de faire des lignes : ils crurent, qu'on pouroit aisément leur envoïer de la poudre, de la méche, & du plomb, comme en éfet le Marquis de Saint-Luc y en fit entrer la nuit suivante, & continua toujours de les rafraichir des choses nécessaires, tant que le siége dura, quelque soin, qu'on prist de l'empêcher. Cependant, Monsieur le Prince renvoïa Monsieur de Conty à Bordeaux, & connut bientôt, qu'il auroit mieux fait de recevoir Miradoux aux conditions, qu'on lui avoit ofertes, que de s'engager à un siége, manquant comme il fesoit de toutes choses, & n'étant pas même asûré d'avoir du Canon. Néanmoins, comme on est souvent obligé de continuer de sens froid ce que l'on a commencé en colére, il voulut soutenir son dessein jusqu'au bout, croïant étonner les ennemis. Il tira donc d'Agen deux piéces, l'une de dix livres, & l'autre de douze, avec un tres-petit nombre de boulets de calibre ; mais il crût, qu'il y en auroit assez pour faire bréche, & les emporter d'assaut, avant que le Comte d'Harcourt, qui marchoit à lui, pust être arivé. En éfet, on prit des maisons assez prés de la porte, où l'on

l'on mit les deux piéces en baterie : elles firent d'abord beaucoup d'éfet dans la muraille, mais auſſi, les boulets manquérent bien-tôt ; de ſorte qu'on étoit contraint de donner de l'argent à des ſoldats, pour aler chercher dans le foſſé les boulets, qu'on avoit tirez. Les ennemis ſe défendirent aſſez bien pour le peu de munition qu'ils avoient, & ils firent deux ſorties avec beaucoup de vigueur. Enfin, la bréche commençoit à paroitre raiſonable, & la muraille étant tombée avec des maiſons, qui y tenoient, avoit fait une tres-grande ouverture ; mais tout ce débris ſervit d'un nouveau retranchement aux aſſiégez, car le toit de la maiſon, où ſe fit la bréche, étant tombé dans la cave, ils y mirent le feu, & ſe retranchérent de l'autre côté ; de ſorte que céte Cave ardente devint un foſſé, qui ne ſe pouvoit paſſer. Cet obſtacle retint Monſieur le Prince, & il ne voulut pas hazarder une ataque, qui auroit ſans doute rebuté ſes troupes, & augmenté le courage des ennemis. Il réſolut de faire batre un autre endroit, où les maiſons n'avoient point de caves, & il y avoit un jour que l'on commençoit à y tirer, lors qu'il reçut avis, que le Comte d'Harcourt marchoit à lui, & qu'il ariveroit le lendemain à Miradoux. Leurs forces étant trop diférentes, pour hazarder un combat, cela le fit réſoudre à lever le Siége, & à ſe retirer à Staffort, où il ariva ſans avoir été pourſuivi. Céte ville n'eſt ni plus grande, ni meilleure, que Miradoux, mais comme le Comte d'Harcourt étoit au delà de la Garonne, & qu'il ne la pouvoit paſſer qu'à un lieu nommé Auvilars, Monſieur le

Prince aïant l'autre côté du païs libre, ſépara les quartiers, dans la créance, que c'étoit aſſez d'en métre quelques-uns prés d'Auvilars, & de commander, qu'on détachât continuellement des partis de ce côté-là, pour être averti de tout ce que les ennemis voudroient entreprendre. Mais il ne prévit pas, que de nouvelles troupes & de nouveaux Oficiers éxécutent d'ordinaire ce qui leur eſt commandé d'une maniére bien diférente de ce qu'ont acoutumé de faire des gens éprouvez: & cet ordre, qui auroit ſufi pour métre un Camp en sûreté, penſa cauſer la perte de Monſieur le Prince, & l'expoſer à la honte d'être ſurpris & défait. Car enfin, de tous les partis commandez, pas-un ne ſuivit ſon ordre, & au-lieu d'aprendre des nouvelles du Comte d'Harcourt, ils alérent piller les vilages voiſins; de ſorte qu'il paſſa la Riviére, & marcha en bataille au milieu des quartiers de Monſieur le Prince, & ariva à un quart de lieüe de lui, ſans que perſonne en priſt l'alarme, ni lui en vinſt donner avis. Enfin, des gens pouſſez lui aïant aporté céte nouvelle avec le trouble ordinaire, il monta à cheval ſuivi de Marſin, du Duc de la Rochefoucault, & du Marquis de Monteſpan, pour voir le deſſein des ennemis; mais il n'eut pas fait cinq-cens pas, qu'il vit leurs eſcadrons, qui ſe détachoient pour aler ataquer ſes quartiers. Dans céte extremité, il n'eut point d'autre parti à prendre, que d'envoïer faire monter à cheval ſes quartiers les plus éloignez, & de venir joindre ce qu'il avoit d'Infanterie campée ſous Staffort, qu'il fit marcher à Boüe, pour y paſſer

ſer la Garonne en bateau, & ſe retirer à Agen. Il envoïa tous ſes bagages au Port-Sainte-Marie, & laiſſa un Capitaine & ſoixante Mouſquetaires à Staffort, & une piéce de canon de douze livres, qu'il ne pût emmener.

Le Comte d'Harcourt ne ſe ſervit pas mieux de cet avantage, qu'il avoit fait de ceux qu'il avoit à Tonay-Charante & à St. Andras ; car au-lieu de ſuivre Monſieur le Prince, & de le charger dans le déſordre d'une retraite ſans Cavalerie, & contraint de paſſer la Garonne, pour ſe métre à couvert, il s'arêta pour inveſtir le quartier le plus proche de Staffort nommé le Pergan, où étoient logez trois ou quatre-cens chevaux des gardes de Monſieur le Prince & des Généraux, & lui donna ainſi douze ou treize heures, dont il perdit la plus grande partir à Boüé à faire paſſer la Riviére à ſes troupes avec un déſordre incroïable, & toujours en état d'être taillé en piéces, ſi on l'eût ataqué. Quelque tems aprés que Monſieur le Prince fut arivé à Agen avec toute ſon Infanterie, on vit quelques eſcadrons paroitre de l'autre côté de la Riviére, qui s'étoient avancez, pour prendre des bagages, qui étoient prêts de paſſer l'eau ; mais ils furent repouſſez avec vigueur par ſoixante maîtres du Régiment de Monteſpan, qui donnérent tout le tems néceſſaire à des bateaux, chargez de Mouſquetaires, d'ariver, & de faire retirer les ennemis. Ce jour même, Monſieur le Prince sût, que ſa Cavalerie étoit arivée à Sainte-Marie, ſans avoir combatu, ni rien perdu de ſon équipage, & que ſes gardes ſe défendoient encore dans le Pergan, ſans qu'il y eût toute-

fois aparence de les pouvoir ſecourir. En éfet, ils ſe rendirent priſonniers de guerre, le lendemain ; Et ce fut tout l'avantage, que le Comte d'Harcourt retira d'une ocaſion, où ſa fortune, & la négligence des troupes de Monſieur le Prince, lui avoient ofert une entiére victoire. Ces mauvais ſuccés furent bien-tôt ſuivis de la ſédition d'Agen, & obligérent Monſieur le Prince à tourner ſes principales eſpérances du côté de Paris, & d'y porter la guerre, comme je dirai ci-aprés.

SUITE DE LA GUERRE DE GUIENNE,

Et la dernière de Paris.

LA guerre se soutenoit dans la Guienne, bien plus par la vigilance & par la réputation du Prince de Condé, que par le nombre & par la valeur de ses troupes ; & le Comte d'Harcourt avoit déja rétabli par sa conduite, & par sa fortune, tout le désavantage, que la défaite du Marquis de Saint-Luc à Miradoux avoit aporté aux armes du Roi. Le siége de Miradoux étoit levé, les Gardes du Prince de Condé & trois ou 400. chevaux avoient été pris dans le quartier au Pergan, & le Prince de Condé lui-même avec le reste de ses troupes, avoit été contraint de quiter Staffort, de passer la riviére de Garonne à Bouë, & de se retirer à Agen : mais les divisions de céte ville firent assez connoître à ce Prince qu'elle ne demeureroit dans son parti, qu'autant qu'elle y seroit retenuë par sa présence, ou par une forte garnison. Ce fut aussi, pour s'en asſûrer par ce dernier moïen, que le Prince de Condé résolut d'y faire entrer le Régiment d'Infanterie de Conty, & de se rendre maître d'une des portes de la ville, pour ôter

au peuple la liberté de refuſer la garniſon ; mais comme ce deſſein ne fut pas ſecret, il fut bien-toſt répandu dans la ville. A l'heure même les Bourgeois prirent les armes, & firent des baricades ; le Prince de Condé en étant averti monta à cheval, pour empêcher la ſédition par ſa préſence, & pour demeurer maître de la porte de Grave juſqu'à ce que le Régiment s'en fuſt emparé : mais l'arivée des troupes augmenta le déſordre au-lieu de l'apaiſer : elles entrérent & firent alte dans la premiére ruë ; & bien que le Prince de Condé, & le Prince de Conty & tous les Oficiers vouluſſent apaiſer le déſordre, ils ne pûrent empêcher, que toutes les ruës ne fuſſent baricadées en un inſtant. Le peuple néanmoins conſerva toujours du reſpect pour le Prince de Condé, & pour les Oficiers Généraux, mais l'aigreur augmentoit auſſi dans tous les lieux, où ils n'étoient point. Les choſes ne pouvant plus demeurer en cet état-là, les troupes, comme j'ai dit, tenoient la porte de Grave, & la moitié de la ruë, qui y aboutit ; le peuple étoit ſous les armes, toutes les ruës étoient baricadées, & des Corps de garde par-tout. La nuit aprochoit, qui euſt augmenté le déſordre, & le Prince de Condé ſe voïoit réduit à ſortir honteuſement de la ville, ou à la faire piller & brûler ; mais l'un ou l'autre de ces partis ruinoit aparemment ſes afaires : car s'il quitoit Agen, les troupes du Roi y étoient reçuës ; s'il le brûloit, ce traitement ſoulevoit contre lui toute la Province, dont les plus conſidérables villes tenoient encore ſon parti. Ces raiſons le portérent à tenter quelque

que acommodement, qui sauvast son autorité en aparence, & qui lui servist de prétexte de pardonner au peuple d'Agen. Le Duc de la Rochefoucault parla aux principaux des Bourgeois, & les disposa d'aler à l'Hôtel-de-ville, pour députer quelqu'un d'entr'eux vers Monsieur le Prince, pour lui demander pardon, & le suplier de venir à l'assemblée leur prescrire les moïens de lui conserver Agen dans la soumission & la fidelité, qu'ils lui avoient jurée. Monsieur le Prince y ala, & leur dit, que son intention avoit toujours été de leur laisser la liberté toute entiére; & que les troupes n'étoient entrées, que pour soulager les Bourgeois dans la garde de la ville: mais que puisqu'ils ne le desiroient pas ainsi, il se contentoit de les faire sortir, pourvû que la ville fist un Régiment d'Infanterie à ses dépens, dont on lui nommeroit les Oficiers. On accepta facilement toutes les conditions; on défit les baricades; les troupes sortirent; & la ville fut tranquille, & soumise en aparence, comme elle l'avoit été avant la sédition. Le Prince de Condé ne pouvant se fier à ces aparences fit quelque sejour à Agen, pour remétre la ville en son état ordinaire; & ce fut en ce tems-là qu'il reçut nouvelles, que l'Armée de Flandre, commandée par le Duc de Nemours, & les troupes du Duc d'Orleans, commandées par le Duc de Beaufort, s'étoient jointes, & marchoient vers la Riviére de Loire. Céte joïe fut néanmoins mêlée d'inquiétude: d'un côté il voïoit au milieu de la France une armée d'Espagne, qu'il y avoit si long-tems atenduë, & qui pouroit venir secourir Montrond, ou

le venir joindre en Guienne : mais en même tems il seût, que la division des Ducs de Nemours & de Beaufort [a], étoit venuë à une extrémité tres-dangereuse. Ils ne pouvoient compatir ensemble ; & leurs forces séparées n'étoient pas sufisantes de tenir la campagne devant l'armée du Roi, commandée par les Maréchaux de Turenne & d'Hoquincourt ; & fortifiée par les troupes, que le Cardinal avoit amenées, & encore plus par le voisinage de la Cour. Les ordres du Duc de Nemours étoient de passer la riviére de Loire, pour secourir Montrond, & marcher aussi-tôt vers la Guienne ; & ceux, que le Duc de Beaufort recevoit du Duc d'Orleans, y étoient entiérement opposez. Monsieur ne pouvoit consentir, que l'armée s'éloignast si fort de Paris, & aprehendoit, que le peuple ou le Parlement ne changeassent de sentiment, dés qu'ils verroient l'armée de Monsieur de Nemours passer en Guienne, & celle du Roi demeurer dans leur voisinage. Le Coadjuteur de Paris, qui avoit alors plus de part que personne à la confiance de Monsieur, apuïoit ce conseil, & augmentoit encore les craintes [b] & les irrésolutions naturelles de ce Prince. En retenant l'armée au deça de la riviére de Loire, non seulement il la rendoit inutile au Prince de Condé, de qui il étoit ennemi, mais il se rendoit lui-même plus considérable à la Cour, en faisant voir, qu'étant maître de la conduite de Monsieur, il pouvoit aussi avancer ou retarder les progrés de l'armée ; & se servoit ainsi de

a Invidia discordes. *Hist.* 2. b Novos terrores cumulat. *Ann.* 4.

de toutes sortes de moïens, pour obtenir le Chapeau de Cardinal. Chavigny de son costé n'avoit pas de moindres desseins ; il prétendoit gouverner Monsieur, en lui faisant connoître qu'il gouvernoit Monsieur le Prince ; & s'asseûroit aussi de se rendre maître de la conduite de Monsieur le Prince, en lui faisant voir, qu'il l'étoit de celle de Monsieur. Ses projets ne s'arêtoient pas là ; dés le commencement de la guerre, il avoit pris des mesures pour être négotiateur de la Paix, & s'étoit uni avec le Duc de Rohan, croïant, qu'il lui pouvoit être également utile auprés de Monsieur, & de Monsieur le Prince : il croïoit aussi avoir pris toutes les précautions nécessaires envers le Cardinal, par le moïen de Fabert, Gouverneur de Sedan ; & comme il ne métoit point de bornes à son ambition & à ses espérances, il ne douta point, qu'en faisant la Paix particuliére, il ne fût choisi, pour aler avec le Cardinal Mazarin conclure la générale. Il crût même, qu'en se servant de la considération, que Monsieur le Prince lui pouvoit donner parmi les Espagnols, il auroit tout le mérite des bons succés, & que le Cardinal au contraire seroit chargé de la honte & du blâme des méchans événemens : & qu'ainsi, il rentreroit dans les afaires, ou avec la gloire d'avoir fait la Paix ; ou avec l'avantage d'avoir fait connoître, que le Cardinal l'auroit empêchée. Dans céte vuë-là il écrivit plusieurs fois au Prince de Condé, pour le presser de quiter la Guienne ; il lui representoit le besoin, que l'Armée avoit de sa présence ; que la laissant détruire, toutes ses ressources étoient per-

duës ; & que faisant des progrés dans le cœur du Roïaume, & à la vuë du Roi, il rétabliroit en un moment non seulement la Guienne, mais tout le reste de son parti. Le Prince de Condé se laissa persuader facilement aux raisons de Chavigny ; mais le principal motif qui l'y porta, fut l'envie de quiter la Guienne dans un tems, où la foiblesse de ses troupes l'obligeoit sans cesse à lâcher le pied devant le Comte d'Harcourt. Il communiqua son dessein au Duc de la Rochefoucault & à Marsin ; l'un & l'autre lui representérent également ce qu'il y avoit à en craindre & à en esperer, sans lui donner de conseil là dessus ; mais tous deux lui demandérent instamment de le suivre. Il choisit le Duc de la Rochefoucault pour l'accompagner, & laissa Marsin auprés du Prince de Conty, se reposant entiérement sur lui du soin de maintenir son parti en Guienne, & de conserver Bordeaux, non seulement parmi les divisions, qu'on avoit fomentées dans le peuple & dans le Parlement, mais aussi, pour empêcher, que les divers intérets du Prince de Conty & de Madame de Longueville n'augmentassent leur mésintelligence, & ne hâtassent la perte de céte ville, où les afaires étoient en l'état que je vais dire.

Le peuple y étoit divisé en deux Cabales : les riches Bourgeois en composoient une, dont les sentimens étoient de maintenir l'autorité de leurs Magistrats, & de se rendre si puissans, & si nécessaires dans la ville, que Monsieur le Prince & le Parlement les considérassent comme ceux, qui pouvoient le plus contribuer à leur conservation. L'autre Cabale étoit formée

mée par les moins riches & les plus séditieux de la ville, lesquels s'étant assemblez plusieurs fois sans dessein en un lieu proche du Château du Ha, nommé *l'Hormée* en prirent enfin le nom. Le Parlement n'étoit pas plus unique le peuple; ceux de ce corps qui étoient contre la Cour, s'étoient divisez en deux factions: l'une s'apelloit *la grande Fronde*, & l'autre *la petite*. Bien que toutes deux s'acordassent à être dans les intérets de Monsieur le Prince, elles étoient fort opposées dans tout le reste: au commencement *l'Hormée* avoit été unie avec l'une & l'autre *Fronde*, & s'en étoit aussi séparée plusieurs fois, selon les divers intérets, qui ont acoutumé de faire agir les gens de céte sorte: mais à la fin le Prince de Conty, & la Ducheſſe de Longueville, s'étant malheureusement divisez, augmentérent à un tel point le crédit & l'insolence de céte faction, pour se l'aquérir, qu'ils avancérent la perte du parti, en désespérant le Parlement & le reste du peuple, & en donnant lieu à plusieurs conjurations, & à toutes les autres intelligences de la Cour, qui ont enfin remis Bordeaux dans l'obéïssance du Roi. Je ne parlerai qu'en passant des sujets, qui ont causé tous ces desordres, sans entrer dans le particulier de beaucoup de choses qui ne se peuvent écrire. Monsieur le Prince de Conty, s'étant laissé persuader par ses gens, gaignez par le Cardinal Mazarin, de rompre avec éclat, avec la Ducheſſe de Longueville, sur des prétextes, que la bienseance & les intérests du sang lui devoient faire cacher [a]; ils fomen-

a Socium delationis extitisse miraculo erat, quia suum ipse nobilitatem, suum sanguinem perditum ibat, *Ann.* 4.

fomenterent en haine l'un de l'autre la fureur de *l'Hormée*, & sacrifiérent, en tant de rencontres, les plus grands avantages du parti, à leurs passions & à leurs aigreurs particuliéres ; qu'au lieu d'établir leur autorité, & de se rendre par là néceſſaires à Monſieur le Prince, comme chacun d'eux en avoit le deſſein, ils donnérent cours aux deſordres & aux ſeditions du peuple, qui furent ſi prés de les enveloper, qu'ils les reduiſirent enfin à la néceſſité d'abandonner Monſieur le Prince, & de ſubir toutes les conditions, que le Cardinal voulut leur impoſer. Le Duc de la Rochefoucault, étant perſuadé par pluſieurs expériences, que leur commune grandeur dépendoit de leur union, s'étoit trouvé plus en état que perſonne de la maintenir entre eux depuis la guerre de Paris : Mais alors Madame de Longueville crût mieux trouver ſes avantages à changer ſon plan, & il ariva, que les moïens, dont elle ſe ſervit pour en venir à bout, la broüillérent avec ſes fréres. Monſieur le Prince de Conty étoit porté à la paix par l'ennui, & par la laſſitude, qu'il avoit d'une guerre, où il ne s'étoit engagé, que pour complaire à Madame de Longueville, & dont il ſe repentit du moment qu'il fut mal avec elle[a]. Il a alegué depuis, pour ſe juſtifier, que Monſieur le Prince, aprés avoir ſigné un écrit, où il lui prometoit de ne point traiter ſans lui faire avoir le Gouvernement de Provence, s'étoit abſolument relâché ſur ſes intérets. Mais la véritable cauſe de ſon détachement fut céte animoſité contre Madame ſa ſœur, dont je viens

a. Mobilitate ingenii, *Hiſt.* 1. & 3.

viens de parler, & qui le jetoit dans un emportement de colére & de jalousie contre elle, qui eut eté plus suportable à un amant qu'à un frére [a]. D'autre côté, encore que Monsieur le Prince parlât moins que lui de la conduite de Madame de Longueville, il n'en étoit pas plus avantageusement persuadé en son cœur; il savoit la liaison qu'elle avoit faite avec le Duc de Nemours, & ce qu'elle avoit pensé produire contre ses vrais intérêts; & il craignoit encore, qu'elle ne fût capable d'en prendre de nouvelles, qui lui pouroient peutêtre causer de plus grands embaras. Pour augmenter celui où se trouvoit alors Madame de Longueville, il y avoit de plus, qu'elle se croïoit irréconciliable avec son mari, par les mauvais ofices, qu'on lui avoit rendus auprés de lui; & par l'impression qu'il avoit, qu'elle n'eût trop de part en céte guerre. Elle avoit aussi tenté inutilement de se racommoder à la Cour par la Princesse Palatine. Se voïant donc également ruinée de tous les côtez, elle crût ne se pouvoir rétablir qu'en formant un parti dans Bordeaux, qui fust assez puissant pour lui donner une nouvelle consídération envers le Prince de Condé, ou envers la Cour. Dans céte vuë, elle ne trouva rien de si propre à son dessein, que de se joindre avec *l'Hormée*, & d'y engager les plus considérables. Au contraire Monsieur le Prince de Conty, pour satisfaire sa vangeance, ne songeoit qu'à ruiner le credit de Madame sa sœur, parmi les plus considérables de céte même faction, pour se les aque-

[a] Fratrum non incestum, sed incustoditum amorem ad infamiam traxit. *Ann.* 12.

aquerir, aimant mieux leur soufrir & leur permétre toutes sortes d'excés plûtôt que de les laisser regagner par une personne contre laquelle il étoit si fort aigri. De sorte que Monsieur le Prince, qui prévoïoit ce qu'une si grande opoſition de sentimens aloit produire dans son parti, & qui jugeoit encore, que l'aigreur & la divisiion augmenteroient par son éloignement; laissa Marsin, comme j'ai dit, pour remédier autant qu'il pouroit, à de si grans désordres, & en tout évenement, pour empêcher que le Prince de Conty, & la Ducheſſe de Longueville n'entrepriſſent rien, qui lui puſt préjudicier durant son absence. Aprés donc qu'il eut reglé avec Marsin, & avec Laisné, ce qui regardoit l'armée de Guienne, les Cabales de Bordeaux, & celles de sa famille, il fit venir le Prince de Conty à Agen; & en lui laissant la conduite de toutes choses, le pria de suivre les avis de Marsin & de Laisné. Il témoigna aussi en aparence beaucoup de confiance au Présidént Viole, mais en éfet il ne croïoit laisser personne à Bordeaux, qui fût véritablement dans ses intérets, que les deux premiers que je viens de nommer.

Les choſes étant en cet état, il se prépara à partir d'Agen, pour aler joindre l'armée de Monsieur de Nemours. Ce voïage étoit fort long, & plein de dificultez, qu'on ne pouvoit vrai-semblablement se prométre de surmonter: le Comte d'Harcourt étoit prés d'Agen, & il y avoit dans la ville trop de gens gagnez de la Cour, pour ne l'avertir pas du départ de Monsieur le Prince: ceux même de son parti avoient soupçonné son voïage, & le bruit

bruit en avoit couru avant qu'il fut résolu : le chemin étoit de prés de six-vints lieües qu'il faloit faire sur les mêmes chevaux : le Comte d'Harcourt pouvoit non seulement faire suivre Monsieur le Prince par des partis, mais encore donner avis en poste à la Cour de sa marche, & mander aux villes, & aux garnisons de s'opoſer à son passage : de plus il ne pouvoit confier céte afaire à beaucoup de gens; & un petit nombre n'étoit pas capable de le suivre avec sûreté : il faloit encore persuader à tout le monde, qu'il aloit à Bordeaux, & empêcher les Oficiers de l'armée de l'y acompagner, sous des prétextes, qui ne fissent rien imaginer de son dessein. Pour cet éfet il laissa le Prince de Conty à Agen, & feignant de vouloir aler à Bordeaux, pour deux ou trois jours seulement, il donna ordre à tous les Oficiers, & à tous les volontaires, de demeurer à Agen auprés de son frére. Il en partit le jour des Rameaux à midi, avec le Duc de la Rochefoucault, le Prince de Marsillac, Guitault, Chavaignac, Gourville, & un Valet-de-chambre. Le Marquis de Levy l'atendoit avec des chevaux à Languais, maison du Duc de Bouillon, où étoit aussi Bercenes Capitaine des gardes du Duc de la Rochefoucault : & comme le Marquis de Levy avoit un passeport du Comte d'Harcourt, pour se retirer chez lui en Auvergne avec son train, le Prince de Condé, & ceux qui l'acompagnoient, passérent à sa suite, comme s'ils eussent été les mêmes domestiques, dont les noms étoient écrits dans son passeport ; bien qu'il fut à la fin résolu de ne s'en point servir. Ce qu'il y eut de plus

plus rude dans ce voïage, fut l'extraordinaire diligence, avec laquelle on marcha jour & nuit, & preſque toujours ſur les mêmes chevaux, & ſans demeurer jamais deux heures en un même lieu, ou pour dormir ou pour repaître. On logea chez deux ou trois Gentilshommes amis du Marquis de Levy, pour ſe repoſer quelques heures, & pour acheter des chevaux; mais ces Gentils-hommes ſoupçonnoient ſi peu Monſieur le Prince d'être ce qu'il étoit, que dans un de leurs repas, où l'on dit d'ordinaire ſes ſentimens avec plus de ſincérité qu'ailleurs [a], il aprit des nouvelles de ſes proches, qu'il avoit peutêtre ignorées juſque-là. Enfin, aprés avoir pris ſon chemin par la Vicomté de Turenne, & par Charlus en Auvergne, il ariva le ſamedi au ſoir au Bec-d'Allier * à deux lieuës de la Charité, où il paſſa la riviére de Loire ſans aucun empêchement, bien qu'il y eût deux Compagnies de Cavalerie dans la Charité commandées par Buſſy Rabutin. De là il dépêcha Gourville à Paris, pour avertir ſon Alteſſe Roïale, & Chavigny, de ſa marche; il paſſa le jour de Paſques dans Coſnes, où l'on faiſoit garde; & comme la Cour étoit à Gien, il dit par-tout, qu'il aloit avec ſes compagnons ſervir ſon quartier auprés du Roi. Néanmoins jugeant qu'il ne pouvoit ſuivre long-tems le grand-chemin de la Cour ſans être connu, il réſolut de le quiter, pour prendre celui de Chaſtillon: il penſa même avoir ſujet de ſe repentir de ne l'avoir pas fait plutoſt; car aïant rencontré deux Couriers, il

* *Oſtium, ſeu os Elaveri.*

[a] Quo tempore ad ſimplices cogitationes patet animus..... & nuda omnium mens. *In Germ.*

il y en eut un, qui reconnut Guitault, & bien qu'il ne s'arêtaſt pas pour lui parler, il parut aſſez d'émotion ſur ſon viſage, pour faire juger qu'il ſoupçonnoit, que Monſieur le Prince fût là. Il s'en éclaircit bien-toſt aprés, car aïant rencontré le Valet-de-chambre de Monſieur le Prince, qui étoit demeuré derriére, il l'arêta, & faiſant ſemblant de le vouloir tuer, il aprit, que ſon ſoupçon étoit bien fondé. Cet accident fit réſoudre Monſieur le Prince non ſeulement à quiter le grand-chemin à l'heure même, mais encore à laiſſer Bercenes Capitaine des gardes du Duc de la Rochefoucault dans des maſures proches d'un pont, pour tuer le Courier, en cas qu'il priſt ce chemin-là, qui paroiſſoit celui, qu'il devoit tenir pour aler porter à la Cour l'avis de la marche du Prince de Condé : mais la fortune de cet homme lui en fit prendre un autre, & lui fit porter en diligence à Gien la nouvelle de ce qu'il avoit vû. On dépêcha à l'heure même Sainte-Maure avec vint maîtres choiſis, pour aler atendre Monſieur le Prince ſur le chemin de Châtillon à l'armée de Monſieur de Nemours, avec ordre de le prendre vif, ou mort. Le Prince de Condé, qui jugea bien, que céte rencontre feroit indubitablement découvrir ſon paſſage, marcha en diligence vers Châtillon : mais comme il faloit faire ce jour-là trente-cinq lieües ſur les mêmes chevaux, la néceſſité de repaître nous fit perdre beaucoup de tems, & donna à Sainte-Maure celui qu'il lui faloit pout nous joindre. Un autre accident penſa faire prendre encore Monſieur le Prince ; car étant arivé au Canal de Briare,

il rencontra les Maréchaux des Logis de deux ou trois Régimens de Cavalerie, qui venoient au logement en ce lieu-là ; & comme le corps y arivoit par diférens côtez, il étoit bien dificile de prendre un chemin asûré. Chavaignac, qui connoissoit prés de là un Gentilhomme nommé *la Brûslerie*, le voulut aler chercher, & mena Guitault avec lui, pour porter quelque chose à manger au Prince de Condé ; mais comme céte journée-là étoit destinée aux avantures, dans l'instant que Chavaignac sortoit de céte maison, pour aler chercher le maître, & pour dire à Guitault d'y entrer, un Oficier des Régimens, que j'ai dit, y ariva, & tout ce que pût faire la maîtresse de la maison, dans la crainte de voir ariver du désordre chez elle, par la rencontre de gens de diférent parti, fut d'envoïer sa fille au devant de Guitault, pour l'avertir, qu'il étoit entré chez elle un Oficier des troupes du Roi. Comme cela se passoit ainsi, Monsieur le Prince, qui atendoit des nouvelles de Chavaignac & de Guitault, n'avoit pu demeurer au lieu, où ils l'avoient laissé, à-cause de l'arivée des troupes. Il avoit envoïe son Valet-de-chambre à Chastillon, pour avertir le Concierge de tenir la porte du Parc ouverte ; & ainsi il n'avoit avec lui que le Duc de la Rochefoucault, & le Prince de Marsillac. Ils marchérent néanmoins toujours vers Chastillon. Le Prince de Marsillac marchoit cent pas devant Monsieur le Prince, & le Duc de la Rochefoucault aloit aprés lui à même distance, afin qu'étant averti par l'un des deux, il eust quelque avantage pour

pour se sauver. Ils n'eurent pas fait grand chemin en cet état-là, qu'ils entendirent tirer des coups de pistolet du côté où étoit alé le Valet-de-chambre, & en même tems virent paroître quatre Cavaliers sur leur main gauche, qui marchoient au trot vers eux: Ils ne doutérent point alors, qu'ils ne fussent suivis; & prenant le parti de charger les quatre hommes, qui venoient, ils y tournérent dans le dessein de se faire tuër plûtost que d'être pris. Mais s'en étant aprochez, ils reconnurent Chavaignac qui les cherchoit avec trois Gentilshommes; & tous ensemble arivérent à Chastillon sans aucun danger. Le Prince de Condé y aprit des nouvelles de l'armée, qu'il vouloit joindre, & seût, qu'elle étoit vers Lory prés de la Foreſt d'Orleans, à huit lieuës de Chastillon; il seût encore, qu'il y avoit dix ou douze Chevaux-legers de la Garde du Roi, & quelques Oficiers logez dans la ville de Chastillon; & cela l'obligea d'en partir en diligence sur la minuit avec un guide pour Lory. Ce guide pensa être cause de sa perte; car aprés avoir long-tems marché, il reconnut, qu'il n'étoit qu'à une petite lieuë de Gien; de sorte que voulant quiter ce chemin-là, pour prendre celui de Lory, Monsieur le Prince passa à trente pas du lieu, où Sainte-Maure l'atendoit: & soit que celui-ci ne le connust pas, ou qu'il n'osast le charger, rien ne s'opoſa à son passage, & il ariva à Lory, où il aprit des nouvelles certaines de son armée, qui n'étoit qu'à deux lieuës de lui. Bien qu'il se cachast avec les mêmes précautions qu'il avoit fait ailleurs, il fut re-

reconnu, & le Duc de la Rochefoucault auſſi, par pluſieurs habitans du lieu, deſquels il y en avoit beaucoup, qui étoient domeſtiques du Roi & de Monſieur. Mais cela lui ſervit, au lieu de lui nuire, car il y en eut quelques uns, qui montérent à cheval avec lui, & l'acompagnérent juſqu'à l'armée. Il en rencontra l'avant-garde, dans le commencement de la Foreſt d'Orleans; quelques Cavaliers vinrent au *qui vive* avec lui, mais l'aïant reconnu, ce fut une joïe & une ſurpriſe pour toute l'armée, qui ne ſe pouvoit exprimer. Jamais elle n'avoit eu tant de beſoin de ſa préſence qu'alors, & jamais elle ne l'avoit moins atenduë. L'aigreur augmentoit tous les jours entre les Ducs de Nemours & de Beaufort, & l'on voïoit périr avec certitude la ſeule reſſource du Parti, par la diviſion des chefs [a], lors que la préſence du Roi, & de ſon armée, les devoit le plus obliger à préférer l'intérêſt public à leurs querelles particuliéres [b]. Il étoit trop important à Monſieur le Prince de les terminer, pour n'y travailler pas avec tout l'empreſſement imaginable; & il lui fut d'autant plus facile d'en venir à bout, que ſon arivée leur ôtant le commandement, leur ôtoit auſſi la principale ſource de leur jalouſie & de leur haine. Les choſes étant ainſi, l'armée marcha à Lory, où l'on ſe repoſa un jour; il s'en paſſa encore trois ou quatre, durant leſquels on ala à Montargis, qui ſe ren-

a Rebus turbatis, malum extremum diſcordia acceſſit. *Ann.* 4.

b. Prava certamina communi utilitate abolere, & poſitis odiis in medium conſulere. *Hiſt.* 2. Privata odia publicis utilitatibus remittere. *Ann.* 1.

rendit sans résistence. On quita de bonne heure ce lieu-là, parce qu'il étoit rempli de bled & de vin, dont on se pouvoit servir au besoin; & on le fit encore, pour donner un éxemple de douceur, qui pust produire quelque éfet avantageux pour le parti dans les autres villes. L'armée partit de Montargis, & ala à Château-renard: Gourville y ariva en même tems de Paris, pour raporter au Prince les sentimens de ses amis sur sa conduite envers Monsieur, & envers le Parlement. Les avis furent bien diférens, car une partie lui conseilloit de demeurer à l'armée, lui represantant, que les résolutions de Monsieur & du Parlement dépendroient toujours de l'événement de céte guerre; & que tant qu'il seroit à la tête d'une armée victorieuse, la puissance du Roi résideroit entre ses mains: au-lieu qu'alant à Paris, il ôtoit à ses troupes toute la réputation, que sa présence leur avoit donnée, n'en pouvant laisser le commandement qu'aux mêmes personnes, dont la division & l'incapacité avoient été sur le point de produire tant de désordre[a]. Chavigny au contraire mandoit positivement à Monsieur le Prince, que sa présence étoit nécessaire à Paris; que les cabales de la Cour, & du Cardinal de Rets, augmentoient tous les jours dans le Parlement; & qu'enfin elles entraîneroient indubitablement Monsieur le Duc d'Orleans, si Monsieur le Prince ne venoit lui-même le retirer de la dépendance, où il étoit, & métre le

a Remanentium frangeretur animus, quando suspecti duces; & ipse, cui uni apud militem fides, imperia ducum in incerto relinqueret, *Hist.* 2.

Duc de Rohan & Chavigny en poſſeſſion d'une place, qu'ils ne pouvoient plus diſputer ſans lui au Cardinal de Rets. La fin des uns, & des autres étoit, préférablement à toutes choſes, d'entreprendre quelque choſe de conſiderable ſur l'armée du Roi, & tout dépendoit d'un heureux événement. Dans ce tems-là, le Prince de Condé reçut avis, que la brigade du Maréchal d'Hoquincourt étoit encore dans des quartiers ſéparez, aſſez proche de Château-renard; & que le lendemain elle ſe devoit rejoindre à celle du Maréchal de Turenne. Cela le fit réſoudre de marcher à l'heure même, avec toute ſon armée, droit à celle du Maréchal d'Hoquincourt, avant qu'il eût eu le tems de raſſembler ſes troupes, & de ſe retirer vers le Maréchal de Turenne; & le ſuccés répondit à ſon atente. Il entra d'abord dans deux quartiers, qui donnérent l'alarme aux autres; mais cela n'empêcha pas, qu'on n'en enlevaſt cinq tout de ſuite: les quatre premiers ne firent preſque point de réſiſtance, mais le Maréchal d'Hoquincourt s'étant mis en bataille avec huit-cens chevaux ſur le bord d'un ruiſſeau, qu'on ne pouvoit paſſer qu'un à un ſur une digue fort étroite & fort rompuë, fit mine de vouloir diſputer ce paſſage, au de-là duquel étoient les autres quartiers, qu'on aloit ataquer: mais dés que le Duc de Nemours & trois ou quatre autres eurent paſſé le défilé, le Maréchal, qui jugeoit bien que toute l'armée devoit être là, ſe retira derriére le quartier, & le laiſſa piller, ſe contentant de ſe remétre en bataille, pour eſſaïer de prendre ſon tems, & de charger

ger pendant le pillage. Ce quartier-là ne fit pas plus de réſiſtance, que les autres, mais comme les maiſons étoient couvertes de chaume, & qu'on y mit le feu, il fut aiſé au Maréchal d'Hoquincourt de diſcerner à la clarté, le nombre des troupes, qui étoient paſſées; & voïant, qu'il n'y avoit pas plus de cent chevaux, il marcha pour les charger avec plus de huit cens. Le Prince de Condé voïant fondre ſur lui cete cavalerie, fit promtement un eſcadron de ce qu'il avoit avec lui, & marcha aux ennemis avec un nombre ſi inégal, qu'il ſemble, que le hazard avoit fait trouver en ce lieu-là tout ce qu'il y avoit d'Oficiers Généraux dans ſon armée, pour lui faire voir ce qu'un mauvais événement étoit capable de lui faire perdre. Il avoit compoſé le premier rang, où il étoit, des Ducs de Nemours, de Beaufort, & de la Rochefoucault, du Prince de Marſillac, du Marquis de Clinchant, qui commandoit les troupes d'Eſpagne, du Comte de Tavanes Lieutenant-Général, de Guitault, de Gaucourt, & de quelques autres Oficiers: les deux eſcadrons firent leur décharge d'aſſez prés, ſans que pas un pliaſt; mais deux autres aïant chargé auſſi-toſt aprés celui du Prince, le Duc de Nemours eut un coup de piſtolet au travers du corps, & ſon cheval fut tué. L'eſcadron du Prince de Condé, ne pouvant ſoutenir deux charges ſi prés à prés, ſe rompit, & ſe retira cent pas en déſordre vers le quartier, qui étoit en feu; mais le Prince & les Oficiers Généraux, qui étoient avec lui, aïant pris la tête de l'eſcadron, l'arêtérent. Les

ennemis se contentérent de l'avoir fait plier sans l'enfoncer ; il y eut seulement quelques Oficiers & quelques Cavaliers, qui avancérent ; & le Prince de Marsillac, qui se trouva douze ou quinze pas derriére l'escadron qui plia, tourna à un Oficier & le tua de coups d'épée entre les deux escadrons. Le Prince de Condé, comme j'ai dit, arêta le sien & lui fit tourner tête aux ennemis, qui ne l'avoient osé pousser, de crainte qu'il ne fust soutenu par de l'infanterie. Ce désordre avoit donné tems à un escadron de trente maîtres de passer le défilé : le Prince de Condé se mit aussi-tost à la tête avec le Duc de la Rochefoucault, & ataquant le Maréchal d'Hoquincourt par le flanc, le fit charger en tête par l'escadron, où il avoit laissé le Duc de Beaufort. Cela acheva de renverser les ennemis, dont une partie se jeta dans Bleneau ; & on poussa le reste trois ou quatre lieües vers Auxerre, sans qu'ils essaïassent de se ralier. Ils perdirent tout leur bagage, & on leur prit trois-cens chevaux. Cete déroute eût été plus grande, sans l'avis, qui fut donné au Prince de Condé, que l'armée du Maréchal de Turenne paroissoit.

Cete nouvelle le fit retourner à son infanterie, qui s'étoit débandée pour piller [a] ; & aprés avoir ralié ses troupes, il marcha vers le Maréchal de Turenne, qui mit son armée en bataille dans de fort grandes plaines, & plus prés que la portée du mousquet, d'un bois de tres-grande étenduë, par le milieu duquel l'armée

a Obstitit vincentibus hoste omisso spolia conseravum inter ipsos certamen. *Hist.* 4.

mée du Prince de Condé devoit passer pour aler à lui. Ce passage étoit de soi assez large, pour pouvoir faire marcher deux escadrons de front; mais comme il étoit fort marécageux, & qu'on y avoit fait plusieurs fossez pour le dessécher, on ne pouvoit ariver à la plaine, qu'en défilant. Le Prince de Condé la voïant occupée par les ennemis, jeta son infanterie à droit & à gauche dans le bois, qui la bordoit, pour en éloigner les ennemis; & cela fit l'éfet qu'il avoit desiré: car le Maréchal de Turenne, craignant d'être incommodé par la mousqueterie, quita son poste pour en aler prendre un autre, qui étoit un peu plus éloigne, & plus élevé que celui de Monsieur le Prince. Mais le mouvement, qu'il fit pour cela, fit croire à Monsieur le Prince, qu'il se retiroit vers Gien, & qu'on le déferoit aisément dans le désordre de sa retraite avant qu'il pust y ariver. Pour cet éfet, il fit avancer sa cavalerie, & se hâta de faire passer le défilé à six escadrons pour entrer dans la plaine; Mais le Maréchal de Turenne jugeant bien le désavantage qu'il auroit de combatre Monsieur le Prince dans la plaine, avec des troupes victorieuses & plus fortes que les siennes, prit le parti de retourner l'épée à la main sur ces six escadrons, pour défaire ce qui seroit passé, & pour arêter le reste des troupes au delà du défilé. Monsieur le Prince, qui jugea de son intention, fit repasser sa cavalerie; & ainsi le défilé les empêchant de pouvoir aler l'un à l'autre sans un tres-grand désavantage, l'on se contenta de faire avancer l'artillerie de deux côtes, & de se canonner fort long-tems; mais

le succés n'en fut pas égal, car outre que celle de Monsieur de Turenne étoit en plus grand nombre & mieux servie, que celle de ses ennemis, elle avoit encore la hauteur [a] sur les troupes de Monsieur le Prince, lesquelles étant serrées dans le passage, qui séparoit le bois, il n'y eut presque point de coups inutiles [b]; & on y perdit plus de six-vints Cavaliers, & plusieurs Oficiers, entre lesquels fut Maré frére du Maréchal de Grancey. On passa ainsi le reste de la journée. Au coucher du soleil, le Maréchal de Turenne se retira vers Gien; le Maréchal d'Hoquincourt, qui l'avoit joint depuis sa défaite, demeura à l'arriere-garde, & étant alé avec quelques Oficiers, pour retirer l'escadron le plus prés du défilé, il fut reconnu de Monsieur le Prince, qui lui envoïa dire, qu'il seroit bien aise de le voir, & qu'il pouvoit avancer sur sa parole. Il fit ce que Monsieur le Prince desira, & s'avancant avec quelques Oficiers, il rencontra Monsieur le Prince, suivi des Ducs de la Rochefoucault & Beaufort, & de deux ou trois autres. La conversation se passa en civilitez & en railleries du côté de Monsieur le Prince, & en justifications de celui du Maréchal, sur ce qui lui venoit d'ariver, se plaignant de Monsieur de Turenne; bien qu'on pût dire avec justice, qu'il fit ce jour-là deux actions belles & hardies, dont le succés fut cause de son salut & de celui de la Cour: car dés qu'il seût, que la

a Confertus pedes, dispositæ turmæ, cuncta prælio provisa. *Ann.* 4.

b Neque feriendi, neque declinandi providentia nihil prodesse virtus. *Hist.* 4. *Ce n'étoit un carnage plûtôt qu'un combat.* Cædes magis, quàm pugna. *Hist.* 3.

la brigade du Maréchal d'Hoquincourt, qui le devoit venir joindre le lendemain, étoit ataquée; il marcha avec tres-peu de gens dans le lieu, où on le trouva en bataille, & atendit tout le jour le reſte de ſes troupes, s'expoſant par là à être inévitablement défait, ſi Monſieur le Prince euſt été droit à lui, aulieu de ſuivre deux ou trois lieuës, comme il fit, les troupes, qu'il avoit défaites la nuit: il ſauva encore ce même jour-là les reſtes de l'armée du Roi avec beaucoup de valeur & de conduite, lors qu'il retourna ſur les ſix eſcadrons de Monſieur le Prince, qui avoient paſſé le défilé, & arêta, par céte action, une armée qui ſans doute l'auroit taillé en pieces, ſi elle avoit pû ſe métre en bataille dans la même plaine, où il étoit. L'armée du Roi étant retirée, Monſieur le Prince fit prendre à la ſienne le chemin de Chaſtillon, & a la céte nuit loger dans les quartiers, ſur le canal de Briare, prés la Bruſlerie. Il ſe rendit le lendemain à Chaſtillon avec toutes ſes troupes, dont il laiſſa deux jours aprés le commandement à Clinchant, & au Comte de Tavanes, pour aler à Paris avec les Ducs de Beaufort & de la Rochefoucault. Ce voïage étoit de plus grande importance, qu'il ne lui parut alors; & je ſuis perſuadé, que l'envie ſeule d'aler à Paris, & d'y recevoir l'aplaudiſſement général, que meritoit le ſuccés d'un ſi périlleux voïage, & d'une ſi grande victoire, lui fit aprouver les raiſons de Chavigny, qui deſiroit en éfet d'être apuïé de la perſonne, & de l'autorité de Monſieur le Prince, pour ocuper la place, que le Cardinal de Rets tenoit auprés de Mon-

sieur le Duc d'Orleans. Il espéroit comme j'ai déja dit, se rendre également considérable à ces deux Princes, en persuadant à l'un & à l'autre, qu'il étoit le véritable sujet de leur union; & de plus il croïoit, que céte voïe étoit la plus facile pour réüssir dans le projet, qu'il avoit fait avec Fabert. Il pressa donc Monsieur le Prince de venir à Paris pour s'opposer aux éforts, que le Cardinal de Rets faisoit sur l'esprit de Monsieur, & pour profiter de la bonne disposition du Parlement, qui avoit donné un arrest, par lequel il métoit à prix la tête du Cardinal Mazarin. De quelque façon que Monsieur le Prince fût persuadé des avis de Chavigny, il ne laissa pas de les suivre; il fut reçu à Paris avec tant d'aclamations, & de témoignages de la joïe publique, qu'il ne crût pas avoir sujet de se repentir de son voïage. Les choses demeurérent quelque tems en ces termes, mais comme l'armée manquoit de fourage vers Chastillon & Montargis, & qu'on n'osoit ni l'éloigner ni l'aprocher de Paris; on la fit marcher à Estampes, où l'on crût, qu'elle pouvoit sejourner un tems considérable, avec sûreté & abondance de toutes choses. Le Duc de Nemours n'étoit pas encore guéri de sa blessure, lors qu'on vint donner avis au Prince de Condé, que quelques troupes du Roi commandées par le Comte de Miossens & le Marquis de Saint-Mesgrin, Lieutenans Généraux, marchoient de Saint-Germain à Saint-Cloud avec deux canons, à dessein de chasser cent hommes du Régiment de Condé, qui s'étoient retranchez sur le pont, & en avoient rompu une arche.

che. Cête nouvelle fit auſſi-toſt monter à cheval Monſieur le Prince avec ce qu'il rencontra auprés de lui; mais ce bruit s'étant répandu par la ville, tout ce qu'il y avoit de perſonnes de qualité le vinrent trouver à Boulogne, & furent ſuivis de huit ou dix-mille Bourgeois en armes. Les troupes du Roi ſe contentérent de tirer quelques coups de canon, & ſe retirérent ſans avoir eſſaïé de ſe rendre maîtres du pont; mais le Prince de Condé voulant profiter de la bonne diſpoſition des Bourgeois, leur aïant donné des Oficiers, les fit marcher vers Saint-Denis, où il avoit apris, qu'il y avoit une garniſon de deux-cens Suiſſes; les troupes y arivérent à l'entrée de la nuit, & ceux de dedans en aïant pris l'alarme, la donnérent prontement aux aſſiégeans. Car Monſieur le Prince, étant au milieu de 300. chevaux compoſez de tous les braves & de tous les intrépides de ſon parti, s'en vit abandonné [a], dés qu'on eut tiré quelques mouſquetades, & demeura lui ſeptiéme. Le reſte ſe renverſa en déſordre ſur l'Infanterie des Bourgeois, qui s'ébranla, & qui euſt ſans doute ſuivi l'éxemple de la Nobleſſe, ſi Monſieur le Prince, & ce qui étoit demeuré auprés de lui, ne l'euſt arêtée, & ne l'euſt fait entrer dans Saint-Denis par de vieilles bréches, qui n'étoient point défenduës. Alors toutes ces perſonnes de condition, qui l'avoient abandonné, revinrent le trouver, chacun aléguant une raiſon particuliére pour excuſer ſa fuite [b], bien que la hon-

a Ante diſcrimen feroces, in periculo pavidi. *Hiſt.* 1.

b Diverſas fugæ cauſſas obtendentes. *Ann.* 15. Suum quiſque flagitium aliis objectantes. *Hiſt.* 2.

te en dûst être commune. Les Suisses voulurent défendre quelques baricades dans la ville; mais étant pressez ils se retirérent dans l'Abbaïe, où ils se rendirent deux heures aprés prisonniers de guerre. On ne fit aucun désordre aux habitans, ni aux Couvens; & Monsieur le Prince se retira à Paris, laissant Deslandes Capitaine de Condé avec 100. hommes dans Saint-Denis, qui fut repris dés le soir même par les troupes du Roi; mais Deslandes se retira dans l'Eglise, où il tint trois jours. Bien que céte action-là ne fût considérable de soi par aucune circonstance, elle ne laissa pas de disposer les Bourgeois en faveur de Monsieur le Prince; & ils lui donnoient des loüanges d'autant plus volontiers, que chacun le prenoit pour têmoin de son courage, & du péril, qu'il croïoit avoir couru dans céte ocasion. Cependant le Duc de Rohan, & Chavigny voulurent suivre leur premier dessein, & profiter d'une conjoncture si favorable, pour faire des propositions d'acommodement: Ils croïoient, que la Cour acompliroit de bonne foi, toutes les choses dont Fabert ne leur avoit fait des ouvertures, que pour les engager avec le Cardinal, qui se vouloit servir d'eux, pour entraisner Monsieur le Duc d'Orleans, & Monsieur le Prince dans cet abîme de négotiations, dont on n'a jamais vû le fond, & qui a toujours été son salut, aussi bien que la perte de ses ennemis[a]. En éfet, dés que les premiers jours de l'arivée de Monsieur le Prin-

[a] Tentatis per colloquium & promissa, postquam pax & concordia speciosis & irritis nominibus jactata sunt, consilia curasque in eos vertit. *Hist.* 2.

Prince furent passez, les intrigues & les cabales se renouvelérent de tous côtez, & soit qu'il fust lassé d'avoir soutenu une guerre si pénible, ou que le sejour de Paris lui donnast l'envie & l'espérance de la paix, il quita enfin pour un tems toutes les autres pensées, pour chercher les moïens de la faire aussi avantageuse, qu'il l'avoit projetée. Monsieur de Rohan & Chavigny lui en donnérent de grandes espérances, pour l'obliger à se répoſer sur eux du soin de céte négotiation, & à les laisser aler seuls avec Goulas à Saint-Germain chargez de ses intérets, & de ceux de Monsieur le Duc d'Orleans. On proposa aussi d'y envoïer Mr. de la Rochefoucault, & Monsieur le Prince le souhaitoit pour beaucoup de raisons, mais il s'excusa sur l'opinion qu'il eut, ou que la Paix êtoit déja concluë entre Monsieur & la Cour par l'entremise secréte de Chavigny, sans la participation de Monsieur le Prince; ou qu'elle ne se concluroit point alors, non seulement parce que les prétentions de Monsieur le Prince étoient trop grandes, mais encore parce que le Duc de Rohan & Chavigny vouloient asſûrer les leurs, par préférence à tout le reste. Ainsi, le Duc de Rohan, Chavigny, & Goulas, alérent à Saint-Germain avec charge expresse de ne point voir le Cardinal Mazarin, & de ne rien traiter avec lui. Les demandes de Monsieur consistoient principalement à l'éloignement du Cardinal; mais celles de Monsieur le Prince étoient plus étenduës, parce qu'aïant engagé dans son parti la ville & le Parlement de Bordeaux, & un grand nombre de personnes de

qualité, il avoit fait des traitez particuliers avec eux, où il s'engageoit de n'en faire point avec la Cour, sans y comprendre leurs intérets, en la maniére que je dirai ci-aprés. Personne ne doutoit du succés du voïage de ces Messieurs; il n'y avoit pas aussi d'aparence, qu'un homme habile comme Chavigny, connoissant la Cour & le Cardinal Mazarin par tant d'expériences, se fust engagé à une négociation du poids de celle-là, l'aïant ménagée trois mois, sans être asſûré de l'événement. Céte opinion ne dura pas long-tems, & l'on aprit par le retour des Députez, que non seulement ils avoient traité avec le Cardinal Mazarin, contre les ordres exprés qu'ils en avoient; mais même, qu'au lieu de demander pour Monsieur le Prince ce qui étoit porté dans leur instruction, ils n'avoient insisté principalement, que sur l'établissement d'un Conseil néceſſaire, presque en la même forme de celui, que le feu Roi avoit ordonné en mourant; moïennant quoi ils devoient porter Monsieur le Prince à consentir, que le Cardinal Mazarin, suivi de Chavigny, alast traiter la Paix générale au-lieu de Monsieur le Prince; & qu'il pust revenir en France aprés la conclusion. Comme ces propositions étoient fort éloignées des intérets & des sentimens de Monsieur le Prince, il les reçut aussi avec aigreur contre Chavigny, & résolut de ne lui donner plus désormais aucune connoissance de ce qu'il traiteroit secrétement avec la Cour. Pour cet éfet, il chargea Gourville d'une instruction dressée en présence de la Ducheſſe de Chastillon, & des Ducs de Nemours & de la

Roche-

Rochefoucault, qui portoit ce qui s'enſuit.
Le premier point étoit : „ Qu'on ne veut 1
„ plus de négociation paſſé aujourdhui ; &
„ qu'on veut une réponſe poſitive ſur tous les
„ points, de oui, ou de non, n'étant pas
„ poſſible de ſe relâcher ſur aucun. On veut
„ agir ſincérement, & par conſéquent on ne
„ veut prométre que ce qu'on veut executer ;
„ mais auſſi, l'on veut être aſſûré de ce que la
„ Cour prométra. On ſouhaite, que le Car- 2
„ dinal Mazarin ſorte préſentement du Roïau-
„ me, & qu'il aille à Boüillon : Que le pou- 3
„ voir ſoit donné à Monſieur, & à Monſieur
„ le Prince de faire la Paix générale, & qu'ils
„ y puiſſent travailler préſentement : Qu'à cet 4
„ éfet on convienne de conditions juſtes & rai-
„ ſonables, & que Monſieur le Prince puiſſe
„ envoïer en Eſpagne, pour demeurer d'acord
„ du lieu de la Conférence : Qu'on faſſe un 5
„ Conſeil compoſé de perſonnes non ſuſpec-
„ tes, dont on conviendra : Qu'on ôte le Sur- 6
„ intendant, & qu'on régle les Finances par
„ un bon Conſeil : Que tous ceux, qui ont 7
„ ſervi Monſieur, ou Monſieur le Prince,
„ ſoient rétablis dans leurs biens, & dans leurs
„ Charges, Gouvernemens, penſions, & aſ-
„ ſignations, & ſoient réaſſignez ſur de bons
„ fonds, & Monſieur, & Meſſieurs les Prin-
„ ces auſſi : Que Monſieur le Duc d'Orleans 8
„ ſera ſatisfait ſur les choſes qu'il peut deſirer
„ pour lui, & pour ſes amis : Que les troupes 9
„ & les Oficiers, qui ont ſuivi Meſſieurs les
„ Princes, ſeront traitez comme ils étoient
„ auparavant, & auront les mêmes rangs qu'ils
„ avoient : Qu'on octroïera à Meſſieurs de 10

„ Bordeaux les choſes, qu'ils demandoient
„ avant céte guerre, & pour leſquelles ils a-
11 „ voient des Députez à la Cour : Qu'on acor-
„ dera quelque décharge des Tailles dans la
„ Guienne, dont on conviendra de bonne foi :
12 „ Qu'on donnera à Monſieur le Prince de Con-
„ ty la permiſſion de traiter du Gouvernement
„ de Provence avec Monſieur d'Angouleſme,
„ & celle de lui donner la Champagne en é-
„ change, ou de la vendre à qui il voudra,
„ pour lui en donner l'argent : & que pour le
„ ſur-plus, on l'aſſiſtera d'une ſomme d'ar-
13 „ gent, dont on conviendra : Qu'on donnera
„ à Monſieur de Nemours le Gouvernement
14 „ d'Auvergne : Qu'on donnera au Préſident
„ Viole la permiſſion de traiter d'une charge
„ de Préſident au Mortier, ou de Secretaire-
„ d'Etat ; & parole, que ce ſera la premiere ;
„ & une ſomme d'argent dés céte heure, pour
15 „ lui en faciliter la récompenſe : Qu'on acor-
„ dera à Monſieur de la Rochefoucault le bre-
„ vet qu'il demande, pareil à celui de Meſ-
„ ſieurs de Boüillon & de Guimené, & le
„ Gouvernement d'Angoumois & de Sainton-
„ ge, ou la ſomme de ſix-vints-mille écus ;
„ & la permiſſion de traiter dudit Gouverne-
16 „ ment, ou de tel autre qu'il voudra : Qu'on
„ donnera au Prince de Tarente un brevet
„ pour ſon rang, pareil à celui de Monſieur
„ de Boüillon ; & qu'on l'en métra en poſſeſ-
„ ſion, & qu'on le dédommagera des pertes,
„ qu'il a ſoufertes à la priſe & au raſement de
„ Taillebourg, ſuivant le mémoire qu'il en
17 „ donnera : Qu'on fera Meſſieurs de Marſin &
18 „ du Doignon Maréchaux de France : Qu'on

don-

„ donneroit des létres de Duc à Mr. de Montes-
„ pan : Qu'on rétablira Monsieur de Rohan 19
„ dans son Gouvernement d'Anjou & d'An-
„ gers, & qu'on lui donnera le Pont-de-Cé
„ avec le ressort de Saumur : Qu'on donnera 20
„ à Monsieur de la Force le Gouvernement de
„ Bergerac & Sainte-Foy, & la survivance
„ à Mr. de Castelnau, son fils ; Qu'on assû- 21
„ rera Monsieur le Marquis de Sillery, de le
„ faire Chevalier de l'Ordre à la premiére pro-
„ motion, & qu'on lui en donnera un brevet,
„ avec une somme de cinquante-mille écus,
„ pour acheter un Gouvernement : Moïen-
„ nant quoi l'on promet de poser les armes, &
„ de consentir de bonne foi à tous les avanta-
„ ges du Cardinal Mazarin ; & à son retour
„ dans trois mois, ou dans le tems que Mon-
„ sieur le Prince aïant ajusté les points de la
„ Paix générale avec les Espagnols, sera sur
„ le lieu de la Conférence avec les Ministres
„ d'Espagne, & qu'il aura mandé, que la
„ Paix est preste d'estre signée ; laquelle il ne
„ signera qu'aprés le retour du Cardinal Ma-
„ zarin : mais que l'argent mentionné par le
„ traité sera donné avant son retour.

Le Cardinal écouta les propositions de Gourville, & y parut tres-facile, soit qu'il eust intention de les acorder, ou qu'il vouluſt, que les dificultez vinsent d'ailleurs ; mais le Duc de Boüillon, qui craignoit, que la Paix ne se fist sans qu'il eût la Duché d'Albret, qu'on devoit retirer de Monsieur le Prince, pour faire une partie de la récompense de Sedan ; dit au Cardinal, que puisqu'il trouvoit juste de faire des graces à tous les amis de Monsieur le

Prin-

Prince, qui étoient ſes ennemis jurez, il croïoit, qu'il étoit encore plus raiſonable de faire juſtice à tous ſes amis, qui l'avoient aſſiſté & maintenu contre Monſieur le Prince: Qu'il ne trouvoit rien à redire à ce qu'on vouloit faire pour les Ducs de Nemours & de la Rochefoucault, Marſin, & les autres; mais qu'il penſoit qu'aïant un intéreſt auſſi conſidérable que la Duché d'Albret, on ne devoit rien conclure ſans obliger Monſieur le Prince à le ſatisfaire là deſſus.

De quelque eſprit que partiſſent ces raiſons du Duc de Boüillon, elles empêcherent le Cardinal de paſſer outre, & il renvoïa Gourville vers Monſieur le Prince pour lever cette dificulté. Mais comme dans toutes les grandes afaires les retardemens ſont d'ordinaire tres-conſidérables, ils le devoient être particuliérement dans celle-ci, qui étoit compoſé non ſeulement de tant d'intérets diférens, & regardée par tant de Cabales opoſées, qui la vouloient rompre; mais qui pardeſſus tout cela étoit conduite par le Prince de Condé d'une part, & par le Cardinal Mazarin de l'autre; leſquels, pour avoir pluſieurs qualitez directement contraires[a], ne laiſſoient pas de convenir en pluſieurs choſes, & particuliérement à traiter toutes ſortes d'afaires, ſans y avoir de prétentions limitées; ce qui fait que lors qu'on leur acorde ce qu'ils demandent, ils croïent toujours en pouvoir obtenir davantage

a. Neque ſperaſſe corruptiſſimo ſeculo tantam moderationem reor; ut qui pacem belli amore turbaverant, bellum pacis caritate deponerent, neque (homines) moribus diſſonos in hunc conſenſum potuiſſe coaleſcere. *Hiſt.* 2.

ge [a], & se persuadent tellement que tout est dû à leur bonne fortune, que la balance ne peut jamais être assez égale entr'eux, ni demeurer assez long-tems en cet état-là, pour leur donner loisir de résoudre un Traité & de le conclure. D'autres obstacles se joignirent encore à ceux-ci : L'intéreſt du Cardinal de Rets étoit d'empêcher la Paix, parce qu'étant faite sans sa participation, & Monsieur le Duc d'Orleans & Monsieur le Prince étant unis avec la Cour, il demeuroit exposé & sans protection : d'ailleurs Chavigny ensuite du mauvais succés de sa négociation, étant piqué contre la Cour, & contre Monsieur le Prince, aimoit mieux, que la Paix se rompist, que de la voir faire par d'autres voïes que la sienne [b].

Je ne puis dire si céte conformité d'intérets, qui se rencontra alors entre le Cardinal de Rets & Chavigny, les fit agir de concert pour empêcher le Traité de Monsieur le Prince ; ou si l'un des deux fit agir Monsieur le Duc d'Orleans ; mais j'ai seû depuis par une personne que je dois croire, que dans le tems, que Gourville étoit à Saint-Germain, Monsieur manda au Cardinal Mazarin par le Duc d'Anville, qu'il ne concluſt rien avec Monsieur le Prince ; qu'il vouloit seul avoir le mérite de la Paix envers la Cour ; qu'il étoit preſt d'aler trouver le Roi, & de donner par là un éxemple, qui seroit suivi du peuple & du Parlement de Paris. Il y avoit aparence, qu'une proposition comme celle-là seroit écoutée préférable-

a Multa concedendo nihil aliud efficitur, quàm ut acriùs (alia) expoſcantur. *Hiſt.* 4.

b Bonum publicum privatis simultatibus impediebat. *Ann.* 14.

blement à toutes les autres ; & en éfet, soit par céte raison-là, soit par celle, que j'ai déja dite de la maniére de l'esprit de Monsieur le Prince & du Cardinal Mazarin ; ou soit, comme je l'ai toujours crû, que le Cardinal n'a jamais voulu la Paix, & qu'il s'est seulement servi des négociations, comme d'un piége, où il pouvoit surprendre ses ennemis [a] ; enfin les choses furent si broüillées & si éloignées en peu de tems, que le Duc de la Rochefoucault ne voulut plus que ses gens eussent part à des négociations, qui ruinoient son parti, & chargea Gourville de tirer une réponse positive du Cardinal, la seconde fois qu'il ala à Saint-Germain avec ordre de n'y plus retourner.

Cependant, outre que l'esprit du Prince de Condé n'étoit pas toujours de soi-même constamment arêté à vouloir la Paix, il étoit combatu sans cesse par les divers intérets de ceux, qui l'en vouloient détourner. Les ennemis du Cardinal Mazarin ne se croïoient pas vangez, s'il demeuroit en France ; & le Cardinal de Rets jugeoit bien, que l'acommodement de Monsieur le Prince lui ôtoit tout son crédit, & l'expoſoit à ses ennemis ; au-lieu que la guerre ne pouvoit durer sans perdre Monsieur le Prince, ou éloigner le Cardinal Mazarin ; & qu'ainsi demeurant seul auprés de Monsieur le Duc d'Orleans, il pouvoit se rendre considérable à la Cour, pour en tirer ses avantages. D'autre part les Espagnols ofroient au Prince tout ce qui étoit le plus capable de le tenter, & métoient tout en usage, pour faire durer la

a Simulationem prorsus fuisse, ad decipiendos tot illustres viros. *Hist.* 3.

la guerre civile ; ſes plus proches parens, ſes amis, & ſes domeſtiques même apuïoient ce ſentiment par leur intéreſt particulier : enfin, tout étoit partagé en cabales pour faire la Paix, ou pour continuer la guerre.

Tout ce qu'il y a de plus rafiné & de plus ſérieux dans la politique, étoit expoſé aux yeux de Monſieur le Prince, pour l'obliger à prendre un de ces deux partis, lors que Madame de Chaſtillon lui fit naître le deſir de la Paix par des moïens plus agréables : Elle crût, qu'un ſi grand bien devoit être l'ouvrage de ſa beauté ; & mêlant de l'ambition avec le deſſein de faire une nouvelle conqueſte, elle voulut en même tems trionfer du cœur de Monſieur le Prince, & tirer de la Cour tous les avantages de la négociation.

Ces raiſons-là ne furent pas les ſeules, qui lui donnérent ces penſées ; il y avoit un intéreſt de vanité & de vangence qui y eut autant de part que le reſte ; l'émulation, que la beauté & la galanterie produiſent ſouvent parmi les Dames, avoit cauſé une aigreur extrême entre Madame de Longueville & Madame de Chaſtillon [a] : elles avoient long-tems caché leurs ſentimens, mais enfin ils parurent avec éclat de part & d'autre ; & Madame de Chaſtillon ne borna pas ſeulement ſa victoire à obliger Monſieur de Nemours de rompre, par des circonſtances tres-piquantes & tres-publiques, tout le commerce qu'il avoit avec Madame de Longueville : elle voulut encore lui ôter la

a Muliebri æmulatione. *Ann.* 2. Neq; forma, ætas, opes, multum diſtabant ; & utraque impudica, infamis, violentâ, vitiis æmulabantur. ; Certamen acerrimum utra apud principem prævaleret. *Ann.* 12.

la connoiſſance des afaires, & diſpoſer ſeule de la conduite & des intérets de Monſieur le Prince. Le Duc de Nemours, qui avoit beaucoup d'engagement avec elle, aprouva ce deſſein, & crût, que pouvant régler la conduite de Madame de Chaſtillon envers Monſieur le Prince, elle lui inſpireroit les ſentimens qu'il lui voudroit donner ; & qu'ainſi il diſpoſeroit de l'eſprit de Monſieur le Prince, par le pouvoir qu'il avoit ſur celui de Madame de Chaſtillon. Le Duc de la Rochefoucault de ſon côté avoit alors plus de part que perſonne à la confiance de Monſieur le Prince, & ſe trouvoit à même tems dans une liaiſon tres-étroite avec le Duc de Nemours & Madame de Chaſtillon : il connoiſſoit l'irréſolution de Monſieur le Prince pour la Paix ; & craignant ce qui eſt arivé depuis, que la Cabale des Eſpagnols & celle de Madame de Longueville ne ſe joigniſſent enſemble, pour éloigner Monſieur le Prince de Paris, où il pouvoit traiter tous les jours ſans leur participation ; il crût, que le deſſein de Madame de Chaſtillon pouvoit lever tous les obſtacles de la Paix ; & dans céte penſée il porta Monſieur le Prince à s'engager avec elle, & à lui donner Merlou en propre. Il la diſpoſa auſſi à ménager Monſieur le Prince, & Monſieur de Nemours, en ſorte qu'elle les conſervaſt tous deux ; & fit aprouver à Monſieur de Nemours céte liaiſon, qui ne lui devoit pas être ſuſpecte, puiſqu'on vouloit lui en rendre compte, & ne s'en ſervir, que pour lui donner la principale part aux afaires. Céte machine étant conduite & réglée par le Duc de la Rochefoucault, lui donnoit

la disposition presque entiére de tout ce qui la composoit ; & ainsi ces quatre personnes y trouvant également leur avantage, elle eust eu sans doute à la fin le succés qu'il s'étoit proposé, si la fortune ne s'y fût opposée par tant d'acidens, qu'on ne peut éviter *.

Cependant, Madame de Chastillon voulut paroître à la Cour avec l'éclat, que son nouveau crédit lui devoit donner : elle y ala avec un pouvoir si général de disposer des intérets de Monsieur le Prince, qu'on le prit plutost pour un éfect de sa complaisance envers elle, & pour une envie de flater sa vanité, que pour une intention véritable de faire un acommodement. Elle revint à Paris avec de grandes espérances, mais le Cardinal tira des avantages solides de céte négociation † ; il gagnoit du tems, il augmentoit les soupçons des Cabales opposées, & amusoit Monsieur le Prince à Paris sous espérance d'un Traité, pendant qu'on lui ôtoit la Guienne, qu'on lui prenoit ses places, & que l'armée du Roi commandée par les Maréchaux de Turenne & d'Hoquincourt tenoit la Campagne, & que la sienne étoit retirée dans Estampes. Elle ne pût même y demeurer long-tems sans recevoir une perte considérable : Ce fut, que le Maréchal de Turenne aïant avis, que Mademoiselle passant par Estampes avoit voulu voir l'armée en bataille, fit marcher ses troupes, & ariva au Faubourg d'Estampes, devant que celles de l'armée, qui y étoient logées fussent en état de défendre leur quartier : il fut forcé & pillé, & les Maréchaux de Turenne & d'Hoquincourt se retirérent au leur, aprés avoir tué

* *Le succés des afaires, dit Seneque, n'est pas de la juriſdiction du sage. Car selon Paterculle, la fortune a plus de force que les conseils. Prævalent fata consiliis. Hist. 2.*

† *Qui ressembloit à celle de la poule avec le Renard.*

tué mille ou douze-cens hommes des meilleures troupes de Monſieur le Prince, & emmené pluſieurs priſonniers.

Ce ſuccés augmenta les eſpérances de la Cour, & fit naître le deſſein d'aſſiéger Eſtampes avec toute l'armée, qui étoit dedans. Quelque dificile que paruſt céte entrepriſe, néanmoins elle fut réſoluë ſous l'eſpérance de trouver des troupes étonnées & des Chefs diviſez ; une place ouverte en pluſieurs endroits, fort mal munie, & hors d'état de pouvoir être ſecouruë, que par Monſieur de Lorraine, avec qui la Cour croïoit avoir traité. Par deſſus tout cela, on conſidéra à mon avis encore moins l'événement du ſiége, que la réputation, qu'un ſi grand déſſein devoit donner aux armes du Roi ; car bien que l'on continuaſt de négotier avec empreſſement, & que Monſieur le Prince euſt alors un extréme deſir de la Paix, on ne la pouvoit pas toutefois raiſonablement atendre, juſqu'à ce que le ſuccés d'Eſtampes en euſt réglé les propoſitions.

Cependant, les partiſans de la Cour ſe ſervoient de céte conjoncture pour gagner le peuple, & pour faire des cabales dans le Parlement ; & bien que Monſieur le Duc d'Orleans paruſt alors tres-uni avec Monſieur le Prince, il avoit néanmoins tous les jours conférence particuliére avec le Cardinal de Rets, qui s'atachoit principalement à détruire toutes les réſolutions, que Monſieur le Prince lui faiſoit prendre. Le ſiége d'Eſtampes continuoit toujours, & quoi que les progrés de l'armée du Roi ne fuſſent pas conſidérables, néanmoins les bruits, qui ſe répandoient dans le Roïaume,

me, lui étoient avantageux, & Paris atendoit le ſecours de Monſieur de Lorraine comme le ſalut du parti. Il y ariva enfin aprés tant de remiſes, & aprés avoir donné beaucoup de ſoupçon de ſon acommodement avec le Roi [a]; toutefois ſa préſence diſſipa pour un tems céte opinion, & on le reçut avec une joïe extrême. Ses troupes campérent prés de Paris, & l'on en ſoufrit les déſordres ſans ſe plaindre.

D'abord, il y eut quelque froideur entre Monſieur le Prince & lui pour le rang; mais voïant, que Monſieur le Prince tenoit ferme, il ſe relâcha de ſes prétentions d'autant plus facilement, qu'il n'avoit fait ces dificultez, que pour avoir le tems de faire un Traité ſecret avec la Cour, pour lever le ſiége d'Eſtampes ſans hazarder un combat. Néanmoins, comme l'on n'eſt jamais ſi aiſé à être ſurpris, que quand on ſonge trop à tromper les autres, il ariva que Monſieur de Loraine, croïant rencontrer tous ſes avantages & toutes ſes sûretez, dans les negotiations continuelles, qu'il feſoit avec la Cour, avec beaucoup de mauvaiſe foi, vit tout d'un coup marcher Mr. de Turenne à lui avec toute l'armée, qui lui manda de decamper à l'heure même, & de s'en retourner en Flandre. Les troupes de Monſieur de Lorraine n'étoient pas inférieures à celles du Roi, & un homme, qui n'euſt eu ſoin que de ſa réputation, euſt pû raiſonablement hazarder un combat. Mais quelles que fuſſent les raiſons du Duc de Lorraine, elles lui firent pré-

a Nec defuere, qui cum ſuſpicionibus arguerent tanquam dolo cunctantem, poſt ſecretas epiſtolas, quibus pretium proditionis offerebatur. *Hiſt.* 3.

préférer le parti de se retirer avec honte, & de subir ainsi ce que Monsieur de Turenne lui voulut imposer. Il ne dit rien de tout ce qui se passoit ni à Monsieur, ni à Monsieur le Prince, & le premier avis qu'ils en eurent, fut, que leurs troupes étoient sorties d'Estampes, que l'armée du Roi s'en étoit éloignée, & que Monsieur de Lorraine se retiroit en Flandres, prétendant avoir pleinement satisfait aux ordres des Espagnols, & à la parole, qu'il avoit donnée à Monsieur. Cète nouvelle surprit tout le monde, & fit prendre résolution à Monsieur le Prince d'aler joindre ses troupes, craignant que celles du Roi ne les chargeassent en chemin. Il sortit de Paris avec douze ou quinze chevaux, & s'exposant à être rencontré par les partis ennemis, il joignit son armée, & la mena loger vers Ville juive : elle passa ensuite à Saint Cloud, où elle fit un long sejour, pendant lequel non seulement la moisson fut perduë, mais presque toutes les maisons de la campagne furent brûlées. Ce qui commença l'aigreur des Parisiens, dont Monsieur le Prince fust prest de recevoir de funestes marques à la journée de Saint-Antoine.

Cependant, Gaucourt avoit des conférences secrétes avec le Cardinal, qui lui témoignoit toujours de desirer la Paix avec empressement ; il étoit convenu des principales conditions, mais plus il insistoit sur les moindres, & plus on devoit croire qu'il ne vouloit pas traiter. Ces incertitudes donnoient de nouvelles forces à toutes les Cabales, & de la vraisemblance à tous les divers bruits, qu'on vouloit semer. Jamais Paris n'a été plus agité, & jamais

jamais l'esprit de Monsieur le Prince n'a été plus partagé pour se résoudre à la Paix, ou à la guerre. Les Espagnols le vouloient éloigner de Paris pour empêcher la Paix, & les amis de Madame de Longueville contribuoient à ce dessein pour l'éloigner aussi de Madame de Chastillon. D'ailleurs Mademoiselle avoit ensemble le même but que les Espagnols & Madame de Longueville; car d'un côté elle vouloit la guerre, pour se vanger de la Reine & du Cardinal, qui empêchoient, qu'elle n'épousast le Roi; & de l'autre elle vouloit ôter Monsieur le Prince à Madame de Chastillon, & avoir plus de part qu'elle à sa confiance & à son estime: & même, pour le gagner par ce qui lui étoit de plus sensible, elle leva des troupes en son nom, & lui promit de fournir de l'argent pour en lever d'autres.

Ces promesses jointes à celles des Espagnols, & aux artifices des amis de Madame de Longueville, ôterent de l'esprit de Monsieur le Prince les pensées, qu'il avoit eües pour la Paix. Ce qui à mon avis l'en éloigna encore plus, fut non seulement le peu de confiance, qu'il crût pouvoir prendre désormais en la Cour; mais ce qui sera dificile à croire d'une personne de sa qualité & de son mérite, fut une envie démesurée d'imiter Monsieur de Lorraine en plusieurs choses, & particuliérement en la maniere de traiter ses troupes & ses Oficiers; & il se persuada, que si Monsieur de Lorraine dépoüillé de ses Etats, & avec de bien moindres avantages que les siens, s'étoit rendu si considérable par son armée & par son argent, qu'aïant des qualitez infiniment au

dessus de lui, il feroit des progrés à proportion, & cependant meneroit, pour y parvenir, une vie entiérement conforme à son humeur.

C'est, à ce qu'on a crû, le veritable motif, qui a entrainé Monsieur le Prince avec les Espagnols, & pour lequel il a renoncé à tout ce que sa naissance & ses services lui avoient aquis dans le Roïaume. Il cacha néanmoins ce sentiment autant qu'il lui fut possible, & fit paroître le même desir pour la Paix, laquelle on traitoit toujours inutilement. La Cour étoit alors à Saint-Denis, & le Maréchal de la Ferté avoit joint l'armée du Roi avec les troupes qu'il avoit amenées de Lorraine. Celle de Monsieur le Prince plus foible que le moindre de ces deux corps, qui lui étoient opposez, avoit tenu jusque-là le poste de Saint-Cloud, afin de se servir du Pont, pour éviter un combat inégal ; mais l'arivée du Maréchal de la Ferté donna moïen aux troupes du Roi de se séparer, & d'ataquer Saint-Cloud par les deux côtez, en faisant un Pont de bâteaux vers Saint-Denis, & fit résoudre Monsieur le Prince à partir de Saint-Cloud, dans le dessein de gagner Charenton, & de se poster dans céte langue de terre, qui fait la jonction de la riviere de Marne, avec la Seine. Il eût pris sans doute un autre parti, s'il eût eu la liberté de choisir, & il eût été bien plus seur & plus facile, de laisser la riviére de Seine à la main gauche, & d'aler par Meudon & par Vaugirard, se poster sous le Faubourg Saint-Germain, où peutêtre on ne l'eut pas ataqué, de peur d'engager par là les Parisiens à le defendre.

dre. Mais Monsieur le Duc d'Orleans n'y voulût jamais consentir, par la crainte qu'on lui donna, non seulement de l'évenement d'un combat, qu'il pouvoit voir des fenêtres du Luxembourg, mais aussi parce qu'on lui fit croire, que l'artillerie du Roi y feroit de continuelles décharges pour l'en chasser. De sorte que par l'opinion d'un péril imaginaire, Monsieur le Duc d'Orleans exposa ainsi la vie & la fortune de Monsieur le Prince à un des grans dangers qu'il ait jamais courus. Il fit donc marcher ses troupes à l'entrée de la nuit le premier de Juillet *, & croïant ariver à Charenton avant que ses ennemis le pûssent joindre, il fit passer ses troupes par le *Cours* de la Reine-Mére, & par le dehors de la ville, depuis la porte Saint Honoré jusqu'à celle de Saint Antoine, pour prendre de là le chemin de Charenton. * 1652.

Il voulut éviter de demander passage dans Paris, craignant de ne le pas obtenir, & qu'un refus dans un tems comme celui-là ne fist paroître le mauvais état de ses afaires. Il craignoit aussi, que l'aïant obtenu, ses troupes ne se dissipassent dans la ville, & qu'il ne fust plus en son pouvoir de les en faire sortir, quand il en auroit besoin. La Cour fut aussi-tost avertie de sa marche, & le Maréchal de Turenne partit à l'heure méme avec ce qu'il avoit de troupes, pour joindre celles de Monsieur le Prince, & pour les arêter jusqu'à ce que le Maréchal de la Ferté, qui suivoit avec les siennes, eust le tems d'ariver. Cependant on fit aler le Roi à Charonne, afin que de ce lieu-là, comme de dessus un téatre il fût témoin d'une

action, qui ſelon les aparences devoit être la perte inévitable de Monſieur le Prince, & la fin de la Guerre Civile ; mais qui fut en éfet une des plus hardies, & des plus périlleuſes ocaſions, qu'on ait vuës dans la guerre, & celle, où les grandes qualitez de Monſieur le Prince parurent le plus avantageuſement. La fortune même ſembla ſe réconcilier avec lui en céte ocaſion, & voulut avoir part à un ſuccés, dont l'un & l'autre parti ont donné la gloire à ſa valeur, & à ſa conduite : car il fut ataqué préciſément dans le tems, auquel il ſe pût ſervir des retranchemens, que les Bourgeois du Faubourg Saint-Antoine y avoient faits, pour ſe garantir d'être pillez des troupes de Monſieur de Lorraine ; & il n'y avoit que ce lieu dans toute la marche qu'il vouloit faire, qui fut retranché, & où il puſt s'empêcher d'être entiérement défait ; quelques eſcadrons même de ſon arriere-garde furent chargez dans le Faubourg-Saint-Martin par des gens, que le Maréchal de Turenne avoit détachez, pour l'amuſer ; ils ſe retirérent en déſordre dans le retranchement du Faubourg Saint-Antoine, où il s'étoit mis en bataille.

Il n'eut que le tems, qui lui étoit néceſſaire pour cela, & pour garnir d'Infanterie & de Cavalerie tous les poſtes, par leſquels il pouvoit être ataqué ; il fut contraint de métre le bagage de l'armée, ſur le bord du foſſé de Saint-Antoine, parce qu'on avoit refuſé de le laiſſer entrer à Paris. On avoit même pillé quelques chariots, & les partiſans de la Cour avoient ménagé, qu'on y verroit l'événement de céte afaire comme d'un lieu neutre.

Le

Le Prince de Condé conſerva auprés de lui ce qui s'y trouva de ſes domeſtiques, ou de perſonnes de qualité, qui n'avoient point de commandement, qui étoient au nombre de trente ou quarante : le Maréchal de Turenne diſpoſa ſes ataques avec toute la diligence & la confiance, que peut avoir un homme qui ſe croit aſsûré de la victoire. Mais comme ſes gens détachez furent à trente pas du retranchement, Monſieur le Prince ſortit avec l'eſcadron que j'ai dit, & ſe mêlant l'épée à la main défit entiérement le bataillon, qui étoit commandé, prit des Oficiers priſonniers, emporta les Drapeaux, & ſe retira dans ſon retranchement.

D'un autre côté le Marquis de Saint-Meſgrin ataqua le poſte, qui étoit défendu par le Comte de Tavanes Lieutenant Général & Languais Maréchal de Camp : la réſiſtance y fut ſi grande que le Marquis de Saint-Meſgrin voïant, que ſon Infanterie moliſſoit, emporté de chaleur, & de colére avança avec la Compagnie des Chevaux-legers du Roi dans une ruë étroite, fermée d'une baricade, où il fut tué avec le Marquis de Nantoüillet, le Foüilloux, & quelques autres. Mancini, neveu du Cardinal Mazarin, y fut bleſſé, & en mourut quelque tems aprés.

L'on continuoit les ataques de toutes parts avec une extreme vigueur, & le Prince de Condé chargea une ſeconde fois les ennemis avec le même ſuccés que la premiére; il ſe trouvoit par-tout dans le milieu du feu & du combat, & donnoit les ordres avec une néteté d'eſprit, qui eſt ſi rare & ſi néceſſaire dans ces

lieux-là. Enfin les troupes du Roi avoient forcé la derniere baricade de la ruë du *Cours*, qui va au bois de Vincennes, & elles étoient entrées en bataille juſqu'à la Halle du Fauxbourg Saint-Antoine, lors que le Prince de Condé y acourut, les chargea, & taillant en piéces tout ce qu'il rencontra, regagna ce poſte [a], & en chaſſa les ennemis. Ils étoient néanmoins maîtres d'une ſeconde baricade, qui étoit dans la ruë, qui va à Charenton, laquelle étoit quarante pas au delà d'une fort grande place, qui eſt ſur céte même rüe ; le Marquis de Noailles s'en étoit rendu maître, & pour la mieux garder il avoit fait percer les maiſons, & mis des mouſquetaires dans toutes celles de la ruë, pardevant leſquelles il faloit paſſer, pour ariver à la baricade. Le Prince de Condé avoit deſſein de les déloger avec de l'Infanterie, & de faire percer d'autres maiſons, pour les chaſſer par un plus grand feu, comme c'étoit en éfet le parti qu'on devoit prendre ; mais le Duc de Beaufort [b], qui ne s'étoit pas rencontré auprés de Monſieur le Prince au commencement de l'ataque, & qui ſentit quelque dépit de ce que le Duc de Nemours y avoit toujours été, preſſa Monſieur le Prince de faire ataquer céte baricade par de l'Infanterie déja laſſée & rebutée, laquelle au lieu d'aler aux ennemis ſe mit en haïe contre les maiſons, & ne voulut pas avancer.

Dans ce tems-là un eſcadron des troupes de Flandre avoit été poſté dans une rüe, qui abou-

a Cetialis turbidis rebus intrepidus, & fugientes manu retrahens, promptus inter tela, felici temeritate, reciperatum pontem lecta manu firmavit. *Hiſt.* 4.

b Proſperis rebus anxius quod defuiſſet. *Hiſt.* 3.

aboutissoit à un coin de la place du côté des ennemis, & ne pouvant demeurer davantage, de peur d'être coupé quand on auroit gagné les maisons proches de lui, revint dans la place ; le Duc de Beaufort croïant, que c'étoient les ennemis, proposa aux Ducs de la Rochefoucault, & de Nemours, qui arivérent en ce lieu-là, de les aler charger, & tous trois étant suivis de ce qu'il y avoit de gens de qualité & de volontaires, on poussa à eux, & on s'expose ainsi inutilement à tout le feu de la baricade, & des maisons de la place ; car en abordant ils se reconnurent pour être d'un même parti : mais voïant en même tems quelque étonnement parmi ceux, qui défendoient la baricade, les Ducs de Nemours, de Beaufort, de la Rochefoucault, & le Prince de Marsillac, y poussérent, & la firent quiter aux ennemis. Ils mirent pié à terre, & la gardérent eux seuls sans que l'Infanterie, qui étoit commandée, voulût les soutenir.

Le Prince de Condé fit ferme dans la ruë avec ce qui s'étoit rallié auprés de lui de ceux qui les avoient suivis. Cependant, les ennemis, qui tenoient toutes les maisons de la ruë, voïant la baricade gardée par quatre hommes seulement, l'eussent sans doute reprise, si l'escadron du Prince de Condé ne les en eust empêchez ; mais n'y aïant point d'Infanterie, qui les empêchast de tirer par les feneſtres, ils recommencérent à faire feu de tous côtez, & voïoient en revers depuis les pieds jusqu'à la tête ceux qui tenoient la baricade[a]. Le Duc de

[a] Romani conspicuam barbarorum aciem, & si quis audacia, aut insignibus effulgens, ad ictum destinabant. *Hist.* 4.

Nemours eut treize coups sur lui dans ses armes ; le Duc de la Rochefoucault y reçut aussi une mousquetade, qui lui perça le visage au dessus des deux yeux, & lui faisant à l'instant perdre la vûe *, obligea le Duc de Beaufort & le Prince de Marsillac à se retirer avec ces deux blessez. On les poursuivit, mais le Prince de Condé avança pour les dégager, & leur donna le tems de monter à cheval ; de sorte qu'ils laissérent aussi aux troupes du Roi le poste qu'ils venoient de leur faire quiter. Presque tous ceux, qui avoient été avec eux dans la place furent tuez, ou blessez ; on y perdit entr'autres les Marquis de Flamarin & de la Rocheguiffart, le Comte de Castres, le Comte de Bossu, Des-fourneaux, la Martiniere, la Motte-Guyonne, Bercenes Capitaine des Gardes du Duc de la Rochefoucault, de l'Huillere, qui étoit aussi à lui, & beaucoup d'autres, dont on ne peut métre ici les noms ; enfin le nombre des morts ou blessez fut si grand de part & d'autre, qu'il sembloit, que chaque parti songeast plutost à réparer ses pertes, qu'à ataquer ses ennemis.

* *Au sujet de cet accident, il fit graver un portrait de Madame de Longueville avec ces deux vers au bas.*

Faisant la guerre au Roi, j'ai perdu les deux yeux.

Mais pour un tel objet, je l'eusse faite aux Dieux.

Céte sorte de Treve étoit néanmoins plus avantageuse aux troupes du Roi, rebutées de tant d'ataques, où elles avoient été batües & repoussées ; Car, durant ce tems-là le Maréchal de la Ferté avoit marché en diligence, & il se préparoit à faire un nouvel éfort avec son armée fraiche & entiére, lors que les Parisiens, qui jusque-là avoient été spectateurs d'une si grande action, se déclarérent en faveur de Monsieur le Prince. Ils avoient été si prévenus des artifices de la Cour, & de ceux du Cardinal

dinal de Rets, & on leur avoit tellement persuadé, que la Paix particuliére de Monsieur le Prince étoit faite sans y comprendre leurs intérets, qu'ils avoient considéré le commencement de céte action comme une Comédie, qui se joüoit de concert avec le Cardinal Mazarin. Monsieur le Duc d'Orleans les confirma même dans céte pensée, en ne donnant aucun ordre dans la Ville, pour secourir Monsieur le Prince. Le Cardinal de Rets étoit auprés de lui, qui augmentoit encore le trouble & l'irrésolution de son esprit, en formant des dificultez sur tout ce qu'il vouloit entreprendre.

D'autre part, la porte Saint-Antoine étoit gardée par une Colonelle de Bourgeois, dont les Oficiers, qui étoient gagnez de la Cour, empêchoient presque également de sortir de la Ville & d'y entrer. Enfin, tout étoit mal disposé pour y recevoir Monsieur le Prince & ses troupes, lors que Mademoiselle faisant un éfort sur l'esprit de son pére le tira de la létargie, où le tenoit le Cardinal de Rets : elle ala porter ses ordres à la Maison de Ville pour faire prendre les armes aux Bourgeois ; en même tems elle commanda au Gouverneur de la Bastille de faire tirer le canon sur les troupes du Roi, & revenant à la porte Saint-Antoine, elle disposa non seulement tous les Bourgeois à recevoir Monsieur le Prince & son armée ; mais même à sortir & escarmoucher pendant que ses troupes entreroient. Ce qui acheva encore d'émouvoir le peuple en faveur de Monsieur le Prince, ce fut de voir remporter tant de gens de qualité blessez ou morts. Le Duc de

la Rochefoucault voulut profiter de céte conjoncture pour ſon parti, & quoi que ſa bleſſure lui fiſt preſque ſortir les deux yeux hors de la tête, il ala à cheval du lieu, où il fut bleſſé, juſqu'au Faubourg Saint-Germain, exhortant le peuple à ſecourir Monſieur le Prince, & de mieux connoître à l'avenir l'intention de ceux, qui l'avoient acuſé d'avoir traité avec la Cour. Cela fit pour un tems l'éfet qu'on deſiroit, & jamais Paris n'a été mieux intentionné pour Monſieur le Prince, qu'il le fut alors.

Cependant, le bruit du canon de la Baſtille produiſit en même tems deux ſentimens bien diférens dans l'eſprit du Cardinal Mazarin; car d'abord il crût, que Paris ſe déclaroit contre Monſieur le Prince, & qu'il aloit trionfer de céte Ville & de ſon ennemi: mais voïant qu'en éfet on tiroit ſur les troupes du Roi, il envoïa les ordres aux Maréchaux de France de retirer l'armée, & de retourner à Saint-Denis.

Céte journée fut une des plus glorieuſes de la vie de Monſieur le Prince[a]; jamais ſa valeur & ſa conduite n'ont eu plus de part à ſa victoire; & l'on peut dire avec vérité, que jamais tant de gens de qualité n'ont fait combatre un plus petit nombre de troupes. On fit porter les Drapeaux à Nôtre-Dame, & on laiſſa aler tous les Oficiers priſonniers ſur leur parole.

Cependant, on continua les négociations; chaque Cabale vouloit faire la Paix, ou empêcher que les autres ne la fiſſent; & Monſieur

a Clara & antiquis victoriis par ea die laus parta. *Ann.* 14. Gloriæ ejus acceſſit, quod modica manu univerſi exercitûs famam adipiſceretur. *Ibidem.*

sieur le Prince & le Cardinal étoient entiérement résolus de ne là point faire. Mr. de Chavigny s'étoit bien remis en aparence avec Monsieur le Prince ; mais il seroit mal-aisé de dire dans quels sentimens il avoit été jusqu'alors, parce que sa legereté naturelle lui en inspiroit tous les jours de directement oposez[a] ; il conseilloit de pousser les choses à l'extrémité toutes les fois qu'il espéroit de détruire le Cardinal, & de rentrer dans le Ministére ; & il vouloit qu'on demandast la Paix à genoux toutes les fois qu'il s'imaginoit, qu'on pilleroit ses terres, & qu'on raseroit ses maisons. Néanmoins, dans céte rencontre il fut d'avis, comme tous les autres, de profiter de la bonne disposition du peuple, & de proposer une assemblée à l'Hôtel-de-Ville, pour résoudre, que Monsieur fût reconnu Lieutenant-Général de la Couronne de France ; qu'on s'uniroit inséparablement, pour procurer l'éloignement du Cardinal ; qu'on pourverroit le Duc de Beaufort du Gouvernement de Paris en la place du Maréchal de l'Hospital ; & qu'on établiroit Brousel Prevost des Marchands au-lieu de le Febvre. Mais céte assemblée, où l'on croïoit trouver la sûreté du parti, fut une des principales causes de sa ruine, par une violence, qui pensa faire périr tout ce qui se trouva dans l'Hôtel-de-Ville[b], & fit perdre à Monsieur le Prince tous les avantages, que la bataille du Faubourg Saint-Antoine lui avoit aportez.

Je ne puis dire, qui fut l'auteur d'un si

[a] Ad honesta seu prava juxta levis. *Ann.* 11.

[b] Orta seditio propè urbi excidio fuit. *Hist.* 1.

pernicieux deſſein, car tous l'ont également déſavoüé[a] ; mais enfin, lors que l'aſſemblée ſe tenoit, on ſuſcita une troupe compoſée de toutes ſortes de gens en armes, qui vint crier aux portes de la Maiſon de Ville, qu'il faloit non ſeulement, que tout s'y paſſaſt ſelon l'intention de Monſieur le Prince ; mais qu'on livraſt dés l'heure même tous ceux, qui étoient atachez au Cardinal Mazarin. D'abord on crût, que ce bruit n'étoit qu'un éfet ordinaire de l'impatience du menu peuple ; mais voïant, que la foule & le tumulte augmentoient, que les ſoldats & les Oficiers même avoient part à la ſédition, & qu'en même tems on mit le feu aux portes, & on tira aux feneſtres ; alors tout ce qui étoit dans l'aſſemblée ſe crût également perdu. Pluſieurs pour éviter le feu, s'expoſérent à la fureur du peuple, & il y eut beaucoup de gens tuez[b] de toutes conditions & de tous les partis ; & chacun crût, que Monſieur le Prince avoit ſacrifié ſes amis, afin de n'être pas ſoupçonné d'avoir fait périr ſes ennemis. On ne donna nulle part de cete afaire à Monſieur le Duc d'Orleans, & on rejeta toute la haine ſur Monſieur le Prince, bien que je crois que l'un & l'autre s'étoient ſervis de l'entremiſe de Monſieur le Duc de Beaufort, pour faire peur à ceux de l'aſſemblée, qui n'étoient pas dans leurs

a Arguentibus ipſis, qui ſuaſerant. *Hiſt. 4. Comme il arive toujours dans les afaires odieuſes, qui ne réuſſiſſent pas.*

b Rapta arma, nudati gladii, urbem ac palatium petunt fortuitus ne militum furor, an dolus principis, modò conſtantiam ſimulare, modò formidine detegi. Militum impetus ne foribus quidem palatii. coërcitus, vulneratis & cœſis plerisque dum ruentibus obſiſtunt. *Ibid.*

leurs intérets ; mais qu'en éfet pas un d'eux n'eut deſſein de faire mal à perſonne. Quoi qu'il en ſoit, ils apaiſérent prontement le déſordre, mais ils n'éfacérent pas l'impreſſion, qu'il avoit faite dans tous les eſprits [a].

On propoſa enſuite de créer un Conſeil compoſé de Monſieur, de Monſieur le Prince, du Chancelier de France, des Princes, Ducs & Pairs, Maréchaux de France, & Oficiers Généraux du parti. Deux Préſidens à Mortier y devoient aſſiſter de la part du Parlement; & le Prevoſt des Marchands de la part de la Ville, pour juger définitivement de tout ce qui concernoit la guerre & la police.

Ce Conſeil augmenta le déſordre au-lieu de le diminuer, par les prétentions du rang qu'on y devoit tenir; & il eut enfin des ſuites funeſtes, comme avoit eu l'aſſemblée : car les Ducs de Nemours & de Beaufort, aigris par leurs diférends paſſez, ou piquez de jalouſie au ſujet de quelques Dames, ſe querellérent pour la preſſéance au Conſeil, & ſe batirent à coup de piſtolet; & le Duc de Nemours fut tué * par le Duc de Beaufort ſon beaufrére.

* En 1652. 30. Juillet.

Céte mort donna de la compaſſion & de la douleur à tous ceux, qui connoiſſoient ce Prince; le public même eut ſujet de le regreter : car outre ſes belles & aimables qualitez, il contribuoit à la Paix de tout ſon pouvoir, & lui & le Duc de la Rochefoucault avoient renoncé aux avantages, que Monſieur le Prince leur devoit faire obtenir par le Traité, pour aporter plus de facilité à ſa concluſion.

[a] Huc ejus vita famáque inclinat, ut conſcius ſceleris fuerit, cujus cauſſa erat. *Hiſt.* 1.

Mais la mort de l'un, & la bleſſure de l'autre, laiſſérent aux Eſpagnols, & aux amis de Madame de Longueville, toute la liberté qu'ils deſiroient, pour entrainer Monſieur le Prince; ils n'aprehendérent plus, que les propoſitions de mener Monſieur le Prince en Flandre fuſſent conteſtées; ils l'ébloüirent d'eſpérances, & il ſembla que Madame de Chaſtillon lui parût moins aimable, parce qu'il ne trouva plus de rival illuſtre à combatre dans ſon cœur. Cependant, il ne rejeta pas d'abord les propoſitions de paix, mais prenant ſes meſures pour faire la guerre, il ofrit le même emploi du Duc de Nemours au Duc de la Rochefoucault, qui ne le pût accepter à-cauſe de ſa bleſſure; de ſorte qu'il le donna enſuite au Prince de Tarente.

Paris étoit alors plus diviſé qu'il n'avoit encore été; la Cour gagnoit tous les jous quelqu'un dans le Parlement, & dans le peuple, le meurtre de l'Hôtel-de-Ville aïant donné de l'horreur à tout le monde: l'armée n'oſoit tenir la campagne, & ſon ſejour à Paris augmentoit l'aigreur contre Monſieur le Prince. Enfin, ſes afaires étoient réduites au plus mauvais terme, où elles euſſent jamais été, lors que les Eſpagnols voulant également empêcher ſa ruine & ſon élévation, afin de perpétuer la guerre, firent marcher une ſeconde fois Monſieur de Lorraine à Paris, avec un corps aſſez conſidérable, pour arêter l'armée du Roi: Il la tint même inveſtie à Villeneuve-Saint-George, & manda à Paris, que les ennemis ſeroient contraints de donner bataille, ou de mourir de faim dans leur camp.

Ce-

Céte eſperance flata Monſieur le Prince, & il crût tirer de grans avantages de l'événement de céte action-là, bien qu'il ſoit vrai, que le Maréchal de Turenne ne manqua point de vivres, & qu'il eut toujours la liberté de ſe retirer à Melun, ſans hazarder un combat. Il le fit auſſi, ſans trouver de réſiſtance, pendant que Monſieur de Lorraine étoit venu à Paris, & que Monſieur le Prince y étoit malade d'une fievre continuë. Ce fut en ce tems-là, que les troupes dé Palluau joignirent l'armée du Roi, aprés avoir pris Montrond: le Marquis de Perſan avoit été bloqué dedans dés le commencement de la guerre par le Comte de Palluau, avec aſſez peu de troupes; mais lors que la garniſon fut afoiblie, par la faim & par les maladies, on l'ataqua de force, & on le prit avec moins de reſiſtance, qu'on n'en devoit atendre de ſi braves gens dans une des meilleures places du monde, ſi on n'y eut manqué de rien. Sa perte dût être d'autant plus ſenſible à Monſieur le Prince, qu'elle étoit arivée par ſa négligence, puiſque dans le tems que l'armée du Roi étoit vers Compiegne, il pouvoit aiſément ſecourir Montrond; au-lieu que ſes troupes, ruinant les environs de Paris, augmentérent la haine, qu'on lui portoit.

Monſieur le Prince ne fut pas plus heureux, ni mieux ſervi en Guienne, où la diviſion du Prince de Conty & de Madame de Longueville ſervit de prétexte à tout ce qui voulut quiter ſon parti. Pluſieurs villes, à l'éxemple d'Agen, avoient ouvert les portes aux troupes du Roi, & le peuple de Périgueux avoit

avoit poignardé Chanloſt, ſon Gouverneur, & chaſſé la Garniſon; Villeneuve d'Agenois, où le Marquis de Tesbon s'étoit jeté, fut la ſeule, qui réſolut de ſe défendre, & elle le fit avec tant de vigueur, que le Comte d'Harcourt fut contraint de lever le ſiége. Il ſejourna peu en Guienne, aprés céte petite diſgrace, & ſoit qu'il eût de véritables défiances de la Cour, ou qu'il crût, que ſe rendant maître de Briſach, de Philisbourg, & de l'Alſace, il pouroit y jeter les fondemens d'un établiſſement aſsûré & indépendant; il partit de ſon armée, comme un homme qui craint d'y être arêté priſonnier, & ſe rendit à Philisbourg avec toute la diligence poſſible.

Cependant la maladie de Monſieur le Prince s'augmentoit, & bien qu'elle fuſt tres-violente, elle fut toutefois moins funeſte pour lui, que pour Mr. de Chavigny; car dans un éclairciſſement fort aigre, qu'il eut avec Monſieur le Prince, il en ſortit avec la fiévre, dont il mourut * peu de jours aprés. Son malheur ne finit pas avec ſa vie, & la mort, qui doit terminer les haines, ſembla avoir réveillé contre lui celle de ſes ennemis. On lui imputa toutes ſortes de crimes, & Monſieur le Prince particuliérement ſe voulut juſtifier à ſes dépens des ſoupçons que les Eſpagnols & les *Frondeurs* conçurent d'un traité ſecret avec la Cour; il ſe plaignit donc que Chavigny avoit écouté des propoſitions de l'Abbé Fouquet ſans ſa participation, (bien qu'il lui en euſt donné charge par écrit) & qu'il avoit promis de le faire relâcher ſur des articles, dont il ne pouvoit ſe départir. Monſieur le Prince fit faire auſſi une co-

* *En 1652. âgé ſeulement de 44. ans.*

copie d'une létre interceptée de l'Abbé Fouquet, dont j'ai vû l'original, où il mandoit à la Cour; que Goulas porteroit Monſieur le Duc d'Orleans à ſe détacher d'avec Monſieur le Prince, s'il n'acceptoit les conditions de Paix qu'on lui ofroit: mais dans des copies, que Monſieur le Prince en a données de ſa main, il métoit le nom de *Chavigny* en la place de celui de *Goulas*; de ſorte qu'il l'acuſoit en même tems de le trahir, ſans en donner d'autres preuves que les copies falſifiées de céte létre écrite par le même Abbé Fouquet, avec qui Monſieur le Prince traitoit tous les jours, & en rendoit compte à Chavigny.

Je ne puis atribuer la cauſe d'un procedé ſi injuſte & ſi extraordinaire, qu'à l'extrême envie, que Monſieur le Prince avoit de faire la guerre, laquelle étant combatuë par ſes amis, lui fit changer de conduite avec eux, & donner toute ſa confiance aux Eſpagnols.

En ce même tems, le Duc de Boüillon mourut auſſi à Pontoiſe. Mort, qui devroit guerir les hommes de l'ambition, & les dégoûter de tant de plans divers qu'ils font pour leur élévation. Car l'ambition de ce Duc étoit ſoutenuë de toutes les grandes qualitez, qui pouvoient la rendre heureuſe: Il étoit vaillant, & ſavoit parfaitement les ordres de la Guerre; il avoit une éloquence facile, naturelle, & inſinuante; l'eſprit net, fertile en expédiens, & propre à ſoutenir les afaires les plus dificiles; le ſens droit, & un diſcernement admirable. Il écoutoit avec douceur, les conſeils qu'on lui donnoit, & il feſoit tant de cas des raiſons des autres, qu'il ſembloit en tirer

ſes

ſes réſolutions. Mais ces avantages lui furent preſque inutiles par l'opiniatreté de ſa fortune, qui s'opoſa toujours à ſa prudence.

Les Eſpagnols vangeoient par une longue & rude priſon l'entrepriſe, que le Duc de Guiſe avoit faite ſur le Roïaume de Naples, & ils ſe montroient inéxorables depuis long-tems à tous ceux, qui les preſſoient pour ſa liberté. Ils l'acordérent pourtant à Monſieur le Prince, & ils renoncérent, en céte rencontre, à une de leurs principales maximes, pour le lier encore plus étroitement à leur parti, par une déférence, qui leur eſt ſi peu commune.

Le Duc de Guiſe reçut donc la liberté lors qu'il l'eſpéroit le moins, & il ſortit de priſon, engagé par un ſi grand bienfait, & par ſa parole, dans les intérets de Monſieur le Prince. Il le vint trouver à Paris, & croïant peutêtre s'être aquité, par quelques complimens, & par quelques viſites, de ce qu'il lui devoit, il s'en ala bien-tôt aprés au devant de la Cour, pour ofrir au Roi ce que de ſi grandes obligations lui faiſoient devoir à Monſieur le Prince.

Dés que Mr. de Chavigny fut mort, Monſieur le Prince commença à prendre toutes ſes meſures, pour partir avec Monſieur de Lorraine; & en éfet ſa conduite avoit rendu ce conſeil ſi néceſſaire, qu'il ne lui reſtoit de parti à prendre, que celui-là; car la Paix étoit trop généralement deſirée à Paris, pour y pouvoir demeurer avec sûreté dans le deſſein de l'empêcher. Monſieur le Duc d'Orleans, qui de ſon côté l'avoit toujours deſirée, & qui craignoit le mal, que la préſence de Monſieur le Prince lui pouvoit atirer, contribua d'autant

plus

plus volontiers à ſon éloignement, qu'il ſe voïoit par là en liberté de faire ſon traité particulier.

Bien que les choſes fuſſent en ces termes, elles n'avoient pas arêté le cours ordinaire de la négociation; car dans le tems que le Cardinal Mazarin ſortoit pour la ſeconde fois du Roïaume, pour faire ceſſer le prétexte de la Guerre Civile, ou pour faire voir, que Monſieur le Prince avoit d'autres intérets, que ſon éloignement; il envoïa Langlade Secretaire du Duc de Boüillon vers le Duc de la Rochefoucault, ſoit qu'il eût véritablement deſſein de traiter, pour faciliter ſon retour; ou qu'il pretendiſt tirer quelque avantage, en faiſant paroître, qu'il deſiroit la Paix. Enfin Langlade vint avec des conditions beaucoup plus amples, que toutes les autres, & preſque conformes à ce que Monſieur le Prince avoit demandé; mais elles furent également refuſées, & ſa deſtinée, qui l'entraînoit en Flandres, ne lui a permis de connoître le precipice, que lors qu'il n'a plus été en état de s'en retirer [a]. Il partit enfin avec Monſieur de Lorraine, aprés avoir pris de vaines meſures avec Monſieur le Duc d'Orleans, pour empêcher, que le Roi ne fût reçû à Paris: Mais ſon crédit n'étoit pas alors en état de balancer celui de la Cour. Il eut ordre de ſortir de Paris le jour, que le Roi y devoit ariver, & il y obéït à l'heure même, pour n'être pas têmoin du trionfe de ſes ennemis [b], auſſi bien que de la joïe publique. SU-

a Ut evenit in conſiliis infelicibus, optima videbantur, quorum tempus effugerat. *Hiſt.* 1.

b Ne diſſimilitudo fortunæ gloriam [inimicorum] augeret. *Ann.* 15.

SUPLE'MENT AUX RELATIONS

Des Guerres de Paris & de Guienne.

I.

LA raiſon, qui a obligé Monſieur le Prince à quiter le commandement de l'armée aprés la bataille de Lens, a été non ſeulement la crainte de hazarder ſa réputation aprés tant de grands évenemens : mais encore le deſir de joüir du fruit de ſes victoires [a], & d'être dans les afaires en un tems, où la foibleſſe du Gouvernement faiſoit croire à ſes proches, & à ſes amis, qu'il ſeroit le maître de la Cour.

II. Sous prétexte de rendre viſite à Madame de Longueville, qui étoit à Noiſi, les *Frondeurs* engagérent le Prince de Conty, & le Duc de Longueville, à entrer dans les intérets du Parlement, où l'on vouloit même, que Monſieur le Prince euſt promis d'entrer, comme le Coadjuteur l'a toujours dit depuis, & le lui à même reproché dans le Parlement. Ce qui produiſit le démeſlé, que ce Prelat eut au Palais avec le Duc de la Rochefoucault, & penſa être cauſe de ſa perte. Or quoi que Monſieur le Prince déſavoüe de lui avoir jamais donné céte parole, l'aparence eſt tres-grande, qu'il

a Redire ad decretum triumphum ; ſatis jam eventuum, ſatis caſuum ; proſpera illi & magna prælia *Ann.* 2.

qu'il avoit bien voulu se faire Chef des *Frondeurs*, sur l'espérance, qu'il avoit de les pouvoir métre dans les intérets de la Cour, auſquels il étoit autant ataché que jamais, quelque mine qu'il fiſt. Mais comme il s'aperçut, qu'ils ne lui donneroient point d'autorité sur eux, qu'autant qu'il lui en faudroit, pour détruire la puiſſance, qu'il vouloit maintenir, il feignit d'oublier lui-même, d'avoir jamais eu de coreſpondance avec eux.

III. Le départ de Saint-Germain du Prince de Conty, des Ducs de Longueville & de la Rochefoucault, & du Marquis de Noirmouſtier, fut un éfet des meſures priſes à Noiſi. Monſieur le Prince, qui étoit tout-à-fait dans le parti de la Cour, y fit aler ſon frére. Le Duc de Longueville s'y rendit auſſi, tant par ſon irréſolution naturelle, que par l'eſpérance, que les choſes s'acommoderoient: mais comme le Duc de la Rochefoucault, & le Marquis de Noirmouſtier furent intéreſſez par leur liaiſon avec les *Frondeurs* à lui faire tenir ſa parole, ils le contraignirent enfin à ſuivre le Prince de Conty à Paris. Il èſt vrai, que n'y étant pas arivez dans le tems qu'ils avoient promis, ce retardement avoit obligé le Parlement à recevoir les ofres du Duc d'Elbeuf, & à lui donner la Charge de Général: Et ce Duc fit d'abord ſa cabale ſi puiſſante dans le Parlement, & parmi le peuple, qu'il fut en ſon pouvoir de faire arêter le Prince de Conty *, & tous ceux, qui l'avoient acompagné; les acuſant d'être d'intelligence avec la Cour, & d'être venus de concert avec Monſieur le Prince, qui avoit abandonné le Parlement. Cela paſſa ſi avant, que

* *Tant un ſeul homme, qui a du courage, eſt capable de ſe faire valoir dans une guerre civile!* dit *Tacite*, Tantum civilibus diſcordiis etiam ſingulorum audacia valet! *Hiſt.* 3.

que l'on mit des corps de garde devant l'Hôtel de Longueville, & qu'enfin le Prince de Conty, & la Ducheſſe de Longueville, furent contraints d'aler loger à l'Hôtel-de-Ville. Mais ce qui avoit atiré ſur eux le ſoupçon, c'eſt que l'engagement, qu'ils avoient pris dans le parti du Parlement, n'avoit été confié qu'à tres-peu de particuliers de céte Compagnie, qui n'oſerent même s'en déclarer, que quand la préſence de Monſieur le Prince de Conty, & de ceux, qui l'avoient acompagné, leur laiſſa la liberté de publier ce ſecret.

IV. Les vivres, qu'on laiſſa entrer à Paris, ne furent point l'éfet d'aucunes intelligences de Monſieur le Prince avec ſes proches, qui y étoient enfermez ; car ils n'ont jamais été ſi broüillez enſemble qu'en ce tems-là ; mais ce fut par l'extrême deſir, que la Cour avoit de pacifier prontement les choſes avant l'arivée de l'Archiduc, & de ſon armée, & le ſoulévement entier de toutes les provinces. Et l'entrée des vivres étoit une condition, ſans laquelle on ne vouloit point commencer la conférence.

V. Le principal ſujet de la broüillerie qui ariva entre Monſieur le Prince & le Cardinal, vint de ce que celui-ci rejeta la haine des peuples ſur l'autre, & le fit paſſer pour auteur de toutes les violences qu'ils avoient ſoufertes. De ſorte que Monſieur le Prince, qui crût ne pouvoir mieux détruire céte impreſſion, que par le moïen des *Frondeurs*, dont les peuples épouſoient les afections & les ſentimens ; ſe réſolut de ſe réconcilier avec eux, en faiſant un éclat contre le Cardinal, & en leur faiſant voir, qu'il n'étoit pas dans une telle dépen-

dan-

dance de la Cour, qu'ils avoient crû. Ce n'eſt pas qu'il fiſt cela, pour ſe déclarer leur Chef, mais pour être plus redoutable à la Cour; pour ſe remétre dans l'eſprit des peuples, & pour en faire ſa condition plus avantageuſe. Et dautant qu'il avoit ſenti le mal, que la diviſion de ſa famille lui avoit cauſé, il ſouhaita ardemment de ſe réconcilier avec le Prince de Conty, avec la Ducheſſe de Longueville, & avec le Duc de la Rochefoucault, qui avoit alors toute la confiance du Prince de Conty, & de la Ducheſſe de Longueville. Ce fut donc pour toutes ces raiſons, qu'il prit le prétexte d'éclater, ſur le refus qu'on fit au Duc de Longueville du Gouvernement du Pont de l'Arche : & comme il ne vouloit pas demeurer long-tems mal à la Cour, il crut bien-toſt en avoir aſſez fait, & ſe racommoda dans huit jours avec le Cardinal. Cela lui fit perdre de nouveau les *Frondeurs* & les peuples, & ne lui donna aucun avantage que la réünion de ſa famille.

VI. Monſieur le Prince apuïa les intérets de Bordeaux, pour obliger à bon marché un grand Parlement & une puiſſante ville, & afin que cela le rendiſt plus conſidérable à la Cour, & le miſt plus en état d'en tirer des avantages.

VII. La liaiſon du Prince de Conty avec l'Abbé de la Riviére ſe fit ſans la participation de Monſieur le Prince : c'eſt à dire, que Monſieur le Prince n'y eut autre part, que de conſentir, que l'Abbé de la Riviére fiſt obtenir dans la paix de Paris à Monſieur le Prince de Conty ſon rétabliſſement dans ſes Gouvernemens ; celui de Monſieur de Longueville dans le ſien, dont il avoit été refuſé abſolument par

par la Cour; & de plus le Gouvernement de Damvilliers, moïennant que Monsieur le Prince de Conty renonceroit au Chapeau, en faveur de l'Abbé de la Riviére. Ce fut le Duc de la Rochefoucault, qui traita céte afaire-là, parce que le Prince de Conty ne vouloit pas être d'Egliſe, & parce qu'il jugea, que tant que l'Abbé de la Riviére eſpéreroit d'être Cardinal, il feroit toujours prendre à Monsieur toutes les meſures, que Monsieur le Prince de Condé deſireroit. Cela réüſſit ainſi juſques à la priſon des Princes, que l'Abbé de la Riviére fut chaſſé du conſentement de ces Meſſieurs.

VIII. L'afaire de Jolly n'a jamais été bien éclaircie; pour en pouvoir parler afirmativement; mais ce que j'en crois, c'eſt que ce fut la Boulaïe, qui ſuſcita la ſédition du matin par la participation du Duc de Beaufort; & qu'il eſſaïa le ſoir d'en ſuſciter une ſeconde, pour faire peur à la Cour, & ſe métre par là à couvert de la premiére. Auſſi, le Cardinal, qui cherchoit depuis long-tems, les moïens de métre le Prince de Condé en guerre ouverte avec les *Frondeurs*, ſe ſervit de céte conjoncture, pour les diviſer irréconciliablement. Il fit croire au Prince de Condé, qu'on en vouloit à ſa perſonne. La démonſtration, qu'il en fit au Parlement, donna enfin lieu aux *Frondeurs* de ſe réconcilier avec la Cour, & de faire le projet de la priſon des Princes, qui s'éxécuta bien-toſt aprés, & qui produiſit tous les maux, que nous avons vû ariver depuis.

MA-

MANIFESTE DE MONSIEUR LE PRINCE DE CONDE',

Contenant les véritables raisons de sa sortie de Paris le 6. Juillet 1651.

JE ne doute pas que ma sortie n'ait beaucoup travaillé les esprits de ceux, qui ne savent pas les raisons, qui m'ont obligé de la precipiter, même en un tems, où je devois presumer qu'il ne se pouvoit que ce depart ne fût nécessairement suivi de l'étonnement public, dans la créance générale qu'on a que je donne le branle à tous les mouvemens de l'Etat, & que je balance si puissamment les afaires, qu'elles ne prennent jamais d'autre pante, que celle que je leur donne au gré de mes seules inclinations.

Si ceux, qui sont dans ce sentiment, ne jugent de la sorte qu'en suite de la haute reputation, que je me suis aquise dans une infinité de rencontres, où j'ai toujours pris plaisir de prodiguer mon sang, afin d'en cimenter la gloire & le repos de la France; je leur avoüe, qu'aïant eu ce bonheur dans toutes mes entrepriſes, que de les avoir faites constamment reüssir, tant au gré de ma propre & juste ambition, qu'à l'avantage de la Roïauté, pour la défense de laquelle je n'épargnerai jamais

ni mon honneur, ni mes richeſſes, ni ma vie; il n'eſt point de véritable zélateur du bien de la Monarchie, qui ne m'ait toujours déféré, comme à celui, qui n'aïant pour but, que les intérets de l'Etat, ne pouvoit par même raiſon manquer de juſtifier tous les mouvemens de ceux, qui voudroient regler les leurs au niveau de ma conduite.

Auſſi puis je proteſter à toute la France, que je n'ai jamais eu d'autres ennemis que les ſiens; & que je ne fuſſe jamais tombé dans le malheur qui fit, il y a deux ans, trionfer l'injuſtice, de ma generoſité, ſi les perturbateurs du repos public n'euſſent bien prevû, que je ne ſerois jamais aſſez lâche pour complaire ſervilement au deſſein, qu'ils avoient de traverſer le repos de l'Etat; & que loin de les favoriſer, je ſerois le premier à contremine toutes leurs menées, par les obſtacles invincibles, que l'honneur & la qualité de premier Prince du ſang me devoit obliger d'y former, pour les intereſts du peuple.

Céte haine, qui ſembloit avoir été pleinement aſſouvie par un cruel empriſonnement de quatorze mois, & que le banniſſement du Cardinal me faiſoit deſormais regarder comme incapable de me pouvoir nuire, m'a fait voir par de grans indices, qu'elle n'avoit lâché la priſe de trois Princes, que par force; & que les créatures du Cardinal, apuïées de l'autorité ſouveraine, la nouriſſoient dans leur cœur, pour la faire éclater, à la premiére ocaſion, par un ſecond atentat, qui leur eût réüſſi, ſans doute, ſi leur imprudence ne m'eût obligé, de me dérober à leurs embuches.

J'a-

J'avoüe, que depuis mon élargissement je n'ai jamais vécu que dans les aprehensions, quoi que secrétes, de céte seconde entrepri-se, & que je me suis toujours douté, que cét heureux calme que mon élargissement avoit ramené dans la France, étant incompatible avec l'impatience de mes ennemis, ne manqueroit jamais d'être troublé par ceux, qui ne se sont si prodigieusement agrandis, qu'à la faveur des désordres de la France. Mais je croiois, qu'ils auroient encore assez de prudence, pour épargner céte rude courvée au déclin de la Minorité; & qu'ils atendroient du moins, que l'autorité d'un Majeur leur fit espérer un favorable succéz, en secondant le dessein qu'ils auroient de me faire arêter.

Céte précipitation me fait croire, qu'ils ont pressenti, que l'innocence de mes intentions, & la fidelité de mes services, ne pouroient jamais être décriées dans l'idée de nôtre jeune Monarque, lequel étant parfaitement instruit des trahisons de leurs monopoles, & de la sincerité de mon procedé, bien loin de les favoriser, seroit pour me justifier, par la faveur de son autorité, dans la créance publique: Et pour céte raison ils ont jugé qu'il faloit prevenir ce tems fatal à leurs perverses intentions, & tâcher de se saisir de ma personne, avant que le Roi fût en estat de signaler le premier coup de sa justice, par la condannation de leur injustice, & par la justification entiére de mon innocence.

En éfet, depuis le tems de mon élargissement, & de la chasse que la Justice à donnée au Car-

dinal, les Etallons de sa tirannie ont si cauteleusement disposé les afaires à l'éxécution de ce second atentat, forçant pour céte intention les debonnaires inclinations de la Régente ; que la France étoit à la veille de ravoir le Cardinal sur les bras, & de retomber dans le malheur des derniéres guerres, si par le conseil de mes amis je n'eusse préferé une prudente fuite à une vigoureuse résistence, pour obvier aux troubles, qui en seroient arivez.

Je pense, qu'il n'est point de sujet, quelque ignorant qu'il soit dans les afaires d'Etat, qui ne soit parfaitement instruit des brigues continuelles, que les ennemis de nôtre repos n'ont jamais interrompuës, pour le rétablissement du protecteur de toutes leurs menées ; & pour tâcher de me faire condescendre à céte sanglante cabale, dont les propositions ne m'ont jamais semblé que tres criminelles, & dont j'ai toujours jugé que le parti n'étoit pas moins desavantageux à la tranquilité de l'Etat, que celui qui se forme tous les jours, ou dans Bruxelles, ou dans Madrid.

Il est vrai, que le motif de ces propositions sembloit du moins apuïé d'un prétexte spécieux, que les emissaires de Mazarin empruntoient du mariage du Duc de Mercœur avec la Mancini, pretendant qu'aprés céte aliance du sang de Vendosme avec celui d'un étranger inconnu, les raisons de s'opposer au rétablissement du nouvel oncle n'étoient plus que des opiniâtretez artificieusement déguisées, & qu'on ne pouvoit plus empêcher son retour, à moins qu'on ne fust en dessein de vouloir allumer des guerres civiles, par les éforts, que ses

ſes partiſans feroient contre les plus juſtes réſiſtences de ceux, qui refuſeroient de le ſigner.

Si ſon Alteſſe Roïale, que j'ai toujours regardé comme le niveau de ma conduite, ne ſe fût conſtamment inſcrit contre la ſéditieuſe propoſition qu'on faiſoit de rapeller ce Cardinal, je crois que tant d'importunitez euſſent du moins ébranlé ma conſcience, & que j'euſſe eu bien de la peine à réſiſter à tant de pourſuites: Mais outre que mon conſentement euſt été tres-inutile, j'ai crû qu'il ne faloit jamais fléchir aprés cét illuſtre exemple; & que je devois céte force d'eſprit, à la foibleſſe d'un Mineur, dont le Trône devoit infailliblement être ébranlé par les troubles, que le retour de cét ennemi eût aſſeurément excitez dans le Roïaume.

Ces opoſitions, que la qualité de Prince du ſang ne m'a jamais laiſſé interrompre, ont enfin fait conclure aux émiſſaires du Cardinal le funeſte deſſein de me faire arêter; ſur la creance qu'ils ont euë, que s'ils m'avoient une fois lié les bras, ils auroient plus de liberté de travailler au rétabliſſement de ce proſcrit, & qu'ils n'auroient qu'à s'aſſeurer de ma perſonne, pour ſe métre à l'abri de toute ſorte de dangers.

Le deſſein étoit ſur le point d'être éxécuté, lors que je m'en ſuis aperçu, & que ceux qui obſervoient ſoigneuſement la contenance de mes ennemis m'ont averti, qu'il étoit tems de ſonger à ma ſeureté; & que la violence des afaires ne permétoit pas à ceux qui avoient ce deſſein, de le diférer davantage, de peur de le voir avorter, par la promtitude avec laquelle

j'en anticipérois asseurément l'éxécution. Voilà l'unique motif, qui m'a fait sortir de Paris, & qui ne sera pas desaprouvé de ceux, qui considéreront, que ni ma detention, ni le rétour de Mazarin ne pouroient ariver qu'avec le danger manifeste de voir retomber la Monarchie dans les derniéres convulsions.

Mes ennemis pouroient bien faire passer céte raison pour un beau prétexte du motif, qu'ils voudroient faussement imputer à ma sortie ; si je n'établissois le soupçon de céte conjecture sur des raisons évidentes, & si je ne faisois voir par l'autorité des preuves de tout ce qui se passe de secret dans l'Etat, qu'on veut rapeller le Cardinal Mazarin à quel prix que ce soit, pour le faire remonter au timon de la Monarchie ; & que, par consequent, on en veut à l'Etat & à ma personne.

Les desseins inconnus que le Coadjuteur de Paris & le Sr. de Lionne pratiquent secretement dans un commerce si grand, qu'il marque une amitié tres-particuliére, & qui ne peut être si étroitement renoüée aprés un mortel divorce, que par un motif qu'on peut raisonablement soupçonner, me font justement aprehender les étets que je laisse au raisonnement politique d'un chacun, puis que l'un étant le plus mortel de tous mes ennemis, & l'autre le plus zelé des partisans du Cardinal, il me semble, que ce n'est pas sans raison, que je me défie du succés de leur négoce.

Ceux qui savent les noms des personnes, que mon empriſonnement avoit unies avec le Coadjuteur, par le faux prétexte d'un principe d'amitié, & que le mauvais succés d'une

ne alliance prémeditée a mortellement aigries contre ma maiſon, ne pouront condanner la juſte crainte que j'ai, que leur reünion, apuïée du bras ſouverain, que je reſpecte, ne fût à la fin pour diſpoſer une ſeconde fois les afaires à ma perte; l'experience m'aïant apris, qu'on ne ſauroit jamais trop ſe défier de la conduite du tems, ni des fourbes, que le Cardinal Mazarin a fait gliſſer dans la politique de la France.

Je voudrois encore imputer ce grand commerce du Coadjuteur & du Sr. de Lionne, au renouvellement de quelque amitié innocente contractée par les inſtincts de quelque autre motif, ſi le voiage du Duc de Mercœur, qui partit, il y a quelques jours pour Cologne, à deſſein d'aler voir ſon Oncle le Cardinal, ne me faiſoit encor plus raiſonablement ſoupçonner, qu'en éfet on a braſſé le deſſein de rapeller malgré moi ce proſcrit. Les politiques jugeront, s'il leur plaiſt, de la ſincerité de mon procedé, en ſuite du voïage de ce Duc, & conſidéreront, ſi ce n'eſt pas avec grande raiſon; que je me ſuis alarmé du retour de cét ennemi commun, qui tout abſent qu'il eſt, gouverne la Monarchie plus ſouverainement que jamais.

Si la France conſideroit le Cardinal Mazarin, comme le véritable ennemi de l'Etat, n'eſt-il pas vrai que la plus groſſiere Politique ne lui défendroit pas ſeulement ce commerce ſi viſible, avec le perturbateur de ſon repos? mais même l'obligeroit de le choquer, lui & tout ſon parti, pour détromper entiérement les eſprits de l'idée prétenduë, ou veritable,

qu'on auroit, qu'elle vivroit encore avec lui dans une ſecréte intelligence. Tant s'en faut qu'elle ſe comporte de la ſorte, que non contente d'avoir conſtamment entretenu ſon amitié, par l'entremiſe des Couriers exprés, qu'elle lui depêchoit ſecrétement, elle a enfin conſenti, qu'un Prince même ait entrepris ce voïage, & qu'à la barbe de tous les ſujets de l'Etat, que les tirannies de cét Etranger avoient unanimement ſoûlevez, il s'en allaſt lui porter les nouvelles des eſpérances certaines de ſon prochain rétabliſſement.

On a beau déguiſer céte ſortie du Duc de Mercœur, & la vouloir faire paſſer pour une prontitude d'un jeune Prince, que les mouvemens d'une premiére boutade ont fait échaper des mains de ceux qui l'épioient de bien prés. Ce beau prétexte ne peut amuſer que des eſprits foibles, ou ceux, qui ne ſavent pas, que céte ſortie ſe trouve dans une conjoncture d'afaires, qui me fait défier trop raiſonablement du deſſein qu'on avoit, ou de rapeler Mazarin, ſupoſé qu'on puſt m'arêter; ou de lui donner un lieu de ſûreté dans les dépendances de la Couronne, ſi j'avois aſſez de pouvoir, pour faire avorter les deſſeins de mes ennemis ſur ma liberté.

Toute la France n'eſt que trop inſtruite des importunitez extravagantes du Cardinal, qui aïant été condanné à ſortir de l'Etat pour des malverſations, qui ſeroient capables de faire éxécuter à mort cent Premiers-Miniſtres, a néanmoins eu l'éfronterie d'intereſſer vivement toutes ſes créatures, pour obtenir un azile dans quelque Place forte dépendante de

la

la Couronne. Quoique céte propoſition ait été ſiflée dans le Conſeil, elle n'a pas laiſſé de trouver des agens ſecrets, qui ſéduiſant méchamment la bonté naturelle de la Régente, ont porté ſon eſprit à des conſeils; auſquels elle n'euſt jamais conſenti, ſi elle n'euſt été malheureuſement obſédée par ceux, qui ne ſubſiſtent que par leurs ſoupleſſes, & par leurs fourbes.

Pour cét éfet ces ſecrets ennemis de l'Etat, aïant jeté les yeux ſur Brizac, c'eſt à dire, ſur une des plus fortes Places de la Chrétienté, ſe ſont imaginez, que leur maître ſeroit à l'abri de toutes les menaces des bons ſujets de la France, s'ils pouvoient trouver le moïen de lui en ouvrir la porte, en procurant ce gouvernement à quelqu'une de ſes créatures. Le deſſein a réüſſi parfaitement à leur gré, par la faveur de Charlevoy, Lieutenant pour le Roi dans Brizac, lequel leurré, par les Mazarins, des eſpérances d'une plus haute fortune, a ſi ſecrétement ménagé ſa trahiſon contre le ſieur de Tilladet, Gouverneur de la Place, qu'il l'en a chaſſé ſans autre ordre, que celui des ſecrétes intelligences qu'il a eües, pour cét éfet, avec les émiſſaires de ce proſcrit.

Ce qui me fait croire, ſans aucun doute, que mes ennemis, & ceux du repos de la France, deſtinent Brizac pour en faire le Port, où Mazarin conſervera le debris de ſon naufrage; c'eſt que je vois, qu'on en donne le Gouvernement à Vardes, inſigne partiſan de ce Cardinal, & lâche déſerteur du ſervice de ſon Alteſſe Royale. Et comme cela ſe fait

dans la conjoncture du depart du Duc de Mercœur pour Cologne, ce n'eſt pas ſans raiſon, que je ſoupçonne que ce Prince s'en va lui faire eſcorte, comme pour l'y conduire avec plus d'éclat, pour la réparation de ſa gloire, flétrie par tant d'Arreſts.

Que dois-je ſoupçonner autre choſe de céte aſsûrance, qu'on procure au plus grand de mes ennemis, & au boutefeu des déſordres de céte Monarchie ? ne puis-je pas dire ſans témérité, qu'on en veut à ma perſonne ; qu'on en veut au repos de la France ; qu'on en veut au trône de mon Roi ; qu'on en veut à la tranquilité des peuples ; puiſque malgré les reſiſtances du Conſeil, & malgré tous les François, on ſe ſert de toutes ſortes de ſoupleſſes, pour lui chercher un lieu de sûreté.

Toutes ces raiſons, ne ſeroient encore que des prétextes, que je ne ferois paſſer que pour de foibles prejugez de l'atentat que les Mazarins meditent une ſeconde fois ſur ma perſonne, ſi deux ou trois cens perſonnes armées, qui rodoient toute la nuit du ſixiéme du courant, dans le Fauxbourg-Saint-Germain, & le Regiment des Gardes redoublé en même tems, ne m'euſſent fait entrer en ſoupçon de l'entrepriſe, qu'on aloit exécuter, aprés l'avoir concertée preſque depuis le tems de mon élargiſſement. Céte conjecture, fortifiée des Conſeils de tous mes amis, ne m'a plus permis de diférer mon départ, afin de pourvoir à ma sûreté, par une pronte retraite, que j'ai même été contraint de précipiter, de peur de me voir obligé à quelque reſiſtance, que je n'euſſe jamais pû former, ſans troubler la tranquilité publi-

publique. Encor en eût-il falu venir aux mains, dans la rencontre, que j'ai faite à ma ſortie, de deux-cens Mazarins armez, ſi ma ſeule préſence ne les eût combatus, ou ne les eût du moins empêchez de traverſer ma ſortie, par l'apréhenſion qu'ils ont eüe, que ma reſiſtance ne fît honteuſement avorter toutes leurs ataques.

Voilà une bonne partie des motifs & des raiſons, qui m'ont obligé de me retirer à Saint-Maur, en atendant que la Juſtice conjurât l'orage, que mes ennemis aloient faire tomber ſur ma tête. Ai-je pû, ou plûtôt ai-je dû me comporter avec plus de précaution ? pouvois-je plus prudemment épargner le repos public, que j'euſſe ſans doute mortellement traverſé, ſi j'euſſe armé, pour ma défenſe, tous ceux, que la juſtice de ma cauſe eût pû intéreſſer pour la querelle de mon parti : qu'on juge de mon procedé ; qu'on en balance les raiſons ; je ne recuſe aucun Juge, pourvû qu'il ſoit déſintereſſé ; & je proteſte à toute la France, que ſi je n'avois une parfaite ſincerité pour la gloire de ſon ſervice, je ne ſerois pas maintenant reduit à l'état où je me vois, par les injuſtes pourſuites de mes ennemis.

Aprés avoir naivement expoſé les motifs de ma ſortie, je penſe qu'il ne ſera pas hors de propos de faire voir les raiſons, qu'on a eu de me perſécuter, aprés que mon élargiſſement, ſi généreuſement procuré par la Juſtice, m'avoit ce ſemble mis en état de ne pouvoir plus être traverſé par les éforts de la calomnie.

La premiére, ou plûtôt la ſeule raiſon gé-

nérale, n'eſt autre que l'averſion, que les Partiſans du Cardinal Mazarin ont conſtamment entretenuë contre moi, depuis que forcez de conſentir à mon élargiſſement, ils ont été contraints de diſſimuler leur haine, juſqu'à ce que quelque autre ocaſion les mît en état de la produire, ou de l'éteindre tout-à-fait, ſupoſé qu'ils puſſent fléchir la réſolution, que j'avois pris de ne démordre jamais du deſſein d'être l'ennemi le plus irréconciliable du Cardinal Mazarin. En éfect, je ne doute pas, que les importunitez qu'on m'a faites inceſſamment pour tâcher de m'engager dans ſon parti, & que j'ai toujours repouſſées comme des ſuggeſtions criminelles, n'aïent été les cauſes des complots, qu'on a braſſez contre ma perſonne : auſſi ne m'a-t-il jamais été poſſible de raſsûrer mon eſprit dans l'idée qu'on me vouloit faire concevoir, que mon empriſonnement avoit entiérement éfacé tout ce qu'on avoit conçu de mal-talent contre l'innocence de ma conduite : Parce que je voïois, que l'eſprit du Cardinal animoit encore ſouverainement toute la Cour ; que ſes créatures étoient mieux écoutées, que les Princes du Sang ; & que les expéditions des afaires importantes ne ſe faiſoient jamais, à moins qu'elles ne fuſſent autoriſées du conſentement de celui, qu'on a honteuſement chaſſé, comme un criminel d'Etat.

Il ne faut pas être fort intelligent dans les afaires d'Etat, pour ſavoir, que la Cour ne reculoit ſi conſtamment de me donner le Gouvernement de Guienne, que parce que le Cardinal ne le trouvoit pas à propos ; & que ſa

Poli-

Politique lui faisoit forger des fantômes, plûtôt que des raisons, pour apuïer l'injustice de ce refus. Il ne faut pas, dis-je, pénetrer bien avant dans les secrets de l'Etat, pour voir, que la négociation de Sedan, qu'on a donné en échange du Duché de Bourgogne à la Reine Régente, est un des plus visibles éfets de ses intrigues, & du dessein qu'il a de trouver une porte pour rentrer dans le Gouvernement de la Monarchie.

Céte forte ostination de la Cour à poursuivre le retour de Mazarin, & à se défier de ma conduite, parce que j'y formois les plus puissantes opositions, m'a fait épargner les visites, que mon devoir me faisoit souvent réïterer dans le Palais Roïal, jusqu'à ce que par la faveur de son Alteſſe Roïale, qui s'est entremise, pour donner quelque meilleure & plus véritable idée de la sincérité de mes deportemens, je pusse connoître, que je n'y étois plus regardé de si mauvais œil, & que je pouvois espérer, de n'y être plus traité avec tant de défiance.

Mais céte illustre entremise n'a pas été moins inutile, que les éforts, que je faisois constamment pour en faciliter la créance; & les calomnies de mes ennemis aïant prévalu par dessus les bons ofices du Lieutenant-Général de l'Etat, on n'a pû davantage tirer en longueur le dessein de me perdre, pour sauver, aux dépens d'un Prince de la Maison Roïale, les debris de la fortune d'un inconnu. Il est vrai, qu'on n'en a précipité l'éxécution, que parce qu'on a vû que le mariage du Duc de Mercœur étant découvert, il n'étoit plus tems de com-

plaire aux opofitions de la France, & que céte aliance du Cardinal Mazarin avec la Maifon de Vendofme juftifieroit déformais tous les éforts, qu'on feroit pour difpofer les afaires à fon retour.

Tellement qu'on peut aifement conclure, que ma difgrace eft un pur éfet des opofitions, que j'ai conftamment formées contre le rétabliffement de cet ennemi public, & qu'il ne tiendroit qu'à moi de me remétre hautement dans la faveur, avec une pleine afsûrance, qu'on affouviroit toutes mes ambitions, fi je voulois feconder le pernicieux deffein qu'on a de rapeller ce Cardinal au Gouvernement de l'Etat. Mais à Dieu ne plaife, que je me ravale jamais jufqu'à céte lâcheté, qui me rendroit fans doute criminel d'Etat, dans la parfaite connoiffance, que j'ai qu'on ne fauroit procûrer ce retour fans ébranler dangereufement céte Monarchie : à Dieu ne plaife, que je reméte ce fardeau intolérable fur les épaules des peuples, que les faignées paffées, dont céte fangfuë s'eft cruellement engraiffée, ont reduit jufqu'à la derniére neceffité ; à Dieu ne plaife, que je donne fujet au Roi Majeur, de me reprocher d'avoir contribué en aucune façon au rétabliffement de celui, qui ne peut revenir que pour ramener avec foi toutes fortes de troubles dans la Monarchie.

Je fai trop ce que je dois à fa Majefté pendant le tems de fon enfance ; ce que je dois à Son Alteffe Roïale, qui s'eft fi vigoureufement entremife pour brifer les fers de ma captivité ; ce que je dois aux Parifiens, qui me font la faveur de me regarder maintenant comme

me l'écüeil fatal de céte tirannie étrangere, & comme le reſtaurateur de leur ancienne & juſte liberté ; ce que je dois à toute la France, laquelle s'étant ſi généreuſement intéreſſée pour mon élargiſſement, éxige juſtement de ma reconnoiſſance, que du moins je ne conſente jamais au retour de ſon ennemi capital.

Ces motifs ſont trop juſtes, pour ne devoir pas donner le branle à tous mes mouvemens ; Ces raiſons ſont trop pertinentes, pour ne pas faire la régle de toute ma conduite ; enfin je ſuis réſolu de ſacrifier tous mes intérets, à la gloire du Roi, à l'avantage des Princes, à la défenſe des Parlemens, au progrés des afaires de l'Etat, & au ſoulagement des peuples.

APOLOGIE
DE
MONSIEUR LE DUC
DE BEAUFORT,
Contre la Cour, la Noblesse, & le Peuple.

MESSIEURS,

Si j'étois aussi éloquent, que ceux qui ont écrit pour la Cour, ou pour les Princes, vous auriez une belle apologie en faveur du Duc de Beaufort ; mais n'aïant fait que chasser toute ma vie, & joüer à la longue paume avec lui, vous me dispenserez, s'il vous plaît, de la fatigue de l'éloquence, & me permétrez d'aler mon grand chemin sans barguigner.

Pour entrer d'abord en matiére, il me semble, qu'il y a trois points en mon discours aussi bien que dans son avis. Le premier est de le justifier à la Cour, qui le croit, dit-on, mal-intentionné ; le second, de le rétablir auprés de la Noblesse, qui l'a mépriſé ; le troisiéme, de lui redonner l'amitié du public, qui l'abandonne. Jugez, Messieurs, si j'ai peu de chose à faire, & s'il ne seroit pas plus aisé de délivrer les Princes, & de perdre le Cardinal, que de réüssir à ce que j'entreprens. Mais il n'im-

n'importe, *in magnis voluisse sat est ; si periculum supra vires, animus saltem non defuit.*

Je dis, que la Cour est tout-à-fait injurieuse à Monsieur de Beaufort, de croire, qu'il a de mauvais sentimens contre elle ; & voici comme je raisonne là-dessus. Si Monsieur de Beaufort avoit conservé quelque haine pour la Cour, si la réconciliation de Monsieur le Cardinal n'étoit pleine de sincérité & de franchise, il se maintiendroit en état de lui nuire ; ou de s'en garantir : Mais tant s'en faut, pour ôter tout sujet de crainte & de soupçon, pour établir une entiére confiance ; il se décrédite exprés dans le Parlement, il s'atire le mépris des honnêtes gens, & la haine des peuples ; quelle aparence donc, que Monsieur de Beaufort faisant toutes les choses, qui doivent plaire à la Cour, ait dessein de la déservir, ou de se broüiller avec elle ?

Davantage, s'il étoit vrai, qu'il vouluſt entretenir une confédération désavantageuse à l'autorité du Roi, il seroit uni avec les *Frondeurs*, & tous ensemble auroient un même but & les mêmes intérets ; mais chacun sait, qu'il a rompu avec Madame de Chevreuse, de peur qu'il ne semblaſt aler contre le testament de Louis XIII. s'il conservoit quelque sorte de liaison avec elle ; quelle aparence donc, qu'un homme, qui a des respects si délicats pour la mémoire du feu Roi, puſt avoir des sentimens si pernicieux contre celui-ci ?

Pour l'union du Ministre & de l'Amiral, on ne sauroit aparemment la desirer ni plus forte, ni plus étroite ; & ils sont trop généreux l'un & l'autre, pour croire, qu'on ait don-

donné & reçu quatre-vint mille livres de rente comme un gage trompeur d'une fauſſe réconciliation.

Mais afin de laiſſer les conjectures, où il y a mille choſes concluantes, pourquoi l'auroit-on apellé *Mazarin* ſur le Pont-neuf, au Palais, & dans tous les lieux publics ? pourquoi dans la derniére aſſemblée du Parlement auroit-il ſollicité ce qui lui reſte d'amis en ſa faveur, s'il n'étoit véritablement dans ſes intérets ?

On l'acuſe de contribuer de tout ſon crédit à la ruine du Duc d'Eſpernon : Et que peut faire autre choſe ce généreux Prince, à moins que de ſoufrir les injures chrétiennement, & de s'enfermer dans un Cloiſtre ? Ne faut-il pas avoüer, que jamais perſécution ne fut pareille à celle, que lui fit le Duc de Candale ; & ſon acharnement à déshonorer un parent ſi proche ne mérite-t'il pas bien céte vangeance ?

Mais à dire vrai, ce ne ſont qu'intérets particuliers ; en tout cas il ſe vange de ſes ennemis malgré la Cour, & par une eſpéce de compenſation, il ſait abandonner ſes amis pour lui plaire. Fontrailles & Matta autrefois ſi paſſionnez pour ſes intérets en ont fait l'expérience ; & le Comte de Fieſque, aprés avoir reçu le même traitement, devroit ſe reprocher toute ſa vie l'inutile généroſité qu'il eut pour lui.

Concluons donc, que jamais perſonne n'a mieux ſuivi les intentions de la Cour, & que la Reine auroit fort mauvaiſe grace de lui refuſer le Gouvernement de Bretagne, ſi elle croïoit, que les grans ſervices, qu'il a rendus,

dus ne ſont pas bien païez de l'Admirauté.

Aprés avoir juſtifié ce grand Duc pour ce qui regarde la Cour, je le veux juſtifier auprés de la vraie Nobleſſe, & faire voir, que rien n'eſt plus déraiſonable que le mépris, qu'on en a fait depuis quelque tems.

Quand je parle de la vraie Nobleſſe, je n'entens pas ceux, que le ſeul langage de ce Prince fait ſes ennemis ; gens nourris dans la moleſſe & dans l'oiſiveté, à qui les ruelles ont donné des entretiens tout particuliers.

Monſieur de Beaufort fait gloire d'ignorer des termes trop délicats, & capables d'amolir les courages, comme d'afoiblir les eſprits. Il ne ſait ce que c'eſt de juſteſſe, ni de diſcernement ; il ne cherche ni la politeſſe aux repas, ni la propreté aux habits ; mais il ſait ſe faire aimer de ſes voiſins, & quand il a beſoin d'amis, il trouve des cent Gentilshommes traveſtis en diables, qui ne manquent point de brocher Bayard. Voilà quelle eſt la maniére de vivre de ce grand Duc. Je vois bien, que j'ai à ſatisfaire la Nobleſſe ſur un autre point, & qu'il y a peu de Gentilshommes, qui parlant de l'afaire de Renard, ne parlent auſſi du peu d'envie, qu'on a eu de ſatisfaire des gens de qualité ſi fort ofenſez. Avant que de venir au détail, je vous dirai, que le bon Prince s'eſt repenti mille fois de céte action, & pour vous montrer, que je n'aprouve pas l'afaire, ni la ſuite qu'elle a euë, je l'acuſe d'avoir eu trop d'emportement & de courage chez Renard ; & trop de reflexion & de ſageſſe dans le procedé. Mais pour peu de bonté que vous aïez, Meſſieurs, vous excuſerez un homme,

qui a pris seulement une chose pour l'autre ; qui fut vaillant, quand il faloit être sage ; & qui fut sage, quand il faloit être vaillant : si bien que ce n'est qu'un peu de mécompte, & vous auriez trop de sevérité si vous ne lui pardonniez céte mépriſe.

Et aprés tout, quand on voudroit prendre les choſes à la rigueur, contre qui ſe devoit batre Monſieur de Beaufort ? s'il ſe fuſt batu contre Monſieur de Candale, qui étoit le vrai procedé en céte afaire, au moindre déſavantage qu'il euſt eu, toute la Cour s'en fût réjoüie : la Reine étoit encore aigrie de la guerre de Paris ; ſa réconciliation avec le Cardinal Mazarin n'étoit pas encore bien faite ; preſque tous les gens du monde s'étoient oferts à Monſieur de Candale : Dieu ſait quelle joïe, s'il euſt reçu quelque bleſſure, ou rendu l'épée ? de ſe batre contre Bouteville, c'étoit une choſe preſque auſſi fâcheuſe ; il ne lui pouvoit ariver du déſordre, que Monſieur le Prince & tous ſes amis n'en euſſent pris un merveilleux avantage. De la façon qu'il avoit traité Jarzay, c'étoit une afaire ſans quartier, & dans le vœu, qu'il a fait d'obſerver le précepte naturel toute ſa vie, il n'avoit garde de ſe porter à céte inhumanité.

Il eſt certain, qu'il ſe fuſt batu contre Moret, mais celui-ci lui donna un rendez-vous trop éloigné des Chirurgiens, comme lui dit judicieuſement Monſieur de Beaufort : Et quant à ce que diſoit là deſſus Mr. de Palluau, qu'il devoit ſe contenter de la poudre de ſimpatie, cela eſt bon à des gens comme lui ſans conſcience ; mais ce Prince eſt trop homme

de

de bien pour se servir de remédes, qui ne sont pas naturels, Madame de Vendosme lui prêchant toujours, qu'il vaut mieux mourir mille fois, que de chercher sa guérison dans la Magie.

Voilà les raisons, qu'il avoit de ne point tirer l'épée; chacun en aura les sentimens qu'il voudra: pour moi, je croirai toujours, qu'un homme généreux ne sauroit aporter trop de précaution, pour empêcher, que ses ennemis n'aïent avantage sur lui; ce qui pouvoit ariver à Monsieur de Beaufort, s'il se fust commis avec des personnes désespérées. Mais je veux, qu'il ait été emporté de trop de chaleur, & que par l'impetuosité d'un grand cœur, dont il ne fut pas le maître, en cete ocasion, il ait ofensé mal à propos tant d'honnêtes gens: Est-ce à dire qu'un outrage ne se puisse réparer que par la mort? Et lors qu'un grand Prince a la bonté de revenir, ses civilitez doivent-elles être mépriſées? Quels complimens n'a-t-on pas faits aux intéressez, & quelles satisfactions ne leur a-t-on pas données, si vous en exceptez celle de se batre; satisfaction cruelle & sanglante, que toutes les nations ont sujet de nous reprocher? Si ce généreux Prince avoit les sentimens aussi délicats pour les injures, que ces Messieurs qui se plaignent, quels chagrins ne devoit-il pas ressentir, pour faire voir qu'il n'a rien oublié, qui pust gagner le cœur & l'amitié de la Noblesse? Vous savez, qu'aussi-tost qu'il eut fait son acommodement, il commença à songer à la fortune des honnêtes-gens, & résolut d'emploïer tout son crédit pour les autres,

sans

sans penser à ses propres intérets. Aux uns ce généreux Prince offrit la sûreté de sa protection ; aux autres ce Prince libéral offrit tous les avantages ; qu'on pouvoit tirer de sa faveur ; il distribuoit les Charges, les Gouvernemens ; & ne pût jamais trouver une créature parmi ces gens abusez des espérances de la Cour ; Il n'y en eut point, qui ne refusast ses bien-faits. Le dépit, qu'il eut de voir ses libéralitez méprisées, le força de songer à ses afaires, & malgré le dessein, qu'il avoit de ne rien prendre ; il se vit reduit à céte facheuse nécessité de solliciter ses intérets.

Voilà le premier déplaisir, que le Duc de Beaufort reçut des Gentilshommes ; & particuliérement de la Cour ; voilà les premiéres marques de leur mépris, qui a passé en fort peu de tems jusqu'aux injures les plus sanglantes. Dans la guerre de Paris on ne parloit, que de sa générosité & de sa valeur : voïez qu'elle est l'injustice du siécle, on prétend le déshonorer aujourdhui par les mêmes actions, dont est venuë sa réputation.

Chacun sait, que tout le monde lui fit des complimens sur la mort de Nerlieu, & quand véritablement il ne l'eust pas tué, les plus modestes s'y fussent laissé persuader aussi bien que lui. Ce même monde, plein de complaisance & d'agrément en ce tems-là, devenant de mauvaise humeur présentement, lui veut ôter la gloire, qu'il lui a donnée, &, par une recherche aussi éxacte qu'ingenieuse, trouve à ce qu'on dit, qu'il n'aprocha de Nerlieu qu'aprés sa mort.

Son combat contre Briole étoit alégué com-

comme un combat extraordinaire, qui faisoit trembler tous les Héros des Romans : aujourdhui Briole lui arache son épée, comme à un homme perdu, que l'emportement, ou quelque autre passion, avoit mis hors de lui-même.

Ces Messieurs se figurent-ils, qu'il soit prest de changer de créance aussi legérement qu'ils ont fait, & qu'une personne, qui s'est imaginée d'avoir tué Nerlieu, quand on lui en a fait des complimens, soit résoluë de n'en rien croire, lors qu'il leur prend fantaisie de se dédire ? Non, non, Messieurs, vous devez avoir plus de fermeté, & jamais on ne lui reprochera une pareille inconstance. Il pouvoit bien être, qu'il ne l'avoit pas tué ; mais puis que vous l'avez voulu, si à-présent vous tenez le contraire, cela n'empêchera pas, qu'il n'ait tué Nerlieu.

Des actions particuliéres on passe aux qualitez de sa personne. On le fait être grollier sans franchise ; artificieux sans esprit ; & par un mélange bizarre, il posséde souverainement, disent-ils, les artifices de Monsieur de Vendosme & la simplicité de Madame sa Mére. Si vous les croïez, il promet à tout le monde, & ne tient jamais sa parole ; il envoïe trois Couriers, dont pas un ne monte à cheval, & se refuse lui-même de la part de la Reine ce qu'il n'a pas demandé. Que voulez-vous de plus ? Il sollicite publiquement pour un homme, & sollicite en particulier contre lui. Je ne sais ce que l'on ne dit point de son langage, & de son esprit. On lui fait écrire des létres ridicules à Monsieur de Bethune, où je m'assure, qu'il ne pensa jamais. Les inci-

dens

dens des procés ſont pour lui des accidens de la vie ; quand on mange de la viande en Carême, il y veut métre la politique ; les chambres tenduës de noir ſont lubriques, & les yeux les plus laſcifs ſont lugubres. Laval eſt mort d'une confuſion * à la tête, & le Chevalier de Ghabot, pour avoir été mal timpané. Il n'y a lâcheté qu'on ne lui faſſe faire, il n'y a ſotiſe qu'on ne lui faſſe dire, & cependant il faut croire, qu'il eſt ſincére & ſpirituel, & qu'il ne manque de bonne-foi, ni d'intelligence.

* *C'eſt qu'il parloit comme les païſans. Defunt qu'il tenoit de ſa mere, la plus groſſiere femme, qui fut en France, quoi qu'elle fut de la maiſon de Lorraine.*

Peut-on s'imaginer, qu'une perſonne nourrie dans l'innocence des plaiſirs des champs ſoit devenuë capable de tant de fourbes ? peut-on s'imaginer, qu'un Prince de ſa naiſſance ignore l'uſage des termes les plus communs. Pour moi, je vous avoüe, qu'au-lieu de me figurer des choſes ſi étranges, & ſi déſavantageuſes à Monſieur de Beaufort, j'admire toujours ſa généroſité, ou ſa patience, à pardonner ou ſoufrir les injures, qu'on lui fait.

Si je ne craignois de paſſer ici pour déclamateur, je finirois ce chapitre de la Nobleſſe, en l'exhortant de vivre auſſi bien avec lui, qu'il eſt réſolu de bien vivre avec elle ; & m'adreſſant aux Gentilshommes, je leur dirois de ſa part : *Quitez, Meſſieurs, quitez céte haine malicieuſe, & ce mépris afecté ; rentrez dans les mêmes ſentimens où vous étiez à la mort du feu Roi : ſouvenez-vous de ce tems généreux, où tout le monde ſe jetoit en foule dans ſes intérets ; où le Colonel des Suiſſes *, les Oficiers de la Maiſon du Roi, & les gens de qualité renonçoient à la Cour, & à leur fortune, pour l'amour de lui. Si vous revenez, Meſſieurs, il eſt preſt de vous recevoir,*

* *Mr. de la Chaſtre.*

& en état de faire pour vous les mêmes choſes, qu'il a faites. Si vous ne revenez pas, je vous déclare, qu'il vous abandonne, & va tâcher de ſe rétablir dans l'afection des peuples, qui l'ont quité. Il vous a dû les commencemens de ſa réputation, mais il vous doit la meilleure partie de ſon mépris, & ſe trouve aſſez déchargé de toute reconnoiſſance par les reſſentimens, où vous le pouſſez; Meſſieurs, il n'eſt pas beſoin de barguigner davantage.

Il eſt tems de venir à ſa juſtification auprés des peuples, & comme il avouë lui-même, qu'il leur doit ſon ſalut, ſa fortune, & ſon crédit; il n'y a rien qu'il ne faſſe, pour leur ôter la mauvaiſe impreſſion, qu'ils ont priſe, ou par ſon propre malheur, ou par la malice de ſes ennemis.

Ce n'eſt pas, s'il vouloit s'éxemter de reconnoiſſance, qu'il ne pût diſtinguer l'obligation; & quiconque voudroit éxaminer les choſes avec la derniére rigueur, trouveroit ſans doute, que leur afection étoit plutoſt un éfet néceſſaire de ſon étoile, qu'un mouvement libre & obligeant de leurs eſprits. Au ſeul nom de Monſieur de Beaufort, les peuples ſe ſont trouvez émûs ſans le connoître, & par je ne ſai quelle impulſion, tous les cœurs ſe ſont portez à céte furieuſe amitié. Il eſt certain, qu'il eſt devenu leur Pole, ſans les avoir ſervis, ſans les avoir pratiquez, ſans avoir rien fait, qui pût atirer ni leur gratitude, ni leur amitié, ni leur eſtime. De céte ſorte, ils ont fait pour lui ce qu'ils ne ſe pouvoient empêcher de faire, &, à parler ſainement, il eſt beaucoup plus obligé au bonheur de ſa

naiſſance, qu'à leurs bonnes volontez. Cependant, il avoüe, qu'il leur doit toutes choſes, & ne prétend point par une méconnoiſſance ſi exquiſe païer de véritables obligations. Il ne proteſte pas ſeulement, qu'il ſera toujours dans le deſſein de ſervir des peuples, qui l'ont ſervi; il aſsûre, qu'il aura toute ſa vie, des ſentimens d'amitié particuliers pour eux, une parfaite reſſemblance d'humeurs, un ſecret raport de penſées, une conformité admirable de langage & de maniére, qui doivent maintenir entr'eux une liaiſon éternelle.

Et toutefois Meſſieurs de Paris veulent rompre injurieuſement; d'une paſſion, qui aloit juſqu'à la folie, on les voit paſſer à une haine, qui va juſqu'à la fureur; ce ne ſont que reproches d'inconſtance & de perfidie. Et du moment, qu'ils l'ont vû moins miſérable, ils l'ont traité comme un ingrat & un corrompu. Soufrez, Meſſieurs, que je vous parle ſans paſſion. Si j'ai dit quelque choſe en ſa faveur, ne croïez pas, que je ſois gagné, ni prévenu, ni que je veüille m'atirer une animoſité générale, pour conſerver les bonnes-graces d'un particulier. Je fais ici profeſſion d'une ſincérité toute entiére, & Dieu m'eſt têmoin, ſi je ſuis d'autre mouvement que celui de la raiſon.

Trois choſes, ſi je ne me trompe, ont ruiné Monſieur de Beaufort dans vôtre eſprit; ſon acommodement avec Monſieur le Cardinal; l'Admirauté qu'il a priſe; & les ſollicitations, qu'il a faites dans les derniéres aſſemblées.

Pour ſon acommodement, à moins que de le traiter avec beaucoup d'injuſtice, vous ne le

le saurez trouver mauvais. S'il s'étoit acommodé sans considérer vos intérets, & n'avoit eu soin que des siens, vous auriez sujet de vous plaindre; mais il est certain, que le but de sa réconciliation est de chercher des moïens plus sûrs & plus faciles de perdre le Cardinal. Il a vû toutes les Provinces soulevées sans fruit; il a vû que la haine ouverte & déclarée ne servoit de rien; il a eu recours aux aparences de l'amitié, & comme il dit lui-même, il a fait dessein de le perdre par le cabinet.

Son esprit aussi capable d'intrigue, que de guerre, & de dexterité que de hardiesse, lui fournira mille moïens adroits & ingenieux, sans parler de son étoile politique, qui le destine au Gouvernement de l'Etat, & le met au dessus de toutes les finesses d'Italie.

Si quelque personne un peu trop délicate sur l'honneur ne peut aprouver, que Monsieur de Beaufort conserve les sentimens de ruiner le Cardinal, aprés en avoir reçu des bienfaits si considérables; je lui répons, qu'il n'a point traité avec lui comme son ami; mais au contraire je me persuade, qu'en prenant l'Admirauté, il lui a fait le tour du plus cruel ennemi, qu'il eust au monde.

Et quoi, Messieurs, ne pensez-vous pas, que ce Prince l'a moins incommodé dans la guerre de Paris, que dans la Paix; & à vôtre avis le combat de Vitry n'étoit-il pas plus indiférent à la Cour, que la négociation de l'Admirauté?

Dans céte guerre, il étoit toujours en état, ou de s'enfuir, ou d'être batu, & jamais son courage & sa sûreté ne s'acordoient ensemble; on n'aloit à la campagne qu'avec fraïeur, on rentroit

troit peu souvent dans Paris sans honte, & les succés les plus heureux étoient de faire venir du pain sans combatre.

En ce tems-là Monsieur de Beaufort réduit avec vous aux derniéres néceſſitez ne faisoit pour dire le vrai ni beancoup de peur, ni beaucoup de mal aux troupes de SaintGermain; mais aujourd'hui qu'il force la Cour, qu'il ôte quatre-vint-mille livres de rente à la Reine même, vous apellez cela réconciliation, & bonne amitié? non, Messieurs, détrompez-vous, je vous prie, & croïez, qu'il a éxercé la plus fine de toutes les vangeances.

Si dans le compliment, qu'il falut faire au Cardinal, pour le remercier de céte afaire, il l'asſûra d'avoir le même atachement à ſes intérets que Champfleury *, il faut croire qu'il ajoûtoit la moquerie au premier outrage; & c'eſt violer le reſpect, qu'on doit à ſa qualité de Prince, de s'imaginer, qu'il ait éte capable de céte baſſeſſe. Ceux, qui ſont dans le haut rang, peuvent bien ſe dire amis des Miniſtres, mais de deſcendre à l'atachement de Capitaine de leur Gardes, cela ne s'eſt jamais fait: & pour vous ôter tous les ſoupçons, que vous avez injuſtement pris, je vous demande, ſi les défiances de Monsieur de Beaufort ſont moindres, qu'elles n'étoient auparavant. Lors qu'une perſonne de qualité le fait apeller, & qu'il renvoïe ces Meſſieurs à Commeny, comme on renvoïe des creanciers à un Intendant, ne faut-il pas dire, que c'eſt un artifice de la Cour? & n'a-t'on pas imprimé une létre, qui témoigne aſſez le ſentiment, qu'il a dans toutes les afaires qui ſe preſentent? il cherche les précautions,

* *Capitaine des Gardes du Cardinal Mazarin.*

tions, que lui donne la défiance; si l'on délibere au Palais-Roïal, si l'on délibere à l'Hôtel de Montbazon, ils ont tous leur conseil, & dans leur cabinet on résout toutes les afaires d'importance.

J'avoüe, que le Duc de Beaufort a sollicité pour le Cardinal; mais on ne me sauroit dénier, que c'étoit moins en sa faveur, que contre les Princes; & si vous lui donnez moïen de perdre le Cardinal par les Princes, & les Princes par le Cardinal, il vous aura la derniére obligation. C'est le malheur de la situation, où il est, plus que la malice de son naturel, qui lui fait craindre tout le monde, & n'aimer personne. La bonté, qui se peut conserver parmi des intérets si délicats lui reste encore. Il n'envie point à Monsieur le Prince la constance, qu'il témoigne au Bois de Vincennes, & comme il peut ariver tel desordre, qui feroit tort à sa gloire, il souhaite, qu'il finisse prontement ses jours, pour métre sa réputation à couvert.

Le tempérament du Prince de Conty est à son avis si foible & si delicat, que le moindre éxercice, une chasse, une débauche, une petite agitation, seroit capable de le faire mourir, s'il étoit en liberté. Dans la dévotion, où il est, il ne se peut lasser de louër Dieu de la conversion du Duc de Longueville, & la joie qu'il a de lui voir dire son Breviaire ne se sauroit exprimer. Il est fâché, que le Cardinal soit ocupé au gouvernement d'un peuple tumultueux, comme celui de France, & pour éxercer la délicateſſe de son esprit, il lui souhaite quelque bon emploi dans l'Italie. Outre les sentimens de bonté, qui le portent à desirer

la gloire de ces Messieurs ; il faut avouër, que le soin du bien public ne lui laisse point de repos ; l'intéreſt de l'Etat lui devient si précieux, qu'il ne le sauroit soufrir entre les mains de personne, & la vie même lui semble inutile, s'il ne l'emploïe charitablement à nous gouverner.

Sans le flater, Messieurs, il y a peu de chose, qu'on ne doive atendre de son zéle & de sa capacité. Faut-il empêcher, que l'autorité Roïale ne soit reconnuë ? Faut-il en même tems s'opoſer à la liberté des Princes, & tirer le Duc d'Espernon de son Gouvernement ? Faut-il exciter une sédition pour le bien de l'Etat, faire tendre les chaînes, armer les factieux ? Faut-il se trouver à toute sorte d'assemblées au Palais, à l'Hôtel de Ville, à tous les Conseils ? Il n'y a fatigue ni danger, qu'il refuse pour l'amour de vous. On peut atendre de lui ces grans services ; & le moindre soupçon, qu'on auroit de sa fidélité, lui seroit infiniment sensible. Il est preſt de sacrifier son repos pour le vôtre.

Il me semble néanmoins, qu'on doit avoir de la consideration, & ne rien éxiger, qui soit au deſſus de ses forces. N'atendez-pas, qu'il aille imprudemment s'opoſer à l'Archiduc ; on sait bien, que la guerre de la Campagne lui est inconnuë ; & combatre avec des troupes réglées est pour ce Héros une chose nouvelle. C'est à faire aux Gassions, & aux personnes peu consideérables par leur naissance, de passer leur vie comme des Cravates ; c'est à faire à des gens déſespérez, de commétre la fortune d'un Etat au hazard d'une bataille ; pour lui, que

que sa condition & sa naissance rendent incapable de bassesse & de folie, il tiendra glorieusement sa place dans les Conseils, & emploïera tout son tems à former un avis, qui puisse être dans la bouche de tout le monde, aprés être sorti de la sienne.

Cête piéce est atribuée à Monsieur de Saint Evremont. Il est parlé de lui dans le Discours de la retraite de Monsieur le Duc de Longueville en Normandie.

LÉTRE
DE MONSIEUR LE CARDINAL
MAZARIN
à Mr. de BRIENNE.

LA Reine a crû, à ce que j'aprens, que vous m'aviez ſimplement envoïé une létre du Roi, conformément à ce que l'on a acoutumé de faire à tous les Cardinaux nationaux, lors qu'on reçoit nouvelle de Rome, que le Pape ſoit en danger. Mais pour moi, j'étois privilégié, puiſqu'outre la premiére du Roi & le *duplicata*, j'en ai reçu une autre, & trois de vos dépêches, le tout conçu en termes ſi preſſans, pour me faire prendre, ſans aucun delai, la route de Rome, que j'avouë d'en avoir été ſurpris au point que je devois, ne pouvant m'imaginer en quoi j'avois manqué à leurs Majeſtez, pour me preſſer à faire un voïage avec tant d'ignominie, tant de riſque, & ſans aucun moïen de ſubſiſter. De croire, qu'avec une létre de recommandation pour le Pape l'on ſatisfait à tout, comme ſi à Rome on connoiſſoit ſi peu les choſes, qu'on ne ſeuſt pas inférer quelle ſorte de protection, je pourois avoir en ce lieu-là, puis que j'étois abandonné à la perſécution de mes ennemis en France, où le Roi eſt maître. Avec tout cela, ſi j'euſſe eu l'honneur de recevoir un petit mot de la Reine, qui m'euſt fait connoître, que l'in-

l'intention du Roi & la ſienne étoit, que je m'y en alaſſe, ainſi qu'elle a eu la bonté de me le faire ſavoir, lors qu'elle a voulu que je ſortiſſe du Roïaume, & que je m'éloignaſſe juſqu'au Rhin; je vous aſsûre, qu'aprés avoir mis mes niéces dans un Monaſtére, & licentié ma famille, je m'y en ſerois alé avec deux valets, pour confirmer en toutes rencontres à leurs Majeſtez, que mon obéïſſance eſt aveugle, & ma fidélité à toute épreuve. En éfet, je ſuis preſt de faire, ſans aucune réplique, ce que la Reine m'ordonnera là-deſſus, quoi que je ne puiſſe recevoir une plus grande mortification, que de faire ce voïage dans l'état où je ſuis; qui d'ailleurs ne peut être que préjudiciable à la dignité du Roi. Sur ce que Madame d'Aiguillon m'a fait dire par Rouzereau, je l'ai propoſé moi-même, demandant les conditions que vous ſavez, & toute la négociation a abouti à des ordres de m'y en aler, ſans parler d'autre choſe. Ce qui eſt de malheur en céte afaire, c'eſt qu'on a eu l'adreſſe de la faire paſſer auprés de la Reine pour une grace, que l'on me faiſoit, afin que je reſſentiſſe encore quelque éfet de la réjoüiſſance publique pour la majorité du Roi. Tout cela m'a acablé de déplaiſir, voïant à quel point mes ennemis ſe prévaloient de ma diſgrace; & avec quel bonheur ils emploïoient leur adreſſe, pour me faire recevoir des traitemens ſi rudes, dans un tems où je pouvois, avec juſtice, eſpérer, qu'on donneroit quelque ſoulagement aux perſécutions violentes, que j'ai ſoufertes huit mois durant, avec un ſi notable préjudice de l'autorité Roïale.

Mais tout cela n'eſt pas comparable à l'excés de douleur, dans lequel je ſuis, aprés avoir vû dans toutes les létres de quantité de mes amis, qui ſont à Paris, & dehors, le plaiſir qu'on a du contenu en la Déclaration du Roi, qui avoit été enregîtrée au Parlement, & que l'on crioit par la Ville; tous, ſans avoir concerté enſemble, tombant d'acord, que depuis la Monarchie, on n'avoit jamais rien fait de ſi ſanglant contre qui que ce ſoit, quelque crime qu'il euſt pû commétre. Perſonne ne me l'a oſé envoïer, & je vous puis jurer de ne l'avoir pas vûë. Mais c'eſt aſſez de ſavoir que le Roi a déclaré, que j'ai empêché la Paix, & fait faire toutes les pirateries ſur les Alliez de la France, pour être perſuadé, que mon Maître veut que je ſois reconnu pour le plus infame & le plus ſcélérat de tous les hommes, & pour le fleau de la Chrétienté. Aprés cela, on m'envoïe au lieu de ma naiſſance, pour faire parade à mes parens & amis des beaux titres, que j'ai remportez pour récompenſe de vint-trois ans de ſervices auſſi fidéles & auſſi utiles, qui jamais aïent été rendus par quelque Miniſtre auſſi zelé & déſintéreſſé que ce puiſſe être.

Tous mes ennemis ont travaillé ſix mois durant, avec l'aplication que chacun ſait, envoïant des Commiſſaires par tout, s'apliquant à toutes les recherches imaginables; quelques uns d'entr'eux ſuſcitant de faux témoins, pour voir, ſi l'on me pouroit noircir de quelques crimes, leſquels juſtifiant dans l'eſprit des peuples l'opreſſion qu'on me faiſoit, augmentaſſent encore leur haine contre moi. Sans que

tout

tout cela ait rien produit que des éfets tres-avantageux pour les détromper, & faire connoître mon innocence, & l'injuſtice avec laquelle on l'ataquoit. Dans ce tems-là mes dits ennemis déſeſpérant de pouvoir rien faire d'ailleurs, ont trouvé le moïen de me calomnier auprés de leurs Majeſtez, de faire donner une Déclaration contre moi en la forme la plus éclatante & la plus autentique, dont on puiſſe uſer envers un voleur.

Aprés cela, il me ſemble, qu'on devroit plutoſt me conſeiller de me cacher & de m'enſevelir pour jamais, que non pas d'aler à Rome; puiſque je ne dois pas ſeulement apréhender les peuples de France, mais encore tous ceux, qui ſont troublez par la continuation de la guerre, & qui doivent avec raiſon, jéter des pierres à celui, qui en eſt déclaré la cauſe.

Je ſai bien, que leurs Majeſtez ne peuvent pas avoir eu connoiſſance en détail de tout ce qui étoit contenu en la Déclaration du Roi, car je les crois trop équitables, pour m'imaginer, qu'elles euſſent voulu conſentir à me déclarer le plus méchant & le plus abominable homme du monde. Et c'eſt un grand malheur pour le ſervice du Roi, qu'il ne ſe ſoit trouvé perſonne, qui ait fait connoître de quel avantage il étoit aux ennemis de la France, que par céte Déclaration toute l'Europe fût perſuadée, que le principal Miniſtre du Roi avoit empêché la Paix. Les Eſpagnols ne pouvoient obtenir rien de plus avantageux, que de pouvoir rejéter ſur la France la haine de la Chrétienté, pour les maux, que la guerre lui fait ſoufrir;

& les Alliez de la Couronne auroient droit de demander le dédommagement des déprédations qu'on a faites, qui vont à des millions; & en cas de refus, de faire une querelle à la France, puisqu'enfin il est certain, que le Roi & l'Etat sont responsables de la conduite de ceux, qui ont la direction des afaires.

Je sai aussi, que ma consideration n'étoit pas assez forte, pour obliger de parler en ma faveur; mais l'intéreſt du Roi, de l'Etat, & de la Reine même, étoit engagé par tant d'autres raisons, outre celles-ci, qui sont tres-pressantes; qu'il faut avoüer, que ç'a été un étrange malheur, que personne n'ait osé leur en dire un seul mot; & le mien est d'autant plus grand, qu'outre ce que je soufre dans mon particulier, la passion, que j'ai pour leurs Majestez & pour l'Etat, me fait aussi ressentir dans le fond de l'ame le contrecoup, qu'elles en reçoivent.

Vous voïez, qu'aprés les crimes, desquels on a obligé le Roi de me déclarer coupable, je ne suis plus en état d'avoir participation d'aucune afaire. C'est-pourquoi vous ne devez pas prendre la peine de m'en communiquer; & si mes ennemis n'ont pas le contentement de me voir aler à Rome, ils auront celui de me voir cacher, sans me mêler de quoi que ce soit, jusqu'à ce qu'il plaise au Roi de me faire justice; le supliant tres-humblement de trouver bon, que je me méte prisonnier en tel lieu qu'il ordonnera, & même dans une des places de Monsieur le Duc d'Orleans; afin que si j'ai failli j'en reçoive une punition éxemplaire. Et pour ôter les dificultez, qui s'y pouroient ren-

rencontrer, à-cauſe de la dignité, dont je ſuis revétu, je recevrai à ſinguliére grace, qu'il me ſoit permis d'en envoïer la démiſſion; car auſſi bien, elle ne peut plus être en ma perſonne d'aucune utilité au Roi. Je vous ſerai fort obligé, ſi vous vous emploïez en ſorte, que céte grace me ſoit acordée, dautant qu'elle peut contribuer à la réparation de mon honneur; & je vous prie d'excuſer encore céte ſeule fois mes importunitez.

ARTICLES & CONDITIONS,

Dont

S. A. R. & Monsieur le Prince sont convenus pour l'expulsion du Cardinal Mazarin, en conséquence des Déclarations du Roi, & des Arrests des Parlemens de France.

I.

PRemiérement, que S. A. R. & Monsieur le Prince sont prests de poser les armes, de raprocher de la personne du Roi, de rentrer dans les Conseils, & de contribuer tout ce qui dépendra d'eux, pour procurer la Paix générale, remétre les afaires, & rétablir l'autorité du Roi, s'il plaist à S. M. de commander de bonne foi au Cardinal Mazarin de sortir du Roïaume, & des places de son obéïssance; & d'éloigner de ses Conseils, & d'auprés de sa personne, ses proches & ses adhérans, & d'éxécuter finalement les Déclarations, qu'elle a données sur ce sujet, en sorte que sadite A. R. & Monsieur le Prince aient lieu d'être persuadez, qu'on ne violera plus la foi publique.

II.

Que si au contraire le Cardinal Mazarin prévaut par ses artifices sur l'esprit du Roi, &

que

que contre les vœux & les ſentimens de toute la France, & au préjûdice des Déclarations, l'on perſévére à le maintenir, la qualité d'Oncle de S. M. qu'a S. A. R. l'obligeant à veiller au bien du Roïaume, & à s'opoſer à ce qui le peut troubler pendant le bas âge de ſadite Majeſté; & Monſieur le Prince ne pouvant ſe diſpenſer d'avoir les mêmes ſentimens vû l'honneur qu'il a d'être du Sang Roïal; & conſiderant auſſi, qu'ils ne peuvent trouver aucune sûreté pour leurs perſonnes, pendant que le Cardinal Mazarin ſera maître des afaires; ont promis & ſe ſont réciproquement obligez, & s'obligent tant pour eux, que pour Monſieur le Prince de Conty ſon frere, & Madame la Ducheſſe de Longueville ſa ſœur, auſquels ils prométent & s'obligent de faire ratifier le préſent Traité au même tems que lui; comme auſſi, pour ceux qui ſont dans leurs intérets & union, de joindre leurs forces, emploïer leur crédit & leurs amis, pour procurer l'expulſion du Cardinal Mazarin hors du Roïaume, & l'éloignement de ſes proches, & de ſes adhérans, qui ſe ſont déclarez tels par le continuel commerce, qu'ils ont eu avec lui hors de la Cour & des afaires.

III.

Ils prométent de ne point poſer les armes juſqu'à ce qu'ils aient obtenu l'éfet ci-deſſus, & de n'entendre directement ou indirectement à aucun acommodement, qu'à céte condition, & d'un commun conſentement.

IV. Ils

IV.

Ils maintiendront & augmenteront les troupes qu'ils ont sur pied, autant qu'il leur sera possible, & les feront agir conjointement ou separément, ainsi qu'ils le trouveront plus à propos ; prométant pareillement d'aporter tous leurs soins, pour les faire subsister avec le moins d'incommodité qu'il se poura pour les peuples.

V.

Ils prométent d'accepter volontiers tous les expédiens raisonables, qui leur seront proposez pour la pacification du Roïaume, aux conditions de l'exclusion du Cardinal Mazarin énoncées dans le second Article ; & de travailler incessamment pour l'établissement de la Paix générale, qui est une des principales fins du present Traité : à laquelle sans doute il n'y aura plus d'obstacle, quand celui, qui a voulu la continuation de la guerre, sera éloigné, & que la réünion de la Maison Roïale, qu'il a empêchée si long-tems, sera rétablie.

VI.

S. A. R. & Monsieur le Prince prométent de maintenir les Parlemens, les Compagnies Souveraines du Roïaume, les principaux Officiers de l'Etat, la Noblesse, & toutes les personnes de condition, dans tous leurs privileges, & de leur faire raison sur les pretentions légitimes, qu'ils pouroient avoir ; de ne faire aucun Traité sans leur participation, & qu'on ne leur ait réparé les torts & les pertes, qu'ils pou-

pouroient avoir ſoufertes en conſéquence de celui-ci ; & particuliérement empêcher, qu'il ne ſoit donné ateinte à l'obſervation de la Déclaration du 22. Octobre 1648. & pour ce ils ſont conviez d'entrer en la préſente Union, & de concourir aux fins pour leſquelles elle eſt établie.

VII.

Le Cardinal Mazarin, qui a toujours gouverné en éfet, quoi qu'il fût banni en aparence, aïant empêché l'aſſemblée des Etats Généraux, dont le Roi avoit promis la convocation au 8. Septembre dernier, & aïant obligé les Députez, qui s'étoient rendus à Tours au jour préfix, de s'en retirer avec honte & confuſion, & ſachant d'ailleurs, qu'il ne changera pas la conduite qu'il a tenuë, & qu'il empêchera par tous moïens, l'éfet que l'on atend de leurs déliberations ; ou que, s'il eſt capable de conſentir qu'ils s'aſſemblent, ce ne ſera que pour les métre dans un lieu, où il ſera le maître : S. A. R. & Monſieur le Prince, pour obvier à ces deux inconveniens, prométent & s'obligent de travailler inceſſamment, afin de les convoquer à Paris, ou dans la ville la plus proche & la plus commode, en ſorte qu'ils puiſſent agir avec une pleine liberté : auquel cas ils déclarent, qu'ils ſoumétent de tres-bon cœur à leur déciſion tous leurs intérets, n'en voulant point avoir d'autres, que ceux du Roi & de l'Etat : dont il ſera dreſſé un Edit perpétuel & irrévocable, pour être vérifié dans le Parlement de Paris, & dans tous ceux, qui ſeront entrez en la préſente Union.

VIII.

VIII.

S. A. R. & Monſieur le Prince ne pouvant tenir pour légitime, ni reconnoître le Conſeil, qui a été établi par le Cardinal Mazarin, un de ceux, qui le compoſent, aïant acheté ſon emploi, avec une notable ſomme d'argent qu'il a donnée audit Cardinal; & étant obligez, chacun ſelon le degré du Sang, dont ils ont l'honneur de toucher S. M. d'avoir ſoin de faire ſes afaires, & de faire en ſorte qu'elles ſoient bien gouvernées; prométent de n'entendre à aucun acommodement, que les créatures, & les adhérans publics du Cardinal Mazarin ne ſoient exclus du Conſeil-d'Etat, & qu'à condition qu'il ne ſera compoſé, que de ceux dudit Conſeil & autres, qui ne pourront être ſoupçonnez d'avoir aucune part avec lui.

IX.

Et dautant que les ennemis de Monſieur le Prince ſont capables de vouloir décrier ſa conduite, en publiant, qu'il a des liaiſons avec les Etrangers; S. A. R. & Mondit Sieur le Prince déclarent, qu'ils n'auront jamais aucun commerce ni correſpondance avec eux, que pour l'établiſſement de la Paix générale; & qu'ils n'en prendront plus à l'avenir avec aucun Prince étranger, qu'autant que le Parlement & les perſonnes principales, qui entreront dans la préſente Union, le jugeront avantageux au ſervice du Roi & de l'Etat.

X.

Et afin que les mal-intentionnez, & les perſonnes les plus atachées à la perſonne du Cardinal Mazarin, ne puiſſent douter avec raiſon des bonnes intentions de S. A. R. & de Monſieur le Prince, ils ont eſtimé à propos de déclarer expreſſément par cet Article particulier, qu'ils n'ont autre intéreſt, que celui de l'entiére sûreté de leurs perſonnes: & ſoit qu'ils faſſent des progrés, pendant que le malheur de l'Etat les obligera d'emploïer leurs armes pour l'expulſion dudit Cardinal Mazarin, ou que les afaires s'acommodent par ſon excluſion, ainſi qu'il a été ci-deſſus expliqué, de ne prétendre aucuns nouveaux établiſſemens, & de trouver leur entiére ſatisfaction dans celle, que la France aura de voir la fin des troubles, & la tranquillité publique aſſûrée.

XI.

S. A. R. & Monſieur le Prince ont eſtimé néanmoins à propos, pour bonnes conſidérations, de convenir qu'ils contribüeront de tout leur pouvoir, dans l'acommodement qui ſe poura faire, pour les ſatisfactions juſtes & raiſonables de tous ceux, qui ſont préſentement engagez dans la cauſe commune, ou qui s'y joindront ci-aprés, en ſorte qu'ils reçoivent des marques éfectives de leur protection tout autant qu'il leur ſera poſſible.

Ce préſent Traité a été ſigné double par ſon Alteſſe Roïale, & par les Sieurs Comtes de Fieſque & de Gaucourt pour & au nom de Mon-

Monſieur le Prince, Monſieur le Prince de Conty, & Madame la Ducheſſe de Longueville, en vertu du pouvoir, qu'en a donné Monſieur le Prince, & qui a été préſentement remis és mains de S. A. R. par ledit Sieur Comte de Fieſque. Leſquels ſe ſont obligez, & obligent de fournir à ſadite A. R. leurs ratifications dans un mois au plus tard. Fait à Paris, ce 24. jour de Janvier 1652. Signé Gaſton. Charles Leon de Fieſque. Joſeph de Gaucourt.

FIN.

A01 173117

Fautes à corriger.

Pag.	89.	l. 1. Parlemenr *lisez* Parlement
	100	1. *il faut ôter ces mots* : de l'auteur
	207	*derniere.* du Vigeau *l.* du Vigeau
	212	24. Miaſſans *l.* Mioſſans.
	215	11. de l'Aune *l.* de Laune
	228	9. Commandant *l.* Commandant)
	239	1. de vint *l.* devint.